BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE

TARN-ET-GARONNE.

Tome II. — Nos 1, 2, 3.
JANVIER, FÉVRIER, MARS 1872



MONTAUBAN,
IMPRIMERIE FORESTIÉ NEVEU, RUE DU VIEUX-PALAIS, 23.

1872

SOMMAIRE.

N° de Janvier.

N° de Février.

N° de Mars.

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE

TARN-ET-GARONNE.

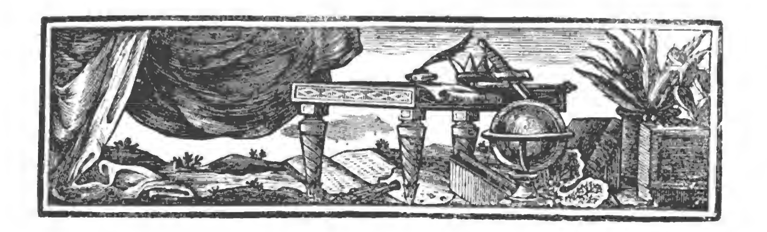
Tome II.



MONTAUBAN,

IMPRIMERIE FORESTIÉ NEVEU, RUE DU VIEUX-PALAIS, 23.

1872



INTRODUCTION.

URANT les douloureux événements qu'a traversés la France en 1870-71, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne a dû suspendre ses travaux et la publication du *Bulletin*. Plusieurs de ses membres servaient la France sous les drapeaux ou se dévouaient dans les ambulances. Tous les esprits étaient d'ailleurs absorbés dans des préoccupations patriotiques.

Au mois d'avril 1871, les séances ont repris leur cours régulier et la réapparition du *Bulletin* a été décidée à partir du 1er janvier 1872.

Cette Revue a reçu trop d'encouragements flatteurs et de témoignages de sympathie, pour que ceux qui la dirigent ne tiennent pas à en exprimer ici leur reconnaissance, et à demander à tous ses collaborateurs la continuation d'un concours si précieux.

La publication du *Bulletin* va donc recevoir une nouvelle impulsion, et ses nombreux lecteurs y trouveront des travaux intéressant non-seulement la région, mais s'étendant aux questions générales d'archéologie et d'histoire.

Pendant la période de 1870-71, la Société archéologique a perdu plusieurs de ses membres titulaires ou correspondants :

M. l'abbé Jacques de Buisson d'Aussonne, chanoine honoraire de Montauban, savant modeste, mais dont l'érudition était inépuisable ;

M. Cénac-Moncaut, un des collaborateurs les plus assidus et les plus autorisés du *Bulletin*, dont le nom était célèbre dans les lettres et les sciences ;

M. Tarbouriech, archiviste du Gers, suivi de près dans la tombe par son successeur M. Bruno Dusan, que la *Revue archéologique* du midi de la France avait déjà fait connaître comme un archéologue des plus distingués.

Quelques-uns de nos confrères ont changé de résidence, mais leur concours n'en reste pas moins acquis à notre œuvre et à nos travaux.

D'un autre côté, notre compagnie s'est adjoint plusieurs hommes d'étude, amateurs éclairés ou travailleurs consciencieux.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE

TARN-ET-GARONNE

FONDÉE LE 17 DÉCEMBRE 1866.

Membres du Bureau.

PRÉSIDENT D'HONNEUR : Mgr **Legain**, Évêque de Montauban.

MM.

L'abbé **F. Pottier**, *Président*.
Le Dr **Rattier** ✵, *Vice-Président*.
Devals aîné, *Secrétaire-Général*.

MM.

Ed. **Forestié**, *Secrétaire-Adjoint*.
Le Dr **Alibert**, *Trésorier*.

Membres honoraires-nés.

S. Exc. M. le Ministre de l'intérieur.
S. Exc. M. le Ministre de l'intruction publique.
M. le Préfet du département.
Mgr l'Evêque de Montauban.
M. le Maire de Montauban.

Membres honoraires.

MM.

A. de Caumont (O. ✵), directeur de l'Institut des Provinces et de la Société française d'archéologie.

MM.

De Cours de Labarthe ✵, inspecteur général de l'Université.
De Longpérier (O. ✵).

Membres fondateurs et titulaires.

MM.

Alibert (docteur), de la Société d'histoire naturelle de Toulouse ; Montauban.
D'Arnoux-Brossard, membre de la Société française d'archéologie ; résidant à Saint-Porquier.
Bourdonné, de plusieurs Sociétés savantes ; Valence-d'Agen.
Brécy, architecte ; Montauban.
Brun (Victor), directeur du Musée d'histoire naturelle ; de la Société des sciences, belles-lettres et arts ; id
Buscon (Louis), juge ; des Sociétés d'agriculture et d'horticulture ; de la Société des sciences, belles-lettres et arts ; de la Société française d'archéologie, etc. ; id.
Calhiat (l'abbé Henri), de la Société française d'archéologie ; Moissac.

Carles (l'abbé), missionnaire diocésain; Montauban.

Cambon (A^d), peintre d'histoire; directeur du Musée Ingres; de la Société des sciences, belles-lettres et arts; de l'Académie royale d'Amsterdam; Montauban.

De Coustou-Coysevox ✡, de plusieurs Sociétés savantes; château de Pompignan.

Devals aîné, archiviste du département, correspondant du ministère de l'instruction publique; de plusieurs Sociétés savantes; Montauban.

Du Faur; Larrazet.

Forestié Neveu, imprimeur, directeur du *Courrier de Tarn-et-Garonne;* Montauban.

Forestié (Edouard), de la Société française d'archéologie; de la Société française de numismatique et d'archéologie; Montauban.

Froment (l'abbé), curé de Varen.

Gardelle (Léopold), architecte de la ville; Montauban.

Garrisson (Gustave), de la Société des sciences, belles-lettres et arts; id.

Guiraud (docteur), id ; de la Société zoologique de France; id.

Guirondet (Louis), ancien juge de paix; de la Société des sciences, belles-lettres et arts de l'Aveyron; Saint-Antonin.

Jouglar (Gustave), de plusieurs Sociétés savantes; notaire à Bouillac.

Labat (J.-B), de plusieurs Sociétés savantes; ancien organiste; Aucamville.

Lagrèze-Fossat, correspondant du ministère de l'instruction publique; de la Société nationale des antiquaires de France; Moissac.

De Layrolles (vicomte Edmond) ✡ ; Montauban.

Legain (Mgr), évêque de Montauban; de la Société française d'archéologie.

De Mezamat de Lisle (Charles), propriétaire à Castelsarrasin.

Mignot, pharmacien à Saint-Nicolas-de-la-Grave.

De Monbrison (Georges), de la Société française d'archéologie ; château de Saint-Roch.

Momméja (Jules); Caussade.

Moulenq (François), de plusieurs Sociétés savantes; Valence-d'Agen.

Nonorgnes (l'abbé), de plusieurs Sociétés savantes, curé de Bruniquel.

Olivier ✡, architecte; de la Société des sciences, belles-lettres et arts; Montauban.

Pagan (Ferdinand), de la Société française d'archéologie; Montpezat.

Pagès (Emile); Saint-Antonin.

De Pérignon (Marquis Henri): château de Finhan.

Pottier (l'abbé Fernand), inspecteur de la Société française d'archéologie: de plusieurs Sociétés savantes : Montauban.

Pouvillon (Auguste), de la Société des sciences, belles-lettres et arts; Montauban.

Rattier (docteur) ✻, de plusieurs Sociétés savantes; id.

Rey-Lescure (Antonin), de la Société française d'archéologie; id.

De Ruble (Alphonse), de la Société historique de France; château de Ruble, par Beaumont.

De Saint-Paul (Albert de Cardaillac, baron); château de Sainte-Livrade.

De Satur (Edmond); Montauban.

Des Sorbiers de la Tourasse (vicomte), de la Société française d'archéologie; Valence d'Agen.

Taupiac (Louis), de plusieurs Sociétés savantes; Castelsarrasin.

Vaissière (l'abbé Félix), curé de Saint-Jacques; de la Société française d'archéologie; Montauban.

De Valada, maire de Réalville.

Wallon (Edouard), de la Société d'horticulture; de la Société Ramond, etc.; Montauban.

Membres correspondants.

Balestra (l'abbé Séraphino) ✻, professeur; membre de l'Académie de Milan; à Côme (Italie).

Le Blanc du Vernet; château du Vernet.

De Bonnefoi, inspecteur de la Société française d'archéologie; Perpignan.

Carrière (l'abbé M.-B.), Président de la Société archéologique du Midi; de plusieurs Sociétés savantes; Toulouse.

Cartailhac (Emile), secrétaire de la Société archéologique du Midi; directeur des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*; Toulouse.

Caneto (l'abbé) ✻, vicaire-général, président de la Société historique de Gascogne; Auch.

Cattois (docteur) ✻, de l'Institut des provinces; Paris.

Cérès (l'abbé), secrétaire de le Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron; Rodez.

De Clausade ✻; Rabastens.

Chambert, architecte; trésorier de la Société archéologique du Midi; Toulouse.

Couget (Alphonse), juge; Albi.

D'Eichwald (G. O. ✻), conseiller d'Etat et académicien; Saint-Pétersbourg.

Double (Léopold) ✻, de plusieurs Sociétés savantes; Paris.

De Glanville, de l'Institut des provinces; Rouen.

Gantier, de plusieurs Sociétés savantes ; à Cazères.

Juilliac (vicomte de), inspecteur divisionnaire ; de la Société française d'archéologie ; Toulouse.

Lalande (Philibert), de la Société française d'archéologie ; Brives.

Morel, de plusieurs Sociétés savantes ; Saint-Gaudens.

De Mortillet ✲, ancien directeur *des Matériaux pour l'histoire de l'homme* ; conservateur du Musée de Saint-Germain ; Paris.

Du Moulins (Ch.) ✲, sous-directeur de l'Institut des provinces ; Bordeaux.

Peigné Delacourt, de la Société nationale des antiquaires ; Ribecourt (Oise).

Pottier (Raymond) ✲, capitaine à Bordeaux.

Parker (G.-B.) ✲, de l'Université d'Oxfort, archéologue ; Rome et Londres.

Pouech (l'abbé), chanoine, directeur du grand séminaire de Pamiers.

De la Plane (Henri), secrétaire général de la Société nationale des antiquaires de la Mohinie ; Saint-Omer.

Rœssler, secrétaire de la Société hâvraise ; le Hâvre.

De Rossi (le commandeur) ✲, commissaire des antiquités ; Rome.

Rossignol (Elie), de l'Institut des provinces ; inspecteur de la Société française d'archéologie ; Montans (Tarn).

De Rivières (baron), de plusieurs Sociétés savantes ; château de Rivières (Tarn).

De Sadoux, professeur au lycée de Versailles.

De Saint-Andéol, de l'Académie delphinoise, etc. ; Grenoble.

De Surigny, de l'Institut des provinces ; Mâcon.

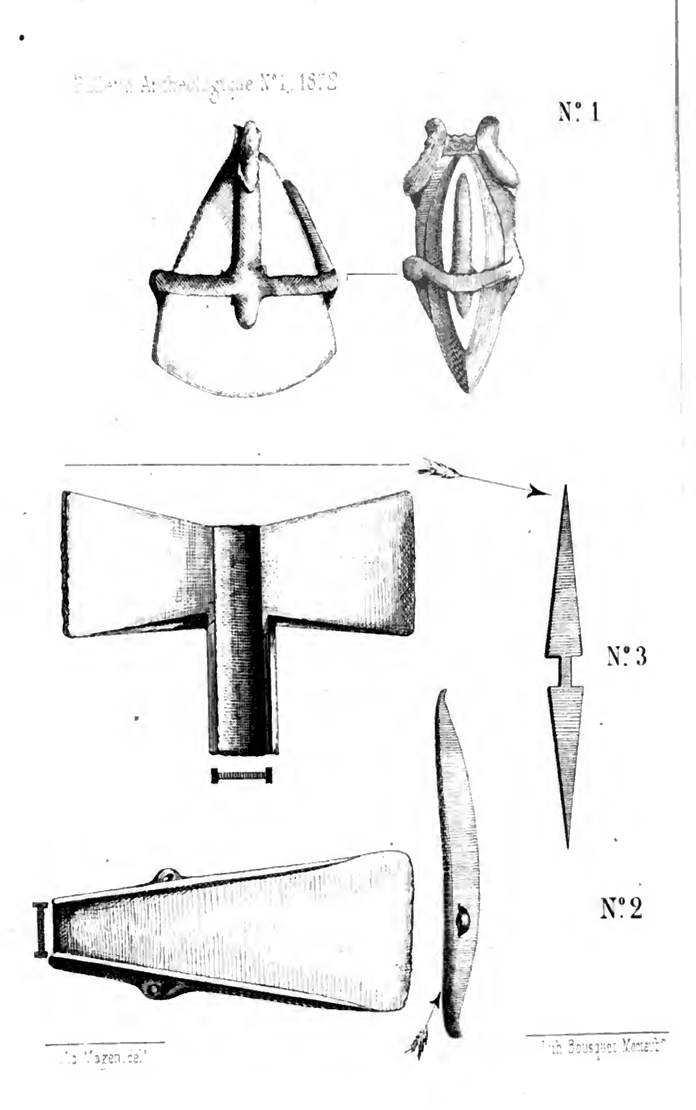
De Toulouse-Lautrec (Comte Raymond), inspecteur divisionnaire de la Société française d'archéologie ; Rabastens (Tarn).

Tournal ✲, directeur du Musée ; Narbonne.

Thierry-Poux (Edgard), de la Bibliothèque nationale ; Paris.

Trutat, directeur du Muséum ; secrétaire général de la Société d'histoire naturelle ; directeur des *Matériaux pour l'histoire de l'homme* ; Toulouse.

De Verneilh (baron Jules), inspecteur de la Société française d'archéologie ; Périgueux.


N°. 1
N°. 3
N°. 2
Bousquet

NOTICE

SUR

TROIS HACHES DE L'AGE DE BRONZE,

APPARTENANT A DES TYPES NOUVEAUX OU PEU CONNUS,

PAR

M. Ad. MAGEN,

Secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen;
Associé Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France; Correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

L'importance acquise depuis quelques années par les objets qui se rattachent à l'industrie de l'homme primitif, m'engage à en signaler trois dont j'ai eu connaissance un de ces jours, et qui sont en ce moment sous mes yeux. Ils constituent, si je ne me trompe, autant de types nouveaux ou peu connus et d'un intérêt exceptionnel. On en jugera par la description que j'en vais faire et par le croquis inhabile, mais exact, qui l'accompagne.

Le premier (n° 1 de la planche) est une hachette en jade, d'un vert bleuâtre. Elle pèse 52 grammes et a 0^m050 de longueur sur 0^m036 de largeur à sa base. C'est presque un bijou comme dimension

c'en est tout-à-fait un comme fini de travail et élégance de forme. Elle se présente, de face, comme un triangle légèrement allongé, dont les angles seraient adoucis et la base curviligne. Le grain en est d'une extrême finesse, le poli soigné, la conservation parfaite ; mais ce qui frappe et charme dans cet outil, c'est moins encore l'outil lui-même que la monture qui le sertit. Elle est en bronze et à peu près intacte sur tous les points, hors l'un des côtés et le sommet. La pierre à celui-ci porte comme deux *ailerons*, dont les extrémités supérieures ont été brisées et manquent. La courbure naissante de ce qui reste, permet d'affirmer qu'à l'origine les deux branches se rejoignaient comme les deux moitiés d'un anneau. A vrai dire, elles formaient un anneau au moyen duquel l'outil était emmanché. Ces appendices dégénèrent par le bas en une bande plate, large de 0^{m}005 qui descend verticalement, s'ajuste exactement sur la pierre et se termine en cul-de-lampe, à 0^{m}010 environ du bord. Une autre bande de largeur égale ceint la pierre vers son milieu, dans le sens horizontal, coupant la première à angle droit ou plutôt s'y reliant par une habile soudure. L'armature étant la même partout, sur les côtés aussi bien que sur les faces, la pierre s'y trouve étroitement engagée et retenue, et l'on comprend qu'une fois emmanchée, elle formait un élégant et utile instrument de travail.

Le profil de cette hachette est particulièrement remarquable. Bien des amateurs diraient qu'il est *ravissant*. Il indique un état de civilisation avancé et le goût d'un artiste véritable. J'ignore si les splendides vitrines du musée de Saint-Germain possèdent un objet pareil, mais je ne le pense pas. Dans tous les cas, il y tiendrait honorablement sa place, et je n'exagère pas en disant qu'il y deviendrait bientôt, de la part des connaisseurs, un objet d'admiration.

Ce précieux spécimen de l'industrie et de l'art primitif fut trouvé, il y a environ 30 ans, aux environs de Tonneins (Lot-et-Garonne), pendant les travaux de creusement du canal latéral. Il fut acquis par un pharmacien de cette ville, M. Rozan, archéologue plus

passionné qu'instruit, qui le plaça, l'enfouit plutôt dans une collection formée des choses les plus disparates et les plus étranges : une perle dans le fumier d'Ennius ! M. Rozan est mort depuis quelques mois. Sa collection, son *Musée tonneinsien*, comme il l'appelait sérieusement, a été dispersé, sans qu'il s'élevât une voix pour en réclamer la conservation. C'est une épave de ce naufrage que je signale à l'attention vigilante des administrateurs du musée de Saint-Germain.

La hache en bronze qui figure sous le n° 2 sur la planche ci-jointe, provient du canton de Francescas, arrondissement de Nérac (Lot-et-Garonne). Sa longueur est de 0m295; sa largeur au sommet, de 0m048; à la base, de 0m120; son poids est de 1 kilog. 960. Il est probable qu'elle en pesait 2 à l'origine. Sa forme générale rappelle celle du type que marque la lettre C dans la planche annexée au *projet de classification des haches en bronze* (REVUE ARCHÉOLOGIQUE, janvier 1866), et qui provient du même département. Elle est donc à rebords droits et dépourvue de talon. Mais une particularité la distingue, particularité que ne présente d'ailleurs aucun des types figurés par les soins de la Commission topographique des Gaules : c'est l'existence d'un anneau sur chacun de ses côtés. On connaît des haches munies d'un anneau unique, encore sont-elles en même temps pourvues d'une douille ou d'ailerons. Mais les haches à deux anneaux (en supposant qu'il y en ait d'autres dans le genre de celle-ci, ce qui est probable) étaient inconnues jusqu'à présent, peu connues tout au moins et certainement fort rares. L'utilité de ce double appendice se déduit, du reste, sans peine de la forme et du poids de l'instrument.

Un manche droit en bois, largement évidé à un bout, pour donner passage à la hache, la prenait en travers à la hauteur des anneaux, et l'embrassait en la dépassant. Mais les rebords, par leur surélévation, créant un vide exclusif de toute solidité entre le manche et l'outil, il est probable qu'on y suppléait au moyen de taquets trapézoïdes entrant dans le creux exactement, mais avec effort. Les pièces étant ainsi disposées, on les fixait aux deux côtés de l'outil

par un boulon passé à travers l'anneau et amorçant les deux bras du manche (1).

L'instrument que je viens de décrire offre les preuves d'un usage fréquent : il n'a pas été une arme de luxe inutile et oisive. Un de ses anneaux est déformé par écrasement. Le rebord, fissuré au-dessus de l'autre anneau, est déprimé, mâché sur bien des points. Enfin, la ligne du tranchant présente des ondulations qui résultent de la flexion du métal sous l'effort de corps plus durs que lui. Il n'y a pas eu, au reste, perte de substance, et il suffirait de quelques coups de marteau pour le rétablir dans sa primitive régularité.

Le dernier objet que j'ai à faire connaître est encore une hache en bronze (voir le n° 3 de la planche), mais une hache à deux tranchants égaux et emmanchée à même le métal ; je veux dire qu'elle a une poignée, et que lame et poignée ont été fondues d'un coup et font corps. Une rainure rectangulaire, formant une sorte de gouttière médiane sur les deux faces de l'outil, traverse celui-ci dans toute sa longueur. Large de 0^{m}025 et profonde de 0^{m}006, cette rainure avait pour destination probable de loger un manche de bois fait de deux pièces peut-être, et qu'on y assujétissait au moyen de nerfs d'animaux ou de fibres textiles. Elle servait d'ailleurs à bien marquer, pour l'œil, la séparation de la poignée et des lames, et à alléger la massivité de l'instrument en lui imprimant un cachet d'élégance simple et forte.

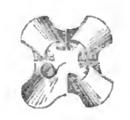
Quand j'aurai ajouté que cette hache mesure horizontalement 0^{m}190 et verticalement 0^{m}120, poignée comprise, qu'elle pèse 1^{k}150 gr. et qu'elle a été recueillie aux environs d'Ecornebœuf (Dordogne), il ne me restera rien à dire, sinon que, outil professionnel aussi bien qu'arme de chasse ou de guerre, elle laisse voir,

(1) J'avais d'abord présumé que ce pouvait être une hache à main. Elle est, en effet, assez étroite du haut pour qu'on puisse aisément la prendre par là et la bien tenir. Mais à quoi serviraient alors les anneaux latéraux dont elle est munie ? A moins qu'on ne les considère comme un moyen de suspension, ayant pour but d'en rendre plus facile le transport d'un lieu à un autre. L'état nomade des populations en ces âges primitifs donne quelque valeur à cette hypothèse ; mais cette hache, pour être manœuvrée à la main, est bien grande, et elle est bien lourde aussi.

malgré sa belle conservation, des états de service non douteux, qui en accroissent l'intérêt sans en diminuer la valeur.

Il est impossible, dans l'état actuel de la science, de déterminer avec précision ou, à défaut, approximativement l'époque à laquelle se rapportent les outils décrits dans cette notice ; on peut du moins essayer de les classer par voie de comparaison. Si la hache n° 2 révèle une industrie déjà active et prospère, celle dont témoigne la hache n° 3 était de beaucoup plus avancée, plus intelligente, plus sûre d'elle-même. A la mollesse des contours, à la gaucherie de l'ensemble, à l'absence de style, pour tout dire, succèdent, quand on va de l'une à l'autre, la précision, la rectitude, enfin le sentiment des rapports qui, dans toute œuvre réussie, existent entre la forme reçue et la destination assignée. La hache d'Ecornebœuf, dans son élégance sobre et forte, présente à un haut degré cette sorte de convenance esthétique.

Quant à la hachette de jade, elle est certainement le fruit d'une civilisation presque raffinée, d'une industrie s'élevant jusqu'à l'art. En la qualifiant de bijou, j'ai fait d'elle tout-à-l'heure un grand éloge et il était sincère. Mais peut-être, appliqué à cet objet, est-il près d'être une critique. Bien des articles de parure ont moins de grâce que ce simple outil.



RECHERCHES

SUR

LES CAMPS GAULOIS ET LES CAMPS ROMAINS

DU

BÉARN,

PAR

M. CÉNAC MONCAUT,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique.

Suite et fin.

Ces diverses considérations nous portent à croire que Crassus dédaigna d'attaquer les *Vocates* dans leur propre canton ; il dirigea son armée droit au sud, à travers les landes (pays de *Gabarret*, de *Cazambou* et de *Montguilhem ; in fines Vocantium*), et marcha droit sur le canton des *Tarusates*, qui se fait remarquer, de nos jours, par la présence des camps et des turons que nous venons de décrire (1).

(1) Ce n'était pas que les Aquitains et les autres peuples de la Gaule ne connussent les premiers éléments de la castramétation avant l'arrivée des soldats de Sertorius. Tous les peuples, parvenus à l'âge héroïque, pratiquent l'art de fortifier leurs bourgades ; les peuples nomades, seuls, se bornent à camper derrière leurs chariots.

« Les Bretons, dit César, donnaient le nom de *place forte (oppidum)* à un bois épais, entouré d'un rempart et d'un fossé *(valle atque fossa)* qui leur servaient de retraite contre les excursions de l'ennemi ; César y mena ses légions et trouva le lieu également défendu par la nature et par l'art. (Liv. V, ch. XXI.)

M. Ampère, dans son *Histoire romaine à Rome*, a reconstitué, avec une merveilleuse sagacité, les premières fortifications *(munitiones)* du peuple de Romulus sur le Palatin,

Voilà Crassus en face de l'Adour, du côté de Saint-Séver de Gascogne. La rive droite par laquelle il arrive, est unie et sans accidents notables de terrain ; mais la rive gauche se dresse presque à pic, depuis la jonction de cette rivière avec le *Gave*, à Puyoo, jusqu'à sa réunion avec le Lices, à Aire. Crassus voyant s'élever devant lui ce rempart naturel, auquel l'Adour sert de tranchée (*valle atque fossa*), ne dut pas manquer de faire explorer la contrée, pour s'assurer qu'elle ne renfermait pas de camps ennemis, qu'elle ne cachait pas d'embuscades.

L'examen des lieux nous donne la preuve que les Aquitains ne l'attendaient pas sur ce point. Nous n'avons pu retrouver, en effet, de traces évidentes de campements et de villes gauloises sur les rives de l'Adour. Les fortifications indigènes étaient réunies au sud du plateau, dans la vallée du Gave (1). Aucune résistance ne lui étant préparée de ce côté, comme il est permis de le déduire du silence même des *Commentaires*, Crassus se décide à traverser l'Adour. L'opération était facile : cette rivière est franchissable à gué presque sur tous les points, en amont de sa réunion avec le Gave.

Arrivé sur la rive gauche, il cherche un point facile à fortifier, soit pour y passer quelques jours, soit pour s'y préparer une retraite en cas d'échec ultérieur.

Or, nous avons déjà signalé l'existence du camp romain de *Thun* ou de *Saint-Sernin*, entre Cazères et Grenade, sur les coteaux de *Larivière ;* ce fut là, pensons-nous, que le général romain établit son premier *castrum*.

et celle des Sabins sur le Janicule. Les Gaulois, du temps de César, se trouvant à peu près dans le même état de civilisation que les Romains des premiers rois, plaçaient comme eux leurs villes sur des hauteurs escarpées, les entouraient de fossés, de bourrelets en terre et de palissades ; seulement, ces diverses parties de leur castramétation offraient plus de grossièreté que celles des Romains de l'époque de César. Elles avaient des coupes, des dispositions assez différentes.

Les chefs espagnols, formés à l'école de Sertorius, s'occupèrent de perfectionner chez eux cette partie de l'art de la guerre, en leur révélant les plans des ingénieurs romains.

(1) Nous signalerons plus tard les circonstances qui nous donnent plus de probabilité à cette marche de Crassus.

Ce camp, avons-nous dit, a perdu une partie de son enceinte principale; il n'a conservé que le camp des auxiliaires, renfermant cinq hectares douze ares.

Nous pensons ne pas nous éloigner beaucoup de la vérité, en attribuant au camp principal les dimensions de ceux d'*Argagnon* et de *Lescar*, c'est-à-dire de deux hectares à deux hectares et demi de superficie, espace suffisant pour contenir les douze cohortes de Crassus.

Les alliés qui lui arrivaient de Toulouse et de Narbonne, trouvaient à s'établir largement dans le camp des auxiliaires, en avant de la grande tranchée.

Les Romains ne durent pas séjourner longtemps au camp de *Thun*. Les turons des indigènes étaient plus au sud; c'était là qu'il fallait les attaquer : Crassus pousse donc son armée dans cette direction. Sa seconde halte fut peut-être au castera de *Montgaillard*, à 6 kilomètres plus loin, en face du *turonet* gaulois de *Mansone*, situé à 2,400 mètres du *castera* (1); mais la lutte décisive, racontée par César, n'eut pas lieu évidemment entre ces deux positions stratégiques.

Le turon de *Mansone* n'aurait pu contenir 3,000 Gaulois, seulement, et César nous dit que les adversaires de Crassus étaient au nombre de 50,000.

D'ailleurs, la prise de ce *turonet* isolé n'aurait pu entraîner la dissolution de la confédération aquitanique.

On a pu remarquer, d'après notre première description, que les turons aquitains formaient deux groupes principaux, l'un à l'ouest, dans les cantons d'Orthez et d'Arthez, l'autre dans le canton de Lescar, autour de la puissante tribu de *Benearni*.

L'intérêt évident de Crassus était de conduire ses cohortes entre

(1) Une autre considération contribue à rattacher ces deux campements à l'expédition de Crassus : c'est que la tradition les attribue à César... Tous les deux sont entourés de fossés et s'élèvent sur les points les plus élevés de la contrée. Le *castera* renferme les débris d'une muraille, restes évidents d'une tour féodale qui dut s'élever au moyen-âge à la place du *prætorium*.

ces deux groupes, d'installer solidement son camp sur le Gave, de manière à couper les communications entre ces deux lignes de forteresses, puis de tomber sur l'une ou sur l'autre, selon les circonstances, pour porter un coup décisif, et frapper de terreur les habitants des *turons* et des *clans* éloignés.

Or, nous avons trouvé deux camps romains parfaitement conservés sur les coteaux de la rive droite du Gave, à 7 kilomètres l'un de l'autre : celui d'*Argagnon* et celui de *Lac* ;

Le premier, construit et situé d'après tous les principes de la castramétation romaine, était d'une capacité suffisante pour contenir la petite armée expéditionnaire, puisqu'il occupait deux hectares et demi, sans compter le camp des auxiliaires.

Représentons-nous donc Crassus convenablement retranché dans le castera d'*Argagnon*. Il lui est facile de surveiller de ce point tous les mouvements des Aquitains, car il aperçoit à l'horizon les turons de *Saint-Boës*, de *Castelner*, de *Lay*, de *Castelis*, de *Lahourcade* et *Dous Mourous*. Il domine toute la plaine du Gave, depuis *Bereux* jusqu'à la vallée des *Campani*.

Pendant qu'il occupe cette position, il apprend que les confédérés concentrent leurs efforts dans le canton de *Benearni*, à 20 kilomètres à l'est. C'est là, lui rapportent ses espions, qu'ils élèvent, sous la conduite d'anciens officiers de Sertorius, un camp à la manière romaine, camp immense, capable de renfermer la majeure partie des 50,000 confédérés. Ce camp est celui de *Labastide-Montréjeau*, dont nous avons réservé la description pour le moment où il serait appelé à jouer un rôle de premier ordre.

Le turon de *Labastide-Montréjeau*, nommé aussi *castera*, est remarquable à plusieurs titres; d'abord, ses dimensions dépassent celles de tous les *turons* et de tous les *castera* de cette contrée ; il ne renferme pas moins de dix hectares vingt-six ares.

En second lieu il est placé à la manière romaine, sur un coteau élevé de 20 à 25 mètres seulement au-dessus de la plaine ; il en occupe l'extrémité ; les ingénieurs l'ont séparé du prolongement de

la colline ou *cerrade*, à l'aide d'une énorme tranchée semblable à celles des *castra* d'*Argagnon* et de *Lescar*.

Mais, dira-t-on peut-être, pourquoi le camp de la Bastide, offrant un si grand nombre de détails conformes au type des *castra* romains, ne serait-il pas un ouvrage des légions? Des preuves nombreuses combattent cette opinion, et elles nous paraissent irréfutables. D'abord sa superficie de dix hectares vingt-six ares, est le triple de celles des autres *castra* de la région. L'armée de Crassus n'étant que de 5 à 6,000 hommes, ne devait occuper que des camps de trois à quatre hectares, et comme l'Aquitaine ne fut sous les empereurs le théâtre d'aucune expédition plus considérable, on ne saurait raisonnablement attribuer le vaste castera de *Labastide-Montrejeau* à une des époques postérieures à César.

En second lieu, le plan de ce *turon* est beaucoup plus irrégulier que ceux des *castra* romains. La grande tranchée qui le sépare du prolongement du coteau notamment, n'est pas sur l'axe central de l'ellipse, comme celle de *Lescar* et d'*Arcagnon*. Les remparts et les terrassements offrent une irrégularité qui dénote l'inexpérience d'ingénieurs chez lesquels le zèle ne pouvait suppléer l'ignorance. Pour dernier témoignage enfin, le camp ne fut jamais terminé, ce qui ne pourrait s'expliquer en l'attribuant à des légions qui mettaient promptement la dernière main à leurs ouvrages, mais qui s'accorde parfaitement avec le texte des *Commentaires*, qui nous apprend que Crassus ne donna pas aux confédérés le temps de s'agglomérer et de terminer leurs fortifications.

Continuons à discuter dans l'hypothèse que le camp de Labastide est occupé par 20 ou 30,000 Vasco-Aquitains ; César parle bien de 50,000, mais on sait que les vainqueurs aiment à exagérer la vérité dans l'intérêt de leur gloire (1) et au préjudice de celle de leurs ennemis. Une partie des Aquitains pouvait d'ailleurs être campée sur

(1) Il faut remarquer, en outre, que les Aquitains et les Vascons étant commandés par des officiers de l'école de Sertorius, devaient suivre la tactique romaine : renfermer une partie de leurs forces dans le camp, réserver l'autre, la cavalerie surtout, pour manœuvrer dans la campagne, couper les vivres et harceler l'ennemi.

le plateau de *Sourouilles*, situé sur l'autre rive du *Lagona*, à 100 mètres à peine du camp qui nous occupe, et qui porte lui-même le nom de *castera*. Ils pouvaient être retranchés aussi sur un turon plus ancien et très-rapproché, le turon de *Peyhaut* (1), situé dans la même commune, à mille cinq cents mètres au nord-est.

Que dut faire Crassus, averti de la construction d'un camp formidable, flanqué déjà de deux turons occupés par 30 ou 40,000 Aquitains ? Il jugea que le camp d'Argagnon étant trop éloigné de l'ennemi, 13 kilomètres, formaient une étape trop forte pour lui permettre de faire arriver les légions fraîches et sans fatigue au pied des remparts ennemis, et d'envoyer chercher, en cas de besoin, des renforts et des machines. Il se décide à quitter Argagnon et à se transporter à Lac, sur la même rive du Gave, à 7 kilomètres seulement des ennemis.

Arrivé sur ce point, il choisit l'extrémité d'un coteau placé entre le Gave au sud, et le ravin de l'Agle au nord et à l'ouest. La situation était plus favorable encore que celle d'Argagnon, car le Gave baignait le pied du coteau tombant à pic.

Ses soldats ouvrent la grande tranchée qui doit séparer le camp du prolongement du coteau à l'est, et comme l'ennemi, campé dans cette direction, est nombreux et redoutable, les ingénieurs donnent à cet obstacle plus de largeur et de profondeur qu'à l'ordinaire, plus d'élévation au rempart qui le complète. Par un surcroît de précautions inusitées dans les autres *castra* ils ménagent contre le grand rempart une espèce de place d'armes intérieure de soixante ares, séparée du reste du camp par d'autres parapets et d'autres fossés, de telle manière que ce lieu, complètement entouré de terrassements de huit à dix mètres de hauteur, offrait à la garde préto-

(1) Ce turon, considérablement défiguré aujourd'hui, ne fut peut-être jamais entouré de remparts réguliers ; on s'était sans doute borné à faire des appropriations à une élévation naturellement forte pour pouvoir s'y retrancher en cas de besoin. Plus tard, *Labastide-Montréjeau* le remplaça avantageusement, et *Peyhaut* ne fut qu'un turon supplémentaire, un poste avancé de la grande redoute.

rienne et à l'état-major défendant les aigles et la caisse un refuge à peu près imprenable (1).

Si le camp proprement dit venait à être forcé, on pouvait encore résister dans cette redoute et sauver la gloire et les intérêts de la République,

Les cohortes sont donc solidement installées dans le camp de Lac. « Crassus voyant le nombre des ennemis augmenter chaque jour, dit César, pensa qu'il fallait se hâter de combattre ; il assembla le conseil, et, d'après l'avis unanime, il donna l'ordre pour le lendemain. » — Il était prudent, en effet, de presser l'attaque des confédérés de Montréjeau ; il ne fallait pas leur donner le temps de recevoir de nouveaux renforts et d'augmenter leurs fortifications.

Les Aquitains, dit César, « maîtres des passages, pouvaient intercepter les vivres; si la faim forçait les Romains à la retraite, ils les attaqueraient en pleine marche, au milieu des embarras des bagages et profiteraient de leur découragement. »

Ainsi, d'après le texte de César, au moment où le signal est donné, les Romains et les Aquitains sont retranchés dans leurs camps respectifs.

Ces camps doivent être rapprochés, puisque Crassus peut suivre tous les mouvements de l'ennemi, et que nous allons le voir, d'après les *Commentaires*, atteindre la redoute des Aquitains par une marche rapide.

« Crassus partant de son camp, dit l'historien le plus récent de la vie de César, range son armée sur deux lignes, avec les auxiliaires au centre, et, dans cette position, il attend l'attaque de l'ennemi; mais les rusés Aquitains, ancêtres des Gascons, ne donnent pas dans le piége et restent dans le camp, où ils attendent les Romains. »

Ces préparatifs, cette attitude des deux partis se rapportent parfaitement aux deux camps de *Lac* et de *Labastide*, placés à

(1) Il était de principe, d'après Végèze, de construire cette place de résistance désespérée dans la plupart des *castra*.

7 kilomètres l'un de l'autre. Crassus voyant l'immobilité des Aquitains, se décide à marcher contre eux. La disposition des lieux protége sa marche; il s'avance, ayant la ligne des coteaux à sa gauche, le Gave à sa droite. Arrivé devant le vaste turon, il ordonne à ses troupes de commencer l'assaut. Plusieurs circonstances expliquent cet ordre précipité de Crassus. Le turon n'avait pas plus de vingt à vingt-cinq mètres au-dessus de la plaine; ses remparts n'étaient pas achevés; aussi les talus offraient-ils sur plusieurs points, du côté du sud notamment, des rampes aisément franchissables.

« Les uns, dit César, comblent le fossé, les autres chassent l'ennemi du retranchement, en y lançant une grêle de traits; les auxiliaires, sur qui Crassus comptait peu pour le combat, se mêlaient toutefois aux assaillants, pour leur fournir des traits, des pierres, des fascines; l'ennemi se défendait avec courage et lançait d'en-haut ses traits qui n'étaient pas perdus. Cependant, des cavaliers ayant fait le tour du camp, » — c'est-à-dire ayant poussé plus à l'est, pendant qu'on se battait à l'ouest, — « rapportèrent à Crassus qu'il n'était pas sur tous les points également fortifié. Le côté de la porte décumane était moins gardé et offrait un accès facile (1).

« Crassus explique ses intentions aux préfets de la cavalerie, continue César; ceux-ci, d'après l'ordre qu'ils ont reçu, prennent avec eux quatre cohortes toutes fraîches, restées à la garde du camp (2), et faisant un long détour pour dérober leur marche, se rendent en diligence à la partie du retranchement indiqué. »

(1) La porte décumane était ordinairement placée à côté des retranchements les plus élevés; or, le turon de *Labastide-Montréjeau* en a conservé cette ouverture à son angle sud-est, et c'est précisément en tirant vers la gauche que les talus se trouvent particulièrement incomplets. Les terrassiers n'ayant pas eu le temps de les terminer, avaient conservé une espèce de retraite ou de corniche qui servait à transporter les terres; les assaillants, la cavalerie elle-même, pouvaient profiter de cette défectuosité pour escalader les remparts. (Voir les points G O sur le plan ci-contre.)

(2) C'est dire très-clairement que les préfets revinrent bride abattue au camp de *Lac* et qu'ils en ramenèrent toutes les troupes qui s'y trouvaient encore. Crassus n'ayant que

Moins d'une heure dut suffire à ses nouvelles troupes pour franchir, même avec un détour, une distance de 7 kilomètres. Il leur fut aisé de dérober leur marche à l'ennemi, en remontant, soit l'étroite vallée de l'*Agle*, soit la gorge de la *Geu*, qui toutes les deux aboutissent près du *turon*. Aussitôt les talus sont assaillis au midi, sur les points I K, tandis que les premières cohortes continuent leur attaque au couchant.

« Tous les regards, poursuit César, sont fixés sur le champ de bataille ; nos troupes forcent l'entrée et pénètrent dans le camp des ennemis avant que ceux-ci puissent les voir ou seulement savoir ce qui se passe. »

Les Aquitains, en effet, devaient être massés vers les retranchements de l'ouest pour repousser la première attaque.

« Avertis par les cris qui se font entendre sur ce point, les nôtres pressent l'attaque avec cette ardeur que donne l'espoir de vaincre.

« L'ennemi enveloppé perd courage, se précipite du haut de ses remparts, et cherche son salut dans la fuite. » Mais les Romains aperçoivent les fuyards ; la cavalerie se met à leur poursuite, les atteint en rase campagne (1), en fait un grand carnage et ne revient que bien avant dans la nuit. De 50,000 hommes fournis par l'Aquitaine et le pays des Cantabres, à peine le quart s'échappa. »

D'après les observations dont nous venons d'accompagner le texte de César, il n'est pas une phrase, pas un détail qui ne s'applique avec la plus grande exactitude au camp de *Lac* et au turon de *Labastide-Montréjeau*. Il serait impossible, au contraire, d'appliquer ce récit de la guerre des Gaules à d'autres turons de première classe, tels que ceux de *Castelner*, de *Lay* ou de *Saint-Boës*. Ces derniers

douze cohortes, il ne devait pas en rester guère plus de quatre pour réserve, car il est probable qu'il en avait pris au moins huit pour marcher à l'ennemi. Quand les quatre dernières eurent rejoint les autres, la garde de *Lac* dut être confiée aux ouvriers, aux cantiniers et aux auxiliaires.

(1) C'est-à-dire dans la plaine entièrement découverte qui s'étend au sud, entre les coteaux de Labastide et le Gave ; les vaincus avaient hâte de franchir cette barrière et de se réfugier dans les gorges des Pyrénées, patrie des contingents espagnols conduits par les officiers de Sertorius.

sont d'une capacité trop restreinte pour contenir même une partie notable des 50,000 confédérés que Crassus avait à combattre; ils sont placés au sommet de montagnes trop élevées, pour que l'arrivée des dernières cohortes pût être dérobée aux regard des Gaulois et que l'escalade des remparts fût une affaire de quelques instants.

« Ce combat de Crassus, fait observer Napoléon III, dans la *Vie de César*, a cela de remarquable, que c'est le seul de toute la guerre des Gaules où les Romains attaquent un camp gaulois fortifié. »

La victoire du jeune lieutenant n'en fut que plus décisive; la confédération vasco-aquitanique, disloquée, frappée de terreur, ne fit plus de tentatives de résistance; les peuplades éloignées elles-mêmes se hâtèrent de faire acte de soumission.

« De ce nombre, dit César, furent les *Tarbelliens*, (1) les *Bigerounes* (2), les *Presciani* (3), les *Vocates* (4), les *Tarusates* (5), les *Élusates* (6), les *Garites* (7), les *Ausciens* (8), les *Garumni* (9), les *Sibuzates* (10) et les *Cocozates*, » c'est-à-dire toutes les peuplades situées

(1) Aquæ tarbelliæ (Dax), la peuplade la plus voisine des *Tarusates*, du côté de l'ouest.

(2) Les Bigorrais, à l'est de *Benearnum* (*civitas turba ubi castrum, Bigorra*). Plus tard le castrum gaulois servit de fondements à la cathédrale, qui se nomma longtemps la Sède. (Voir Walkenaër.)

(3) Sans doute à l'est des *Tarusates*, à la jonction de l'Aros et l'Adour, où l'on trouve des localités portant le nom de *Préchac*. Nous ne pouvons croire, avec M. Walkenaër, que les *Presciani* fussent situés près de Navarrens, bien qu'on y rencontre deux *Préchac*, par la raison que toutes les tribus situées au sud du Gave, protégées par le voisinage des montagnes, refusèrent d'imiter la soumission des peuplades placées entre le Gave et l'Adour.

(4) Habitants du Bazadais qui, malgré leur voisinage de *Sos*, n'avaient pas cru devoir se soumettre après la première victoire de Crassus.

(5) Habitants des bords de l'Adour, entre Tartas et Aire, qui, au lieu de résister au nord de l'Adour, pays trop découvert, durent se retirer au sud, dans le pays montueux que nous venons d'explorer.

(6) Habitants d'Eauze, au centre de l'Armagnac.

(7) Habitants du pays de Gaure, Fleurance (Gers).

(8) Les Ausci, habitants de Libère (Auch), trois tribus qui, malgré leur voisinage de Sos, avaient continué la résistance, après le premier succès de Crassus, et s'étaient probablement jointes aux Aquitains et aux Vascons.

(9) Habitants du Nébouzan et du Comminges.

(10) Peuplade dont la situation est restée jusqu'à ce jour incertaine, mais que nous

au nord du Gave. Celles du sud, au contraire, protégées par cette rivière et par le voisinage des Pyrénées, où les forêts, les rochers, leur offraient un asile inviolable, refusèrent d'imiter la soumission des habitants des basses vallées.

« Quelques États plus éloignés, mais peu nombreux, ajoute César, se fiant sur la saison avancée, ne suivirent pas cet exemple. » (Livre III, chapitre XXVII.) Ces insoumis furent donc les *Monesi* (habitants de Moneins), les *Osquidates* (habitants de la vallée d'Ossous), les *Campani* (habitants du haut Adour) et les *Oloronois* (Oloronois). La situation des peuplades qui mirent bas les armes, après la seconde victoire de Crassus, nous paraît confirmer la direction que nous avons fait suivre au général romain. Que si la dernière bataille avait eu lieu sur les bords de l'Adour, et non sur ceux du Gave, en effet, si la confédération vasquo-aquitanique n'avait pas été vaincue chez les *Benearni*, au centre du boulevard dont nous avons fait connaître la force, il est certain que ces tribus éloignées, au lieu de faire une si prompte soumission, se seraient retranchées dans les nombreux turons qui couvraient cette contrée, et y auraient continué la résistance, comme le firent les *Monesi*, les *Osquidates* et les *Campani*, entre le Gave et les Pyrénées.

En admettant que le camp gaulois forcé par Crassus se trouvât près de *Benearnum* (1), comment expliquez-vous, dira-t-on, le silence complet de César sur cette localité importante, alors surtout qu'il

placerons entre *Benearnum* et les *Tarusates*, c'est-à-dire autour du grand turon de Semboës et du territoire de *Sibouze*, dans les Landes, deux noms qui semblent rappeler les *Sibuzates*.

(1) Marca et la plupart des historiens du Béarn pensaient, conformément à la tradition populaire, que la cité de *Benearnum*, détruite au V[e] siècle par les Barbares, s'élevait à l'endroit où fut plus tard construite la ville de *Lescar*, mot qui pourrait venir de *Esquer*, rapide, ardue.

Des écrivains modernes ont essayé de la changer de place; M. Walkenaër l'a transportée à *Castelner*, sur la rive gauche du Gave. Or, ce coteau fort élevé, muni d'un turon considérable que nous avons décrit, est assez propre à un camp, mais peu à une ville d'une population relativement considérable. M. l'abbé Lartigau, dans une brochure récente, a voulu, à l'aide des distances des voies romaines, fixer *Benearnum* près de Belloc, en aval d'Orthez.

met au nombre des populations soumises à toutes celles qui l'entourent à l'est, au nord et à l'ouest ? C'est que les anciens géographes parlent bien de la ville de *Benearnum*, mais non pas de la tribu des *Benearni* ; et il ne serait pas le moins du monde impossible que *Benearnum* dépendit du territoire des *Tarusates*. Ces derniers étant devenus les chefs de la confédération aquitanique, Crassus n'eut pas à les mettre au nombre des populations soumises : il venait de les écraser. En première ligne, il se contenta de signaler à César les tribus dont les frontières n'ayant pas été atteintes, lui envoyaient des émissaires de paix, pour éviter les désastres de l'invasion et de la conquête.

Ajoutons que la soumission tardive des *Vocates* (Bazas), des *Garites,* des *Ausciens,* des *Elusates*, est une preuve nouvelle de la marche directe des légions de *Sos* vers les environs d'*Aire,* marche qui, suivant une ligne droite par *Cazaubon** et *Montguilhem*, dans une distance de 50 kilomètres, les avait conduites au camp de *Larivière* en laissant les *Vocates* à l'ouest et les autres peuplades à l'est.

Quelques jours durent cependant s'écouler entre la défaite des Vasquo-Aquitains et l'arrivée des ambassadeurs des tribus soumises ; il ne serait pas impossible que pendant cet intervalle, Crassus eût complètement évacué les retranchements de *Lac*, et transporté son camp tout près de *Benearnum*.

Ce camp serait celui de *Lescar*, dont nous avons donné la description et qui présente la même étendue et la même forme que ceux de *Larivière*, d'*Arcagnon* et de *Lac*. Si Crassus était revenu camper à Lac, il aurait paru battre en retraite... En construisant un nouveau *castrum* à Lescar, il prenait possession définitive du

* Quelle que soit l'autorité de M. Walkenaër et la conscience des études de M. l'abbé Lartigau *(Etude sur Benearnum, l'ancienne capitale du Béarn)*, nous ne pensons pas que l'opinion de Marca doive être brusquement abandonnée, et nous continuerons à placer *Benearnum* sur le plateau de *Lescar*. L'ancien *Benearnum* nous semble mieux situé là, au centre de ce Béarn auquel il a donné son nom, que lorsqu'on le relègue à une extrémité de la province de Dax et sur un coteau dont les désignations géographiques et le rôle historique sont tout-à-fait étrangers aux considérations qui ont conduit Marca à signaler Lescar comme ayant remplacé la ville gauloise.

pays ennemi, poussait plus loin sa conquête et contraignait les tribus situées à l'est, notamment celle de *Garumni*, à lui envoyer des otages pour arrêter sa marche.

Quelle direction prit Crassus en quittant le camp de Lescar, pour s'éloigner de l'Aquitaine pacifiée ? Nous ne pensons pas qu'il cotoyât les Pyrénées par les vallées de Lourdes et de Bigorre, bien qu'on rencontre quelques *castra* sur cette direction (1), tels que celui d'*Assayre*, à 8 kilomètres en amont de Pau; celui de *Pouzac*, à 22 kilomètres en aval de Bagnères-de-Bigorre; celui d'*Ossun*, enfin, à 8 kilomètres au sud-ouest de Tarbes (2).

Ces travaux militaires ne paraissent pas se rattacher à l'expédition de Crassus. Pourquoi le lieutenant de César se serait-il donné la peine de conduire ses cohortes dans cette contrée, puisque sa dernière victoire avait contraint les *Bigorrans* et les *Garumni* à reconnaître la domination romaine ? Il n'aurait remonté jusqu'à *Pouzat*, que dans le but de soumettre les *Campani*, habitants du haut Adour, et César ne les mentionne pas au nombre des vaincus.

Il est plus probable que les camps de *Juillan* et de *Pouzac* ne remontent qu'à l'expédition d'Auguste, qui pénétra chez les *Cam-*

(1) Le camp d'Assayre n'est autre chose qu'un coteau de 80 mètres d'élévation, entièrement détaché et de forme conique; il ne présente aucune trace de fossés et de remparts, mais il porte le nom de *castera;* et comme la nature l'a disposé admirablement pour le campement d'une petite armée, il serait très-possible que des cohortes s'y fussent établies dans certaines circonstances.

Celui de Pouzac est plus caractérisé, bien qu'il soit dominé par une montagne voisine, contrairement aux prescriptions des stratégistes romains. La disposition des fossés et des remparts, le soin avec lequel ils ont été exécutés, la découverte d'épées et de monnaies romaines, le nom de *Camp de César* qu'il porte encore, ne permettent pas de douter de son origine romaine. Il est placé sur un promontoire terminé en plateforme, et séparé de la partie supérieure de la montagne par deux fossés de 30 mètres de longueur sur 3 de largeur et de profondeur; entre les deux tranchées s'élève un rempart haut de 3 mètres et large de 10 à la base.

La plateforme est elliptique et mesure 40 mètres du sud au nord et 150 de l'est à l'ouest. Un bourrelet continu couronne de tout côté la crête de l'ellipse. Des cours d'eau arrosent la plaine à ses pieds, et des sources abondantes descendant de la montagne pouvaient amplement fournir au besoin de la garnison.

(2) Il est situé dans la commune de Juillan, nom qu'on a voulu faire venir de camp ou de vic de Jules. — (Jules César).

pani, accompagné du poète Catulle, et visita plusieurs hautes vallées des Pyrénées.

Il ressort d'ailleurs du texte de César, que Crassus, pressé par les approches de l'hiver, borna son entreprise aux opérations que nous venons de raconter, et qu'il s'éloigna de l'Aquitaine aussitôt après sa victoire.

Il ne serait pas impossible que, dans sa retraite, il se fût arrêté au camp romain de Vic-Fezensac, découvert par M. Chaudruc de Crazannes, il y a quelques années. Les 200 monnaies de bronze, renfermées dans une caisse militaire qu'on y a trouvée, sont, il est vrai, de Trajan, d'Antonin-le-Pieux, d'Adrien, de Marc-Aurèle, d'Alexandre Sévère et de Gordien (1) ; mais ce n'est pas une raison pour que cette station des légionnaires de l'Empire n'eût été construite et occupée d'abord par les soldats de Crassus.

Malgré le nombre et l'importance des témoignages que nous venons d'invoquer à l'appui de la direction que nous faisons suivre aux soldats de Crassus, à travers le pays des Tarusates, nous ne prétendons pas donner à nos hypothèses un caractère de certitude inattaquable ; notre travail comprend deux parties bien distinctes : l'une positive, c'est la description détaillée des campements gaulois et romains conservés dans le Béarn, et que l'on peut visiter encore; l'autre, problématique, mais revêtue d'un certain caractère de probabilité, la marche de Crassus et la suite de ses opérations. De nouvelles découvertes pourraient modifier ces conclusions, mais dans l'état de nos connaissances historiques et géographiques, nous avons cru devoir poser celles qui font l'objet de ce travail. Nous ne concluerons même pas de ces recherches que tous les campements gaulois dont nous venons de nous occuper, sont antérieurs à l'époque gallo-romaine ; nous nous garderons bien de donner à nos recherches une conclusion aussi radicale : il est très-probable que la forme des fortifications, une fois découverte par les anciens Aquitains, puis perfectionnée par les officiers de l'école de Sertorius, les

(1) *Revue d'Aquitaine*, t. V, p. 479.

Vasco-Aquitains des siècles suivants continuèrent à entourer leurs bourgades de fossés et de terrassements de la même forme. Il nous serait même impossible de distinguer avec certitude les turons contemporains de Crassus de ceux qui s'élevèrent dans la suite. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que bon nombre de ceux que nous avons décrits remontent à cette première époque, car la construction de redoutes gauloises est un fait constaté par César, et tout porte à croire que celles que rencontra Crassus se sont conservées jusqu'à nos jours. Tous les coteaux du Béarn, en effet, sont restés couverts de bois et de bruyères et tout-à-fait dans leur état primitif.

Or, l'homme ne s'amuse pas à niveler le sol sans but. Par quel caprice tout-à-fait onéreux aurait-il abattu ces remparts, comblé ces fossés sur les collines qui sont restées jusqu'à ce jour sans culture ?

C'est sous le bénéfice de ces réserves que nous livrons nos recherches à l'examen des hommes compétents et au jugement du public.

ORFÈVRERIE RELIGIEUSE.

—

CROIX DU TREIZIÈME SIÈCLE.

La jolie petite croix que nous décrivons ici et que nous possédons, mesure 17 centimètres de hauteur sur 15 millimètres de largeur ; les bras ont seulement 17 millimètres de long et sont placés à 31 millimètres du bout, de telle sorte que le bas de la croix a une longueur anormale ; elle a 8 millimètres d'épaisseur.

Elle est en bois recouvert de lames de cuivre doré, fixées au moyen de petits clous aussi de cuivre. La lame de la tranche paraît n'avoir aucune décoration ; elle a été posée la première, et les bords sont recourbés en dedans. Les lames antérieure et postérieure sont posées sur celle-ci. La première est décorée d'une ligne continue, gravée au burin, formant bordure et encadrant des lignes pointillées horizontales et d'espèces de rosaces ou de croix pattées qui remplissent le champ ; elle est percée de huit trous ovales de 1 centimètre environ, dont les bords relevés en bosse retiennent des cabochons ou pierres précieuses ; deux de ces trous sont placés vers le bas de la croix, laissant avec ceux du haut un intervalle de 5 centimètres environ. La lame a été malheureusement cassée en cet endroit, et offre une légère solution de continuité. La lame postérieure est ornée d'une espèce de grenetis assez espacé, et de sept rosaces à huit lobes relevés en bosse et régulièrement distribués.

Quelle était la destination de cette croix ? il est difficile de le dire, car ce n'est pas une croix pectorale, et elle ne parait pas avoir été destinée à être montée sur un pied pour être exposée à la véné-

ration publique. Cependant il semblerait, d'après la longueur inusitée du bas et la disposition des cabochons, laissant entre eux un assez long intervalle sans décorations en relief, qu'elle a pu être destinée à être offerte aux baisers des fidèles : par cette partie, il est en effet facile de la saisir sans cacher l'ornementation principale ; et maintenue contre les doigts par le pouce posé sur la face postérieure, la main du prêtre peut sans effort la présenter aux lèvres de nombreux adorateurs. On pourrait donc y voir un de ces *baisers de paix* dont on faisait un si fréquent usage au moyen-âge.

Quoi qu'il en soit de cette supposition, peut-être hasardée, la croix dont nous nous occupons n'en est pas moins un des précieux objets sacrés du XIII[e] siècle que nous a légués la célèbre abbaye de Grandselve, car elle a été trouvée, en 1866, dans l'ancien cimetière de Bouillac, qui en était une des dépendances.

Élie Rossignol,
Membre correspondant.

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE.

Travaux de l'année 1871.

Au mois d'août 1871, la Société archéologique a repris ses travaux. Ne pouvant publier dans leur entier tous les procès-verbaux des séances pendant cette année, nons devons nous borner à en extraire les communications les plus importantes.

Oppidum de Rengade. — Au mois de mars 1871, un oppidum a été écorné par des travaux de construction d'un chemin : on y a trouvé un crâne, une épée romaine en fer et des pointes de flèche. Quelques années auparavant, on avait découvert au même endroit des haches en pierre, dont une à douille.

Galerie des portraits des Évêques de Montauban. — M. l'abbé Pottier, à l'occasion de la récente nomination de Mgr Legain à l'évêché de Montauban, annonce que ce prélat a l'intention de réunir dans une salle de l'Évêché tous les portraits de ses prédécesseurs. Cette excellente mesure, déjà suivie d'un commencement d'exécution, ne peut réussir qu'avec le concours de tous. La Société, s'associant à cette pensée, fait appel à ceux qui possèdent des portraits d'évêques pouvant figurer dans cette galerie ; elle n'a pas cru pouvoir donner une meilleure destination au portrait de Henri de Nesmond, qui lui avait été offert par M. Jullia.

Excursion de la Société à Finhan. — Une délégation, composée de six membres, s'est rendue, en mars 1871, sur l'invitation de notre collègue M. le marquis H. de Pérignon, à Montbartier : elle a d'abord visité deux mottes défensives situées à l'entrée du village ;

l'église ne présente rien d'intéressant, sauf les traces légères, mais encore visibles à l'extérieur d'une litre blasonnée. L'accueil le plus sympathique et le plus cordial a été fait à nos délégués par M. le marquis et Mme la marquise de Pérignon. Les splendides collections d'objets de toute sorte, meubles de Boulle, du moyen-âge, bijoux, objets gallo-romains, porcelaines, terres de Palissy, faïences, émaux, souvenirs historiques, ont été visités et admirés par nos collègues, qui ont terminé leur journée par une excursion aux ruines gallo-romaines de Montfourcaud et au pèlerinage de la Peyrière.

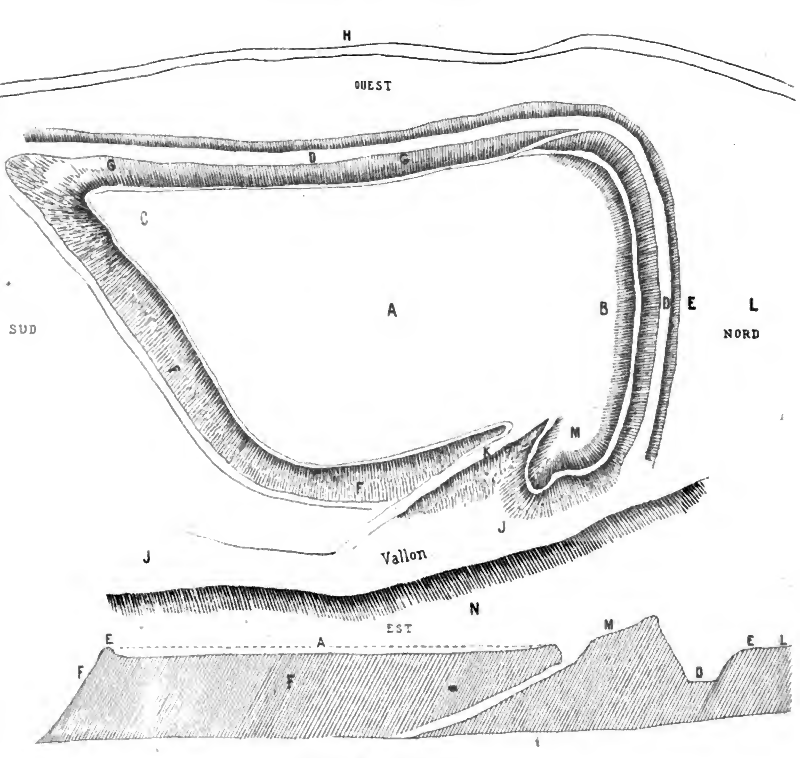
Schramasax. — A la séance d'août 1871, M. le docteur Rattier a présenté un schramasax en fer à deux tranchants, long de 0^m50 et portant à l'extrémité de la poignée un anneau de fer contenant une douille en cuivre. La conservation de cette arme est remarquable. Le même membre fait passer sous les yeux de ses collègues une pointe de lance en quartz éclaté, d'une pureté et d'une conservation admirables.

Crémaillère en fer tordu et forgé. — Mme Ysarn de Capdeville a fait don à la Société, en octobre 1871, d'une immense crémaillère en fer forgé et tordu, d'un beau travail et d'une dimension extraordinaire. Cette crémaillère complète l'ameublement de la belle cheminée gothique de la salle du Prince Noir.

(*A suivre*). *Le Secrétaire*,

Éd. FORESTIÉ.

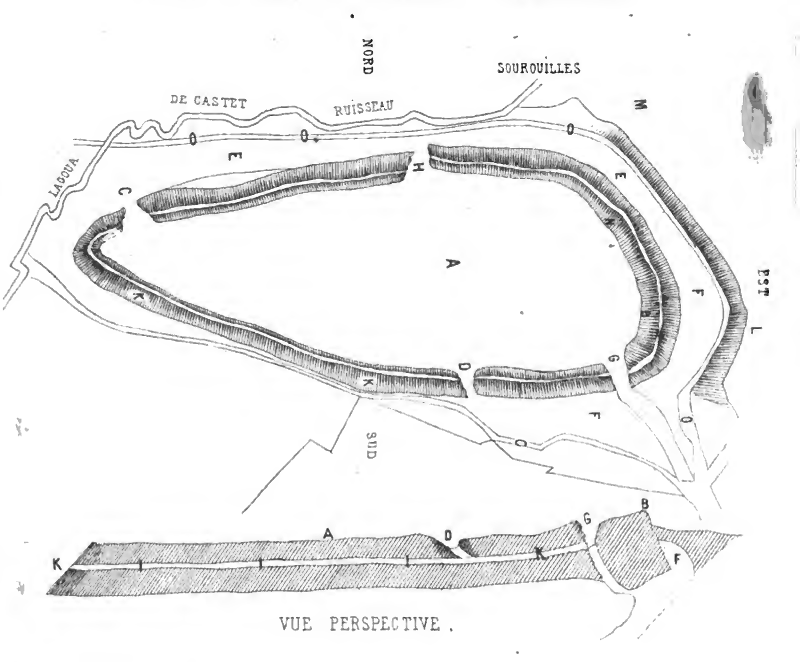
CASTERA DE LESCAR.



COUPE EN TRAVERS.

A Intérieur du Camp 230 mètres de l'Est à l'ouest, 145 du Sud au Nord, superficie 2 hect, 70 ar.
B Rebord intérieur du grand rempart de 8 mètres au dessus du Plateau.
C Emplacement probable du PRETORIUM
D Tranchée de 5 mètres de largeur au nord et à l'ouest.
E Emplacement probable d'un contre fossé semblable à celui d'argagnon.
FF Rampes naturelles de 25 à 30 mètres.
GG Rampes de l'ouest même hauteur.
H Ruisseau et vallée se relevant en pente douce à l'ouest.
L Plateau non retranché, destiné probablement aux auxiliaires.
K Chemin d'accès
M Eperon protégeant le chemin d'accès.
N Rampes élevées et rapides du revers du vallon JJ de 15 à 20 m. de largeur.

TUROU OU CASTERA DE LABASTIDE MONTRÉJEAU



A Plateau du Camp 540 mètres de longeur de l'Est à l'Ouest 210 de large du Sud au Nord,

C.H.D Ouvertures de 1m50 a 2 m. grossièrement pratiquées dans le tertre,

E.F. Ruisseau et ravin du Lagoua ayant de 30 à 60 m. de largeur,

G.N En passant par le point B grand rempart de 16 mètre's à l'extérieur de 8 mètres à l'intérieur, sur tout le reste du perimètre du Camp le rempart est conservé mais informe et de hauteur inégale variant entre 50°. et 2 metres,

F.F.F Tranchée artificielle de 6 à 8 m. de profondeur et de 15 m. de largeur à la Cuvette.

G Porte principale de 6 mètres.,

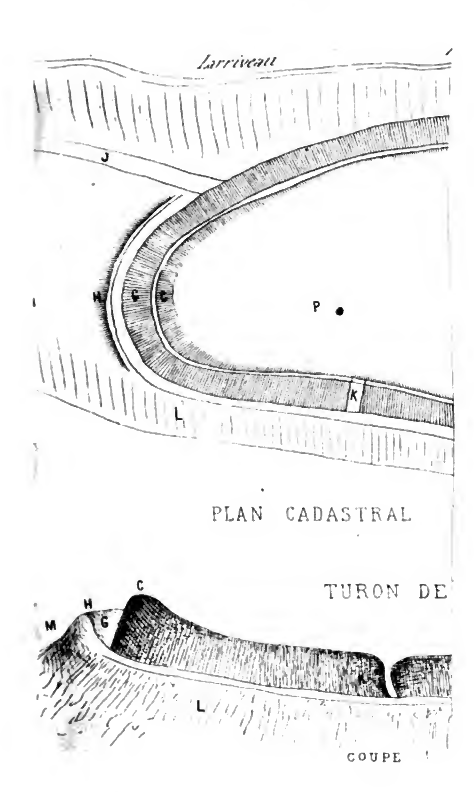
I I I Espèce de corniche ou terrasse facilitant l'assaut et prouvant que le Camp ne fut jamais terminé. C'était la qu'on devait puiser la terre pour construire les remparts,

L Continuation du plateau naturel,

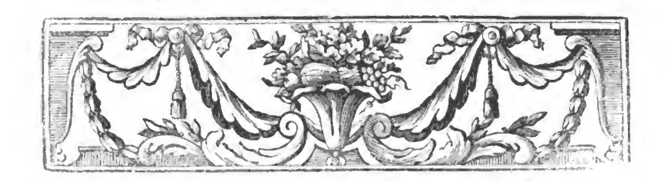
M.M Plateau de Sourouilles désigné aussi sous le nom de CASTERA,

O.O.O. Chemins de service.

K.K. Talus naturels de 20 à 25 mètres d'élévation.



A Intérieur du Camp, mesurant 320 ı
B Rempart de 5 mètres au dessus de
C Talus de 5 mètres au dessus du bass
D Fossé de 5 mètres de largeur et 10 mè
E Prolongement du Plateau,
G Talus extérieur de 15 mètres au dessu
H Butte extérieure de 10 mètres au des
I Fontaine dite *Hount de las doulous*
J Chemin creux allant au turon,
K Ouverture d'accès,
LLLL Rampes naturelles de 35 mètres,
M Prolongement du Plateau,
O Rempart de 16 mètres d'élévation aı
P Puits de 3 mètres de Profondeur,
P' Quatre puits de la même dimension.



LE BANQUET ANNUEL

DES

CONSULS DE MONTAUBAN,

PAR

M. DEVALS AINÉ,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques,
Secrétaire général de la Société.



UN usage immémorial, assimilant nos magistrats municipaux aux nouveaux étudiants de l'Université, voulait que les consuls de Montauban payassent, comme eux, pour leur bienvenue, un singulier tribut, nommé *béjaune*, qui consistait à donner, à leur entrée en fonctions, un régal où étaient conviés les membres du Conseil particulier et les principaux fonctionnaires de la commune. Lorsque l'Anglais, chassé de nos murs, eut étreint notre malheureuse cité dans le cercle infranchissable de ses quatorze bastilles (1), et que nos fertiles campagnes, laissées sans culture,

(1) J'ai pu, après de longues recherches, retrouver quelques-unes des positions fortifiées que les Anglais occupaient autour de la ville de Montauban. C'étaient les châteaux de *Bressols*, de *Toulvieu*, près de Montbeton, de *Meauzac*, des *Barthes*, de *Blauzac*, près de Vazerac, de *Courondes* et de *Corbarieu*. Ce dernier avait, en 1444, pour châtelain Jean de Stuart, seigneur écossais,

ne purent plus nourrir son héroïque population, alors nos consuls, sacrifiant sans peine la tradition aux nécessités du moment, provoquèrent la réforme de cette antique institution par le Conseil général (27 janvier 1423), et un nouvel article, plus approprié aux circonstances, fut ajouté à la formule de leur serment :

« Les nouveaux consuls jureront, à leur entrée en fonctions, que, « dans l'année de leur consulat, ils fourniront à la ville de Mon- « tauban chacun une arbalète d'acier, du calibre de quatorze « carreaux au moins, munie de vingt-cinq traits bons et suffisants, « avec leur étui ou carquois, ou bien qu'ils paieront la somme de « quatre livres tournois, pour être employée en achat d'artillerie. « Et moyennant ce, ils seront quittes du repas ou *béjaune*, que les « nouveaux consuls ont coutume de payer. » (Archives de Montau- « ban, série AA. Livre des Serments f° 9. v°.)

Les dangers une fois passés et la paix rétablie, les nouveaux consuls continuèrent bien à acquitter leur droit d'arbalète, mais la vieille tradition du festin consulaire ne tarda pas à reprendre le dessus. Seulement, comme il n'était pas juste que nos magistrats payassent un double droit de bienvenue, ce fut la caisse municipale qui fit dès-lors les frais du banquet.

Une autre modification fut introduite dans la célébration de cette gastronomique cérémonie. Le repas municipal avait toujours eu lieu aussitôt après l'entrée en fonctions des consuls nouvellement élus : il fut désormais fixé à la fin de l'année consulaire, qui expirait le premier lundi après la fête de la translation de saint Nicolas (9 mai).

Le dimanche, veille des élections, l'Hôtel-de-Ville revêtait de bonne heure un air de fête, ses murs se paraient de verdure, des herbes odorantes jonchaient les parquets, et la table, dressée dans la grande salle, par les soins du trésorier municipal, recevait, le soir, les graves convives.

Nos archives municipales ont conservé de minutieux détails sur le menu de plusieurs de ces banquets. Ces documents, déjà très-curieux par eux-mêmes, peuvent en outre fournir de précieuses

données pour l'économie politique de notre ville à diverses époques.

Les premiers banquets étaient d'une simplicité et, sauf peut-être l'ampleur des libations, d'une frugalité vraiment dignes des temps antiques. On en jugera par le compte-rendu officiel de celui du 14 mai 1519, dont voici la traduction littérale :

« L'an 1519 et le 14 mai, nous, consuls de Montauban, avons « fait notre collation suivant la coutume. Nous avons acheté :

« De Naudet Marty, pour 2 livres 2 sous 10 deniers de gaufres.

« De la femme de Cousy, le menuisier, pour 18 sous 1 denier.

« De la Rebéquette, pour 9 sous 11 deniers.

« De la femme Baugot, pour 1 livre 5 sous.

« Montant desdites gaufres : 4 livres 15 sous 10 deniers.

« Plus, du sieur Jean Jaudi, apothicaire, 18 livres 1/2 de dragées « à 6 sous 8 deniers la livre : 6 livres 1 sou 3 deniers.

« Payé aux sergents pour balayer et parer l'Hôtel-de-Ville, « 2 sous.

« Pour achat des balais, 2 deniers.

« Pour le port d'une charretée de feuillage, 2 sous 6 deniers.

« Pour deux faix d'herbages, 1 sou 8 deniers.

« Pour le louage de 3 douzaines de verres, et pour 3 d'entre « eux qui furent cassés ou perdus, 2 sous 3 deniers.

« Pour une barrique de vin clairet et une barrique de vin blanc : « 4 livres 2 sous.

« Montant de ladite collation : 15 livres 7 sous 8 deniers. »

On lit immédiatement après :

« Nous avons payé, le 15 dudit mois, 2 sous 6 deniers pour « faire célébrer, suivant l'usage, avant de procéder aux élections « consulaires, une messe du Saint-Esprit, afin que Dieu nous « accorde la grâce de faire de bonnes élections. (Arch. de Montau- « ban, série CC. Livre des comptes municipaux de l'année 1518- « 1519, f° 89.) »

A peine la Réforme eut-elle été introduite dans notre ville, que ce pieux usage fut entièrement abandonné, et au lieu de la cérémonie religieuse, les élections, placées désormais sous l'invocation de

Comus, n'eurent plus d'autre préambule qu'un déjeuner officiel, supplément du festin de la veille.

« A esté payé pour le souper que fismes préparer, le dimanche « dernier de nostre consollat, 14 may 1560, auquel furent invités « noz scindics, assesseurs, promotheurs, greffiers, ouvriers, rantiers « du socquet et plusieurs autres nottables personnatges de la ville, « et aussi soy trouvarent les trompettes, artilleurs, sergens, envi- « ron de quarante en nombre : pour lequiel soupper a esté des- « pendu, pour les causes contenues au rolle, comprins 3 livres « 11 soulz vin achapté de sire Bonyot, 42 solz au pasticier, et « autres sommes suyvant bilhettes, et comprins *le deszuner* faict « à nostre chasteau le lendemain avant faire nostre ellection, la « somme de 13 livres. »

« *Item*, a été payé à Jehan Fili, nostre thésaurier, la somme de « 25 soulz, comme est de coustume, pour avoir forny audict « soupper tout le linge nécessaire, comme 30 serviettes, 3 nappes « longières, et aussi l'estaing nécessaire : duquiel s'en perdist ung « grand plat, et aussi tables et escabelles. » (Arch. de Montauban, série CC. Livre des comptes municipaux de l'an 1559-1560, f° 106.)

Jusqu'alors les festins municipaux n'avaient presque rien perdu de leur simplicité primitive, mais les guerres civiles ayant insensiblement corrompu les mœurs publiques, nos consuls ne tardèrent pas à dédaigner la sobriété de leurs prédécesseurs : il leur fallut une table plus somptueuse et des mets plus recherchés. Voici textuellement le menu du banquet de 1573. On jugera du progrès que nos magistrats municipaux avaient fait dans le raffinement des jouissances gastronomiques :

« Aultre despensse commune
« et pour le souper des MM. Consseuls et conceilh, et le desjuner
« du lendemain, jour de la élegtyon conssular, 11 may 1573.

« A Jéhan Duc, maselier, pour ung veau de laygt, de luy prins « pour le disner du dimanche 10 may 1573, que pour le desjuner « du lundy, 11 dudict moys, jour de la élegtyon conssular, 3 livres « 10 soulz.

« A la fame de Jehan de Rossinhol, pour une paire de chapons, « sçavoir ung pour bouillir avec du veau, moton et lard à faire « potage, que pour rostir le soir : 25 soulz.

« A Jehan Delpé, aultre mazelier, pour ung chavreau de luy « achapté : 1 livre 13 soulz.

« A la vefve de feu Bernard Pauze et ugne autre nommée « Guarroulhe, revenderesse en la place, pour ung lièvre de elles « achapté, duquel furent faictz des pastés : 12 soulz.

« Aulx dictes deux revenderesses pour quatre rafaults *(lapereaux)* à six soulz pièce : 1 livre 4 soulz.

« A maistre Jehan Duc, mazelier, pour quatre livres moton : « 1 livre 2 soulz 8 deniers.

« A la Fauresse, revenderesse, pour 7 livres lard tant gras que « maigre, tant pour larder le veau, espaule d'icelui, poletz et pigeons, « que aultres viandes, tant pour rostir que boulhir, à 3 soulz la livre, « que à mètre aulx pasticeryes pour ledict soir : 1 livre 1 soul.

« A ladite de Pauze, revenderesse, pour six paires pigeons tant « à faire pasticerye qu'à la broche, 4 soulz 6 deniers paire : « 1 livre 7 soulz.

« A ladite de Pauze, pour six paires de poletz à 5 soulz paire, « tant pour pasticerye que rosty : 1 livre 10 soulz.

« A la bordière de M. de Salit, pour deux oysons, prins comme « cauze rare pour ledit souper, à 20 soulz pièce : 2 livres.

« Au sieur Pierre Tolhet, appoticaire, pour demi-livre capres à « 16 soulz livre : 8 soulz.

« Au sieur Jehan Barrière, appoticaire, pour 1 livre olives : « 3 soulz.

« Fromatge de forme pour la desserte, quatre pièces à 1 soul « 8 deniers pièce : 6 soulz 8 deniers.

« Giroffle tant à guarnir le tagnot de veau et espaule de moton, « 2 onces à 7 soulz : 14 soulz.

« Canelle en pouldre, 1 once 1/2 à 6 soulz : 9 soulz.

« Pouldre blanche, aulx fins que dessus, 1 once : 2 soulz « 6 deniers.

« Sucre fin, demi-livre à 24 soulz : 12 soulz.

« Cassonade blanche, un quart à 16 soulz la livre : 4 soulz.

« Pain blanc pour ledit souper et desjuner : 7 livres 10 soulz « 10 deniers.

« Pain gros pour que servoient, comme sergents et aultres : « 2 livres 10 soulz.

« Vin blanc pour ledit souper et pour le desjuner, 15 quartz à « 1 soulz 8 deniers : 1 livre 5 soulz.

« Au sieur Estienne Valat, appoticaire, conseul de la présent « ville, pour ugne barrique vin claret, choisy par sire Jehan Paulet « et Mᵉ Bernard Satur, notaire : 11 livres 10 soulz.

« A maistre Jehan Dupuy, pasticier, pour la besoinhe, pastice- « rie, desserte, que aultre besoinhe pour ledit souper et desjuner « du lendemain par luy faicte : 11 livres 10 soulz.

« Eau roze, verd-jeus, vinaigre, huile, oranges, rafortz, enssa- « lade, graysse à faire farynes à la poelle, œufz, en tout : 10 soulz.

« Artichaultz tant cuitz au lard que cruds pour la desserte : « 7 soulz 6 deniers.

« Pois verdz, cerizes, que aultres fruictz, pour la desserte : « 4 soulz 5 deniers.

« Eaue nafa *(eau de fleurs d'oranger)* à laver les mains après « souper et desjuner du lundy matin : 5 soulz.

« A troys homes qui ont servi à préparer ledit souper et des- « juner, aler quérir eaue, servir en table, que tourner la broche, « que d'aultre service : 15 soulz.

« Pour la coupe et port de quatre charretées bois du Ramier, « tant pour acotrer ledit souper, et après pour blanchir le linge : « 1 livre 5 soulz.

« Pour troys charges charbon de chesne, à faire feu, acotrer « ledit souper et blanchir ledit linge, à 10 soulz la charge : 1 livre « 10 soulz.

« A Mlle de Burguade, pour deux faisses ysermentz cex, à faire « prendre le feu audit boix, cauzant qu'estoit verd, à 2 soulz « 6 deniers le faix : 5 soulz.

« Chandelles de coton à faire lumière pour ceulx que soupoient,
« ayant servi audit souper et amasser et assembler le linge, estain,
« et aultre meuble : 1 livre 3 soulz 4 deniers.

« Monte toute ladite despence : 57 livres 19 soulz (correspondant à 410 francs de notre monnaie actuelle). » (Arch. de Montauban, série CC. Livre des comptes municipaux de l'an 1572-1573, f° v° 29).

Quatre charretées de bois du Ramier pour cuire le souper municipal ! En présence de pareils éclaircissements, on s'explique sans peine pourquoi les consuls, visitant quelques années après cette forêt communale du Ramier, si épaisse jadis, n'y trouvèrent plus que *trente-deux* arbres sur pied. Du reste, la ville paya cher plus tard ces folles prodigalités, et le chauffage de ses dix corps de garde, que jusqu'alors le Ramier avait gratuitement alimentés, fut désormais une lourde charge pour le budget municipal.

Un fait assez curieux va nous révéler à quel point le déjeuner du lundi était devenu la préface obligée des élections municipales.

Le 15 mai 1581, au moment où les consuls, après avoir fait honneur à un déjeuner des plus succulents, allaient procéder aux élections, il leur fut signifié un acte d'opposition au nom du parlement de Toulouse. Informé de cet incident, le roi de Navarre se hâta de dépêcher aux consuls son secrétaire d'État, M. de La Marsillière, avec ordre de faire renouveler, suivant l'usage, les magistratures municipales nonobstant toutes inhibitions. Les élections furent en conséquence fixées au jeudi, 18 du même mois. Mais les consuls, ne tenant aucun compte du repas déjà consommé, et voulant que pas une des formalités ordinaires ne manquât aux opérations électorales, eurent soin de faire préparer un nouveau déjeuner. (Archives de Montauban, série CC. Livre des comptes municipaux de l'an 1580-1581, f° 119 v°).

Cette vieille institution du banquet fut une de celles qui échappèrent aux naufrages successifs de nos libertés municipales. Lorsque les élections consulaires eurent été fixées, par l'édit royal du mois de mars 1586, au 1er janvier de chaque année, la célé-

bration de la fête gastronomique, inséparable des opérations électorales, eut lieu désormais le soir du 31 décembre et dans la matinée du lendemain. Vers le milieu du XVIIe siècle, les deux repas furent remplacés par un dîner servi le jour même des élections, et auquel on consacra annuellement une somme fixe de 150 livres. (Archives de Montauban. série CC. Cahier des comptes municipaux de l'an 1679, article 106 du chapitre *Dépense*.) Le banquet consulaire devint plus tard l'objet d'une disposition spéciale dans le règlement municipal rédigé par M. Dubois de Baillet, intendant de la Généralité de Montauban, et autorisé par un arrêt du conseil d'État, en date du 29 avril 1684. A compter de l'année 1740, un crédit de 200 livres fut affecté au service de cet important article du budget communal. Mais à peine avait-elle atteint son apogée, que cette antique institution s'éteignit subitement, frappée au cœur par le contre-coup des désastres que la France venait d'éprouver à la fois sur mer, dans l'Inde et au Canada. S'associant à la douleur générale, nos consuls avaient spontanément renoncé à la célébration du banquet municipal pendant les années 1760-1761. Mais une pareille abnégation ne pouvait pas durer longtemps. Le crédit ordinaire de 200 livres fut réintégré en ces termes dans le budget de 1762 :

« Frais pour l'Hôtel-de-Ville.—Article 56.— Pour le banquet consulaire, suivant le règlement de M. Dubois de Baillet, qui se fait le premier jour de l'an : 200 livres. »

Mais on avait compté sans le Bureau des Finances, chargé, comme on sait, de contrôler les dépenses communales, et qui, après avoir métamorphosé en 0 le chiffre 2 de la somme destinée au festin municipal, écrivit en marge cette observation :

« Cet article n'a plus lieu depuis deux ans, sauf à le rétablir dans de meilleurs temps. »

M. de Gourgues, intendant de la Généralité de Montauban, ajouta simplement au-dessous ces deux mots : *Bonne observation*, et tout fut dit.

Depuis lors, il ne fut plus question du banquet consulaire.

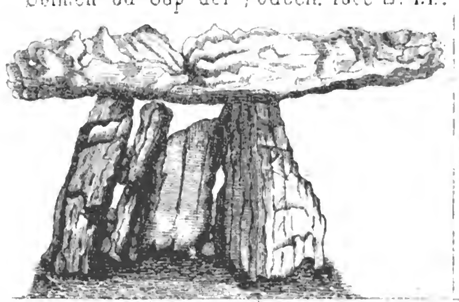
Planche I

N
E
S
O

Lanoux
Pailhès
Gabre
335
Loudère
490
512
Saberat
266
440
le Peyre
les Bordes
Balignas
434
307
le Mas-d'azil
286
Grotte
Bidot
434
le cap del Pouech
307
le Milborat
Seignas
364
Allières
Commenges
Camarade
362
Montfa
470

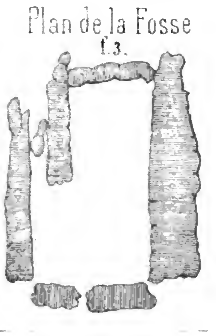
Planche II

Dolmen du Cap-del-Pouech. face E. f.1.



Plan de la Fosse

f.3.



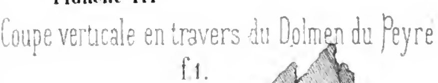
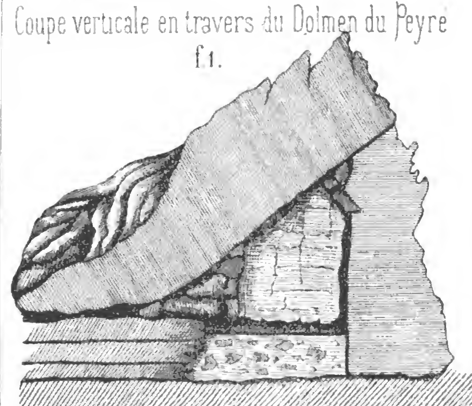


Planche III

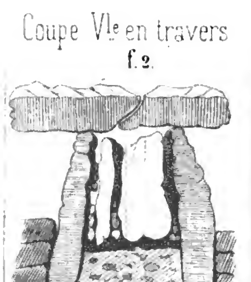
Coupe verticale en travers du Dolmen du Peyre

f.1.



Coupe Vle en travers

f.2.



Plan de la Cellule et de la fossé.

f 2

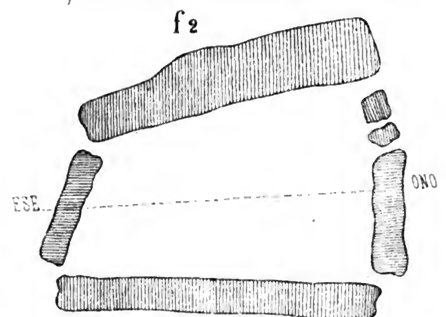


Planche IV

Tombe de Coudère en Septembre 1864.

f.1.

Coupe verticale selon l'axe.

f.3.

Plan de la fosse. f.2.

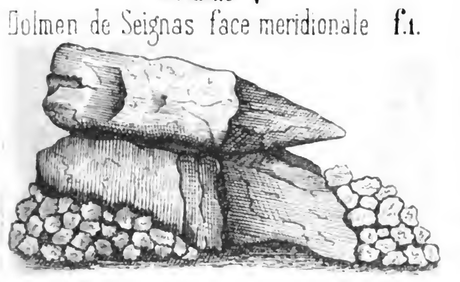
ESE

ONO

f.4 Coupe en travers.

Planche V

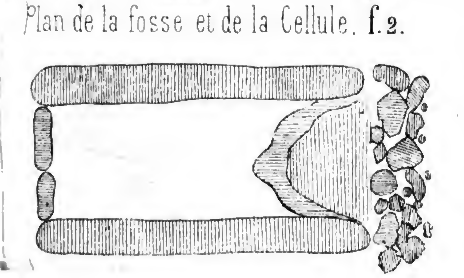
Dolmen de Seignas face meridionale f.1.



Coupe en travers f.3



Plan de la fosse et de la Cellule. f.2.



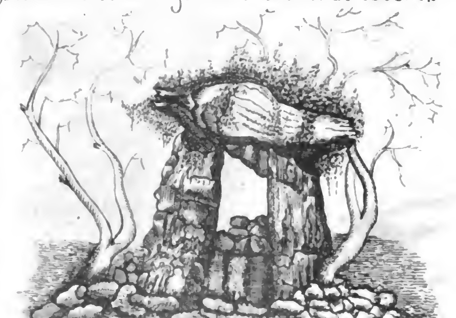
face septentrionale f.4.



Lith Bousquet Montauban

Planche VI







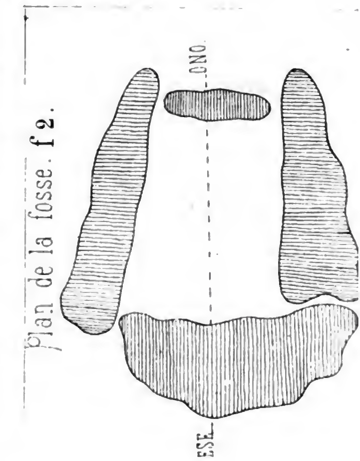
Coté S. f.3.

Face occidentale oblique. f.2.









GROUPE

DE

DOLMENS ET DEMI-DOLMENS

DES ENVIRONS DU MAS-D'AZIL (ARIÉGE),

PAR

M. l'Abbé **POUECH**, Chanoine de Pamiers,
Membre correspondant de la Société archéologique.

Les monuments antiques, au nombre de sept (1), qui font l'objet de cette étude, sont tous groupés aux environs du Mas-d'Azil et de sa grotte célèbre.

La petite région sur laquelle ils se trouvent disséminés, n'a pas 7 kilomètres dans sa plus grande longueur et n'occupe pas tout-à-fait une lieue carrée.

Ces monuments sont établis sur deux lignes distinctes : l'une au nord, courant du sud-est au nord-ouest de Coudère, commune de Gabre, à Balignas, commune des Bordes, passant par le Peyré (2), commune de Sabarat ; l'autre, sensiblement courbe et un peu oblique à la précédente, courant du Cap-del-Pouech, dans le voisinage immédiat de la grotte de Mas-d'Azil, à Commenge, commune

(1) Je parle ici seulement de ceux qui me sont connus et que j'ai explorés, car des indices significatifs disent assez qu'il doit en exister d'autres. En plusieurs endroits, des pierres entassées et couvertes de broussailles sont peut-être des tumulus recouvrant des dolmens ; tandis que d'autres, disposées en cercle et fichées en terre, rappellent assez des cromlechs plus ou moins effacés.

(2) Ce nom rappelle la dénomination souvent employée pour désigner les lieux qui renferment des monuments analogues.

de Camarade, en passant par Bidot et Seignas, deux localités appartenant aussi à la commune du Mas-d'Azil et formant deux points intermédiaires. (*Voir* planche Ire, le plan topographique du groupe.)

Quant à leur site et à leur position, ces monuments, consistant en dolmens et demi-dolmens principalement, sont tous établis sur la double chaîne de hautes collines calcaires qui, du sud-est au nord-ouest, traversent la contrée. Ils sont tous construits en gros quartiers de roche absolument bruts et pris sur les lieux mêmes. Ils affectent tous une situation analogue, dans les cols et sur les bords des plateaux, et non sur les points culminants. Enfin, ils sont tous invariablement tournés au levant, affectant ainsi une orientation constante et identique.

Tels sont les caractères généraux communs à tous ces monuments.

Voici maintenant l'origine et la suite des études que j'en ai faites. Bien que j'eusse fait des dessins et pris les mesures de quelques-uns d'entre eux, déjà dès 1848, ce n'est que de l'année 1864 que datent à leur sujet mes études scientifiques proprement dites. C'est alors, qu'excité par les pressantes sollicitations de M. Ed Lartet, à qui j'avais eu occasion de faire connaître l'existence de nos dolmens, et particulièrement intéressé par les savantes discussions de M. Alexandre Bertrand, au sujet des monuments de ce genre observés et étudiés en d'autres pays, je résolus d'en reprendre l'étude.

Je m'adressai d'abord au dolmen du Cap-del-Pouech, comme le plus connu. Je pus constater qu'il avait été précédemment fouillé et pus cependant recueillir quelques objets assez importants. Mes recherches se continuèrent par le dolmen du Peyré, vandalisé d'une manière plus radicale que le précédent. Il en fut de même de la tombe de Coudere, du dolmen de Seignas, et même jusqu'à un certain point du dolmen de Couteret, que je ne fais que mentionner ici, parce qu'il est hors de ce groupe. Quant au demi-dolmen de Bidot et au dolmen de Commeuge, je n'ai pas pu les explorer encore et je n'en donnerai ici qu'une simple notice, avec les mesures et les dessins.

Voilà où en sont aujourd'hui mes études touchant ce groupe de

monuments. Je les voudrais plus complètes ; néanmoins, je ne crois pas devoir en différer davantage la publication, que l'espoir toujours déçu de les achever a retardé trop longtemps. Je donnerai donc immédiatement la description particulière des sept dolmens étudiés, en rapportant en détail, les faits archéologiques qu'ils m'ont révélés, et je terminerai ce travail par le résumé de ces faits et la déduction des conséquences plus ou moins probables qui en découlent.

I. — Dolmen du Cap-del-Pouech (1)

(Commune du Mas-d'Azil)

Ce dolmen, qui tire un degré d'importance tout particulier de sa proximité et de ses autres relations avec la station humaine si intéressante de la grotte du Mas-d'Azil, est d'ailleurs un des plus grands, des mieux conservés et des plus remarquables du groupe. Il est situé à environ 330 mètres à l'ouest-nord-ouest de l'habitation du Cap-del-Pouech, sur le bord même du vieux chemin allant du Mas-d'Azil à Camarade, à l'altitude absolue de 434 mètres environ, c'est-à-dire à peu près à 148 mètres au-dessus du niveau de l'Arize, qui coule au pied de la montagne.

Ce monument est complètement isolé, et repose immédiatement sur le sol ; il n'a ni substruction qui le supporte, ni tumulus qui l'enveloppe, et rien ne dit aujourd'hui qu'il ait jamais été couvert. Les cinq grosses pierres qui le composent ont été prises sur le lieu et dans la roche même sur laquelle il est assis, consistant en un calcaire à milliolites gris, se divisant naturellement en larges dalles épaisses et grossières.

Quant à sa structure, ce dolmen consiste en une vaste table, sous forme de quadrilatère irrégulier, absolument brute et portée horizontalement sur quatre pierres, pareillement au naturel, fichées en terre et inclinées les unes vers les autres, de manière à former

(1) Planche II, fig. 1, pour le dessin du monument; fig. 2 et 3, pour le plan et la coupe verticale.

au-dessous de la table qu'elles sont destinées à porter, une base sensiblement pyramidale, s'élevant au-dessus du sol à la hauteur d'environ 1m30. La face inférieure de la table est assez unie, mais la face supérieure est inégale et très-raboteuse, relevée de bosses et creusée de sillons profonds, même de trous dont un en particulier la traverse de part en part, à l'aplomb du seuil et vers le milieu de l'entrée de la cellule. Les dimensions de cette table, prise à la surface supérieure, sont : 1m40 du nord au sud et 1m50 de l'est à l'ouest ; elle mesure respectivement 3m40 du nord-est au sud-ouest et 2m50 du sud-est au nord-ouest, c'est-à-dire selon les deux diagonales du trapèze qu'elle forme (1).

Quant à l'épaisseur, autant que je puis en juger à première vue, je l'estime en moyenne à 0m40. Je crois inutile de donner les dimensions détaillées des supports. Celui du nord est d'une seule pièce, assez informe et fort gros ; pour celui du sud, au contraire, il est formé de deux pierres beaucoup plus petites posées de champ, non sur le prolongement d'une même ligne, mais sur deux lignes parallèles, de manière à se dépasser en partie et à se soutenir mutuellement. Quant à la cinquième pierre, celle qui forme le chevet et qui ferme la cellule de ce côté, elle est sensiblement oblique à l'axe de cette cellule, et encore plus petite que les autres.

Il résulte de cette disposition, comme on le voit, une cellule assez irrégulière. Son ouverture est au levant ou plus exactement à l'est-sud-est ; elle a 1m10 de large au seuil même, tandis que sur le haut, à raison de l'inclinaison des montants l'un vers l'autre, sa largeur n'est plus que de 0m70.

Cette disposition, au reste, justifie aussi l'opinion déjà émise par d'autres observateurs touchant la manière dont ces sortes de

(1) Il résulte de l'énorme différence de ces deux diagonales, que la table projette un angle très-saillant au nord-ouest, et que son centre de gravité tombant de ce côté, est tout-à-fait en dehors du centre du plan d'appui. Or, ce fait semble être une conséquence de la position du trou qui traverse la table. Si cette table était poussée à gauche, ou au sud, elle serait à son point de plus grande stabilité ; mais alors le trou en question, reculé d'autant de ce côté, cesserait de correspondre à l'axe de la cellule.

monuments ont été construits. Une fosse, en général peu profonde et d'une largeur ainsi que d'une longueur suffisante pour y planter les pieds droits ou appuis, de manière à ce qu'ils puissent laisser entre eux un espace libre de la dimension voulue par le but proposé, a dû être creusée tout d'abord : ensuite, on a rempli de cailloux et de terre cet espace vide compris entre les appuis ; enfin, on a dû former tout autour un tas de ces mêmes matériaux, à pente assez radoucie pour permettre d'amener, au moyen de rouleaux et de leviers, la table à la position qu'elle occupe. Il a suffi ensuite d'enlever les matériaux inutiles pour mettre le monument à l'état où il est. Quoi qu'il en soit, du reste, de son mode de construction, la cellule qui existe sous ce dolmen, avec ses dimensions 1^m10 de largeur, 1^m70 de longueur et 1^m70 de hauteur à partir de la fosse, profonde à peine de 0^m40, qui s'est trouvée dans son intérieur, réalise à peu près la capacité d'une tombe ordinaire.

Le dolmen du Cap-del-Pouech fut en effet un tombeau, comme les objets trouvés à son intérieur le démontrent encore, malgré les remaniements, nombreux peut-être, du moins profonds, qu'avait déjà subis le contenu de sa fosse (1).

Ce monument, situé sur le bord d'un chemin public et formant une sorte de cabane sous laquelle un homme peut aisément se mettre à l'abri, a de tout temps été utilisé dans ce but. Aussi le sol en était-il foulé à l'intérieur, lorsque je le visitai pour la première fois en 1848, et tel était aussi l'état où je le retrouvai en juillet 1864. Une grosse pierre dont on s'était fait un siége en occupait le fond, et on y voyait aussi des cendres et du charbon,

(1) Tout y était dans la plus grande confusion, comme on va le voir. Il y avait peu d'ossements entiers : point de crâne, point de vase entier, seulement quelques petits morceaux. Les petits osselets seuls avaient été épargnés. Point d'os brûlé, d'ailleurs. Dans quelles circonstances, dans quel but cette tombe peut-elle avoir été violée ? Sans doute, à chaque nouvelle inhumation, on a dû remuer plus ou moins les os de ceux qui s'y trouvaient déjà enterrés ; mais cela n'explique pas le fait de la disparution des grands ossements, telle qu'on l'observe. On semble avoir apporté un certain soin dans cette extraction, et c'est même d'autant plus évident pour moi, que cette extraction m'a paru encore plus radicale dans d'autres monuments de ce groupe.

ainsi que les autres traces du feu qui y ont allumé là de tout temps les petits bergers du voisinage. En un mot, ce sol ne disait rien, n'annonçait rien. Néanmoins, l'occasion m'ayant été offerte de le creuser, j'y procédai par couches de 0m10 d'épaisseur environ, en épluchant avec attention les déblais, qui étaient rejetés au dehors, et étendus avec soin sur la pelouse. Ces recherches me procurèrent les résultats que voici :

1re *couche.* — Cendres, charbons, cyclostomes, hélices des espèces actuelles vivant sur les lieux, glands, noisettes, noyaux de pêches, de cerises et de prunes, le tout disséminé sans ordre dans la terre tout-à-fait meuble de cette couche, d'ailleurs toute percée de trous de rat(1). Avec cela, petit silex usé, véritable pierre d'arquebuse ou mieux de pistolet, liards de France à l'effigie de Louis XIII, fragments de tuiles et de poteries ordinaires (2), avec d'autres provenant de poteries d'un tout autre genre, à pâte rouge très-fine, appartenant à de petits vases bien tournés dont les uns se rapportent à l'époque romaine, et les autres à une époque antérieure, peut-être, comme l'a pensé M. Pruner Bey, à qui ces objets ont été soumis. Enfin, ossements humains fracturés et comminués d'ordinaire, ne se présentant entiers que quand ils sont petits, comme sont les dents et les os des pieds et des mains. Ces ossements étaient dispersés au hasard ; plusieurs présentaient des cassures qui paraissaient très-anciennes, et tout disait qu'ils se rapportaient à diverses époques d'inhumation.

2e *Couche.* — Avec les mêmes noyaux de fruits et les mêmes

(1) Je signale ce fait, insignifiant en apparence, parce qu'il pourrait expliquer la présence des fruits et des noyaux sous le dolmen, en tant qu'ils y auraient été portés par ces animaux. Cependant d'autres faits annoncent, d'ailleurs, que des comestibles ont été déposés sous les dolmens avec les cadavres. Sous le dolmen de *Couteret*, j'ai rencontré les os d'un gros lièvre et une grosse pierre ronde, usée d'un côté, ayant servi de meule évidemment.

(2) Tous ces objets sont évidemment modernes ; ils ont aussi été recueillis dans la première couche. Leur présence en cet endroit s'explique d'une manière toute naturelle par ce seul fait que le dolmen sert d'ordinaire d'abri aux passants et surtout aux petits bergers du voisinage, qui s'y réfugient pendant le mauvais temps.

coquilles, des charbons et des fragments de poteries du genre des précédentes, épars et disséminés parmi la terre; une mandibule humaine droite, sans dents; un cubitus, un péroné, deux rotules, plusieurs vertèbres, des côtes, des métacarpiens, dés métatarsiens, des phalanges pareillement humaines, paraissant appartenir à plusieurs individus et à plusieurs époques. Tous ces ossements sont fort anciens; mais les uns le sont bien plus que les autres. Ces derniers, en général brisés et comminués, présentent des cassures en apparence très-vieilles.

3e *Couche*. — Encore ossements humains, en général fragmentés, sauf les petits osselets des pieds et des mains, et les dents en grand nombre, qu'on rencontre partout dans cette couche, comme dans toutes les autres (1).

4e *Couche, fond de la fosse*. — Toujours et partout des ossements humains dont les petits seuls sont entiers. Ces derniers sont des os de pieds et de mains groupés dans les angles de la fosse, et des dents dispersées partout. Partout encore des parcelles de charbon, des noyaux de fruits, des hélices et des cyclostomes. Toujours aussi, même jusqu'au bas de cette couche, des trous de taupe ou de rat.

Ces deux dernières couches ont présenté, en outre, quelques autres objets d'une importance scientifique incontestable, ce sont :

(1) Voici les notes que M. Pruner Bey a bien voulu me communiquer, au sujet des ossements humains de ce dolmen : 1° La mandibule est probablement celtique; 2° cubitus et péroné adulte, taille moyenne; 3° fragment de crâne adulte d'épaisseur moyenne; 4° rotules, id., petites et très-épaisses; 5° os du carpe et du tarse, phalanges, etc., d'individus d'âges divers; 6° dents appartenant à des races et à des époques diverses. La série (qui en comprend 33) en présente de tous les âges, depuis les dents de lait jusqu'à celles qui annoncent la vieillesse décrépite. Il y a des incisives inférieures petites et usées circulairement, des canines usées aussi circulairement et d'autres obliquement; des incisives supérieures, épaisses et usées obliquement; des prémolaires d'adulte de taille diverse, usées, quelques-unes en creux, toutes circulairement; enfin, des grosses molaires usées, les unes circulairement, les autres obliquement. Il y en a aussi d'intactes, conservant leurs aspérités, notamment des dents de sagesse à nombreuses arêtes, comme dans les races sauvages, etc. Cela suffit pour justifier cette conclusion : plusieurs individus différant d'âge et peut-être de sexe, appartenant à des races et à des époques diverses, ont été ensevelis sous ce dolmen.

1° Des plaquettes de grès, étranger à la localité, mais semblables en tout à celles que l'on trouve en si grande abondance dans le gite à ossements de renne de la grotte du Mas-d'Azil (1); des grains de fer pisolitique pareillement étrangers; des galets de schiste, tels que ceux que roule l'Arize : des éclats tranchants de pierre calcaire (2), et quelques petits fragments informes de quartzite et de silex ;

2° Quelques petits tessons de poterie mal cuite et grossière, et deux petits morceaux de lames de cuivre ou de bronze, dont l'une porte des figures en repoussé et des restes de dorure, tandis que l'autre, très-mince et entièrement lisse, porte encore les traces de l'action du feu (3) ;

3° Une lame de silex à deux tranchants (4), qui fut une pointe de javelot peut-être, trois perles de colier en corail blanc, et deux petits disques percés au milieu, probablement en coquilles (5) ;

(1) Dans la grotte, ces plaques de grès forment des soles de foyer, au milieu d'un tas énorme d'os cassés et brûlés de renne, de cheval et de bœuf. Les grès d'où ces plaques sont prises sont à plus de 3 kilomètres au sud.

(2) Ce sont de petits éclats pris sur les lieux mêmes. Ils ont tout-à-fait la forme des grattoirs en silex.

(3) Cette dernière, très-petite et très-mince, et d'ailleurs informe, est en cuivre rouge. Pour l'autre, elle est en bronze et semble avoir été la garniture d'un bout de courroie. Elle est munie de quatre trous disposés carrément et joints deux à deux par des fossettes en repoussé. Une figure, pareillement en creux et en repoussé, se voit aussi au milieu du carré formé par ces trous et ces fossettes; elle semble être celle d'un cœur. Cette pièce a la forme d'un trapèze dont les bases sont respectivement 18 et 20 millimètres et la hauteur 25

(4) Cette lame, qui n'a pas 4 centimètres de long, a la pointe cassée, et la cassure est vieille et patinée. Cette pièce, très-fine, est travaillée avec un soin remarquable. Son épaisseur diminuant régulièrement d'arrière en avant, est admirablement ménagée, et sa largeur de même; de sorte qu'elle devait former un dard des plus pénétrants. Partout, dans ce petit instrument, on voit l'action intentionnelle de l'homme; mais surtout dans ses deux tranchants, qu'on a réussi à denteler au moyen de séries de retouches légères que rien n'a pu motiver, si ce n'est l'intention d'en faire un trait plus meurtrier.

(5) Ces perles sont inégales : la plus grande est de la forme et de la grosseur d'une petite olive; les autres deux sont plus aplaties; toutes sont percées, et les trous, faits en deux fois, consistent en deux cavités coniques se joignant tant bien que mal bout à à bout. Les deux disques, qui ont 6 millimètres tout au plus, sont percés aussi chacun d'un trou plus ou moins excentrique.

enfin une lame de fer (1), à un seul tranchant et deux pointes, mais tellement altérée par la rouille, qu'il est difficile de dire si jamais ce fut un véritable instrument.

Enfin, comme dernière observation, je noterai en terminant, que la cendre et le charbon m'ont paru se présenter en plus grande quantité au fond de la fosse que partout ailleurs.

Tels sont les faits ; voici, ce semble, les conclusions immédiates qui s'en déduisent :

1° Ce dolmen fut un tombeau, un lieu de sépulture, où des cadavres humains furent inhumés depuis l'époque où on faisait usage des armes en silex dans la contrée, jusqu'à l'époque gallo-romaine (2) inclusivement ;

2° Ce monument fut aussi peut-être un autel, où des victimes furent immolées (3) ;

(1) Cette lame a 9 centimètres de long, 1 centimètre d'épaisseur et 2 centimètres à l'endroit le plus large.

(2) Il y a dans la grotte du Mas-d'Azil, à moins de 1 kilomètre de là, un gîte d'ossements de renne principalement, où les silex abondent. J'y en ai recueilli des centaines et de fort beaux : couteaux, grattoirs, pointes de flèches et de javelots, scies même. Le silex trouvé dans le dolmen du Cap-del-Pouech établit une relation incontestable entre ce dolmen et ce gîte. Les silex, d'ailleurs, sont de même nature et ont été pris dans les environs. On peut regarder comme très-probable après cela, je crois, que les habitants primitifs de la grotte furent aussi ceux qui élevèrent le dolmen. Les fragments de poterie, recueillis dans ce monument, sont les principaux témoins qui déposent en faveur de l'époque gallo-romaine, si tant est, toutefois, qu'il ne soit absolument pas permis d'admettre que ces silex et ces poteries aient été en usage en même temps. Je me méfie personnellement trop de la valeur chronologique attribuée à la matière employée, pour attacher une signification absolue à ce fait : néanmoins, je ne puis m'empêcher de remarquer en passant, que les objets trouvés au dolmen du Cap-del-Pouech représenteraient à la fois les âges respectifs de la pierre taillée, du bronze et du fer. Il n'y manquerait que la pierre polie pour représenter toute la série dite préhistorique.

(3) Le dolmen du Cap-del-Pouech est désigné dans le pays sous le nom d'autel druidique. Je ne crois pas que ce soit là un nom traditionnel. Je fonde uniquement mon opinion sur la disposition de la table, par rapport à ce trou singulier qui la traverse. Ce trou est très-irrégulier, très-oblique ; son ouverture supérieure ne semble nullement en relation avec la cellule et la fosse ; cependant son ouverture inférieure répond juste au milieu du seuil de la cellule. C'est là que viennent tomber le sable et les poussières qu'on y jette ; c'est là aussi que le sang d'une victime, immolée sur la pierre, viendrait couler ; c'est là qu'il serait le plus facilement et le plus commodément recueilli. Cette



3° Enfin, ce même monument a été expurgé probablement, et peut-être purifié par le feu, lors de l'établissement définitif du christianisme dans la contrée.

La première de ces conclusions est évidente, d'après les faits; la seconde, toute hypothétique, tire, selon moi, un certain degré de probabilité du fait de ce trou singulier que présente la table, rapproché du dogme antique de l'expiation par le sang. Quant à la troisième, qui résulte pour moi de certaines circonstances qui se reproduiront ailleurs, je ne fais que l'énoncer ici, me réservant de la justifier ultérieurement, lorsque de nouveaux faits, recueillis dans les autres dolmens, seront venus la mettre encore plus en lumière.

II. — Demi-dolmen du Peyré

(COMMUNE DE SABARAT. V. pl. III).

Ce monument est situé dans la commune de Sabarat, à 300 mètres environ au nord de la métairie du Peyré et tout-à-fait à la lisière nord du plateau rocheux formé par la première ligne de collines calcaires qui traversent la contrée. Il est à l'altitude absolue de 440 mètres, environ 72 mètres en contre-bas du sommet voisin le plus élevé, et à 174 mètres environ au-dessus du niveau de l'Arize.

Je ne sais si l'importance scientifique de ce groupe de pierres avait été connue avant moi; mais ce qu'il y a de certain, c'est que ce n'a pas été sans quelque hésitation que je me suis décidé à y entreprendre des travaux de recherche. Rien de plus rustique, en effet, rien de plus informe et de plus grossier que ce monument. Deux énormes fragments de roche, pris sur le lieu même et renversés l'un sur l'autre, c'est tout ce qu'on y voit au premier abord; une dalle droite fichée au chevet de l'espèce de cellule que les deux

disposition ne semble pas avoir été ménagée sans dessein; rien ne la commandait. Bien plus, il résulte de cette même disposition que la table est rejetée tout-à-fait de côté, par rapport aux supports, et que son centre de gravité, par rapport au plan d'appui, se trouve dans une position tout-à-fait excentrique.

premiers rochers laissent entre eux, et deux ou trois autres pierres qui lui servent de seuil, du côté du levant, sont les seuls indices qui puissent faire soupçonner, dans cette bizarre construction, l'intervention intentionnelle de l'homme (1).

Ce n'est donc pas sans quelque défiance que j'entrepris mon œuvre d'exploration ; toutefois, mes doutes se dissipèrent bientôt quand elle fut commencée. Après que j'eus fait débarrasser le fond de la cellule des pierrailles qui l'encombraient, dès les premiers coups de bêche donnés dans la masse de terre qui remplissait la fosse, je reconnus qu'ici, comme au *Cap-del-Pouech*, j'avais affaire à un tombeau depuis longtemps violé. Le contenu de cette fosse n'était qu'un amas confus de terre et de pierres portant les traces du feu, et renfermant pêle-mêle, avec de rares ossements humains, de la cendre, du charbon et quelques menus fragments de poteries grossières paraissant fort anciennes.

Voici le détail des objets recueillis :

1° *Ossements humains.*

Six dents, dont deux grosses molaires, l'une jeune, l'autre vieille, usée en cercle jusqu'au collet ; deux canines : l'une entière, l'autre complètement usée, et deux incisives : l'une usée à demi et devenue très-aiguë, l'autre toute neuve et parfaitement conservée. Autres os : une tête supérieure de radius adulte, un semilunaire, deux phalanges d'adulte et deux d'enfant. Ces osselets de pieds et de mains ont été trouvés dans les angles et les recoins de la fosse.

2° *Objets ouvrés.*

Un petit silex blanc mat ; grattoir peu soigné : six petits tessons se rapportant à trois espèces de poteries : la première noire, grossière, apparemment non tournée, mal cuite, portant extérieurement

(1) Il y a dans la contrée bien des groupes de pierres qui offrent encore des apparences aussi significatives pour le moins. Sans doute quelques-uns ont trompé mon attente, mais je reste convaincu cependant que les recherches faites dans ce sens ne seraient pas toutes infructueuses. (Voir, pour la coupe et le plan, pl. III, fig. 1 et 2 ci-contre.

des lignes parallèles de hâchures obliques, semblables aux empreintes qu'une ficelle à mailles minces et nombreuses laisserait sur le vase encore mou, en la serrant tout autour; la seconde, grise, à pâte fine et bien cuite, provenant d'un vase de grès non verni, bien tourné et à bord renversé ; quant à la troisième, rouge et à pâte très-fine, pareillement bien tournée, mais sans vernis, c'est une poterie romaine, selon toute apparence (1).

3° *Objets non ouvrés, mais évidemment introduits.*

Une petite pierre rousse et ronde, comme un grain de raisin, mais cassée (2); deux galets de schiste bleu, comme ceux que roule l'Arize; un fragment d'argile rouge traçante, espèce de sanguine étrangère à la localité ; enfin, quelques grains de fer pisolitique, pareillement étranger (3).

Avec tout cela : cendres, charbons, noyaux de pêche et de prunes, hélices cyclostomes et autres coquilles du pays, et quelques tessons de poteries modernes, qui peuvent provenir de la couche superficielle, car l'extraction des matériaux n'ayant pu se faire d'une manière méthodique, le mélange a pu s'opérer sans qu'on s'en soit aperçu.

D'après ce qui précède, on voit évidemment que le demi-dolmen du *Peyré* fut aussi un tombeau, et que ce tombeau a été violé, j'ose ajouter expurgé, car les rares et petits ossements humains qu'on y a recueillis, appartenant au moins à trois individus, montrent clairement que c'est avec un soin tout particulier que ces restes ont été recherchés et détruits. Ce ne sont que les osselets qui ont pu échapper aux regards, perdus au milieu des déblais ou cachés dans les recoins de la fosse, qui ont seuls échappé à la des-

(1) Telle a été l'opinion de M. Pruner Bey à ce sujet.

(2) Je n'ai pas pu retrouver cette pierre, mais mes souvenirs me disent que c'était un petit galet de quartz, comme on en trouve tant dans les grès des environs de Gabre et du Mas-d'Azil, et comme on en rencontre aussi fréquemment dans les grottes où on travaillait les silex et où on s'en servait pour les retouches.

(3) Ces galets, ces grains de fer, cette sanguine, étaient des objets votifs probablement.

truction. On le voit, et partant, je m'imagine, on reste convaincu avec moi que ce n'est pas trop du mot d'expurgation, pour caractériser une extraction si complète et si minutieuse. Il resterait encore à savoir si ce monument fut aussi un autel; mais, à ce sujet, rien ne parlant ici ni pour ni contre, la chose reste purement douteuse, et je n'oserais pas émettre même à ce sujet une simple opinion.

III. — Tombe antique de Coudère

(COMMUNE DE GABRE. — *Voir pl. VI*).

Cette tombe, explorée par moi en septembre 1864, est située au bord méridional du plateau de Coudère, à environ 600 mètres au sud-est de la métairie de même nom, sur le bord du chemin qui va de Sabarat à Gabre, et presque en vue de cette dernière localité.

Lorsque j'abordai ce monument pour l'étudier de près, sa signification scientifique était complètement ignorée. C'était une énorme pierre grossièrement rectangulaire, posée à plat sur le sol, à l'extrémité occidentale de laquelle était plantée une croix de bois (1). Ce bloc isolé avait bien sans doute, dans son aspect, quelque chose de singulier : il portait sur son dos une cavité ou empreinte mystérieuse, à laquelle des légendes se rattachaient (2);

(1) Voici les dimensions de cette pierre, aussi exactement que j'ai pu les prendre : Côté nord; 1m 90c; côté est, 2m 20c; côté sud, 2m; enfin, côté ouest, 2m. L'épaisseur moyenne est d'environ 0m 80c; elle doit peser plus de 6,000 kilogr. (Voir d'ailleurs pl. IV, fig. 1, 2, 3, 4, ci-contre.)

(2) Cette cavité, profonde de 0m 10c environ, occupe le milieu du côté occidental contre lequel était plantée la croix; c'est un bassin en demi-ellipse, dont le petit axe, déterminé par le bord de la pierre même, est d'environ 0m 60c. Cette singulière cavité semble bien creusée de main d'homme: son contour est régulier, ainsi que ses bords; son fond est uni et sensiblement incliné en dehors, vers l'extrémité occidentale de la pierre, de sorte que tout liquide qu'on y verse coule naturellement de ce côté. La légende dit que c'est là le siège de saint Martin. L'archéologie pourrait peut-être y voir un bassin naturel ou artificiel, ménagé de ce côté pour recueillir le sang des victimes immolées sur cette espèce d'autel, et le faire de là couler dans la fosse sépulcrale.

mais rien n'annonçait son importance réelle, et c' était à peine si quelques indices, d'ailleurs fort équivoques, pouvaient la faire soupçonner. Je me décidai cependant à poursuivre mes investigations. Malgré les difficultés que l'opération présentait, je fis déplacer cette pierre, et alors mes soupçons se changèrent en réalité. Deux longues dalles, posées de champ, se présentèrent à moi, avec une troisième fichée entre elles en travers, à l'une de leurs extrémités, circonscrivant ainsi une tombe profonde et spacieuse. La figure de cette tombe était exactement celle d'un cercueil, plus large au chevet que vers les pieds, car les deux grandes dalles latérales, au lieu d'être parallèles entre elles, convergeaient l'une vers l'autre en se rapprochant l'une et l'autre de l'axe, du côté de l'est.

Tel était l'aspect de cette tombe, lorsque l'énorme pierre qui la couvrait eut été enlevée. Voici maintenant les détails concernant sa construction intérieure et son contenu.

Libre ici de procéder méthodiquement au déblai. Je le fis exécuter sous mes yeux, en divisant le travail par couches de niveau de 10 à 20 centimètres, et en marquant précisément mes cotes aux endroits où quelque objet remarquable se présentait.

Voici les résultats obtenus :

Du bord même de la tombe jusqu'à la profondeur de 0m35 vide. La masse de matériaux rassemblés dans cette tombe ne la remplissait pas complètement ; c'était un mélange confus de terre et de grosses pierres, qui ne me présenta rien tout d'abord.

A 0m60, terre rouge calcinée, par mottes séparées et dispersées parmi les autres matériaux. A ce niveau a été trouvé un noyau de pêche.

A 0m75, terre grasse couleur gris-brun sombre, tessons de poteries vernies, mais anciennes.

A 0m80, terre analogue à la précédente, cendre, charbons, deux grattoirs en pierre calcaire.

A 0m90, terre comme la précédente, fragment de poterie en argile grossière, micassée, rouge en dehors, noire en dedans.

A 1m00, terre noire en mottes, cendre, charbon, hélices, tessons

de poteries rouges à pâte fine non micassée, fragment d'os très-mince.

A 1m10, fond de la fosse : Deux métatarsiens humains de petite dimension, trouvés dans un recoin, entiers et non brûlés. Sole générale, bien que peu épaisse, de charbon et de cendre (1).

Tels sont les minces résultats de cette laborieuse exploration : deux simples osselets humains, de ceux qui échappent facilement à la vue, restés cachés dans un coin de cette vaste tombe, et quelques menus fragments de vieilles poteries. Cependant la place était ample : plusieurs corps pouvaient contenir dans cette vaste fosse, et la terre noire et grasse, pénétrée de matière animale qu'on y a trouvée, montre assez que des cadavres y ont été inhumés. L'absence presque complète de leurs débris prouve seulement avec quel soin la tombe a été expurgée.

Le monument ainsi déblayé, il a été possible d'en voir la disposition intérieure. D'abord, une fosse vaste et profonde avait été creusée dans une couche de calcaire terreux, intercalée entre des couches plus dures ; les grandes dalles qui s'y trouvent y avaient été introduites ensuite pour former le tombeau. Les deux latérales, longues chacune d'environ trois mètres, n'étaient pas de même largeur, et l'une d'elles, celle du nord, portait sur une espèce de socle ou de rebord ménagé dans la paroi, pour lui faire atteindre le niveau de l'autre. Ces deux dalles d'ailleurs, ainsi que la troisième, convergeaient aussi ensemble vers le haut, comme les appuis des dolmens ; de sorte que l'espèce de sarcophage, ainsi formé, était notablement plus ample au fond qu'à l'embouchure (2).

(1) Cette sole de charbons et de cendres est un fait important; mais quelle est sa véritable signification ? Faut-il supposer qu'elle a précédé toute inhumation ou bien qu'elle indique l'incinération des cadavres? ou ne daterait-elle pas de l'époque de la violation? Je penche personnellement pour cette supposition, surtout à raison de l'absence des os brûlés dont il n'a pas même été rencontré une parcelle.

(2) Dimensions intérieures de la tombe : 1° Longueur, 2m, profondeur, 1m 10c; 2° largeur du chevet, à l'embouchure, 0m 75c, au fond, 0m 90c; 3° largeur du côté des pieds, à l'embouchure, 0m 30c, au fond, 0m 45c à 0m 50. Du côté des pieds, au lieu d'une quatrième dalle comme celle du chevet, il n'y avait pour clôture que quelques pierres empilées.

Comme on le voit, cette tombe était un monument assez soigné. C'était un vrai dolmen souterrain ; car, malgré de nombreuses différences de détail et son caractère particulier, il faut nécessairement la rapporter à ce type. Son mode de construction, d'ailleurs, la nature de ses matériaux, son site, sa destination, la rattachent évidemment au groupe de monuments qui font le sujet de ce Mémoire, et en lui assignant la même origine lui attribuent aussi la même signification.

Ce monument est encore aujourd'hui parfaitement conservé, et, sauf la pierre sépulcrale supérieure, qui est repoussée à deux mètres vers le sud-est, tout y est à sa place ; et ceux qui voudront en reprendre l'étude le trouveront, dans ses parties essentielles, absolument dans l'état où je l'ai moi-même trouvé.

(A continuer).



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

Bague mérovingienne trouvée près de Turenne, et **triens** trouvés à Brives (Corrèze).

Les recherches savantes de quelques publicistes, tels que MM. Augustin Thierry, Guizot, etc., ont jeté une vive lumière sur les temps mérovingiens, et les découvertes d'archéologues érudits ont puissamment contribué à soulever le voile qui couvrait cette page de notre histoire nationale. Les monuments et les produits artistiques de cette époque étant étudiés avec soin, il est bon de signaler ceux qui sont encore inédits.

M. Élie Massénat, de Brives, possède une bague en or pâle, cassée en deux, qu'un paysan a trouvée en cet état, paraît-il, non loin du bourg de Turenne (1). Ce bijou était simplement enfoncé dans le sol, d'où le soc de la charrue l'a exhumé. A première vue, nous pensâmes tous deux que nous avions sous les yeux les fragments d'une bague mérovingienne, ce que confirma M. Anatole de Barthélemy, auquel une empreinte fut envoyée. Les deux fragments pèsent ensemble près de sept grammes ; le cercle de la bague a près d'un millimètre d'épaisseur ; il est plat, et sa largeur est remarquable.

Je laisse à des archéologues plus compétents que moi le soin d'étudier le monogramme gravé sur le chaton. De chaque côté de ce chaton (2), le jonc s'élargit jusqu'à la plaque rectangulaire, et plus épaisse que les autres parties du cercle, sur laquelle est gravé

(1) Canton de Meyssac, à 12 kilomètres environ de Brives.

(2) Je décris la bague telle qu'elle devait être avant la fracture.

un nom en lettres majuscules, disposées ainsi : ALd / VNI. Faut-il y lire le nom de l'antique possesseur de la bague?

Des ornements en creux (lignes entrelacées encadrant des ellipses, sorte de galons) couvrent la surface des arcs compris entre le chaton et la plaque sur laquelle le nom est gravé. Ces creux devaient primitivement être garnis d'émail ; une parcelle presque imperceptible est encore adhérente à l'un d'eux.

Le bourg de Turenne, près duquel ce bijou a été recueilli, est l'ancien chef-lieu de la vicomté du même nom, terre féodale qui, par-devant Me Jean Bouron, notaire, fut vendue au roi de France, le 8 juin 1738 ; mais, au VIIe siècle, Turenne était une des places fortes de l'Aquitaine. Pépin-le-Bref l'enleva au duc Waïffre.

D'autres souvenirs de la même époque ont été recueillis dans notre contrée. M. Massénat a possédé pendant quelques années deux monnaies mérovingiennes en or, trouvées sous le pavé des rues de Brives. M. A. de Barthélemy ayant bien voulu examiner ces monnaies, je reproduis ici ce qu'il m'en dit :

« Les deux triens de M. Massénat, que M. de Mortillet m'a communiqués il y a quelque temps, ne me paraissent pas pouvoir être encore ni attribués ni datés bien exactement. Sur l'un je lis : CASTRO. Buste à droite. = K... M . O . N . (avant l'M, il y avait peut-être un K). Sur l'autre, je lis : au droit, VENOOGILO, et au revers, + TEODELINO M. Cette pièce pourrait bien, par sa fabrication, être limousine. »

Ces monnaies ne sont pas les seules pièces mérovingiennes trouvées à Brives. On sait, en effet, qu'en 584 Gondebaud (ou Gondowald), qui passait pour fils de Chlotaire Ier, fut reconnu roi par un puissant parti, élevé sur le pavoi à Brives.

Ph. LALANDE.

Membre correspondant.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE.

Séance ordinaire du 5 Janvier 1872.

Présidence de M. l'abbé Pottier.

La séance est ouverte à 8 heures.

Pas d'observation sur le procès-verbal.

M. le Président communique à la Société la lettre suivante, qui lui a été adresée par M. Teulières, ancien officier de marine.

« Monsieur le Président,

« Sachant le vif intérêt que vous portez aux découvertes archéologiques, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les fouilles, dues à l'initiative privée, qui viennent de mettre au jour, dans les environs de Nérac, à 10 kilomètres environ de cette ville, les substructions d'un établissement gallo-romain considérable, à en juger par les proportions dont le croquis ci-annexé vous donne une faible idée.

« Quelle est la nature de ce monument? Il serait hasardeux de se prononcer encore sur sa destination ; mais la richesse des mosaïques, admirablement conservées, les plus belles sans contredit qui existent dans nos contrées ; la profusion des marbres, des fûts de colonnes, des chapiteaux, des briques, des débris de poteries d'une extrême finesse ; les objets de bronze et de fer ; la distribu-

tion intérieure des appartements parfaitement marquée, puisque les murs, encore revêtus de leur stuc, s'élèvent à 60 centimètres au-dessus du sol antique, témoignent suffisamment de l'importance de cet établissement.

« N'arrivât-on, ce dont je ne doute pas, qu'à reconstituer sur ses assises le plan complet d'une de ces magnifiques villas qui couvraient le sol de la Novempopulanie dans les trois premiers siècles de notre ère, la science archéologique y gagnerait, sur cette époque si obscure de notre histoire, des connaissances pratiques qui lui font absolument défaut.

« On connaît la maison grecque, la maison romaine ; mais qui peut se vanter d'avoir recomposé la maison gallo-romaine qui, sans doute, empruntait quelque chose au caractère de ses habitants, aussi bien qu'au climat du pays?

« En fait de médailles, on en a trouvé un grand nombre à à l'effigie d'Antonin-le-Pieux, quelques-unes d'Othon et plusieurs de Constantin IV. Des premières aux dernières, de l'an 69 qui marque le règne si court d'Othon à l'an 641, où vient Constantin IV, nous avons un intervalle de six siècles, période qui comprend la fondation et la destruction de l'établissement.

« Aucune inscription n'a encore été découverte ; mais, sur une étendue d'environ 2 hectares que semblent occuper les ruines, 100 mètres carrés à peine ont été déblayés. Il se pourrait fort bien qu'un heureux hasard nous fasse découvrir une date, un objet quelconque propre à fixer l'époque de la construction.

« Quelle est la date de la destruction? Les médailles de Constantin IV semblent annoncer que l'établissement a résisté aux invasions si nombreuses qui dévastèrent le pays. Respecté par les barbares Sicambres, Suèves, Sarmates en 406, oublié par les Visigoths en 412, cet établissement ne serait tombé peut-être qu'au VIIIe siècle, sous les coups d'Abder-Rahman et de ses Sarrasins. Les traces du feu sont encore visibles au milieu de ces ruines, et l'on sait que les Sarrasins ne procédaient que par l'incendie.

« Ce ne sont là, Monsieur, que de simples probabilités que rien

n'est encore venu confirmer ; mais nous sommes loin de désespérer, n'étant qu'au début de notre entreprise. Nous comptons beaucoup sur les lumières et le concours des archéologues pour éclaircir la question.

« C'est à ce titre que je vous écris, Monsieur, dans l'espoir que vous voudrez bien honorer les fouilles d'une visite, et qu'aussi vous ne refuserez pas votre adhésion et votre concours à la propagande d'une loterie que j'organise pour mener à bien notre exhumation. Jusqu'à ce jour nous avons tout fait par nous-mêmes ; mais la bourse s'épuise plus vite que la bonne volonté, et une loterie d'objets d'art et de fantaisie, en mettant à notre disposition 4 ou 500 francs, nous permettrait peut-être d'atteindre notre but.

« Je compte sur votre amour pour la science archéologique, sur votre ardeur bien connue, pour m'aider dans notre entreprise.

« Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

« X. Teulières. »

Cette communication est accueillie avec le plus grand intérêt.

M. le Président fait passer sous les yeux de la Société de nombreux spécimens trouvés dans les Landes, consistant en silex taillés, pointes de flèches, etc. Ces objets, provenant des recherches de M. Raymond Pottier, sont d'une conservation admirable. Une notice pleine d'intérêt, qui sera publiée au *Bulletin archéologique*, les accompagne.

L'attention de la Société est appelée sur des objets insignifiants en apparence, et cependant présentant un intérêt réel, décrits par M. Desors dans les *Matériaux pour l'histoire de l'homme*. Ces objets ont été découverts dans la caverne du Four (Suisse), en compagnie d'ossements d'animaux domestiques, de poteries assez grossières, de débris de verre bleu, de fusaïoles, de poinçons en os, de bracelets en bronze battu, d'anneaux et de fibules en fil de même métal. Ce sont des rouelles de 40 à 45 millimètres, ou petites

roues en bronze avec six ou huit rayons et au centre un moyeu percé d'un trou. Ces roues supposent et indiquent l'existence de petits chars analogues à celui du musée de Schwerin, provenant d'un tumulus du Mecklembourg qui, porté par quatre roues, soutient une sorte de cuve de la capacité d'une douzaine de litres. Un autre, découvert en Transylvanie, est beaucoup plus petit. L'opinion la plus probable donne à ces chariots une destination religieuse, soit pour les ablutions, soit pour les sacrifices. Des rouelles semblables à celles de M. Desors ont été rencontrées dans le département.

M. l'abbé Pottier donne lecture du compte-rendu du Recueil de la Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne, publié dans le dernier numéro du *Recueil des Sociétés savantes.* Dans cet article, les travaux de plusieurs de nos collègues sont appréciés de la manière la plus flatteuse.

M. le Secrétaire général donne communication de plusieurs lettres qui lui ont été adressées par la commission de la Topographie des Gaules, dont il est un des plus actifs correspondants, demandant des renseignements sur deux routes gallo-romaines et sur les noms anciens des cours d'eau du Tarn-et-Garonne.

M. Devals donne lecture de quelques-uns de ces noms, qu'il a relevés pour la plupart sur des actes ou autres pièces authentiques. A propos de la terminaison de quelques noms de lieux, M. le docteur Rattier fait observer que les mêmes noms se retrouvent sur tous les points de la France. La désinence seule varie et affecte dans chaque région une forme particulière, et, pour n'en citer qu'un exemple, entre autres, on remarque la désinence *ie* au nord, *ac* au midi, *ec* en Bretagne, etc.

M. Devals signale, en outre, que les habitations troglodytiques ont été classées dans la troisième livraison du Dictionnaire d'archéologie celtique. Ces monuments, si nombreux dans le Tarn-et-Garonne, ont ainsi reçu la consécration du monde savant.

A ce propos, M. le docteur Rattier rapporte qu'une habitation de ce genre a été découverte au Fau, près Montauban. Ce souterrain a été fouillé, on n'y a rien découvert : il est aujourd'hui fermé.

M. Rey-Lescure promet de préparer un travail pour le *Bulletin* sur l'habitation troglodytique découverte chez M. Constans, aux Garrigues.

Le même membre, parlant de la carte en relief du département, habilement exécutée par notre confrère M. le docteur Alibert, signale l'utilité de ce remarquable travail, au point de vue de l'instruction et des études topographiques. Il pense qu'il serait bon que l'administration cherchât à vulgariser dans les écoles cette carte, qui rendrait l'enseignement de la géographie locale aussi facile aux maîtres qu'aux élèves.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

Ed. Forestié.

Séance extraordinaire du 19 Janvier 1872.

M. L. Gardelle est chargé par M. Teulières de présenter à la Société les plans et dessins de la villa de Bapteste, dont il a été question dans la dernière séance.

M. Teulières s'excuse par lettre de ne pouvoir répondre à l'invitation qui lui avait été adressée, et ajoute que les fouilles ne peuvent se continuer qu'avec le concours de tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé. M. Teulières annonce qu'une loterie d'objets d'art a été organisée dans ce but. La Société désirant concourir à cette œuvre, décide que 25 billets seront pris en son nom.

M. Gardelle, pendant la lecture de l'article du *Moniteur uni-*

versel, relatif à Bapteste, donne d'intéressantes explications et fait circuler sous les yeux des membres les plans et dessins des fouilles.

Il résulte de cette communication, que les mosaïques de Bapteste sont d'une beauté exceptionnelle et d'une richesse de décor peu commune. Le plan général des fouilles se rapporte à celui adopté ordinairement dans les constructions de cette époque, et diverses dispositions se retrouvent dans les fouilles faites dans notre département, à Saint-Romain et à la tour de Béraud.

On signale parmi les objets remarquables trouvés à Bapteste un fer à cheval d'une forme particulière. Il chaussait littéralement le sabot sans l'aide de clous. Les bords en étaient relevés et l'appareil fixé au moyen d'une courroie. M. le Président fait remarquer que ce genre de fer se retrouve dans plusieurs musées, et qu'il est désigné sous le nom d'*hipposandale*.

La Société remercie M. Teulières de sa communication, et M. Gardelle de ses explications.

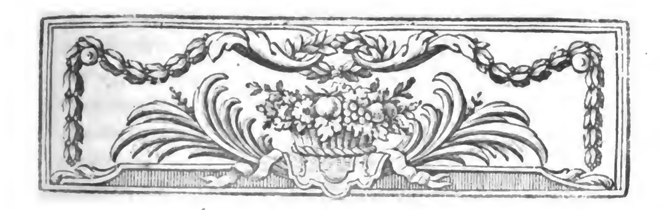
A la fin de la séance, M. Devals communique plusieurs lettres qui lui sont adressées par la commission de la Topographie des Gaules, sur les voies romaines, notamment celle de Cos à Moissac et à Bordeaux.

M. Watelet, de Soissons, en priant M. le Secrétaire général de lui communiquer ses ouvrages sur les habitations troglodytiques du Tarn-et-Garonne, lui donne d'intéressants détails sur des monuments similaires découverts dans le Soissonnais et appelés *creuttes*. Il signale un village composé de 75 creuttes, dont l'une présente une certaine analogie avec celle de Notre-Dame-de-Livron.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

Ed. FORESTIÉ.



ÉGLISE

DE

NOTRE-DAME-DU-CAMP,

DE PAMIERS,

PAR

M. Alphonse COUGET,
Membre correspondant de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.



NOTRE *Bulletin* étant ouvert aux communications dont l'objet est étranger à la région proprement dite, aussi bien qu'à celles d'intérêt plus directement local, nous avons pensé qu'il accueillerait volontiers quelques lignes relatives à la restauration du portail et du clocher de l'antique église de Notre-Dame-du-Camp, de Pamiers.

Cette portion, restée debout de la basilique qui fut démolie au XVIe siècle, constitue assurément l'un des édifices les plus intéressants de nos contrées sous-pyrénéennes, et il serait digne, ainsi qu'on l'a dit (1), « de figurer parmi les monuments historiques pour

(1) M. le docteur Pauly, président du bureau de fabrique.

lesquels on accorde des subventions privilégiées. » S'il faut en croire, en effet, les souvenirs d'un autre âge, ces restes imposants dont la conservation a éveillé, à si juste titre, la sollicitude du conseil de fabrique et de l'édilité, appartenaient à une basilique romane qui ne le cédait à aucune autre dans le Midi pour la grandeur et la magnificence. Elle fut détruite dès les premières années de la Réforme, et ne put jamais être rétablie dans ses anciennes proportions. C'est ainsi que s'exprime la *Gallia Christiana* (1) : « Eratque hæc basilica ædificii amplitudine et magnificen- « tiâ nulli totius Occitaniæ secunda; sed, nascente hæresi « diruta, numquàm restaurari potuit. » Les Annales ecclésiastiques d'Henri de Sponde confirment ces appréciations. Elles la représentent comme ayant été la plus belle, la plus somptueuse des églises méridionales; aucune ne pouvait lui être égalée pour l'ordonnance du plan et pour la richesse de la décoration : « Et « collegiatam, de Campo dictam, cui vix totâ Septimaniâ et Aqui- « taniâ sacrarum imaginum planæ et eminentis formæ, elegantis- « simè et ad invidiam usquè elaboratarum auroque et cæruleo « artificissimè ornatarum, conspectu, comparari poterat (2). »

Cette église avait été construite dans la seconde moitié du XI[e] siècle, à la même époque que celle de Belpech (Aude). Et toutes les deux étaient à peu près contemporaines de Saint-Sernin, de Toulouse, si grandiose dans son austérité.

L'architecture romane prenait alors son caractère propre; elle ne vivait plus de réminiscences et de timides innovations ; son style s'accentuait de plus en plus, et atteignait cette phase dont M. Vaudoyer (3) a écrit : « qu'elle a laissé des monuments qui sont l'expression la plus noble, la plus simple et la plus sévère du temple chrétien. » Les édifices religieux s'élevaient en grand nombre, et l'on voyait se former ces associations de constructeurs à qui l'on doit les plus belles cathédrales du Moyen-Age, et qui

(1) Tome XIII, pag. 52.

(2) *Annales ecclésiastiques*, Henr. Spond.

(3) *De l'Architecture en France.*

étaient composées d'hommes liés par des vœux. Les abbés et les prélats eux-mêmes en faisaient partie et, sous leur direction, travaillait tout un monde de moines et d'ouvriers dont la foi enflammait le zèle infatigable.

Notre-Dame-du-Camp fut ruinée en 1563 par les calvinistes, qui s'étaient emparés de la ville et qui la gardèrent jusqu'au moment de sa délivrance par le prince de Condé, survenue en mars 1628. On peut voir aux archives de la ville l'ordonnance rendue par ce prince, aux termes de laquelle « les habitants sont remis en possession de leurs anciens priviléges et la communauté réintégrée dans ses biens qu'avaient confisqués les religionnaires. »

Du reste, les envahisseurs n'épargnèrent aucun des édifices religieux de la cité; ils détruisirent notamment le magnifique couvent des Augustins de Lournet, situé près de l'ancienne porte de Cailloup et dont on aperçoit encore quelques restes.

De la collégiale, ils ne laissèrent guère que les fondations; mais ils hésitèrent devant l'épaisse masse du clocher, soit que sa majesté leur imposât un sentiment de respect, soit que sa disposition, qui la fait ressembler à une forteresse, leur fût d'une grande utilité comme lieu d'observation et de défense. Quoi qu'il en soit, on doit bénir l'heureux enchaînement de circonstances qui a conservé à Pamiers, un monument plein d'intérêt, qui contribue à donner à la ville et au beau paysage dont elle est le centre, une physionomie aussi attachante que pittoresque.

On n'est pas d'accord sur la dénomination finale de cette église dite *du Camp*. Les uns prétendent qu'ayant été bâtie hors de l'enceinte, alors que la ville ne s'étendait pas encore jusqu'au quartier appelé de l'Estang, la basilique devint la paroisse de la banlieue ou des champs, *del camp*. Pour d'autres, et ceci est plus conforme à la tradition populaire, cette désignation provient de ce que l'église aurait été édifiée sur l'emplacement d'un ancien camp romain. Toutefois, contrairement à ce qui est advenu pour la place du Mercadal ou de la Cathédrale, on n'a le souvenir d'aucune découverte caractéristique d'un camp ou d'une place d'armes qui soit

venue révéler d'une manière sûre la destination primitive de ce lieu.

La façade si originale qui nous occupe, et qui est large d'environ quatorze mètres, se compose d'un portail formé de plusieurs centres superposés, que surmonte jusqu'à une hauteur de trente mètres un massif de briques dont la face abrupte et nue ne présente ni *oculus* ni baies, et n'a d'autres ouvertures que les jours étroits éclairant l'escalier du clocher. La monotonie de cet ensemble n'est interrompue que par une ligne d'arcades formant encorbellement et supportant la galerie qui unit les deux tours latérales. Celles-ci ont environ trente-six mètres d'élévation jusqu'à la corniche supérieure, pourvue d'un appareil crénelé. Celle du nord est moins large que celle du midi, mais toutes les deux sont de forme hexagonale, présentant vers les deux tiers de leur hauteur une échancrure en retraite avec cintres géminés en manière de machicoulis. Ce détail de la construction atténue la lourdeur du massif général, de même qu'une double évidure, pratiquée à droite et à gauche du portail, et donc l'arc allongé a déjà l'*acuité* de l'ogive, concourt à dégager les alentours de l'entrée en donnant plus de relief à tout le système.

Les nécessités de la défense, sans doute, firent dissimuler ces évidures par deux avant-corps ou contreforts qui s'avançaient de chaque côté du porche et figuraient les bastions d'une citadelle. On rencontre dans le sol les substructions de ces ouvrages, dont l'un, celui du midi, protégeait un réduit cintré dont les vestiges sont encore visibles. Cette construction accessoire renfermait peut-être les fonts baptismaux ou servait d'oratoire à quelqu'une de ces confréries, si multipliées déjà à cette période de notre histoire.

Les siècles et les atteintes de la main de l'homme avaient profondément dégradé les flancs vénérables et les parties essentielles du monument. Une restauration était devenue depuis longtemps indispensable. La direction en a été confiée à un artiste distingué, M. Layrix, enfant de Pamiers, ancien inspecteur des monuments de Paris, et que son talent, consacré par de nombreux

succès, désignait naturellement pour accomplir cette œuvre délicate.

Grâce à d'habiles auxiliaires, M. Layrix a pu réaliser un plan de restauration qui mérite tous les éloges.

Sur les arêtes ébréchées de la galerie centrale, on a superposé une rangée de créneaux d'un bel effet. Les toitures coniques qui existaient naguère, ont été remplacées par des plateformes couronnées aussi de créneaux, dont l'architecte restaurateur a cru trouver des restes, au moins à la tour du nord. Cette disposition nouvelle, jointe à l'encorbellement de la galerie sur ses arcades à consoles de pierres élégamment articulées, impriment à l'édifice l'aspect d'une forteresse flanquée de ses donjons; leur silhouette sévère se découpe maintenant sur le ciel, aussi remarquable par l'effet général que par les dentelures magistrales des créneaux.

Le portail, dont les arcatures étaient détériorées jusqu'à la base, a été repris à pied-d'œuvre et reconstruit en pierre semi-granitique de Mirepoix. La riche sculpture des voussures avait presque disparu avec la pierre écaillée, émiettée, tombée en poussière. Mais il en restait des traces suffisantes pour qu'il ait été possible d'en reproduire les anciens motifs. Ils sont complétés par certains détails tirés de l'église de Belpech, dont l'ornementation est seulement plus exubérante dans la similitude du dessin.

On ne saurait assez louer l'exécution de cette partie si importante de la restauration actuelle : les feuillages des chapitaux, les arabesques et les dragons qui courent en vignettes sur les bordures cintrées, les figures grimaçantes et les têtes de chimères qui ornent l'entablement supérieur, font le plus grand honneur au sculpteur et à l'artiste qui a fourni les modèles.

Que les influences atmosphériques aient rendu à la pierre, ainsi qu'au revêtement si opportunément appliqué aux joints des briques, cette teinte brune qu'on est convenu d'appeler la *couleur des siècles*, et le monument aura retrouvé son antique harmonie, que des mains intelligentes ont contribué à lui restituer.

GROUPE

DE

DOLMENS ET DEMI-DOLMENS

DES ENVIRONS DU MAS-D'AZIL (ARIÉGE),

PAR

M. l'Abbé **POUECH**, Chanoine de Pamiers,

Membre correspondant de la Société archéologique.

(*Suite et fin.*)

VI. — Dolmen de Seignas

(COMMUNE DU MAS-D'AZIL — *Voir* pl. V.).

Ce dolmen, appelé aussi pierre de Saint-Martin par les paysans des environs, est situé dans la commune du Mas-d'Azil et sur le territoire de Seignas (haut), à environ 1,500 mètres au nord-ouest de celui du *Cap-del-Pouech*, à peu près à égale distance entre *Brillaud* et *Bidot*, et à une trentaine de mètres au sud du chemin qui, par Lafage, monte des Bordes à Camarade. Il est assis sur la croupe qui fait suite vers l'ouest à la cime de *Montcalvetch*, le point le plus élevé de cette région. L'altitude absolue du lieu précis où est assis le monument, d'après la carte de l'état-major, est de 564 mètres. C'est le plus élevé du groupe.

Ce monument, bien entier et bien conservé, dans ses parties extérieures du moins, est dépourvu de substruction et repose immédiatement sur le sol. On pourrait croire qu'il a été engagé dans une sorte de tumulus, s'il fallait s'en rapporter à un tas de pierres, en apparence fort ancien, qui l'enveloppe jusqu'au haut des supports, surtout dans sa partie occidentale qui s'y trouve totalement engagée.

Ce dolmen, construit comme tous les autres en pierres (1) brutes prises sur les lieux, n'est pas fort élevé ; il est même relativement bas. Ses supports sont assez réguliers et à peu près égaux, parallèles entre eux et sensiblement plus hauts en arrière qu'en avant, ce qui fait que la table, au lieu d'être posée horizontalement, penche au contraire vers l'entrée. Comme d'ordinaire, d'ailleurs, ces supports, inclinés l'un vers l'autre par le haut, pyramident entre eux, de telle sorte que la cellule qu'ils circonscrivent, large de 1 mètre sur le bas, n'a sur le haut qu'une largeur de 0m60. Quant à la table dont la figure est un parallélogramme irrégulier, elle est d'inégale épaisseur et tout-à-fait cunéïforme ; ce qui donne à sa face supérieure du sud au nord, ou de la douille au tranchant, une inclinaison assez forte. Cette même face, au reste, présente des creux et des sillons très-profonds. Deux de ces derniers en particulier méritent d'être remarqués : partant tous les deux des points les plus élevés qui sont au sud-ouest, ces deux sillons convergent ensemble vers un creux large et profond, sous forme de godet régulier, situé au bord opposé, à l'endroit le plus bas, et de la capacité d'environ un litre. Ce fait est peut-être sans signification, néanmoins je me reprocherais de ne pas le noter, et je le mentionne ici, avant de passer aux détails des faits archéologiques que ce dolmen a présentés dans l'exploration incomplète que j'en ai faite (2).

Le 5 décembre 1864, m'étant transporté sur les lieux avec un homme de peine, je me mis en devoir d'explorer ce dolmen. Des pierrailles couvraient en partie le sol de la cellule ; un tas de

(1) Voir planche V, fig. 1, 2, 3, 4, pour les vues, plan et coupe.

(2) Ici reviendrait naturellement la question de savoir si des sacrifices sanglants ont été offerts sur ces tables des dolmens, et si ces monuments furent des autels, en même temps qu'ils furent des lieux de sépulture? Si ce fait était constant, ces sillons et ces creux, cette disposition de la pierre qui les porte, auraient une explication ; mais de cette disposition, simplement constatée comme fait, je ne crois pas qu'on puisse aussi sûrement conclure que la pierre qui couronne le dolmen fût une table de sacrifice. Ces creux et ces sillons sont naturels, et ils peuvent ne se trouver à la face supérieure qu'à raison de la facilité plus grande qu'a présentée la face inférieure plus unie pour rouler sur des cylindres au moyen desquels, en lui ménageant un plan assez incliné, on a pu amener cette pierre à la place qu'elle occupe.

grosses pierres en obstruaient l'ouverture occidentale, et deux larges dalles, posées à plat et superposées l'une à l'autre, couvraient la fosse de ce côté. Enfin, deux autres pierres plus petites formaient une espèce de seuil à l'entrée. L'intérieur de cette cellule exploré, je reconnus tout d'abord que je devais diviser mon travail, car les deux dalles qui couvraient le bon tiers du sol de la fosse m'ayant paru en connexion avec les supports, je dus m'interdire d'y toucher, de peur d'ébranler tout l'édifice. Mes explorations ne purent donc porter que sur les deux tiers antérieurs ; j'attaquai néanmoins cette partie, et en divisant l'extraction des matériaux par couches d'environ 0m10, j'obtins les résultats que voici :

1° Pierrailles introduites postérieurement dans la cellule : rien.

2° 1re *couche*, 0m10, terre et pierrailles : rien.

3° 2e *couche*, 0m10, terre, pierres, cailloutis : une molaire humaine, charbon, 4 tuileaux (1).

4° 3e *couche*, 0m15 à 0m20 : deux dents humaines, une première incisive supérieure, un moignon ; de plus, des tessons, des charbons, des esquilles d'os longs (humains), des fragments de crânes, une première côte et des phalanges en nombre, dans l'angle antérieur de la fosse, du côté du sud ; poterie grossière et crue (2).

5° 4e *couche*, 0m10, terre toujours meuble, moins de pierres : ossements humains, métacarpiens et métatarsiens, osselets du carpe et du tarse, dents, hélices, cyclostomes et autres coquilles du pays (3).

6° 5e *couche*, seulement sur le tiers antérieur de la fosse, 0m15

(1) Petits fragments informes de brique ou de tuile rouge et bien cuite, l'un à pâte plus fine, plus pâle ou moins cuite que l'autre, tous souillés de cendre. Avec eux une tête de clou en fer, absolument comme celle des clous modernes, mais dévorée par la rouille ; un fragment de verre à bouteille, mais je ne puis pas dire exactement de quelle couche provient ce dernier objet.

(2) Trois menus fragments presque informes, dont deux noirs en dedans et à pâte fort grossière sont pétris à la main ; le troisième, plus informe, est à pâte noire et fine, surtout beaucoup plus terrace et plus dure. Avec cela fragment de galet dur, tel que les marteaux à retoucher les silex.

(3) Ces coquilles, très-nombreuses d'ailleurs, se présentent partout dans cette fosse.

à 0m20, terre avec quelques grosses pierres : os humains du tarse et du carpe, du métacarpe et du métatarse ; phalanges unguéales et autres ; dents incisives et molaires de sujets jeunes et de sujets vieux ; enfin, carnassière inférieure de renard (1).

7° 5e *couche*, 2e partie, partie médiane de la fosse ou 2e tiers, jusqu'au bord des dalles qui couvrent encore le 3e tiers, 0m20 : os humains du métacarpe et du métatarse, phalanges, dents et tessons (2).

8° 6e *couche*, sur toute l'étendue des deux tiers antérieurs de la fosse jusqu'au fond, 0m20, terre et pierrailles : phalanges et dents humaines, tessons et os brûlés (3); enfin, un noyau de prune, ouvert à l'une de ses extrémités, peut-être rongé par les rats, circonstance qui empêche de décider si ce noyau est là depuis l'époque où on inhumait les cadavres sous ce monument, ou bien si ce n'est pas là un fait tout moderne.

Tels sont les faits archéologiques qu'a présentés ce dolmen. M. Pruner Bey, à qui ont été soumis les ossements humains qui y ont été recueillis, y a reconnu des caractères accusant une certaine ancienneté. En particulier, il y a trouvé des dents indiquant ***positivement*** la présence de la race celtique (4).

(1) Un autre petit os du même animal et une vertèbre caudale.

(2) Tuileaux rouges et fond de vase, de 0m 8c à 0m 9c de diamètre environ, en terre grossière, noire et mal cuite.

(3) En particulier, un fragment de crâne et quelques dents. M. Pruner Bey, à qui ces os ont été soumis, y a vu une preuve de l'habitude d'incinération chez les populations qui ont élevé ou utilisé des dolmens. Néanmoins, si, comme on est d'ailleurs autorisé à le supposer, ces monuments avaient été purifiés par le feu, le fait de ces os brûlés trouverait là une explication suffisante.

(4) Voici la note de ce savant, littéralement rapportée :

« 1° Petits fragments crâniens pas très-épais, osselets de la main et du pied, fémur (?) d'enfant très-petit.

« 2° Grande collection de dents, depuis l'âge enfantin jusqu'à la décripitude. Il existe parmi ces dents (surtout incisives moyennes supérieures) des exemplaires d'une vigueur peu commune et à raies verticales à la surface interne, ce qui est plus rare dans nos races que chez le nègre; également des canines fort longues et à racine épaisse. Des dents pareilles indiquent positivement la présence de la race celtique. A peu d'exceptions près, les molaires sont usées à creux et circulairement; une demi-douzaine des plus

V. — Dolmen de Balignas

(Commune des Bordes), aujourd'hui détruit.

Ce dolmen, assez différent des autres, à ce qu'il paraît, était assis sur le prolongement occidental des collines qui portent la tombe de Coudère et le demi-dolmen du Peyré, sur le territoire de la commune des Bordes, aux confins mêmes de la commune du Mas-d'Azil, au sud du hameau de la Peyrère et à peu de distance de la métairie de Balignas, dont je lui donne le nom. Le point qu'il occupait est à l'altitude de 434 mètres et tout-à-fait en vue du dolmen de Seignas, situé au sud-ouest, à la distance de 2 kilomètres.

Ce monument antique, qu'on dit avoir été fort remarquable, est aujourd'hui détruit depuis environ 20 ans (1), et c'est la cupidité qui a été la cause de sa ruine. J'avais été informé du fait à cette époque même. J'avais entendu dire qu'on y avait trouvé beaucoup d'ossements, au lieu du trésor qu'on y cherchait ; mais je négligeai

grandes et des plus usées ont passé par le feu (racines noires, émail vitrifié, incinération des Celtes). Une couronne de molaire (rosée) présente cinq tubercules profondément séparés et légèrement pointus. Pourtant le cinquième tubercule n'est pas placé au bord externe, comme à certaines autres dents semblables, provenant de la grotte de *** (autre station humaine dont les produits avaient été pareillement soumis à M. Pruner Bey), mais au bord postérieur. Autre molaire à trois racines très-distantes, à quatre tubercules pyramidaux, séparés par des sillons très-profonds à la face antérieure et postérieure.

Dents de sagesse à trois et même quatre tubercules, mais à une racine.

Telles sont, au sujet de ces restes humains, les observations du savant président de la Société anthropologique. Il en ressort une analogie évidente avec les restes semblables retirés de certaines grottes des environs, où les os de renne et d'aurochs, ainsi que les silex taillés, se trouvent en quantités innombrables ; et comme, dans certaines de ces grottes, on voit les restes humains de la race celtique évidemment superposés à des restes semblables de type différent, mais identiques à certains de ceux que les dolmens renferment, il s'ensuit très-probablement que cette race *préceltique* est celle qui éleva les dolmens, tandis que la race celtique n'a fait que les utiliser, à son tour, en les adoptant comme lieu de sépulture. J'ajoute encore que cette race *préceltique*, dont on trouve les restes sous les dolmens, est jusqu'à ce jour ce qu'on a trouvé de plus ancien, en fait de restes humains, dans nos régions ; d'où il suit que, dans l'état actuel de nos connaissances, du moins, on peut admettre que les hommes qui ont élevé les dolmens sont les plus anciens habitants de nos contrées.

(1) Cette observation date de 1867.

de me rendre sur les lieux alors, et ce n'a été qu'en février 1865, plus de 15 ans après, que j'y ai entrepris des recherches.

Ces recherches, au reste, et on le comprend, n'ont pas pu avoir pour objet le monument lui-même, puisqu'il était démoli. Elles ont porté uniquement sur ses débris, et particulièrement sur les déblais intérieurs, rejetés hors de la fosse, lesquels, néanmoins, repris et épluchés avec soin, m'ont permis encore de recueillir les objets suivants, qui ne sont pas sans importance :

1° Dents humaines : 62, dont 22 grosses molaires, 11 prémolaires ou moignons, 24 incisives et 5 canines, en tout 62 dents représentant au moins six individus différant probablement par l'âge et par le sexe.

2° Osselets entiers de pieds et de mains, 32 : Os du carpe et du tarse, du métacarpe et du métatarse, ces derniers plus rares et fragmentés, phalanges de tout rang jusqu'aux phalanges unguéales. En outre de cela, esquilles nombreuses, et en particulier quatre à cinq fragments de crânes peu épais.

3° Une grosse molaire supérieure de blaireau et deux ou trois osselets du pied du même animal, en particulier une phalange unguéale; une incisive inférieure de jeune porc, une mâchoire de Campagnol, et une vertèbre de crapaud ou de grosse grenouille.

4° Un disque d'environ deux centimètres de diamètre en coquille, sorte de bouton percé au milieu ; la pointe cassée d'une lame de silex à cassure patinée, et un éclat de pierre calcaire comme une pointe de flèche.

5° Quelques os cassés paraissant avoir subi l'action du feu.

6° Enfin, quelques fragments de poteries noires, grossières et mal cuites, portant certains ornements en creux simulant des lignes d'écriture (1).

Je n'ai pas entrepris de fouilles dans la fosse, qui m'a paru avoir

(1) Ces poteries ressemblent parfaitement à celles du demi-dolmen du Peyré ; seulement, les ornements qui, dans ces dernières, consistent en de simples hachures, consistent ici en traits en ziczac, encadrés entre des lignes parallèles au bord du vase, et en faisant le tour. Ce sont là peut-être de simples ornements ; mais là où les figures qui

été vidée soigneusement jusqu'au fond. Elle est encore aujourd'hui en partie comblée par les gros débris du monument qu'on y a entassés.

Cette fosse, autant que j'ai pu en juger, était ample et spacieuse, beaucoup plus que celle des autres monuments de ce genre que présente la contrée. Elle avait 2 mètres de long, 1 mètre de large et une profondeur uniforme de 0m80 à 0m90 pour le moins.

Il ne reste plus aujourd'hui de ce dolmen que la grande dalle de champ ou support du côté sud, et le seuil ; les autres pierres, mutilées ou brisées, sont entassées dans la fosse ou dispersées tout autour. On y voit en particulier de larges fragments de la table (ou des tables, car on m'assure qu'il y en avait deux), portant sur une de leurs faces de vraies cannelures ou de larges et profonds sillons traversant cette face d'un bord à l'autre, dans toute sa largeur ; l'un de ces fragments porte même sur sa tranche, qui est une cassure fraîche, la moitié d'une cavité cylindrique, d'un trou véritable traversant la pierre de part en part, selon son épaisseur. C'est là évidemment la trace d'un de ces trous signalés déjà à propos d'autres dolmens.

Je ne puis pas dire, pour l'avoir personnellement vu, ce qu'était le monument pendant qu'il était entier ; mais, d'après les détails que j'ai obtenus à ce sujet, du frère même de l'un de ceux qui l'ont détruit, il paraît que c'était plutôt une espèce d'allée couverte qu'un dolmen, c'est-à-dire un monument funéraire tenant tout à la fois de la *tombe de Coudère* et du *dolmen du Cap-del-Pouech*.

D'abord la cellule était en contre-bas du sol environnant, sol factice, résultant d'une masse de matériaux entassés tout autour, et s'élevant jusqu'aux deux tiers de la hauteur des supports. Le monument était plus qu'à demi engagé dans cette sorte de tumulus encore intact aujourd'hui. De plus, au dire de mon narrateur, cette cellule était fermée au deux bouts. L'un des supports latéraux seu-

résultent de ces traits varient de l'une à l'autre, comme ici, du moins dans certaines des zones ainsi dessinées autour du vase, il est difficile de se défendre de l'idée que ce sont là des caractères écrits. Ce seraient, dans ce cas, des caractères cunéiformes ; mais je me garde bien de rien affirmer sur ce point : je me borne à mentionner le fait.

lement, celui du sud, présentait une échancrure que l'on voit encore, et par laquelle un homme pouvait se glisser. Le même narrateur m'a dit de plus que le monument était accompagné, du côté de l'ouest et parallèlement à son axe, de deux tas de pierres séparés, allongés dans cette direction et lui formant une espèce d'avenue. Il ajoutait qu'ayant enlevé ces pierres et défoncé le sol en cet endroit, pour ajouter ce coin de terre à son champ, il avait trouvé là des tuileaux, et tout près du dolmen, à son chevet en dehors, un crâne humain. Il a observé encore que les inhumations dans l'intérieur du monument avaient paru dater de deux époques distinctes, qu'on avait rencontré un lit de pierres vers le milieu de la profondeur de la fosse, et qu'au-dessous on avait trouvé de nouveau des ossements humains, en particulier une tête entière, des mâchoires détachées et beaucoup de dents dispersées. On m'a parlé aussi d'ossements de cheval, mais rien ne m'autorise positivement à admettre le fait, de tels observateurs peuvent facilement se tromper sur ce point. Quant à moi, je n'ai rien trouvé qui favorise cette supposition, et je me borne à la mentionner sous toute réserve. Ce que je crois seulement pouvoir affirmer, d'après mes propres observations, c'est que ce dolmen fut un monument funéraire, un vrai tombeau, où les cadavres de plusieurs individus ont été très-anciennement inhumés, et très-probablement à plusieurs époques différentes ; qu'il a été aussi probablement violé longtemps avant sa destruction définitive, qui a eu lieu de nos jours ; enfin que, bien que nulle preuve péremptoire n'établisse qu'il ait été un autel, certaines particularités cependant favoriseraient cette hypothèse.

On le voit, il est regrettable que des observations scientifiques n'aient pas été faites sur ce monument en temps opportun. Elles eussent probablement révélé des faits importants et d'autant plus précieux, qu'ils eussent peut-être suppléé à la rareté et à l'insuffisance de ceux qu'ont présentés les monuments de même espèce que possède la contrée. Ces poteries, si singulières par leur ornementation, eussent peut-être été recueillies entières ; ce bouton en coquille n'eût peut-être pas été isolé, et on eût pu acquérir des

notions plus complètes. Néanmoins, un fait important à mes yeux reste toujours constant, à savoir que c'est la couche inférieure qui a présenté le plus grand nombre de pièces, comme aussi les pièces les plus importantes : en faits d'ossements humains, un crâne entier, plusieurs mandibules séparées et « beaucoup de dents dispersées. » Or, cette plus grande abondance d'ossements humains et d'ossements entiers, dans cette région inférieure, est à remarquer. Elle semblerait indiquer que, si ce dolmen avait été violé comme les autres, l'opération n'aurait pas été radicale comme partout ailleurs, et que les premiers violateurs expurgeant le monument se seraient arrêtés à cette sole de pierres interposée, qu'ils auraient prise ponr le fond de la fosse. Dans cette supposition aussi, nous aurions rencontré un cas où l'acte de vandalisme commis par motif de cupidité serait plus complet, plus radical même que l'acte pareil, mais antérieur, entrepris, comme je l'ai supposé, par motif religieux. Au reste, cela ne répugnerait pas après tout, et les circonstances, ici, permettent de l'admettre sans que mon hypothèse perde rien de sa vraisemblance. En effet, les dolmens que je suppose expurgés, sont encore entiers et debout; les restes humains qu'ils contenaient ont seuls disparu, et disparu d'une manière complète. Ici, au contraire, ces tristes restes qu'on ne recherchait pas, ont été simplement extraits et dispersés dans le voisinage immédiat du monument, et simplement mêlés à ses débris parmi lesquels on les retrouve. Pour le monument, au contraire, renversé et brisé comme un obstacle retardant l'acquisition du trésor qu'on cherchait, on n'en voit plus aujourd'hui que les ruines. Cela s'explique; ce n'est pas au monument, que le zèle religieux en voulait, mais aux reliques impures qu'il contenait. Ici, la cupidité, au contraire, s'en prend au monument et le renverse comme un obstacle (1).

(1) On avait fait entendre aux derniers violateurs du monument qu'un trésor y était caché : un service de table complet en or pur et massif, une épée d'or, etc. Il n'y avait pas à en douter. Un certain livre disait cela; et c'était sur les indications fournies par ce même livre, que le propriétaire du Cap-del-Pouech avait fouillé son dolmen et y avait

Ce monument, pendant qu'il subsistait, était vulgairement appelé *Palet de Roland*, mais il était appelé *Peyre Art* ou *Gart* par les habitants de la Peyrère qui, comme voisins immédiats, avaient peut-être conservé sa dénomination primitive.

VI. — Dolmen de Commenge

(COMMUNE DE CAMARADE).

C'est ici un vrai dolmen, le mieux caractérisé d'ailleurs et le plus beau du groupe. Il est ample, élevé et bien dégagé, sans tumulus recouvrant ou engageant, sans substruction d'aucune sorte. Sa face orientale présente un aspect imposant, et un beau lierre qui a grandi à son pied et qui le couronne aujourd'hui de ses rameaux verdoyants, lui donne, surtout vu de ce côté, une physionomie tout-à-fait pittoresque.

Ce dolmen est assis sur le prolongement occidental de ces mêmes collines, qui portent ceux du *Cap-del-Pouech* et de *Seignas*, à trois kilomètres à peu près à l'ouest de ce dernier. Il est situé au col même de *Commenge*, à 100 mètres environ au nord de ce dernier hameau, et à 40 ou 50 mètres environ à gauche ou à l'est du chemin qui va de *Moufa* à *Camarade*.

Ainsi, quant au site, ce monument, bien que situé à une altitude absolue considérable, occupe cependant, non pas un sommet, mais une dépression (1), ce qui est du reste la condition commune. Enfin, quant à sa construction, il est formé de trois grandes pierres prises

recueilli un trésor semblable. On conçoit l'impression que de tels récits devaient produire sur l'imagination de pauvres villageois ignorants, crédules et avides, et partant l'impulsion énergique qu'ils ont dû leur communiquer, au grand dommage du monument, qui n'a été renversé et brisé que parce qu'il ne livrait pas assez promptement le trésor qu'il était censé renfermer.

(1) L'altitude absolue du point qu'occupe le dolmen est de 500 mètres au moins; mais le sommet voisin, celui qui limite le col à l'ouest, est porté sur la carte de l'état-major à la cote de 562 mètres.

sur les lieux (1) et absolument brutes. Le support méridionnal est de beaucoup plus puissant que son opposé et surtout plus épais. Ils sont tous les deux inclinés l'un vers l'autre et arcboutent ensemble. Quant à la table, inégale et grossière, sensiblement courbée en voûte d'arrière en avant, elle est véritablement énorme. Sa face supérieure est relevée vers son milieu d'une forte gibbosité, et se montre d'ailleurs criblée de trous, sillonnée de fentes et de rides (2).

Nulle recherche scientifique proprement dite n'a été entreprise jusqu'ici dans ce dolmen, connu dans le pays sous le nom de *Cabane de Roland*. Seulement, il y a environ 15 ans, quelques habitants du hameau voisin, mus par un motif de cupidité (3), entreprirent de le fouiller, mais ils ne poussèrent pas leurs recherches bien loin, parce que le monument leur parut menacer ruine. Ils creusèrent, m'a-t-on dit, le sol de la cellule jusqu'à 0m30 de profondeur environ, et cette fouille superficielle amena la découverte d'un éperon en fer, tout rouillé; mais, comme on n'attachait pas de prix à cet objet, qui n'était pas ce qu'on cherchait, il a été égaré depuis, et il m'a été impossible d'en apprécier l'importance archéologique (4).

(1) Voici les dimensions principales du monument :

Table : longueur, 3m; largeur, 2m50; épaisseur; 0m80.

Support du sud : longueur, 2m50; hauteur, 1m80; épaisseur au bas, 0m90.

Fosse dans œuvre : longueur, 2m; largeur au fond, 1m30; largeur à l'entrée, 0m80.

Cellule : hauteur sous voûte, 1m80; largeur au haut des supports, 0m33.

Hauteur totale du monument, 3 mètres.

D'après ces mesures, on voit que la cellule va s'élargissant considérablement, en allant de l'entrée vers le fond, et qu'elle se retrécit aussi notablement en s'élevant du sol vers la voûte. Quant à la pierre du chevet ou du fond, je ne la mentionne pas comme pièce principale. Voir d'ailleurs, pl. VI, fig. 1, 2, 3, 4, ci-contre.

(2) Les trous que présente cette surface sont nombreux, et tous sous forme de godet. Aucun ne traverse la pierre de part en part, mais la plupart des fentes la traversent.

(3) Ces fouilles furent aussi entreprises pour la recherche d'un trésor. Là gisait, disait-on, *Romain*, avec toute sa fortune. Je ne sais s'il faut voir sous cette légende les vestiges de quelque vieille tradition, néanmoins, je penche à ne voir là qu'une de ces opinions chimériques que l'imagination du vulgaire a cru tout d'abord, et que mettent ensuite en crédit les récits populaires.

(4) J'ai même vainement cherché cet objet dans la collection archéologique de la bibliothèque de Foix, où on m'a dit qu'il avait été déposé. J'y ai vu plusieurs éperons anciens, pareillement en fer et rouillés, mais aucun d'eux ne portait d'indication de provenance de Camarade.

VII. — Demi-dolmen de Bidot ou de Meilhorat.

(COMMUNE DU MAS-D'AZIL. — *Voir* pl. VII).

Je n'ai pas fouillé ce demi-dolmen ; je me suis borné à en prendre les mesures et à le dessiner. Je ne le mentionne ici que pour compléter le groupe.

Ce monument, absolument dans le genre de celui du Peyré, est cependant de beaucoup inférieur à ce dernier, surtout par ses dimensions exiguës. Il est formé de cinq pierres, dont la plus volumineuse en proportion est celle qui en forme le seuil. Le sol de la cellule est en contrebas du sol environnant, bien que le monument soit entièrement dégagé et repose immédiatement sur la roche nue. Sa table, relativement mince et de forme ovale, est relevée au nord et inclinée vers le sud comme celle du demi-dolmen du Peyré, et son ouverture invariablement tournée au levant, et en partie obstruée par la pierre énorme qui en forme le seuil, est fort basse. Le monument lui-même, du reste sans apparence, est fort peu élevé et ne reproduit nullement ces formes colossales qui distinguent d'ordinaire ces curieux monuments de l'architecture primitive (1).

Ce demi-dolmen est assis à l'extrémité orientale du plateau rocheux et boisé qui occupe le fond du bassin situé entre Meilhorat et Bidot, à 200 mètres tout au plus à l'ouest de cette dernière localité, dont je lui donne le nom à raison de cette proximité même.

Rien de bien remarquable ne distingue ce monument, d'ailleurs complet et, extérieurement du moins, bien conservé. La table seulement présente une échancrure sur le haut, à l'endroit même où elle porte sur son appui, et on peut remarquer qu'un liquide ou toute matière pulvérulente que l'on verserait par cette ouverture coulerait dans l'intérieur de la celulle, presque vers son milieu.

(1) Ce monument a tout au plus 1 mètre de haut. Sa table a 2m 80 environ selon son grand axe de l'est à l'ouest, et 1m 80 tout au plus selon son petit axe.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION.

Comme on le voit, le petit bassin de l'Arize, situé au pied des Pyrénées et non loin de la limite sud-est de l'ancienne Aquitaine, est encore une région de plus à inscrire au nombre de celles qui possèdent des dolmens, et qui témoignent aussi du passage de ces populations antiques qui ont laissé des monuments semblables à tant d'autres lieux.

La question serait maintenant de savoir quelles furent ces populations jusqu'ici inconnues, à quelle époque remontent ces monuments, quelle est leur date ? Question intéressante, mais difficile à résoudre, on le comprend, à la discussion de laquelle on me permettra toutefois de consacrer quelques instants encore, aussi bien qu'à celle qui concerne l'époque de leur commune et uniforme violation.

Pour résoudre la première de ces deux questions, les données fournies par les dolmens eux-mêmes ne suffiraient pas : on y a constaté la présence d'ossements humains appartenant à deux races, dont l'une est la race celtique, c'est tout ce qu'on peut dire ; mais rien ne permettrait de décider quelle est celle de ces deux races qui est antérieure à l'autre, quelle est celle des deux à laquelle il faut attribuer la construction primitive de ces monuments, puisque, dans leur intérieur, tout s'est trouvé bouleversé, mêlé, confondu. Avec ces seules données, c'est évident, la question resterait insoluble, mais heureusement que les faits recueillis dans les grottes voisines viennent les compléter et les expliquer.

Il y a, en effet, des grottes dans les environs de nos dolmens et dans ces grottes d'anciennes stations humaines, où l'on trouve des objets en tout semblables à ceux qu'ont présentés ces dolmens : les mêmes poteries, les mêmes plaques de grès, les mêmes silex, les mêmes ornements en os, en corail et en coquilles ; et ce qui paraît décisif, les ossements des deux mêmes races disposés selon leur

ordre chronologique, c'est-à-dire dans leur ordre direct de superposition. Or, cet ordre est précisément tel que l'antériorité n'appartient pas à la race celtique ; de sorte que la solution, du moins partielle de la première question proposée, se trouve dans ce fait.

L'endroit où ce fait décisif de superposition m'a été le plus clairement démontré, c'est la grotte d'Enlène ou de Montesquieu de l'Avanthés (1), située à 9 kilomètres environ au sud de la région qu'occupent nos dolmens. La première fois que je visitai cette grotte, vers 1860, nulle fouille de quelque importance ne paraissait y avoir été faite ; elle paraissait intacte et, dans les parties les plus avancées, les ossements de la race celtique en couvraient littéralement le sol avec lequel ils n'avaient pas contracté d'adhérence, roulant, et se laissant ainsi seulement écraser sous les pieds des passants. Les ossements de l'autre race, au contraire, groupés dans les recoins, le long des parois, étaient fortement adhérents à la stallagmite dans laquelle ils étaient la plupart complètement engagés. Avec ces derniers ont été trouvés des ossements de bœuf et de renne, et des fragments de bois de ce dernier ruminant, grossièrement travaillés.

Cette dernière race que M. Pruner Bey, à qui ces ossements ont été tous soumis, a appelé préceltique, est donc la plus ancienne ; c'est la première qui a habité la contrée, et comme ses restes mortels se sont trouvés dans les dolmens, associés et mêlés à ceux de l'autre, c'est à elle que doit être attribuée la construction de ces monuments.

Telle est donc, selon moi, la réponse à donner à la première question posée plus haut. Les dolmens du groupe qui nous occupe sont dus à une race d'hommes relativement petits de taille, qui a précédé les Celtes dans le pays. Ces derniers n'ont fait que les

(1) Une note sous pli cacheté a été déposée par moi, il y a déjà plusieurs années, aux archives de l'Académie des sciences, concernant les faits importants que m'a présentés cette grotte. La grotte du Mas-d'Azil, dans le voisinage immédiat des dolmens, a fourni aussi des renseignements importants. C'est sur l'ensemble de ces faits que mes conclusions sont principalement basées.

affecter aux mêmes usages, en les adoptant pour lieux de sépulture à leur tour.

Quant à la seconde questiou, celle de la violation primitive de ces dolmens, je ne serai pas aussi affirmatif et je sens que je ne puis pas l'être : je dirai néanmoins là-dessus ma pensée, avec les raisons à l'appui.

Ainsi, dabord, je dis : que ces premiers violateurs ne sont pas les Celtes, puisque eux aussi y ont laissé leurs os, et que l'état où l'on a trouvé ces os prouve qu'ils n'ont pas été plus respectés que ceux de leurs devanciers. Je dis en second lieu que ce n'ont pas non plus été les Romains, qui se sont si intimement alliés aux Celtes dès qu'ils les ont eu subjugués. D'ailleurs, on sait la tolérance romaine à l'égard des mœurs et des coutumes des nations soumises ; tous les cultes ont trouvé grâce devant ces dominateurs superbes, le culte chrétien excepté.

Nous arrivons ainsi, par voie d'exclusion, à travers le paganisme, jusqu'à l'ère chrétienne et nous n'avons plus, du moins à ce qu'il semble, qu'à chercher dans cette ère l'époque la plus probable de cette violation. Or, pour moi, je le déclare ici, cette époque serait le passage du IVe au Ve siècle, c'est-à-dire l'époque de saint Martin.

A cette époque, en effet, le christianisme jouissant enfin de la paix et obéissant désormais librement à son mouvement naturel d'expansion, sortit des villes et fut universellement prêché dans les campagnes ; or, on sait que cette époque, qui fut celle de la prédication de saint Martin, restée fameuse dans notre occident, est aussi celle de l'abolition définitive du culte païen, et que le grand évêque de Tours prit une si grande part à cette sainte expédition, qu'il en a pris partoût le nom de ***Marteau de la superstition païenne dans les Gaules***. L'histoire nous dit encore aujourd'hui combien de temples furent renversés à sa persuasion, combien d'autels et d'idoles brisés, combien d'arbres votifs et de bosquets sacrés arrachés et réduits en cendre. Le règne du grand Théodose, sous lequel le zélé pontife prêchait, fut, on le sait, d'ailleurs, particulièrement favo-

rable à cette guerre à mort contre le culte des faux dieux et contre les monuments de ce culte. Dès-lors, rien de plus raisonnable, ce semble, que de rapporter à cette même époque l'expurgation radicale dont nos dolmens ont été l'objet. Certes, je ne vais pas jusqu'à supposer que saint Martin soit venu lui-même dans nos contrées, puisque l'histoire ne le permet pas; je suppose moins encore qu'il ait ordonné cette expurgation en personne. Mais ce qui n'a pas été fait par lui peut bien avoir été fait par quelqu'un de ses disciples, par quelque homme apostolique, excité par son exemple et animé de son zèle : j'ai même des raisons particulières de croire que l'œuvre a été faite en son nom. Le nom de saint Martin, en effet, est encore en vénération particulière dans le pays, et, dans la petite région occupée par les dolmens précisément, les paysans ont encore coutume de l'invoquer comme patron spécial, dans leur formule de confession et dans leurs autres prières. D'ailleurs, des légendes concernant saint Martin se rattachent à quelques-uns de ces monuments (1), et l'un d'entre eux est encore appelé pierre de saint Martin par les paysans des environs, qui appelent aussi chemin de saint Martin le petit sentier qui conduit à cette pierre (2).

Telle est mon opinion actuelle relativement à ce fait uniforme de la violation de nos dolmens, et, sauf meilleur avis, j'y persiste. Le motif que je lui assigne est religieux, et l'époque, la fin du IVe siècle de notre ère ou le commencement du Ve, c'est-à-dire celle de la chute définitive du paganisme dans les Gaules.

Je n'ignore pas cependant que d'autres opinions ont été émises, faisant remonter la violation de ces sortes de monuments à une antiquité beaucoup plus grande, et l'attribuant à de tout autres motifs, en particulier à la recherche des armes en pierre (3). Cette explication peut être bonne pour des cas différents ; je ne la discute

(1) La tombe de Coudère, où l'on montre le siége de saint Martin

(2) Le dolmen de Seignas.

(3) M. Roulin, à propos des antas du Portugal. (Comptes-rendus de l'Académie des sciences, tome LXVIII, pag. 894, etc.)

pas, je dis seulement qu'elle ne me paraît pas convenir aux dolmens objet de ce Mémoire.

Quoi qu'il en soit, pour conclusion finale de ce travail, je dis : que nos dolmens, avec le peu d'objets qu'ils ont présentés, rapprochés des faits recueillis dans les grottes anciennement habitées, nous révèlent les premiers hommes qui ont peuplé la contrée : ces enfants de Noë, qui, après Babel et la dispersion universelle, ont abordé les premiers les régions pyrénéennes où ils ont rencontré l'éléphant, le rhinocéros, les panthères et les lions, le grand ours et les hyènes, où ils ont chassé le castor, le grand cerf et l'aurochs, introduit ou du moins dompté le cheval et domestiqué le renne.

Les monuments que nous ont laissés ces premiers habitants de nos antres et de nos forêts sont bien pauvres et bien grossiers sans doute ; mais, si pauvres qu'ils soient, ils sont toujours caractéristiques de notre espèce, et pour ma part je ne puis en aucune manière comprendre comment, au nom de la science surtout, on pourrait encore prétendre nous montrer dans leurs auteurs, au lieu de l'humanité en souffrance (1), la bestialité en progrès.

(1) Telle a dû être, en effet, la condition des premiers hommes qui ont abordé nos régions occidentales, toutes peuplées de bêtes féroces et couvertes d'immenses forêts. Manger et se défendre a dû être pendant longtemps l'unique préoccupation de ces peuplades errantes, et il est facile de comprendre combien peu une situation pareille a dû favoriser parmi elles le développement des arts. Qu'on en juge par un exemple aussi connu que frappant. C'est probablement à l'époque même où nos premières populations européennes élevaient leurs grossiers dolmens, que la fertile Égypte élevait, au sein de l'abondance et de la paix, ses impérissables monuments, ses temples et ses palais merveilleux, ses colosses, ses sphinx, ses obélisques et ses pyramides ; tandis qu'aujourd'hui, alors que chez nous, dans cette Europe si sauvage autrefois, l'industrie et les arts opèrent des merveilles, sur ces bords mêmes du Nil où furent réalisées jadis des merveilles bien plus grandes encore, on voit disparaître les derniers restes des monuments pharaoniques sous les huttes de chaume et de boue que se construisent au milieu d'elles de pauvres fellahs, écrasés par la misère et l'oppression. Or, tout le mystère de ce changement se trouve expliqué par cette observation toute simple : La misère et la gêne compriment et arrêtent les arts, tandis que la sécurité et l'abondance les favorisent et sont la condition essentielle de leur développement.



CHRONIQUE.

Armes et sceau de Mgr l'Évêque de Montauban.

Le nouvel Évêque de Montauban, Mgr Legain, dont le goût et les connaissances artistiques sont très-connus dans son diocèse, est revenu pour la forme et l'usage de son sceau aux meilleures traditions, suivant en cela l'exemple des Évêques de Moulins, d'Orléans, de Carcassonne et de Versailles.



Ses armes sont : d'or à la fasce d'azur, chargée de trois brebis passantes d'argent. L'écu est timbré d'une simple croix d'or et surmonté du chapeau de sinople, dont les cordons se terminent par trois glands (1).

Au-dessous on lit : *Christo lucrifaciam*, devise dont la pensée est tirée de saint Paul, qui fait allusion en même temps à la charge et au caractère du prélat, et renferme son nom dans sa traduction française.

(1) Ces règles sont fidèlement observées à Rome ; c'est par un usage non motivé que les évêques de France prennent généralement quatre glands, réservés aux archevêques. (Mgr Barbier de Montault, *Revue du monde catholique*.)



La patronne de la cathédrale et du diocèse de Montauban est la Sainte Vierge ; dans le sceau, elle a été placée assise sous un dais riche de l'architecture du XIVe siècle (1), tenant l'enfant Jésus entre les bras et portant le sceptre et la couronne. A ses pieds, l'Évêque en costume pontifical est agenouillé, les bras étendus, pour implorer sa protection. Ses armes sont au-dessous de lui, dans la pointe du sceau ; les brebis représentant sur cet écu ses diocésains, le divin Enfant bénit en même temps de la droite levée le pasteur et le troupeau.

L'inscription porte en lettres onciales : SIGILLUM THEODORI EPISCOPI MONTALBANENSIS (2).

Enseigne gauloise.

Une découverte archéologique très-intéressante vient d'être faite à Cahors, le 13 mars dernier. En faisant les fouilles d'une nouvelle maison rue de la Rivière-du-Pal, quartier de l'Embarcadère, on a découvert les fondations de murs très-solidement bâtis, des traces non équivoques d'une ancienne voie qui conduisait au Lot, des fûts de colonnes au chapiteau très-simple, beaucoup de tuiles romaines, quelques-unes même très-bien conservées, etc.

La trouvaille la plus importante est une figurine de sanglier, en

(1) Époque de la fondation du diocèse de Montauban.

(2) Ce sceau, composé et dessiné par M. l'abbé Pottier, a été gravé par M. Mineur, passage Véro-Dodat, à Paris.

bronze, de 30 centimètres de longueur, représenté admirablement dans une attitude menaçante, la crinière hérissée, la hure puissante et en arrêt.

C'était probablement une enseigne de légionnaires qui, au lieu de l'aigle, portaient quelquefois la représentation d'un lion, d'un cheval ou bien d'un sanglier.

Dans sa *Statistique du Lot*, M. Delpon décrit la trouvaille faite, il y a quarante ans environ, de deux autres figurines en bronze représentant, l'une un sanglier, l'autre un aigle.

M. Galy, directeur du musée de Périgueux, a écrit à ce sujet les lignes suivantes :

« Le sanglier n'a pas été un *signum* du peuple romain exclusivement, car il a servi de symbole à la Gaule, bien avant la conquête. L'historien archéologue Joachim Lelevoel, de Varsovie, a prouvé, dans ses études numismatiques, que l'image de cet animal courageux, libre, indomptable, était l'emblème de la nationalité éduenne. Je crois que les Aquitains avaient aussi adopté ce type caractéristique de la force, de la valeur et de l'indépendance. Nos plus belles monnaies gauloises le reproduisent d'un beau dessin et dans toute sa furie. Il n'est donc pas étonnant qu'on en découvre des portraits d'un style pur, et qui dénotent un art très-avancé. La Gaule excellait dans la plastique, ses ouvriers avaient pu s'inspirer en voyant et en rapportant des œuvres grecques. Aussi, quand on découvre en France et dans le Midi surtout ces jolies petites œuvres de l'art antique, il ne faut pas se hâter d'attribuer aux Romains le mérite de leur invention et de leur exécution. »

Cette figurine a été achetée par le Musée de Saint-Germain.

Objets antéhistoriques.

M. Victor Brun, directeur du Musée de Montauban, vient de faire don au Musée préhistorique en voie de formation à Bordeaux, d'une collection complète des divers types d'objets provenant des stations de Bruniquel : silex, roches, nucléï, ossements travaillés et bruts, etc.

On a découvert dans la grotte de Gourdan, près de Montréjeau, grâce à des fouilles opérées par M. Piette de Craonne :

1° A la surface, des poteries et objets de l'âge de bronze et de l'âge de la pierre polie ;

2° Au-dessous, des amas considérables de débris accumulés à la suite du séjour de l'homme contemporain du renne, silex taillés, ossements brisés, travaillés, sculptés. On remarque un dessin sur pierre représentant le rhinocéros tichochinus (Cuvier). A la base de ce dépôt se trouvent de gros silex taillés, d'un type plus ancien (type du Moustier), et une argile jaune épaisse de 4 mètres, encore stérile.

Le Bulletin monumental. — Grâce à M. de Caumont, les études archéologiques sont restées debout en France pendant que les ruines s'accumulaient dans les désastreuses années de 1870-71. Il appartenait entre tous à ce vaillant initiateur de tenir de sa main toujours ferme le drapeau de cette science qui lui doit tant.

Quoique la Normandie fût en partie occupée et ravagée par l'ennemi, l'éminent directeur de la Société française d'archéologie continuait son œuvre : le *Bulletin monumental* paraissait régulièrement. Au milieu de travaux archéologiques, il contenait comme par le passé ces appréciations si riches d'expérience, ces conseils élevés et sages qui, s'ils avaient prévalu dans la question d'organisation intérieure et de décentralisation administrative, auraient pu éviter à la France de cruelles leçons. Nous donnerons le résumé des principaux articles qui rentrent plus spécialement dans le cadre de notre publication.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Propre du Diocèse de Montauban. — Nous connaissons quatre éditions de ce livre, antérieures au XIX[e] siècle :

1° Proprium Sanctorum Ecclesiæ Cathedralis et Diœcesis Montis-

Albani. — Jussu illust. d'Haussonville de Vaubecourt. — Montalbani, 1710 ; XVI-272 pag. in-8°.

2° Proprium Sanctorum Ecclesiæ Cathedralis et Diœcesis Montis-Albani. — Manque le titre. — 104 pag. in-8°.

3° Officium peculiare et Proprium festorum Ecclesiæ et Diœcesis Montis-Albani. — Jussu illust. P. de Bertier. — Montalbani, 1660. — XVIII-164 pag. in-4° impr. rouge et noir.

4° Officium peculiare et Proprium festorum Ecclesiæ et Diœcesis Montis-Albani. — Titre incomplet. — 1re partie, 113 pag. à 2 colonnes ; 2e partie, 111 pag. à 1 colonne.

Pour les deux premières éditions, ces suppléments au Bréviaire de Montauban commencent le 22 janvier ; pour les deux dernières, au 8 décembre.

MM. les ecclésiastiques qui possèderaient les éditions nos 2 et 4 ou quelque autre, sont priés de nous adresser la copie complète du titre, ou bien de nous communiquer ces Propres pour un travail spécial.

Propre de Grandselve. — Possèderait-on un Propre, Missel ou Bréviaire de l'abbaye de Grandselve ou de l'ordre des Cisterciens, qui contint l'office et la légende de saint Bertrand, contemporain de saint Bernard, et deuxième abbé de Grandselve?

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE.

Séance ordinaire du 4 Février 1872.

Présidence de M. l'abbé POTTIER.

La séance est ouverte à huit heures.

A propos du procès-verbal de la séance extraordinaire de janvier, qui est lue et adoptée, M. Buscon remarque que Bapteste n'est pas dans le Tarn-et-Garonne. En présence du retentissement donné à cette découverte, il se demande pourquoi les fouilles de Cos n'ont pas été poussées plus loin. Le champ à explorer est-il moins riche?

D'un côté, on entend dire que des trouvailles remarquables ont été faites depuis longtemps et à fleur de terre sur ce point; près de là, à Tenans, les marbres de revêtement épars sur le sol et une mosaïque témoignent d'une richesse de construction bien évidente.

D'un autre côté, on nous dit que, quoique des fonds soient offerts pour cet objet, on ne peut profiter de cette allocation par crainte de faire des fouilles infructueuses.

De cette alternative il faut conclure qu'on ne connait pas encore d'une manière certaine le point à explorer, et il faut alors abandonner comme une illusion cette tradition, d'après laquelle la végétation serait sensiblement plus maigre aux endroits où il doit y avoir des substructions. Du reste, M. Buscon n'a jamais remarqué cette particularité, quoiqu'il ait visité Cos dans toutes les saisons.

M. Devals réplique que c'est seulement sur la motte qu'on peut se rendre compte de cette différence.

M. le Dr Rattier demande alors si un plan n'a pas été dressé d'après ces indications. On pourrait tout au moins en dresser un des fouilles qui ont été déjà faites.

Examinant la question qui vient d'être débattue au point de vue des armes de pierre que l'on trouve sur le sol, M. Rattier dit qu'elles diffèrent, quant à la matière, suivant les lieux où on les trouve. A Cos, près des passages ou gués, on remarque des lieux de combat indiqués par des débris. Sur la motte qui domine l'emphithéâtre formé par un retrait des coteaux et au centre duquel est le village de Cos, on voit deux blocs de béton qui ne sont nullement rattachés à une construction, et qui semblent avoir été placés là spécialement pour menacer la vallée.

Il existe à Avignonet (Haute-Garonne), un monticule semblable à celui de Cos et situé au milieu d'une fertile plaine. Au sommet de ce monticule se dressent deux pierres qu'on appelle pierres de Naurouse. Ces deux énormes blocs de granit, transportés là, dit-on, par les Druides, sont l'objet d'une tradition vénérée, qui annonce que lorsque ces deux pierres viendront à se baiser, ce sera le signal de la fin du monde. Les vieillards d'Avignonet ont affirmé que, depuis un siècle, les pierres de Naurouse se sont tellement rapprochées, qu'un homme a tout au plus entre elles le passage libre, tandis que cent ans auparavant, disent-ils, un homme à cheval y passait largement.

M. Rattier fait remarquer que la civilisation romaine a influé sur la forme des armes de pierre des Gaulois ; ceux-ci, en effet, se servaient de tout ce qui pouvait être transformé en armes : ils pouvaient aussi bien tailler le calcaire que le quartz, et se servaient même quelquefois de la brique cuite taillée en pointe.

M. Cartailhac objecte qu'ils étaient maladroits de ne point abandonner ces armes primitives et de ne pas se servir de ce métal qu'ils connaissaient, puisqu'ils imitaient dans leur taille la forme des armes de bronze.

M. Buscon rend compte de la dernière livraison de la *Revue des*

Sociétés savantes. Cette analyse, pleine de chaleur et de vie, est écoutée avec le plus haut intérêt.

M. le Dr Alibert annonce à la Société que de nouvelles fouilles sont exécutées en ce moment à Léojac. Un paysan, dans le but de niveler son champ, fait une tranchée dans sa propriété située du côté de l'église. Il a déjà mis au jour des quantités de briques à rebord, de poteries grossières en grès, des fondations et un chapiteau en grès qui passe sous les yeux de la Société.

M. Momméjà annonce qu'en vidant un puits, à Meauzeac, on a trouvé beaucoup d'objets romains, tels que aiguilles en os; et ce qui ferait croire qu'il avait été déjà fouillé, c'est qu'au-dessous on a recueilli une monnaie de Louis XVI.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le marquis de Pompignan, de 1865, par laquelle il promet d'envoyer à la Société une copie du portrait du poëte, son aïeul. La Société croit qu'il est bon de rappler cette promesse au fils de M. le marquis de Pompignan, désormais revenu dans notre département.

Une cloche appartenant à l'église de Caumont et destinée à être refondue, est en ce moment chez MM. Lévêque. Elle a 1m19 de diamètre, donne le *ré* et porte en caractères du XVe siècle la legende :

SANCTE LAURENTI, ORA PRO NOBIS.
L'an 1547. Xrist. vincit, regnat, Imperat.

M. le Président rend compte à la Société de la visite faite par une délégation de la Société aux caveaux de la cathédrale. Quatre caveaux ont été explorés. Ceux placés du côté de la rue avaient une entrée commune et passaient pour avoir servi à la sépulture des laïques, tandis que ceux de l'autre côté auraient contenu les dépouilles mortelles des chanoines. Cette erreur a pris fin à la lecture de l'obituaire du Chapitre. Il en résulte, en effet, qu'aucun laïque n'a été inhumé dans la cathédrale, sauf des enfants de chœur. Ces caveaux sont disposés de la façon suivante : à 0m50

environ du mur règne tout autour de la salle un petit parapet de 0m50 de hauteur. C'est dans cet espace, divisé en outre par des séparations, que l'on plaçait les corps sans bierre, et recouverts seulement du suaire et d'un lit de chaux. Du reste, tous les caveaux ont dû subir des changements nécessités par le manque d'espace. Il existe, en effet, dans chacun un charnier où sont entassés tous les os, tandis que les places qu'ils occupaient auparavant renferment aujourd'hui les corps de ceux qui les ont remplacés.

M. Cartailhac, sur la demande qui lui est adressée par tous les membres, donne les plus intéressants détails sur le congrès antropologique d'Italie.

Après avoir fait rapidement l'historique des congrès qui ont précédé celui de Bologne, M. Cartailhac raconte l'accueil pompeux, l'hospitalité splendide qu'ont reçue les membres du congrès dans la Péninsule. Le congrès avait pour but d'étudier la transition entre les âges antéhistoriques et historiques.

Toute l'Europe avait été inondée de bronzes que l'on croyait venus d'Italie, selon les uns, et que M. Worsaæ et bien d'autres avec lui attribuaient à l'Asie. L'expositiou italienne d'antropologie et d'archéologie préhistoriques a permis, sinon de trancher définivement, du moins d'éclaircir considérablement la question. Des réunions très-remarquables ont eu lieu sur la matière, surtout le 4 octobre.

M. le comte de Conestabile a résumé le peuplement de l'empire étrusque, sa puissance et son influence, et apporté un document des plus importants, datant du XIVe siècle avant notre ère, signalant l'invasion de l'Égypte par les Étrusques. Cette époque, très-délimitée en Italie, a fourni des spécimens très-remarquables et caractérisés par des ornements égyptiens. Passant en revue ensuite les différents musées de France, d'Autriche, d'Allemagne, M. Carthailhac ajoute que le congrés s'est décidé à assigner le XVIIIe siècle avant notre ère comme la fin des temps préhistoriques.

M. Cartailhac a visité la collection préhistorique; il a retrouvé tous les objets de notre pays, mais la faune n'est pas la même ; on n'y trouve pas le renne, mais en revanche il y a certains antilopes.

Le silex est pareil au nôtre et très-commun; l'âge de la pierre polie a fourni des spécimens innombrables : un seul savant a exposé deux mille pièces. Il ajoute que, dans tous les siècles, ces pierres polies ont été l'objet de la superstition de tous les peuples, témoin l'usage de certains habitants des campagnes d'Italie et de Bretagne, qui les entourent et les fixent entre les grains du chapelet.

A propos des mottes ou terramares que M. Cartailhac décrit avec soin et dont on retrouve des spécimens dans nos pays, au Cruzel, à Montgaillard, à Pibrac, M. Carthailhac et M. Rattier échangent des observations. Ce dernier membre affirme avoir assisté lui-même à la formation de mottes semblables en Moldavie. Dans la cour de certains boyards, toutes les cendres, tous les immondices de la maison de la ferme sont portés au milieu, et au bout de quelques années, il s'y élève un monticule qui peut atteindre 3 à 4 mètres de hauteur.

La Société, par l'organe de M. le Président, remercie M. Cartailhac de ses intéressantes communications.

La séance se termine à 10 heures.

Le Secrétaire,

Ed. Forestié.



UN CHAPITRE

DE

L'HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE A MONTAUBAN,

PAR

E. FORESTIÉ NEVEU,

Membre de la Société.

Louis RABIER, imprimeur du roi de Navarre à Montauban.



quelle année peut-on faire remonter les débuts de l'imprimerie à Montauban? Il est encore impossible de répondre à cette question. Vingt-cinq ans de recherches actives dans nos archives et dans les bibliothèques de Paris ou de plusieurs départements n'ont fourni aucune date précise. Nous partageons à cet égard le sort des historiens qui se sont occupés de la typographie au point de vue de son invention et de sa propagation. Ils ont toujours constaté deux périodes : l'une, pleine d'incertitude, pendant laquelle les imprimeurs, vulgarisateurs nomades des lettres, transportaient leurs presses dans les villes, les monastères ou les châteaux ; l'autre, moins

obscure et qui date de leur établissement dans les cités, où ils étaient logés gratuitement et recevaient une somme en argent pour les indemniser des frais d'installation.

Nos documents ne sont pas assez complets pour permettre de retracer aujourd'hui les vicissitudes de l'imprimerie montalbanaise pendant la première période. Nous dirons seulement que jusqu'ici on ne connait pas de livre sorti de ses presses, qui porte une date plus reculée que celle de 1521, inscrite sur une édition d'un poème latin du XVe siècle, souvent réimprimé : *Iesuis Hieronymi de Vallibus Patavini Passionem saluatoris ac Domini nostri Iesu Christi, heroicis carminibus ex euangelio Ioannis complexa*. Le titre et la préface du commentateur (Jean Coroné) manquent à notre exemplaire, le seul cité par les bibliographes, mais le lieu d'impression est indiqué sur le 37e feuillet en termes aussi précis que flatteurs pour notre cité (1).

Dans cette Étude, nous nous proposons de déterminer à partir de quelle époque Montauban a possédé un établissement typographique permanent et pour ainsi dire municipal.

Le *Livre des recettes et des dépenses pour l'année 1578* contient un renseignement précieux. On lit au fº 76 : « Pour loger l'imprimeur, fut prinse la maison de l'hospital Saint-Jacques (2), et suivant

(1) ¶ Meminerit lector editum hoc opus cusum qꝫ in monte Albano Tarne fluuio (quę ab aquitanis sciunjit) admodum conspicua vrbe. Anno post v nestora partus virginei vigesimo primo. ¶ Ualete qui legitis.

Brunet dans le *Manuel*, t. V, pag. 1063, et Deschamps dans le *Dictionnaire de géographie*, pag. 872, signalent cet opuscule rarissime ; mais, ayant oublié de reproduire le *v* entre les mots *post* et *nestora*, l'indication de la date est inintelligible. Du reste, cette formule est tout-à-fait inusitée, et la traduction littérale ne suffit pas pour faire comprendre la valeur de ces mots : *L'année vingt-unième de l'enfantement de la Vierge après cinq nestorades ;* il faut se dire que cinq périodes égales à la vie de Nestor, qui selon les poètes vécut 300 ans, représentent 1500, auxquels on doit ajouter 21 ans pour obtenir la date véritable, soit 1521. C'est peut-être le seul exemple de l'emploi du mot *nestora* pour indiquer une période.

(2) Pendant plus d'un siècle, la ville de Montauban logea son imprimeur dans une des dépendances de l'hôpital Saint-Jacques, plus connu sous le nom d'hôpital Lautié à cause de sa tour (aujourd'hui de l'Horloge), donnée aux pauvres avec la maison voisine, en 1373, par Navarre de Montaut, dame de Bressols. Cet hôpital fut supprimé lorsque l'évêque

la promesse qui lui avait esté faicte, falleust faire à icelle les réparations nécessaires, que ont monté, suivant le rôle sur ce faict, la somme de XI livres XVI sous VI deniers, payés le mois d'août 1578. »

Quel était cet imprimeur? Évidemment ce n'est pas celui qui avait publié, en 1574, la « *Déclaration* des causes qui ont meu ceux de la Religion (1). » On n'aurait pas attendu quatre ans pour solder ces réparations. Il est fort regrettable que le trésorier municipal, qui désigne nominativement tous les gardes de la cité, n'ait pas conservé le nom de l'introducteur d'une industrie déjà justement appréciée.

L'existence d'une imprimerie à Montauban en 1578 coïncidant avec le séjour de Henri de Navarre dans notre ville pendant les mois de juillet et août de cette année, on est autorisé à dire que le futur roi de France ne fut pas étranger à la décision prise par nos consuls.

Dans le recueil des *Lettres de Henri IV*, qui contient plus de cent missives à Jean Guichard de Scorbiac, conseiller au parlement de Toulouse, conseiller du roi de Navarre et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, nous trouvons une lettre datée de Pamiers, qui fournit la preuve de l'intérêt que ce prince attachait à la publicité par la voie de la presse.

Le 11 mai 1579, Henri écrivait *à son bien bon et asseuré amy :* « Ne desirant rien tant que de voir la paix bien establie par tout mon gouvernement, je vous prie vous acheminer en Quercy, pour l'execution de l'edict, avec les s^rs de Saint-Suplice et de Vezins, suivant la commission et instruction qui leur ont esté envoyées, n'oubliant, entre aultre chose, de remectre Lauzerte entièrement en l'estat porté par l'edict, car c'est une grand pitié de voir les habitans ne jouir aultrement du benefice d'icelluy. Comme aussy je

Colbert fonda en 1686 l'hôpital général qui existe encore, et dota cet établissement de tous les biens des douze hôpitaux. La maison de l'imprimeur avait son entrée dans la rue des Carmes.

(1) *Déclaration des causes qui ont meu ceux de la Religion à prendre les armes pour leur conservation, l'an 1574.* — Imprimé à Montauban, au mois de juin 1574, in-8° de 16 pag.

vous recommande partout ailleurs l'execution, ensemble de ce qui a este resolu en la conference tenue à Nerac; et devant que de partir, *faictes mettre sur la presse ce qui est cy-enclos.* » — Pag. 227.

Le 9 juin 1579, Henri écrivait de Pau à Guichard de Scorbiac : « Je desire fort que l'*impression* de ce que je vous ay envoyé soit faicte promptement, et pour cest effect vous fassiés bailler les six escus que l'imprimeur demande, desquels je vous feray rembourser... ainsi que je mande à Tresrieux de les vous bailler. » — Pag. 229.

Le nom de l'imprimeur n'est pas indiqué dans la lettre du 11 mai 1579, mais on le trouve dans la quittance suivante (pag. 408) des six écus payés par Guichard de Scorbiac : « Je, Louïs Rabier, imprimeur, confesse avoir eu et receu de Monsieur Tresrieux la somme de six escus sol, et ce pour payement de ses petis traitez, en blanc, par moy imprimez par le commandement de Monsieur du Pin, et lesquels j'ay délivrez chez mon dict sieur du Pin : de laquelle somme me tien pour content et satisfait, et promets lui en faire telle quittance qu'il sera de besoin. Dont, en signe de verité, ay signé la presente. Ce 28ᵉ janvier 1582.

« Loïs Rabier. »

Cette quittance, quoique datée de 1582, s'applique évidemment aux *petits traités* livrés en 1579, et nous avons ainsi le nom de notre premier imprimeur. Quant à l'écrit adressé le 11 mai à Guichard de Scorbiac pour le *faire mettre sous presse*, nous serions assez disposé à croire que c'est l'un des deux indiqués ci-après :

Articles généraux pour l'establissement de la paix et execution du dernier Edict de Pacification accordez et arrestez en la Conference faicte en la ville de Nérac, au mois de febvrier l'an 1579, entre la Royne mère du Roy, assistée d'aucuns Princes du sang et autres seigneurs du Conseil privé de Sa Majesté, et le Roy de Navarre aussi assisté des Députez et autres de la Religion prétenduë reformée. Ratifiez et confirmez par le Roy, le quatorziesme iour de mars, audict an 1579. — A Montauban, de l'imprimerie de Loys Rabier, M.D.LXXIX (1579), in-8ᵒ de 36 pages.

Lettres patentes du Roy pour la Confirmation et Ratification des arti-

cles accordez en la Conférence que la Royne sa mère a faicte à Nerac, avec le Roy de Navarre et les députez de la Religion pretenduë reformée, au mois de fevrier 1579. — A Montauban, de l'imprimerie de Louys Rabier, CIↃ. IↃ. LXXIX (1579), in-8 de 5 pag.

Ces édits font partie d'un Recueil composé de plusieurs opuscules réimprimés à la fin du XVIe siècle, d'après les éditions originales de 1570 à 1595, et dont les titres, y compris l'indication de l'imprimeur, sont littéralement reproduits; cependant chacun d'eux n'a pas une pagination distincte. Ce recueil fut acheté en 1869 par M. Gaullieur, archiviste de la ville de Bordeaux, qui a bien voulu nous indiquer le titre des livres intéressant Montauban. Ce bibliophile croit que ces reproductions ont été faites à Orléans.

Connaissant les habitudes nomades des typographes des XVe et XVIe siècles, nous avons consulté les ouvrages spéciaux, et nous avons été assez heureux pour recueillir quelques renseignements, notamment dans les *Recherches sur les imprimeurs et les libraires d'Orléans*. L'auteur, M. Herluison, nous apprend que Louis Rabier exerca son industrie à Orléans, où sa présence est constatée de 1563 à 1569 par plusieurs livres portant son nom (1).

Plus tard, Louis Rabier vint dresser une imprimerie à Montauban, en 1578 probablement, et dans les premiers mois. Le traité passé entre la ville et cet industriel attribue à ce dernier 500 livres et une maison louée;, malheureusement les minutes de Me Brioude, qui reçut cet acte, dont la date serait très-utile,

(1) Voici les titres des trois ouvrages cités par M. Herluison dans son intéressante monographie, publiée à Orléans en 1868 :

1° *Discours sur le dénombrement des docteurs de l'Église*, par Simon de Voyon. — Orléans, Loïs Rabier, 1563.

2° *Jephté ou le Vœu*, tragédie tirée du latin, de G. Buchanam, etc. — Orléans, Loys Rabier, 1567, in-4°.

3° *La Foi du frère Gabriel du Puy Herbault*, etc. — Orléans, 1569, in-8°.

Un quatrième livre, imprimé à Orléans, était inscrit au Catalogue de Tross, n° 7, en 1869, au prix de 66 francs : *Les cent cinquante Pseaumes de David*, composez en trois parties, imprimez en trois volumes et mis en musique par J. Servin. — Orléans, Loys Rabier, 1565, in-4° oblong.

Il est regrettable que M. Herluison n'ait recueilli aucune note sur Rabier, et qu'il n'indique pas dans quels dépôts on peut consulter ces livres.

n'existent plus : elles n'étaient pas même portées dans l'inventaire des registres conservés avant la Révolution par les notaires de Montauban et indiqués dans le *Calendrier de la Généralité* pour l'année 1786.

Les travaux ne durent pas manquer à Louis Rabier, puisque nous avons retrouvé, après trois siècles, plusieurs livres portant son nom et datés de Montauban.

Nous connaissons de 1580 :

Contredicts aux erreurs populères de L. Ioubert, Medecin du Roi, où sont deduites plusieurs belles questions fort recreatiues et profitables. Par Dominiqve Revlin, medecin de Bourdeaux. — A Montavban, de l'imprimerie de Loïs Rabier, 1580, in-12 de 110 pag. (1).

L'année suivante il publiait :

Tractatvs de Arthritide et omnibus eius formis, cuiusqve diagnosin, prognosin et curationem tam universalem quam particularem, breuissime complectens. Authore Petro Forti, Vascone, apud Neracenses medico. — Montalbani. Excudebat Lodoïcus Rabirius, Regis Nauarræ typographus, M.D.LXXXI (1581), in-8° de 88 pag. (2). Au titre, marque de Rabier.

Le 23 octobre 1581, Henri de Navarre adressait à Guichard de Scorbiac un écrit dont le titre n'est pas indiqué, ce qui explique peut-être pourquoi nous n'avons pas rencontré un seul des mille exemplaires de cette pièce imprimés par Rabier. Voici le texte de cette lettre :

« Quatre yeulx y voient plus que deux. Je vous envoye un escript faict par un citoyen de Vallence, qui represente au vray les desseins et l'artifice du duc du Mayne. Je vous prie le *faire imprimer*, après avoir apporté vos advis en quelques faultes, ou mots, que peut estre

(1) Ce livre est cité dans la *Bibliothèque française de Duverdier*, édition de 1584; plusieurs pages de la préface manquent à l'exemplaire que possède la Bibliothèque nationale, et qui est le seul connu jusqu'ici. — On comprend que Reulin, médecin à Bordeaux, n'ait pas osé attaquer l'ouvrage estimé de Joubert dans la ville où il avait été publié l'année précédente. Les *Contredicts* de Reulin ne sont d'ailleurs qu'une spéculation immorale.

(2) M. Escard, bibliothécaire de Montauban, a bien voulu nous signaler ce traité, dont il avait transcrit le titre à la Bibliothèque nationale, pendant qu'il était attaché à cet établissement. La bibliothèque de Bordeaux possède aussi ce livre, le plus beau de tous ceux que Rabier a édités.

il faudra changer mais non ceulx qui tesmoignent l'animosité de l'aucteur contre nostre party. Il en fauldra faire imprimer mille ou douze cens, afin que cela coure par plusieurs mains. » — Pag. 408.

Par sa violence même, l'écrit du *citoyen de Vallence* servait sans doute la cause de Henri de Navarre, puisque ce prince le faisait répandre. Aussi nous ne serions pas éloigné de penser que c'était l'œuvre de Jean de Monluc, évêque de Valence, portée sous le titre suivant dans le catalogue de la Bibliothèque nationale :

Remonstrances faictes par le sieur de Vallence aux villes et dioceses d'Uzes, Nimes et Montpellier, et aux Estats généraulx de Languedoc tenus à Béziers, au mois d'Apuril mil cinq cens soixante dix huict. Avec Accord et Reconciliation faicte par lesdicts Estats sur l'establissement et obseruation de l'Edict de Pacification. — Paris, A. L'Angelier, 1578, in-8°.

L'écrit de Jean de Monluc avait été publié en 1578, mais la marche des événements décida peut-être le Béarnais à le faire réimprimer à Montauban.

Nous avons encore de 1581 :

Lettres patentes du Roy pour la publication et observation des articles secrets faicts et arrestez, avec son Edict de l'an 1577, sur la pacification des troubles de son Royaume. — A Montauban, par L. Rabier, imprimeur du Roy de Navarre, 1581, 4 pag. in-8° (Réimprimé dans le recueil de la bibliothèque de Bordeaux déjà cité).

Nous devons faire remarquer que si Rabier, dans les derniers opuscules, prend le titre d'*imprimeur du Roy de Navarre*, c'est que Sa Majesté lui avait fait allouer 200 livres par sa chambre des comptes, à la condition qu'il aurait en Béarn une presse et les caractères nécessaires, faculté que les consuls de Montauban déclaraient contraire au traité conclu entre la ville et cet imprimeur. Pendant les quelques jours de janvier passés dans notre cité, en 1580, le roi Henri avait sans doute décidé Rabier à exercer son industrie simultanément dans les deux localités.

Avant de nous occuper des difficultés soulevées à ce sujet, et de faire connaître un incident qui pesa peut-être d'un grand poids sur

la décision que prit Rabier, nous croyons utile de dire quelques mots d'un poète patois dont les œuvres acquirent certain renom dans nos contrées, vers la fin du XVIe siècle, et provoquèrent par leur publication un conflit entre le consistoire et les consuls de Montauban, conflit dans lequel l'imprimeur fut impliqué.

Auger Gaillard, né à Rabastens vers 1530, exerça dans cette ville le métier de charron (en patois *roudié*, qui fait des roues), et fut particulièrement connu sous le surnom de : *Roudié de Rabastens*. Doué d'une merveilleuse facilité pour faire des vers en langue vulgaire du Midi, la seule qu'il eût apprise de sa mère, il ne tarda pas à acquérir une certaine réputation ; grâce à elle, il était convié aux fêtes populaires et s'asséyait même à la table de M. de la Roque-Bouillac, seigneur de Saint-Géry, près Rabastens, où il échangeait ses couplets contre de beaux *écus au soleil*.

Lorsque les idées réformistes envahirent le diocèse d'Albi, Auger Gaillard s'arma d'une arquebuse, et Guillaume de Lherm, son compatriote, l'enrôla dans une bande qui s'empara de Rabastens en 1561. Au commencement de la seconde guerre de religion (1567), il servait dans la compagnie de Rabastens, au siége de Chartres, sous le prince de Condé, et ne rentra dans sa famille qu'après la paix de Longjumeau ; mais le pays étant occupé, tantôt par les catholiques, tantôt par les huguenots, Gaillard fut forcé de s'éloigner, et vint s'établir à Montauban, où il se livra sérieusement à l'étude. Tous les grands capitaines qui passaient dans notre ville faisaient sa connaissance et l'emmenaient souvent dans leurs châteaux ; aussi leurs noms figurent-ils dans ses poésies, notamment ceux de Reyniès, de Valada, de Caumont, seigneur de Montbeton, et surtout celui du poète Du Barthas, qui par ses conseils développa les facultés naturelles du rimeur albigeois.

M. Gustave de Clausade, auquel nous empruntons ces détails, ajoute que, dans sa ville adoptive, Auger Gaillard ne trouva pas le repos qu'il désirait : quelques ligueurs l'obligèrent à fuir de Montauban, à cause de son exaltation calviniste, et il dut chercher un asile dans le Béarn, où les premiers dignitaires devinrent ses Mécènes.

Selon nous, voici les causes qui déterminèrent le ***Roudié de Rabastens*** à s'éloigner de notre cité.

En 1579, ce poète avait fait imprimer à Bordeaux, par Jacques Olivier : *Las Obros de Augié Gaillard, natif de Rabastens en Albigez*, in-8° de 175 pag. Ce premier recueil de poésies, dont plusieurs fragments avaient déjà paru, à ce qu'il semble, en pièces détachées, fut tiré à 1200 exemplaires, dont on ne connait pas un seul, dit M. Weis, dans la *Biographie universelle*. La censure s'alarma de la hardiesse des pensées et du cynisme des expressions.

« Deux cents exemplaires de *Las Obros* furent saisis, mais Gaillard finit par obtenir main-levée, et fit imprimer aussitôt un nouveau recueil qu'il appela *Lou Libre Gras*, parce que, dit-il, se trouvant embarrassé des exemplaires de *Las Obros* qui lui restaient, il voulut faire comme les bouchers qui, pour se défaire d'un bœuf maigre, en tuent un gras, et ne consentent à donner du gras qu'à ceux qui prennent du maigre. De même il promit de ne vendre son *Libre Gras* qu'aux acquéreurs de *Las Obros*.

« Ce second ouvrage était beaucoup plus licencieux que le premier, et la vente en fut interdite à Montauban, où il paraît qu'il avait été publié ; on n'a pu en retrouver jusqu'ici un seul exemplaire. » (Gustave de CLAUSADE, *Poésies d'Auger Gaillard*, p. XXII.)

Les archives de l'hôtel-de-ville de Montauban ont conservé un document qui lève tous les doutes au sujet de la publication du *Libre Gras*. Nous le reproduisons en entier et textuellement, parce qu'il offre un vif intérêt à divers points de vue (1) :

« *Du Vendredi 27 octobre 1581.* — Mrs les Consulz estans assemblés au Chasteau consular, heure d'une heure après midy, sont survenus Mrs Bironis, ministre de la parolle de Dieu, et de Cappelle, licencié, lesquelz ont dict ausdicts Srs Consulz qu'ilz avoient esté commiz de la part du Concistoire de l'Esglize Refformée de la prézent ville pour leur remonstrer, comme ci-devant auroient faict, qu'ilz avoient taché, tant que leur avoit esté possible, empescher que certain

(1) M. Devals, archiviste du département et de la ville, a bien voulu nous donner copie de ce document.

livre que Augié Gaillard avoit faict, plein de libelles diffamatoires, de parolles salles et autres que ne servoient qu'à escandalle plus tost que d'édification, ne feust imprimé. Et à ces fins auroient faict venir en Consistoire Me Loys Rabier, imprimeur de la prézent ville, qui l'avoit pour l'imprimer : lequel ilz exortèrent de ne l'imprimer poinct pour les raisons susdictes que ledict libre tandoit plus tost à escandalle qu'à édification. Et mesmes s'estant retirés desdits Srs Consulz, les auroient priés y tenir la main et interposer leur auctorité, n'auroient rien advancé, car ledict Rabier, nonobstant tout, pour quelque prétexte de gaing, l'auroit imprimé, et, comme ilz avoient entendu, déjà en parti baillé audict Augié. Par quoy ont supplié lesdicts Mrs Consulz, de la part du Concistoire, y voloir, en tant que besoing estoit, interposer leur autorité et pourveoir promptement à ce que ledict livre ne feust divulgué et publyé, pour esviter à ung blême qui, pour raison de ce, tumbera sur ladicte Esglize et habitans de la prézent ville d'avoir permis l'impression d'ung tel livre : pour raison de laquelle ils avoient interdict la Cène audict Rabier, imprimeur, et avoient résolu audict Concistoire de publyer, Dimanche, sur la chère, que aulcun n'eust à achapter ny tenir ledict livre pour le lire.

« Sur quoy eu advis entre lesdicts Mrs Consulz, a esté arresté, pour le regard dudict livre d'Augier, qu'ilz s'apporteront à l'isseu dudict Conseil chez ledict imprimeur veoir s'il avoit achevé d'imprimer ledict livre et l'estat auquel ledict livre estoit, et où seroit achevé d'imprimer et rendu, assigner ledict Augier au lendemain audict Chasteau consular pour respondre à ce dessus, pour après, veue sa response, y pourveoir avec tel Conseil, que sera ausdictes fins assamblé, de gens doctes et personnaiges notables de la prézent ville, entendus en ce faict.

« Suyvant lequel arrest lesdits Mrs Consulz, incontinent après l'isseue dudict Conseil, seroient allés à ladicte imprimerie aulx fins susdictes, et ne y trouvant poinct ledict Rabier imprimeur, l'auroient assigné, parlant à sa belle-mère et femme, au lendemain, à huict heures du matin, audict Chasteau consular, comme est pourté par ladicte résolution.

« *Du Samedi, 28 octobre 1581.* — Par devant Mrs les Consulz Brassard et Neulat s'est présenté M. Loys Rabier, imprimeur, acisté de Taboet (1), docteur et advocat, suyvant l'assignation que lui avoit esté, le jour de yer, donnée parlant à sa belle-mère et femme, lequel sur ce

(1) Une pièce d'Auger Gaillard est dédiée à M. Maistre Jean Taboet, seigneur des Oches, dont la famille habitait Montauban.

requiz par lesdicts Srs Consulz, a dict qu'il a quelque temps que Augier le vint trouver, luy présentant ung livre qu'il avoit faict pour l'imprimer : ce qu'il ne volcist faire qu'au préalable il ne l'eust communiqué à Mrs les Ministres, et le bailla à M. Bironis, lequel le garda ung temps. Après feust baillé à M. Béraud, et après le Concistoire arresta que seroit veu par M. Constans, soubz promesse de le rendre dans huict jours : ce que ne firent. Et pendant ce ledict Rabier s'en alla faire ung voyaige en Béarn, où demeura trois sepmaines. Et estant pressé dudict Augier de luy imprimer ledict livre, l'auroit demandé audict M. Bironis qui luy dict que ledict M. Constans l'avoit pour le veoir, et qu'il l'auroit veu bien tost. Et ne tenent compte de luy rendre ledict livre, l'ayant gardé si longtemps, luy fist croire qus lesdicts Mrs Ministres ne voloient empescher que ledict livre ne feust imprimé. Et parce que ledict Augier s'étoit gardé une coppie dudict livre, l'ayant faict veoir et corriger à M. Bellefleur et oster ses parolles sales, se volant acquiter de sa promesse, ayant prins vingt-cinq francz dudict Augier, se seroit mis à imprimer ledict livre. Et en l'imprimant seroient survenus Mrs Cappelle et Jacques Simon, députez du Concistoire, lesquelz luy auroient dict s'il imprimoit ledit livre d'Augier : ausquelz il dict que ouy. Luy dirent qu'il suspendist par huict jours, que ledict livre seroit veu. Et ayant suspendu lesdicts huict jours, voyant qu'il n'avoit responce, auroit continué d'imprimer ledict livre et icelluy rendu à Augier.

« Sur quoy a esté arresté que cejord'hui, à l'isseue du presche, ledict Sr Consul Brassard parleroit à Mrs les Ministres et les prieroit de ne publier la prohibition dudict livre, Dimanche prochain, et que, Lundy prochain, M. le Consul de Laplanche, estant venu de Cahours, assemblés quelques gens doctes et entendus de la prézent ville, et ouys plus à plain lesdicts Augier et Rabier estre pourveu ainsi qu'il apartiendra. Et cependant estoit interdict audict Rabier de ne vendre aulcung desdicts livres, ny les rendre audict Augier s'il en avoit de reste : lequel Rabier a respondu, comme dessus, qu'il les avoit toutz rendus.

« *Du Lundi, 30 octobre 1581.* — Assamblés Mrs de Laplanche, Brassard, Coderc, consulz, de Corneille et d'Augusto, licenciés et scindicz, sur le faict du second livre d'Augier proposé par ledict Sr consul Brassard, et publication du bilhet faicte, le jour de yer, à l'isseue des presches, tant au Temple que à l'Escolle, par Mrs Constans et Bironis, de n'achapter ny lire ledict livre, contre les remonstrances

que ledict S^r consul Brassard fist audict M. Constans, ministre, et à tout le Concistoire, parlant à luy ; a esté arresté que demain seront assemblés ung nombre de personnes sçavans, et après seront mandés venir lesdicts Mrs Constans, Bironis, ministres, ensemble Satur et de Cappelle, licenciés et anciens du Concistoire, pour leur estre remonstré l'entreprinse par eulx faicte sur les Magistratz et contre les Edictz de pacification, afin que à l'advenir telles entreprinses ne soient faictes contre les Magistratz.

« *Du Mardi, 31 octobre 1581.* — Mrs de Laplanche, Brassard et Coderc, consulz, estant assemblés avec Mrs Leclerc, St Just, Corneille, d'Augusto et de Taboet, docteurs ou licenciés, ledict S^r consul de Laplanche ayant proposé l'entreprinse commise par M^rs les Ministres et Concistoire de la prézent ville sur l'autorité des Magistratz et contre les Edictz de pacification, pour le regard du livre d'Augier et le propos tenu par Cappelle, bachelier, ancien dudict Concistoire, contre lesdicts Magistratz, les appellant *scismatiques*, a esté arresté que le S^r consul Brassard dressera procès-verbal du tout, et après seront assemblés nombre suffizant de personnes sçavans et nottables pour donner advis ausdicts Mrs Consulz par deuant lesquelz lesdicts Ministres et Cappelle seront appellés, pour, eulx ouys, estre pourveu et ordonné ainsi qu'il appartiendra sur ledict faict.

« *Du Mercredi, 1 novembre 1581.* — Assamblés Mrs de Laplanche, Brassard et Coderc, consulz, Aliès, advocat du Roy, Delpourtus, Fornier, Corneille, d'Augusto, licenciés, Pons, bachelier, pour traicter de l'affaire de M^rs les Ministres et Concistoire de la prézent ville, suyvant la résolution dernière. Et parce que l'Assemblée n'estoit assez grande et qu'estoit déjà heure tarde, a esté surcis à y pourveoir jusques à Vendredi prochain.

« *Du Mardi, 7 novembre 1581.* — M^rs les Consulz ayant faict assambler Conseil, auquel ont présidé Mrs de Laplanche, docteur, Brassard, licencié, et Coderc, consulz, et à ladicte assamblée se sont trouvés Mrs Delpourtus, licencié ; de Lalauze, docteur ; de Corneille, d'Augusto, aussi licenciés ; Bertelier, médecin ; Pons, bachelier ; sires Jehan Bourgades, Jehan Baille, Arnaud Costes, bourgeois ; Mes Arnaud Bosquet, Jehan Rey, notaires royaulx ; Jehan Laparray, Anthoine Cieuran, chaussatier ; Jehan Chambolive, appoticaire ; Aymery Bochaud, Arnaud Barthe, Pierre Borelly, chaussatier, et Jehan Bosquet, practicien.

« Ausquelz lesdicts Mrs Consulz, par la bouche dudict M. de Laplanche, ont remonstré *(Suit le récit des faits, comme aux pages précédentes).*

« Et ledict sieur consul Brassard ayant remonstré audict M. Constans, ministre, et au Concistoire qu'ilz ne publyassent point ce qu'ils avoient arresté touchant la prohibition dudict livre d'Augier Gaillard, le mesme jour ledict M. Constans dict audict M. Brassard, consul, que le Concistoire avoit résoleu que ce qu'ils avoient arresté touchant ledict livre d'Augier seroit publyé le lendemain Dimanche. Et estant admonesté ledict de Cappelle comment ilz avoient faict cella, respondit ausdicts M^rs consulz Brassard et Coderc que c'estoient lesdicts Mrs Consulz que voloient mettre scisme entre l'Esglize et les Magistratz. Et despuis, lesdits M^rs ministres, toutz les jours, en leurs presches disent sur la chère que les Magistratz connivent aulx vices et mesmes aulx blasphesmes, ayant excommunié ung Célier, franciman, pour avoir blasphémé, à la simple dénonciation de Bonnet, procureur, qui avoit eu débat avecques luy, bien que M. le consul Neulat l'eust mis en prison pour raison desdits blasphêmes, et après, entendues ses raisons, eslargi ledict Célier. Demandant advis si on doibt mander venir M^rs les Ministres et ceulx du Concistoire, mesmes ledict Cappelle, pour respondre de ladicte entreprinse sur les Magistratz, et si on leur doibt faire réprimande pour raison de cella, et les exorter de ne à l'advenir entreprendre rien sur les Magistratz, comme de la prohibition d'imprimer aulcung livre, qu'apartient nuement aulx magistratz par l'article 14 de l'Edict de pacification, et non aulx Ministres ny aulx Concistoires, et si on leur doibt demander les articles du Sinode pour veoir si les retranchemens des chevelures et abilhemens y est contenu, aulx fins après par commune main y pourveoir.

« Sur quoy ayant esté opiné par rang, a esté arresté, pour le regard de ce que lesdicts Mrs Ministres et ceulx du Concistoire ont, contre la remonstrance et prière à eulx faicte par ledict S^r consul Brassard, interdit l'achapt et lecture dudict livre d'Augié, et que cella n'a esté faict par commune main avec les Magistratz, que l'ung desdicts Mrs Ministres et quelques ungz dudict Concistoire doivent estre mandés venir, ung jour que par lesdicts Consulz sera advisé, devant eulx et cinq autres personnages que par eulx seront esleuz, et illec doivent estre censurés de ce que ont, sans le consentement des Magistratz, faicte ladicte publication sur la chère et prohibition, et admonestés de ne à l'advenir faire le semblable et entreprendre rien sur les Magistrats et Police; néantmoingz qu'ilz doivent exiber les articles du Sinode pour veoir ce qu'a esté arresté par icelluy concernant la police ecclésiastique, afin que les Magistratz et l'Esglize marchent de mesme pied sans entreprendre rien l'ung sur l'aultre, et que le tout se fasse par bon ordre et police. »

Il était difficile, ce nous semble, de trouver un document plus intéressant sur les premières années de l'imprimerie à Montauban, et qui offrît en même temps une image aussi vraie des mœurs publiques de nos pères à la fin du XVI[e] siècle. La Réforme, on le voit, garda tout d'abord les formes du Catholicisme ; ses pasteurs excommuniaient, c'est-à-dire privaient de la cène l'imprimeur pour n'avoir pas cédé à des désirs qu'ils n'osaient formuler comme des ordres ; mais, de leur côté, les consuls censuraient les ministres de la parole divine, qui s'étaient permis d'empiéter sur les droits de la magistrature communale. Comme à toutes les époques, il y avait lutte entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux, mais ce dernier ne paraissait pas fort indépendant.

Les archives municipales ne fournissent aucun renseignement sur les suites de cette affaire ; et pour transcrire le titre du livre d'Auger Gaillard, nous devons l'emprunter au *Manuel* de Brunet, t. II, pag. 1443, qui le donne sans cependant avoir pu le contrôler :

Lou Libre Gras, *Recoumendatious d'Augié Gaillhard* (sic), *poète de Rabastens en Albigez, al Rey, per estre mes en cabal per la sio Magestat.* — Lyon (sans nom d'imprimeur ni date), in-8°. — Cinq feuilles d'impression en caractères italiques avec un portrait.

Brunet ajoute : « M. Pierquin de Gembloux a donné dans *Le Quérard*, t. II, pag. 272, le titre de cet opuscule, ainsi que le format. C'est un supplément aux *Obros*, imprimé en 1583. » — Par cette dernière date (1583), on peut conclure que Pierquin de Gembloux n'a pas vu le *Libre Gras*, qui était déjà imprimé à Montauban avant le mois d'octobre 1581. Il se pourrait cependant qu'un certain nombre d'exemplaires de l'édition montalbanaise, sauvés par l'auteur, eussent été mis en vente plus tard, à Lyon, avec un nouveau titre.

Deux mois après la publication du livre d'Auger Gaillard, Rabier laissait deviner son intention de quitter notre ville, et en 1582, ainsi qu'on va le voir par de nouveaux extraits des *Actes administratifs* de la municipalité et des délibérations du conseil général de Montauban, il obtenait, grâce à l'influence du roi de Navarre, l'autorisation de transporter en Béarn une partie de son matériel :

« *Du Jeudi, 14 décembre 1581.* — Par devant M[rs] de Laplanche et Coderc, consulz, requeste du sindic de la prézent ville contre Loys Rabier, maistre imprimeur de ladicte ville assigné. Satur, licentié et sindic de ladicte ville; narrative faicte du contenu en sa requeste, a conclut à l'intérinement d'icelle, et ce faisant, attendu que ledict Rabier, imprimeur, est en volonté de quitter la prézent ville et s'en aller ailleurs, ayant à ces fins obtenu passeport du roy de Navarre pour sa conduite, de sa famille, presses et meubles, bien qu'il ait passé contract que moyennant 500 livres que lui feurent baillées, maison louée, et que messieurs les Consuls le tenoient quitte de toutes charges et impositions publiques, il promit de servir ladicte ville tout le temps de sa vie, comme dudict contract qu'avoit illect remis a faict apparoir retenu par Brieude, notaire. Requiert que ledict Rabier accorde ledict faict, et en desny (s'il renie), offre de vérifier. Et iceluy accordé ou vérifié, requiert lui estre permis faire arrester lesdictes presses et meubles dudict imprimeur pour le remboursement desdictes 500 livres, payer le louaige de ladicte maison et lui bailler dommaige et intérest qu'il extime à deux mille escus (6,000 livres), pour après en avoir ung autre en son lieu.

« D'Augusto (son avocat), pour et avec ledict Rabier, dict qu'il a obéi de sa part audict contract et a travaillé tant qu'il a eu moyen. Et son intention n'est poinct de quitter la prézent ville et s'en aller ailleurs, ains (au contraire) a bonne volonté de servir la ville et de garder ledict contract de sa part, pourveu que la ville le garde de sa part. Et quant audict passeport, dit qu'il a estat du roy de Navarre de deux cents livres par an et sur la vérification de ces lettres de don, en chambre des comptes de Sa Majesté, lui ont faicte quelque difficulté qu'il n'eust en Béarn une presse, qu'il a promis y faire condüire, et pour ce faire a obtenu ledict passeport. Par quoy, et qu'il n'a intention de partir de ceste ville, ni sa famille, insiste que de ladicte requeste il doibt estre relauxé avec despens. Et cependant, afin qu'il y aye meilleur moyen de s'entretenir avec sa dicte famille, supplie lesdicts messieurs consuls luy permettre faire conduire ladicte presse en Béarn, en ayant encores une autre en ville, avecques laquelle il a assés pour servir icelle.

« Ledict Satur : que ce que ledict Rabier dict est une fixion, car il a résoleu s'en aller avec sa famille et presses, et de dire qu'il ne veult sinon faire conduire une presse en Béarn. Quand cella seroit, ce qui l'empesche, il ne pourroit servir à deux maistres, ici et en Béarn. Et bien luy ayt esté permis pour sa commodité de s'intituler *imprimeur*

du roy de Navarre, ce a esté sans soy despartir de la présent ville, suyvant ledict contract; percistant, comme dessus, requérant cependant que par ung desdicts messieurs Consulz soit visité en quel estat sont lesdictes presses.

« Ledict Augusto dict que sa partie peult tenir presse en divers lieux et icelles, faire servir par des serviteurs, sans se bouger d'icy, ce que n'est pas incompatible, comme d'autrefois s'est faict que d'imprimeurs de Lyon ont tenu presses dans Tholoze et en Espaigne, ainsi qu'ils faisoient servir par des maistres valets; percistant comme dessus.

« Et de mandement desdicts messieurs Consulz, la main levée à Dieu par ledict Rabier, a dict sur ce enquiz, a dict qu'il entend et veult demeurer en ceste ville avec sa famille et rien despartir, suppliant lesdicts messieurs lui permettre de faire conduire une de ses presses en Béarn, afin d'avoir l'estat du roy de Navarre.

« Sur quoy par lesdicts messieurs Consulz et par l'organe dudict monsieur de Laplanche, a esté ordonné, en inthérinant la requeste dudict sindict, qu'il est inhibé et deffendu audict Rabier et sindict de contrevenir au contract entre eux passé, sur peyne de 500 escus. Et quant à la permission de faire conduire une presse en Béarn par ledict Rabier requize, vérification faicte de ses presses au préalable par lung desdits messieurs Consulz avecques conseil, il sera pourveu et ordonné ainsi qu'il appartiendra.

« *Du Mardi, 30 janvier 1582* (Extrait des délibérations d'une séance du Conseil général).— ... En cinquième lieu (messieurs les Consuls) ont remonstré qu'ils avoient receu aultre lettre dudict roy de Navarre, en datte du second de ce mois (1), par laquelle leur mandoit qu'il désireroit bien qu'il yeust une imprimerie en son pays souverain de Béarn, mais ne vouloit pas que ce fust avec l'incommodité de la présent ville, envers laquelle il pançoit avoir assez témoigné de son affection. Que Louys Rabier, mestre imprimeur de la prézent ville, l'avoit adverti que de deux presses qu'il y avoit, lesdicts sieurs Consulz ne luy avoient voleu permettre qu'il en sortist une pour l'aller dresser en son dict pays de Béarn comme il luy avoit commandé. Et puisque l'une desdictes presses suffizoit à la nécessité de ceste ville, l'aultre ne sçauroit mieux estre employée que pour son service et de son dict pays. Par quoy leur mandoit ne faillir à laisser sortir de ceste ville ladicte presse et caractères nécessaires, pour transporter en son dict

(1) Aucune des lettres de Henri de Navarre aux Consuls de Montauban, au sujet de la demande faite par Rabier, n'a été retrouvée dans nos archives municipales.

pays de Béarn, où Sa Majesté entendoit que ladicte imprimerie demeurast pour certain temps pour le besoing de son collietge (1); demandant sur ce advis si suyvant ladicte lettre, ils devoient permettre audict Rabier, imprimeur, de sortir ladicte presse et caractères de ladicte ville, attendu mesmement qu'il leur avoit promis revenir et remettre ladicte presse en la prézent ville dans six mois.

« Sur quoy ung chacung ayant opiné par rang, a esté uniquement conclud et arresté :

« ...Et tanct que touche la lettre dudict sieur Roy de Navarre concernant de laisser sortir audict Rabier une presse et caractères nécessaires pour la transporter à son pays souverain de Béarn, un chascung ayant opiné par rang, sauf dudict Augusto, qu'avoit compareu pour ledict Rabier, a esté résoleu et arresté, attendu la volonté dudict sieur roy de Navarre, à laquelle on devoit obeyr et ne l'esconduire ni desobeyr, que lesdicts messieurs Consulz devoient permettre audict Rabier, imprimeur, de sortir de la prézent ville une de ses presses avec les caractères nécessaires à icelle, pour la conduire audict pays de Béarn, à charge par ledict Rabier de la remettre, ou une aultre semblable à icelle, avec les caractères, en ladicte ville dans six moys, suyvant ce qu'il avoit offert auxdicts messieurs Consulz.

« Et à ces fins en devoit passer obligation de la remettre lesdicts six moys passés, et ce en présence desdicts sieurs Consulz et d'ung de leurs scindics.

« *Du Vendredi, 9 février 1582.* — Et advenu le neuviesme février an susdict, audict Chasteau consular, heure de deux heures après midy, régnant Henri, par la grâce de Dieu roy de France et de Poloigne, ledict maistre Loys Rabier, imprimeur dudict Montauban, a promis et promet, suyvant la susdicte résolution du Conseil général, à messieurs de Laplanche, Brassard, Coderc et Bauguil, consulz, et maistre Guillaume de Corneille, licentié et sindict de ladicte ville, assamblés audict Chasteau consular, de remettre la susdicte presse, que lui a esté permis transduyre au pays de Béarn, suyvant la lettre du roy de Navarre à ces fins envoyée auxdits messieurs Consulz, ou une autre semblable à icelle, avec les caractères nécessaires, lesdicts six mois à luy donnés passés, et plus tôt s'il peult, soulz obligation de ses personnes et biens présents et à venir, qu'il a submiz aulx forces et rigueurs de toutes les courtz temporelles du présent royaulme, par lesquelles et une

(1) L'Académie protestante d'Orthez, fondée en 1566 par Jeanne d'Albret, était aussi désignée sous le nom de Collége.

chascune d'icelles a volleu estre constrainct par vente et exploictation de ses dicts biens, et aultres voyes dues et raisonnables, arrest et emprisonnement de sa personne. Et ainsi l'a juré, la main levée à Dieu.

« Prézens, maistres Pierre Pagesy et Jehan La Lauze, practiciens dudict Montauban, soubz signés avec lesdicts Rabier et sindict, et moi dict Constans, notaire. »

Ce traité ne fut pas exécuté sans difficultés; plusieurs personnes importantes, entre autres Jean Fornier et Jean Constans, firent opposition devant le Sénéchal. Voici un document à ce sujet :

« *Du Vendredi, 23 février* 1582. — Assamblés messieurs de Laplanche, Brassard, Coderc et Bauguil, consulz, du Valada et de Corneille, licentiés et scindicts, lesdicts messieurs Consulz par la parole dudict monsieur de Laplanche, ont remonstré avoir esté advertis comment Mes Jehan Constans, licentié èz droicts, Pierre Inglier, de Lavigne, ministre de la parolle de Dieu, Jehan Fornier, Pierre Satur, licentiés, et Pierre de Vaurs, marchant, poursuyvoient certain procès en la court de monsieur le Sénéchal de Quercy (1), siège de la prézent ville, contre maistre Loys Rabier, imprimeur, pour l'empescher qu'il ne apporte et transduise en Béarn une presse et caractères nécessaires à icelle, suyvant le mandement et volonté du roy de Navarre, et pour son service, et suyvant l'arrest du Conseil général de ladicte ville, obtempérant aulx lettres dudict sieur roy de Navarre, à charge de la remettre dans six mois, suyvant l'obligation passée avec le scindict de la ville : soy disans iceuls Constans, Inglier, et aultres susnommés, estre députés et surintendans à l'imprimerie dressée en la prézent ville, combien qu'eulx ne leur ayent donné aulcune charge ny mandement de ce faire; demandant advis comment ilz se devoient gouverner en ce faict.

« Sur quoy un chascung ayant opiné par rang, a esté résoleu et arresté de commun advis et uniquement que, attendu que lesdicts messieurs Consulz n'avaient donné charge ny mandement de faire ladicte poursuite auxdicts Constans, Inglier, et aultres susnommés, qu'ilz estoient désadvoès de fère ladicte poursuyte; ausquelz devoit estre inhibé de se mesler plus de ladicte surintendance de ladicte imprimerie, à peyne de nullité des actes qu'ilz feront ; et qu'en leur lieu et place de surintendance à ladicte imprimerie ont nommé et esleus lesdicts messieurs de Laplanche, premier consul, de Corneille, licentié, maistre Pierre Berthelier, médecin, et sire Pierre France, marchant, si ont donné charge et puissance

(1) Les registres du Sénéchal, de l'an 1582, manquent aux archives départementales.

audict de Corneille, scindict, au cas que aulcun desdicts Constans, Inglier, Fornier, Satur, de Vaurs et aultres se voldroient entremesler de ladicte surintendance, s'y opposer et les poursuyvre, au nom de la prézent ville, partout et en toutes courtz que besoin sera. »

Les détails qui précèdent donnent la mesure de l'intérêt que les Montalbanais portaient à leur imprimerie, qui était pour eux une institution municipale. En effet, non-seulement ils avaient alloué, ainsi que nous l'avons dit, la somme de 500 livres, afin de faciliter la création de cet établissement, mais encore il leur avait paru nécessaire d'en faire surveiller les travaux par des *surintendants*.

Constans, Fornier, Satur et leurs collègues comprirent sans peine quels étaient les desseins de Rabier, et, malgré l'autorisation accordée le 9 février 1582, formèrent opposition devant le Sénéchal pour empêcher la sortie d'une presse et des caractères nécessaires. Mais les consuls, n'osant pas résister à la pression du Roi de Navarre, nommèrent d'autres surintendants, lesquels, on peut le dire, étaient loin d'offrir les mêmes garanties. Les œuvres de Fornier et de Constans (1) nous sont connues; leurs successeurs n'ont laissé que le souvenir de leur faiblesse.

Vers la fin de la même année, Rabier publia un livre que possède la bibliothèque communale de Montauban :

Athenagoras d'Athènes, philosophe chrestien, tovchant la résvrrection des morts. Avec une preface du Traducteur, contenant certains advertissemens necessaires. Novvellement tradvit de grec en françois par Michel Beraud.— A Montauban, par Loüis Rabier, Imprimeur du Roy de Nauarre, 1582, petit in-8° de 110 pag.

Ce volume est imprimé avec goût, sur un papier qui a pour marque une fleur de lys. La dédicace, la préface et le texte de cette

(1) Dans la *Biographie de Tarn-et-Garonne*, t. Ier, p. 313, nous avons publié la liste des nombreux ouvrages de Jean Fornier, et nous avons dit que pas un seul n'était sorti des presses montalbanaises, qui cependant ont produit à cette époque de très-belles éditions. Mais il convient d'ajouter que les livres connus de Fornier ont paru avant 1563 : par conséquent on ne peut pas affirmer que cet écrivain si fécond n'en ait pas publié d'autres, aujourd'hui perdus, depuis cette époque jusques à sa mort, qui eut lieu vers 1584. — Nous ferons connaître, à leur date, les écrits de Jean Constans.

traduction, qu'aucune bibliographie ne signale, commencent par des lettres gravées (voir ci-dessus, pag. 97, la lettre A, qui est un fac-simile). Ajoutons que la dédicace contient des renseignements importants pour la biographie de Michel Beraud.

Nous n'avons pu découvrir aucun livre imprimé à Montauban par Louis Rabier après 1582 : aussi, sommes-nous disposé à croire que cet imprimeur, profitant de l'autorisation donnée par les consuls, quitta cette ville au commencement de 1583, avec une partie de son matériel. Ce qui le prouve suffisamment, c'est la publication à Orthez, dans le courant de cette année, des ***Psalmes de David metvts en rima bernesa*** (1). Cette traduction n'a pas moins de 560 pages, et la première strophe de chaque psaume est notée en ***plain-chant***, dont la composition est aussi longue que difficile. L'avertissement, la dédicace au roi, le psaume Ier et les prières commencent par de belles lettres gravées sur bois, les mêmes que Rabier avait employées l'année précédente pour l'*Athenagoras*, et le titre porte sa marque, telle que nous la reproduisons à la fin de cette Etude (2).

Ne connaissant aucun livre daté de Montauban de 1584 à 1585, nous ne pouvons dire ce que devint l'imprimerie après le départ de son directeur. Nous avons trouvé cependant un renseignement qui nous permet de constater l'existence d'un matériel. On lit dans le registre des délibérations déjà cité :

« *Du Mardi 2 juillet 1585.*— Estant assamblés messieurs les Consulz au Chasteau consular, le faict de maistre Loys Rabier, imprimeur jadis

(1) ***Los Psalmes de David metvts en rima bernesa. Per Arnaud de Salette***, **M. — *A Ortes, per Louïs Rabier, imprimur deu Rey, 1583,*** in-8° de 560 pages non chiffrées. — Les 150 ***Psalmes*** sont suivis de : « La forma de las pregaris ecclesiastiquas, ab la maneyra d'administraa los Sacramens, » de deux catéchismes, et de « l'exercici deu Pay de familia et de toutz sons domesticz. »

Nous n'avons qu'un exemplaire incomplet de ce livre rarissime, cité par Brunet, tom. IV, pag. 922; mais M. Claudin, libraire paléographe à Paris, dont tous les bibliophiles connaissent l'érudition et la complaisance, a bien voulu nous envoyer le sien.

(2) Rabier employait quelquefois comme une marque : un lion rempant (dressé sur ses pattes de derrière), tenant dans celles de devant un livre ouvert, sur lequel on lit : ***Aperuit librum vitæ***, avec la devise : ***Vicit Leo de tribu Iuda***. Le même bois gravé paraît avoir servi pour ses éditions de Montauban et d'Orthez; mais sur celles d'Orléans, la gravure est plus grande et les ornements qui entourent la légende diffèrent sensiblement. M. Herluison a reproduit la marque d'Orléans, d'après les ***Marques typographiques*** de Sylvestre, n. 728.

de ceste ville, ayant esté proposé, a esté arresté qu'on prézentera requeste en la cour de Monsieur le Sénéchal, siége de cette dicte ville, pour pourvoir de curateur aulx biens dudict Rabier et poursuyvre contre luy condampnation de ce qu'il doibt à la ville, et après fère vendre les meubles et caractères qu'il a layssés icy pour payement dudict debte, et, si ne y a assès, comme n'a pas, l'aller faire contraindre par vertu de ladicte sentance là par où il sera. »

Nous ignorons quelle suite fut donnée à cette délibération, qui suffirait pour prouver que Rabier ne remplit pas ses engagements ; ce qui est certain, c'est que cet imprimeur s'établit définitivement dans le Béarn et qu'il exerça son industrie tantôt à Orthez, tantôt à Lescar (1). Il ne faut pas trop s'étonner de la décision prise par Rabier de ne plus revenir à Montauban : par un édit de septembre 1583, le roi Henri avait confirmé et même augmenté les privilèges de l'Académie d'Orthez, à laquelle un imprimeur devait être attaché « pour publier le fruit des travaux littéraires des maîtres. » Le choix du recteur porta naturellement sur l'imprimeur du roi de Navarre, qui fut ainsi pourvu de deux titres fort avantageux. Notre cité, n'ayant pas encore d'Académie protestante, ne pouvait offrir les mêmes ressources.

. Nos consuls conservèrent avec soin le matériel abandonné par Rabier et durent l'utiliser quelquefois, notamment pour une brochure inscrite sur le catalogue de notre collection sous ce titre :

Discovrs svr la comparaison et ellection des devx partis qui sont pour le iourd'huy en ce Royaume. — A Mont-auban, 1586, 70 p. in-8°.

Ce discours, attribué à Ange Cappel, secrétaire de Henri de Navarre, n'a aucun intérêt pour notre ville : c'est un tableau de la triste situation de la France pendant la Ligue.

Une autre preuve incontestable de l'existence d'un matériel d'im-

(1) L'Académie d'Orthez ayant été transférée à Lescar en 1591, Rabier l'y suivit ; mais à la rentrée de cet établissement à Orthez, en 1609, c'est Abraham Rouyer, son successeur depuis 1608, qui ramena l'imprimerie dans la capitale du Béarn. Dans un livre de 1610 on retrouve les lettres gravées de l'*Athenagoras* et des *Psalmes*. A la fin du XVIIe siècle l'imprimerie d'Orthez disparut avec la famille Rouyer, dont nous retrouverons un membre dans la série des typographes montalbanais.

primerie à Montauban après le départ de Louis Rabier, c'est qu'en 1589, lorsque nos consuls traitèrent pour l'établissement d'un atelier dans notre ville, avec Denis Haultin, dont il sera question dans un prochain chapitre, ils lui donnèrent une somme de 400 livres, partie en *matériel et ustensiles d'imprimerie*, partie en argent.

L'état civil de Montauban, à peu près complet pour les protestants depuis 1563 et pour les catholiques depuis 1630, ne nous a fourni aucune indication qui puisse se rapporter à Rabier ou à sa famille; et malgré toutes nos recherches, il a été impossible de préciser l'âge de cet imprimeur en 1608, époque présumée de sa mort.

Notre but, en publiant l'*Histoire de l'Imprimerie à Montauban*, n'est pas seulement de raconter les vicissitudes d'une industrie qui fut toujours placée au premier rang, mais surtout de faire connaître les œuvres de nos concitoyens. Nous réunissons ainsi de précieuses indications pour les écrivains qui voudraient étudier l'histoire locale ou retracer le mouvement littéraire de notre cité depuis le commencement du XVIe siècle jusqu'à nos jours.



CHRONIQUE.

Figurine en bronze trouvée en Algérie. — M. A. de Longpérier vient de présenter à l'Académie des inscriptions et belles-lettres une figurine en bronze d'un travail grossier et probablement d'une très-haute antiquité; elle a été trouvée en Algérie, sur la frontière du Maroc, et appartient au général Négrier. C'est une lame de bronze épaisse d'un centimètre, large de onze, longue de dix-huit à vingt. Elle représente un personnage debout, vêtu d'une tunique descendant à la hauteur des chevilles ; par dessus la tunique, on voit une écharpe ou un manteau allant obliquement d'une épaule à l'autre ; une fibule, placée sur l'épaule droite, retient les deux parties de ce vêtement. L'un des bras de la figurine est mutilé ; l'autre est intact, seulement la tige qui porte la main est brisée et ne présente plus qu'un tronçon d'environ deux centimètres de long. La tête est surmontée d'une coiffure étroite en forme de *modius*. La figure est barbue ; la barbe toutefois est courte et arrangée sur l'ovale de la face en forme de cordon ou collier. Un objet pend à la ceinture de la figurine : il est composé de pièces qui se croisent à angle droit, de manière à présenter l'aspect d'un gril. Des clous à tête en cabochon retiennent les nervures du gril. En retournant la figurine, on remarque au revers deux serpents en relief et placés parallèlement.

M. de Longpérier rapproche cet objet des bronzes phéniciens trouvés en Sardaigne, surtout aux environs de Cagliari, et qui ont enrichi le musée de cette ville, le musée de Turin et les collections particulières. L'aspect de ces bronzes, leur fabrication grossière, la présence des serpents, sont autant d'indices de leur parenté avec la figurine algérienne. D'ailleurs, le modius qui surmonte la tête de cette dernière ne paraît devoir laisser aucun doute sur le caractère divin de l'idole. Il se pourrait que la tige brisée qui tient encore

la main gauche se terminât, comme dans quelques bronzes phéniciens, par une fourche.

Mais quel est l'objet pendu à la ceinture du dieu sémitique ? Il est difficile de le dire avec certitude. Faut-il y voir quelque chose d'analogue à la lame d'or sur laquelle le grand-prêtre des Juifs portait écrit le nom *Tetragrammaton* (en quatre lettres) de Dieu ? Faut-il y reconnaître le gril que plusieurs bronzes phéniciens de Sardaigne nous montrent dans la main de Moloch, et qui rappelle les horribles sacrifices humains institués en l'honneur de ce dieu sanguinaire des Ammonites ? Ces deux conjectures sont livrées à l'Académie sans aucune insistance de la part de leur auteur.

L'archéologie a confirmé les traditions historiques relatives à la diffusion des établissements phéniciens sur tout le littoral méditerranéen, à une époque antérieure à la civilisation gréco-latine. La présence de cette idole d'origine sémitique dans une contrée assez reculée du continent africain, tendrait à prouver, si des trouvailles analogues venaient donner du poids à cette première indication, que les peuplades sémitiques ont séjourné en Mauritanie dès la plus haute antiquité.

Découverte d'antiquités gauloises. — On lit dans le *Journal de Saint-Quentin* : Les travaux de terrassements du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise ont mis à découvert, il y a quelques jours, sur le territoire d'Itancourt, au lieu dit le Grès, non loin de l'endroit appelé la Justice, un fossé qui a dû servir de lieu d'ustion, soit pour le supplice des criminels comme semble l'indiquer son nom : la Justice, soit pour des sacrifices humains faits dans des âges plus reculés, comme le Grès (menhir) peut le faire présumer.

A une profondeur de trois mètres environ du sol actuel, les terrassiers du chemin de fer ont rencontré par un déblai une espèce de grand fossé, garni tout autour en pierres blanches taillées, de petit appareil, avec des grès au fond, et rempli de nombreuses couches de cendres mélangées de charbon, de débris de poteries, de carreaux striés et d'ossements humains.

Ce fossé avait la forme d'un rectangle de 6 mètres de longueur environ sur une plus grande largeur au milieu. Dans l'intérieur on a débarrassé sur plus de 1m50 de hauteur des couches de cendres mélangées de charbon de bois, entremêlées avec des couches d'argile, et des espèces de carreaux fort épais non cuits, portant des stries d'un côté et de l'autre des lignes creuses.

Les cendres contenaient de nombreux ossements humains calcinés ; on a recueilli un os de fémur et des débris de vases d'une couleur noire dans le genre des vases francs. Ce qui rend cette découverte intéressante, c'est de trouver ensemble, dans le même lieu, des débris de vases d'une pâte fine avec des morceaux de vases gaulois, reconnaissables à leur pâte épaisse non cuite et mélangée de gravats.

A quelle époque faut-il faire remonter ce monument d'un âge ancien, et quelle était sa destination ? Est-ce à l'époque gauloise où l'on brûlait des victimes au pied des menhirs ? Le nom du lieu dit le *Grès* pourrait faire présumer qu'il a pu y avoir là un menhir, et la pâte grossière mélangée de gravats des vases gaulois et des débris de tuiles épaisses non cuites, pourraient jusqu'à un certain point confirmer cette opinion. Est-ce à l'époque romaine ? Ces débris de vase d'une pâte fine, doivent aussi le faire croire.

On pourrait peut-être concilier les deux opinions en attribuant ce monument à l'époque où les Gaulois et les Romains occupèrent simultanément notre contrée, c'est-à-dire aux premiers temps de l'occupation romaine. Ces doutes, nous l'espérons, seront éclaircis par les savants qui ont étudié plus particulièrement les questions de l'incinération chez les Gaulois et chez les Romains.

Sépulture romaine à Eygenbilsen (Belgique). — M. Schuermans, conseiller à la cour de Liége, membre de l'Institut des provinces, a rendu compte dans le *Bulletin Monumental* de découvertes faites à Eygenbilsen, à deux ou trois lieues de Tongres. Dans une sépulture à incinération on a trouvé, en juillet 1871, divers vases de bronze avec ornements ; des rivets en fer ont été remarqués à ces

vases, ce qui ne permet pas de les reporter aux âges préhistoriques et les fait supposer de l'époque romaine.

L'objet le plus remarquable, objet exceptionnel dans nos contrées ou au moins en Belgique, est un large bandeau d'or, parfaitement conservé, mais malheureusement non entier. Ce diadème, d'une forme contournée, propre à ceindre un front, est composé d'ornements qui se répètent en plusieurs bandes parallèles, et qui constituent un ensemble très-artistique. Les ornements sont estampés, et permettent d'espérer qu'un jour on retrouvera en d'autres lieux d'autres objets, en tout semblables, obtenus à l'aide d'impression sur une matrice en relief. Le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, publication du gouvernement belge, donnera le dessin de cet objet avec sa description,

M. de Meester de Ravestein a fait connaitre la destination présumée de semblables diadèmes dans le catalogue de son Musée. D'après lui, ces bandeaux se retrouvent fréquemment comme ornement sur la tête des morts ; ils servaient dans les cérémonies funèbres de personnages considérables, pour l'exposition du défunt ou le *prothèse*, cérémonie prescrite chez les Grecs par les lois de Solon et qui permettait à chacun de s'assurer que la mort avait été naturelle (Démosth., *In Macart*, page 1,071). Dans le cas d'une mort violente, on portait une lance, la pointe en l'air, devant le convoi (Pollux, Onom., liv. VIII).

M. Schuermans promet de faire connaître les explications qui seront données sur l'usage de ces bandeaux dans le Limbourg, usage dont parlent Homère, Euripide et Plutarque.

Stations romaines en Algérie. — M. Nicaise et M. Bourjot ont découvert en Algérie, des stations humaines correspondant aux périodes suivantes :

1° De la pierre fruste (silex taillés, dans une brèche osseuse) ;

2° De la pierre polie (grotte, foyer et poteries) ;

3° De la période mégalithique (dolmens, armes et objets d'industrie).

Ils pensent qu'il y a une grande analogie entre la race kabyle et la race mexicaine et caraïbe, en se fondant sur la ressemblance de l'ornementation des poteries et sur les caractères extérieurs de la conformation de ces deux races.

On signale aussi la découverte, aux environs d'Alger, d'un bas-relief avec une inscription dont les caractères sont inconnus.

Stations lacustres en Suisse. — Le niveau très-bas des eaux du lac de Constance a permis de constater dans l'Untersée l'existence d'une station lacustre située tout près d'Ermatingen et très-étendue. Les pieux qui ont été enlevés sont appointés en triangle, et les fouilles ont fourni des haches en silex, ainsi que des pointes de flèches et de lances et un certain nombre de dents de cerf d'un gros volume.

La jeunesse des écoles d'Ermatingen a fait de riches trouvailles en ce genre, dont la plus grande partie sera sans doute jointe aux collections cantonales.

L'homme fossile de Menton. — Le *Journal de Genève* publie sur cette curieuse découverte, qui a fait grand bruit, l'extrait suivant d'une lettre adressée par M. Ed. Collomb, ancien président de la Société zoologique de France, à M. le professeur Desor, de l'Académie de Genève :

« L'homme fossile que le docteur Rivière vient de découvrir dans les grottes de Menton est arrivé au Jardin des plantes ; j'ai déjà rendu plusieurs visites à ce vieux citoyen d'un autre monde. C'est un bel homme ; il est complet de la tête aux pieds, sa taille est de 1^{m}80, le crâne dolichocéphale très-prononcé ; il est plus ancien que le renne. A côté, au-dessus et au-dessous de lui, on a trouvé des débris de l'ours et de l'hyène des cavernes mêlés à une grande quantité de silex taillés dans le genre de ceux de Croc-Mayon.

« Un anthropologiste distingué, M. Hamy, pense que cet homme n'appartient pas à une race du Nord. Il serait plutôt disposé à croire qu'il représente un spécimen d'une race africaine. Sa tête, les

pieds et les mains étaient entourés d'une grande quantité de petites coquilles marines, percées d'un trou de suspension.

« On attend encore un autre homme fossile, celui que MM. Massénat et Carthaillac ont trouvé dans une grotte de la vallée de la Vezèse, près des Eysies. Celui-ci bien authentique ; on l'a trouvé sous un énorme bloc qui l'a écrasé au moment où il prenait son repas. Il paraît qu'il tient à la main un ossement de renne. »

Découverte anthropologique. — On vient de découvrir à Bapleux, dit l'*Observateur d'Avesnes*, une sépulture qu'on prétend remonter à l'âge de pierre. Dans une carrière qu'il exploite, M. Lardet est arrivé, dit le correspondant de cette feuille, à une dalle recouverte par les éboulements et servant de porte à une chambre cachée dans le roc. Il y a recueilli des ossements d'animaux antédiluviens, une sorte d'épingle grossière faite avec un os d'oiseau et une corne de cerf sur laquelle on aperçoit gravée assez distinctement une tête d'ours. Parmi ces objets se trouvaient deux crânes humains, dont l'un entier a pu être soumis à un examen attentif. La nature du gisement dans lequel la découverte a eu lieu est telle, qu'elle permet d'en fixer l'âge géologique avec une grande précision et de lui assigner une date antérieure au terrain diluvien.

Académie protestante de Montauban. — Fondée en 1589, cette Académie fut transférée à Puylaurens, diocèse de Lavaur, par ordonnance du 12 décembre 1659. Que devinrent les archives de ce collége, lorsqu'il fut supprimé, le 5 mars 1685, par arrêt du Conseil, à la suite du procès intenté au recteur par le syndic du diocèse? Probablement ces papiers, qui auraient une importance pour l'histoire littéraire de Montauban, furent placés dans le greffe de quelque tribunal ou dans les archives de quelque hospice ; mais toutes les recherches faites jusqu'ici n'ont eu aucun résultat. MM. les archivistes et les bibliophiles des départements circonvoisins pourraient-ils nous fournir quelques renseignements à cet égard?



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE.

Séance ordinaire du mois de Mars 1872.

Présidence de M. l'abbé POTTIER.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président annonce à la Société que la cloche de Caumont, dont il a parlé dans la séance précédente, et qui se trouvait alors dans les ateliers de MM. Lévêque, est aujourd'hui fondue. A ce propos, M. l'abbé Pottier signale combien il est regrettable, lorsque les conseils de fabrique font refondre d'anciennes cloches, que les industriels chargés de ce travail ne s'appliquent pas à reproduire sur la nouvelle les ornements, les inscriptions de l'ancienne, et ne respectent pas davantage le style de ces monuments, qui tendent malheureusement à disparaître de jour en jour.

M. le Dr Rattier présente à la Société une rouelle en plomb, trouvée à Cos et entièrement semblable à celles signalées par M. Desor dans une des dernières livraisons des *Matériaux pour l'histoire de l'homme.*

Après la lecture d'une lettre de M. de Mortillet, témoignant de l'intérêt qu'il prend aux travaux de la Société et annonçant l'envoi de ses ouvrages ; — de la notice nécrologique de M. l'abbé A. Aubert, membre correspondant, M. Rey-Lescure rend compte du dernier Bulletin de la Société des sciences de l'Aveyron. Ce Recueil, fort intéressant par les divers travaux qu'il renferme, est analysé avec le plus grand soin par M. Rey-Lescure.

Une circulaire de M. de Caumont annonce que la session du Congrès archéologique de France se tiendra, cette année, à Vendôme le 18 juin.

Le Congrès, qui sera présidé par M. de Caumont, aura pour secrétaire général M. de Rochambeau, et pour secrétaire M. Roger, de la Société archéologique du Vendômois.

L'inauguration de la statue de Ronsard aura lieu à Vendôme pendant la session. On organise aussi dans une des salles du Musée une exposition rétrospective des objets d'art du Vendômois; enfin, des excursions et une visite à Châteaudun sont inscrites au programme.

M. Devals, secrétaire général, annonce la découverte d'une nouvelle habitation troglodytique à Capdeville, par suite des travaux de rectification du chemin de Léojac à Bellegarde. Le même membre rend compte d'une excursion faite dans les environs pour reconnaître plusieurs voies romaines, entre autres celle d'Auch à Cos. M. Devals décrit le résultat de ses investigations sur le terrain. Cette voie, nommée *iter regium*, *iter magnum* dans les documents, venant d'Auch par la vallée de la Gimone, traverse le plateau de Lavilledieu et se dirige sur Lagarde, où elle traverse le Tarn. On la retrouve dans son état primitif entre Lagarde et Lavilledieu, ainsi qu'entre Birac et Bonnefond; sur ce point, elle est nommée *iter quo tenditur de Insula madida apud Cossium*. Elle se relie en cet endroit à la voie de Toulouse à Cahors, qui est marquée dans l'Itinéraire de Peutinger et que les documents du Moyen-Age désignent par le nom de *cami moyssagués* ; ce qui établit que les voies antiques du département, ainsi nommées, remontent évidemment à l'époque gallo-romaine.

Dans cette tournée, M. Devals a relevé le profil des mottes de Piquecos et de Montastruc, et, à ce propos, il donne les renseignements suivants sur celle de *Toulvieu*, nommée par corruption *Tourbieu*. Raymond Ier, comte de Rouergue, donna, en 961, par testament à l'abbaye de Saint-Théodard le château construit sur cette motte; le comte de Toulouse, Alphonse Jourdain, l'usurpa en

1144, et en 1231 Raymond VI fut maintenu comme feudataire dans sa possession, à la charge de rendre hommage à l'abbé de Saint-Théodard. Les Anglais s'en emparèrent en 1370, et, quelques années après, ils furent forcés de l'évacuer, car le seigneur de Montbeton avait fait couper les conduits qui amenaient les eaux au château, et le fit raser. Les matériaux servirent à réparer celui de Montbeton. Pendant la première partie du XVe siècle, il restait encore debout une partie du donjon, haute de 15 mètres environ et qui contenait des oubliettes dans lesquelles on trouva des ceps pour entraver les pieds des prisonniers.

M. le Dr Rattier rappelle qu'une légende avait cours dans les environs, d'après laquelle il y aurait dans la motte une cachette contenant un cuir de bœuf renfermant un trésor. On a fait raser un mètre et demi et on n'a trouvé que quelques armes de pierre.

M. Flouer a publié dans la dernière livraison du *Bulletin monumental* une note sur une sépulture antique, découverte en Camargue. Cette sépulture assez singulière se compose de deux sections de grandes amphores s'emboîtant l'une dans l'autre, de manière à présenter l'aspect d'un étui de proportions gigantesques. L'amphore la plus grande est brisée circulairement dans sa partie supérieure, et la plus petite brisée dans la partie inférieure. La tête et les anses de cette dernière ont disparu.

A propos de ce genre de sarcophages, M. Flouer signale les découvertes du même genre faites à Narbonne et dans le Tarn-et-Garonne, et de l'ensemble de ces observations il conclut ainsi :

« Mise en regard de ses congénères de Montauban et de Narbonne, elle offre un grand intérêt. Loin de se présenter comme un fait isolé et accidentel, l'emploi des amphores pour l'inhumation des enfants doit être attribué à une coutume qu'on peut considérer comme locale, malgré l'étendue de la région méridionale où elle parait avoir été fidèlement observée. »

M. Momméja signale une sépulture de ce genre qui aurait été trouvée au lieu du Roc des Quéjouls, près de Saint-Nazaire.

M. le Dr Alibert présente à la Société quelques objets en silex et des haches de pierre de diverses formes et à différentes périodes de leur fabrication. Elles ont été trouvées au Verdier par M. Alibert, et sont par conséquent très-authentiques. Il signale en même temps la mise à nu, dans les tranchées de la briqueterie du Verdier, d'un foyer situé à 1m 50 environ de profondeur. Un polissoir de hache en quartz, d'une finesse extraordinaire, a été recueilli dans cette station, ainsi qu'une meule plus grossière, aussi en quartz et formée par un caillou énorme, qui ne mesure pas moins de 50 centimètres de diamètre.

La séance se termine à 10 heures.

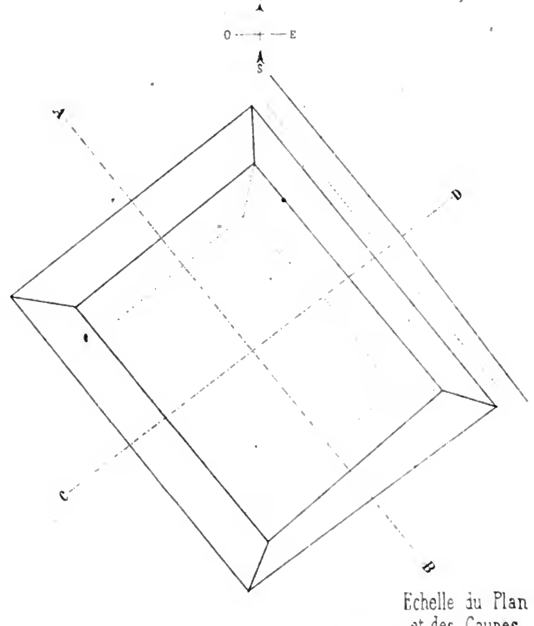
Le Secrétaire,

Ed. FORESTIÉ.



PLAN & COUPES

du Camp gaulois de Baragne (Commune de Gensac Canton de St Nicolas.)



Echelle du Plan
et des Coupes
00,1 millimetre pour 1^{tre}

Coupe de A en B

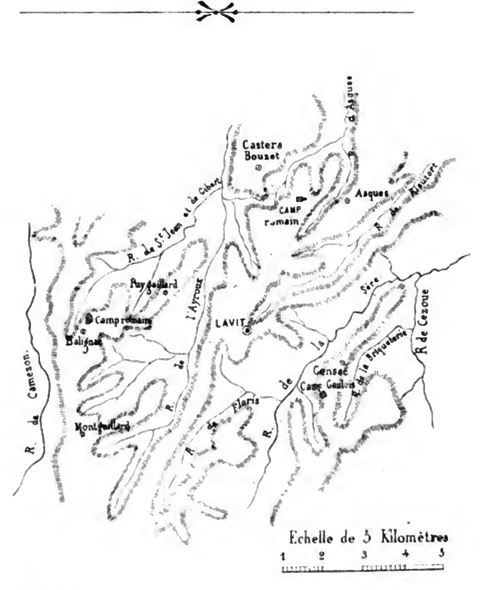

Coupe de C en D

CARTE DE LA RÉGION

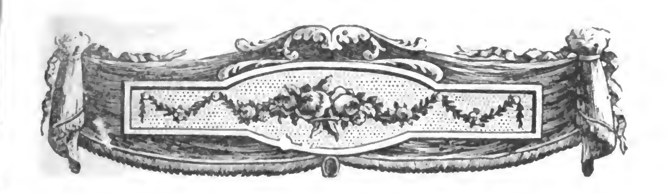
DU DÉPARTEMENT

de Tarn-&-Garonne.

OU SE TROUVENT LES CAMPS GAULOIS & ROMAINS.



Lith. Bouquet Montauban.



CAMPS GAULOIS ET ROMAINS

DANS

LES CANTONS DE LAVIT ET DE SAINT-NICOLAS

(TARN-ET-GARONNE),

PAR

M. DEVALS AINÉ,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
Secrétaire général de la Société.



Des vingt-quatre cantons dont se compose le département de Tarn-et-Garonne, cinq ont jadis fait partie de l'Aquitaine primitive : ce sont ceux d'Auvillar, de Beaumont-de Lomagne, de Lavit-de-Lomagne, de Saint-Nicolas-de-la-Grave et de Verdun, situés à la gauche de la Garonne. On sait qu'avant d'être irrévocablement courbée sous le joug des Romains, l'Aquitaine avait vaillamment défendu contre eux la cause de Sertorius; que, malgré une résistance énergique, elle avait succombé sous les coups de Publius Crassus, lieutenant de César ; qu'après la mort du dictateur, elle avait un instant ressaisi son antique indépendance ; et qu'enfin,

soulevée de nouveau sous le règne d'Auguste, elle n'avait pu soutenir l'effort des légions commandées par le consul Messala Corvinus. Trois monuments militaires, seuls vestiges de ces luttes glorieuses, existent encore sur le sol de notre département, dans les cantons de Lavit et de Saint-Nicolas. Ce sont les camps de Castéra-Bouzet, de Balignac et de Baragne, près du village de Gensac. Chacun d'eux occupe un des sommets d'un triangle dont les côtés ont, en ligne droite, une longueur moyenne de six kilomètres.

Ces trois enceintes fortifiées n'offrent aucun des caractères qui distinguent les camps fixes, *castra stativa*, où tenaient garnison les corps d'armée préposés à la garde du pays; on ne saurait y voir davantage de ces *castra hiberna* où les troupes romaines prenaient leurs quartiers d'hiver. Leur physionomie réelle est celle de ces camps temporaires, *castra æstiva*, que les soldats romains en marche établissaient chaque soir pour y passer la nuit, et où ils séjournaient tout au plus quelques jours, suivant que les circonstances l'exigeaient. Quant à leurs dimensions, elles sont passablement restreintes, et c'est à peine si les camps de Baragne et de Castéra-Bouzet pouvaient contenir de 1,000 à 1,200 hommes, et si celui de Balignac, le plus grand des trois, pouvait en renfermer 2,000.

Il y a incontestablement quelque chose d'étrange dans cette proximité assez inusitée de ces trois monuments militaires, proximité qu'on ne peut s'expliquer par les mouvements d'un même corps d'armée, d'abord parce que sa marche, à part ce qu'elle aurait offert d'irrégulier, eût été d'une lenteur excessive, puis parce que les plans des trois camps n'ont nullement entre eux cette analogie qui aurait dû résulter, ce semble, de la construction de ces retranchements par les mêmes troupes. Toute communauté d'origine doit, du reste, être écartée par la différence notable qui existe entre les dimensions respectives des trois enceintes fortifiées. On sent d'ailleurs instinctivement qu'il y a eu là deux ennemis en présence, et que l'un d'eux, divisé en deux corps, manœuvrait pour traquer l'autre ou pour lui couper la retraite.

Le camp retranché de Castéra-Bouzet, situé au nord de ceux de Balignac et de Baragne, s'élève au centre du plateau qui sépare le ruisseau de Maynard de celui d'Asques, et domine un ravin où coule un petit affluent du ruisseau de Maynard. C'est de son nom latin *castra* que le village voisin a pris, en adoucissant la dernière syllabe, son nom de *Castera*, auquel on a, dans la suite, ajouté celui des Bouzet, seigneurs du lieu. Sa forme est rectangulaire et sa longueur est de 150 mètres sur 63 mètres de largeur moyenne. D'une régularité parfaite, il semble au premier abord divisé en deux camps distincts, l'un plus grand que l'autre, séparés par un large fossé, mais cependant compris dans la même enceinte. Chacun de ces camps est, en effet, complètement entouré d'un rempart en terre, *agger*, de 3 à 4 mètres de hauteur, dont la présence, en admettant l'existence d'un camp unique, paraît assez inexplicable, du moins pour les faces qui dominent le fossé intérieur de séparation. Malgré cette singularité dont je ne connais pas d'autre exemple, je ne pense pas qu'il faille voir un double camp dans l'enceinte fortifiée de Castéra-Bouzet. Il est assez probable que la petite enceinte n'est autre que la partie haute réservée, dans les camps romains, à la tente du général, *prætorium*, aux tentes des tribuns et des préfets des troupes auxiliaires et aux cavaliers d'élite qui formaient la garde du général, en d'autres termes à ce qu'on nomme aujourd'hui l'état-major. La grande enceinte, formant la partie basse du camp, aurait alors été occupée par les tentes des centurions et par les troupes d'infanterie et de cavalerie placées sous les ordres de ces officiers. L'espace de 11 mètres de largeur, qui s'étend entre les deux enceintes et que bordent de chaque côté les remparts de celles-ci, a bien toutes les apparences d'un grand fossé, mais il ne saurait en réalité être autre chose que cette grande rue, nommée *via principalis*, qui traversait les camps romains d'un bout à l'autre et les divisait en deux parties. Le fossé qui entoure le camp de Castéra a été l'objet de nombreux empiètements de la part des riverains; on voit toutefois, par la largeur qu'il a conservée sur certains points, qu'il n'avait pas, dans l'origine, moins

de 10 mètres. Quant à la superficie des deux enceintes, elle est de 14 ares pour la partie haute du camp, et de 28 ares 20 centiares pour la partie basse : au total de 42 ares 20 centiares.

Le camp de Balignac est situé à une distance, à vol d'oiseau, de 6,300 mètres au sud-ouest 1/4 sud de celui de Castéra, dont il est séparé par la vallée de l'Ayroux. Il occupe le point culminant du plateau qui s'étend entre les vallées de l'Ayroux et du Camezon. Sa forme est celle d'un rectangle un peu irrégulier, et sa longueur intérieure est de 120 mètres, tandis que sa largeur moyenne est de 102 mètres 50, ce qui lui donne une surface de 1 hectare 25 ares. Il est entouré d'un fossé profond, dont la largeur primitive, d'après ce qu'il en reste sur la face méridionale, atteignait une douzaine de mètres. Partout ailleurs les riverains l'ont rétréci par leurs empiètements au point de le réduire, en certains endroits, à 3 mètres seulement. L'*agger*, assez bien conservé, n'avait guère moins de 4 mètres de hauteur, mais la culture l'a abaissé de plus de moitié sur divers points. On remarque, à l'intérieur du camp, mais adossée à la face occidentale, une grande motte haute d'environ 6 mètres et dont le diamètre, à la base, atteint près de 16 mètres. C'est là qu'était dressé le *prætorium* : ce qui permettait au général d'embrasser du regard toute l'étendue de l'enceinte. On retrouve la même disposition dans le camp romain de Saint-Porquier.

Je dois ajouter que les deux enceintes fortifiées dont je viens de donner la description réunissent, au double point de vue de la position et de la construction, toutes les conditions exigées pour les camps romains, à l'époque où l'antique discipline était encore en vigueur au sein des légions. Il est surtout utile de faire observer qu'à l'exemple de tout ce qui avait lieu dans tous les camps d'origine romaine, le niveau du sol, à l'intérieur de nos deux camps, est exactement à la même hauteur que le sol extérieur en avant des fossés, et que le terrain où ils sont établis n'a reçu d'autre modification que l'élévation d'un rempart fait avec les terres retirées du fossé. On peut donc affirmer que le tracé et l'ordonnance des

deux retranchements de Castéra et de Balignac sont entièrement conformes aux règles de la castramétation chez les Romains, et que c'est à ce peuple qu'on doit en attribuer l'origine : ce qui d'ailleurs est confirmé par la découverte d'objets antiques faits en divers temps dans l'intérieur même des deux enceintes.

Grâce à l'obligeance de M. Ferrié, agent-voyer cantonal à Lavit, qui a bien voulu m'envoyer un plan et quatre profils très-détaillés et consciencieusement exécutés du camp de Baragne, je puis donner une description des plus exactes de ce retranchement, que j'avais exploré, il y a quelques années, d'une manière beaucoup trop rapide pour oser être affirmatif à son sujet. Situé à 1,200 mètres au sud-sud-ouest du village de Gensac, au sommet d'une étroite colline qui sépare la vallée de la Sère du ravin de la Briqueterie, il a ses faces nord-ouest et sud-ouest engagées sur les pentes qui descendent, l'une dans la vallée de la Sère, l'autre dans une gorge profonde latérale à la vallée, tandis que les faces nord-est et sud-est commandent le plateau. Une distance de 5,400 mètres, à vol d'oiseau, et deux vallées, celles de la Sère et de Rieutort, le séparent du camp de Castéra-Bouzet, situé au nord 1/4 nord-ouest. Deux autres vallées, celles de la Sère et de l'Ayroux, et une distance de 6,100 mètres en droite ligne le séparent aussi du camp de Balignac, situé à l'ouest 1/4 nord-ouest. Ici le sol de l'enceinte, loin d'être, comme à Castéra et à Balignac, au même niveau que le sol extérieur, offre dans toute son étendue, au-dessus de celui-ci, un relief dont la moyenne atteint 2 mètres 56, sans tenir compte du plan incliné qui, aboutissant, par une pente de 3 à 8 degrès, au sommet des talus, borde, sur une largeur de 7 mètres, le pourtour intérieur du camp, sauf du côté sud-ouest où il n'existe pas, et donne à cette partie de l'enceinte un surplus d'élévation variant de 0 mètre 58 à 1 mètre 05. Un affaissement des talus, survenu sans doute par l'action des eaux pluviales sur les faces nord-ouest et sud-ouest établies au penchant de la colline, a produit vers le milieu un renflement un peu angulaire qui a dénaturé la rectitude primitive de ces deux côtés du camp ; mais on ne doit pas s'arrêter à cet état de choses

tout accidentel, et on peut affirmer que la forme de l'enceinte fortifiée de Baragne est un rectangle très-régulier, dont les grands côtés nord-est et sud-ouest mesurent en moyenne 60 mètres 70 et les petits côtés nord-ouest et sud-est 46 mètres 40 : ce qui donne une superficie de 30 ares 41 centiares. La plateforme artificielle dont se compose le camp offre, du nord-est au sud-ouest, une pente générale qui en moyenne n'est pas moins de 0 mètre 33 par mètre, et se termine de tous les côtés par un talus dont la hauteur varie de 2 mètres 51 à 3 mètres 76 et dont l'inclinaison est en moyenne de 18 degrés, tandis qu'elle est généralement de 47 dans l'agger des camps romains. Suivant toutes les probabilités, le haut du talus était surmonté d'un ou deux rangs de palissades qui avaient pour double but de protéger les défenseurs du camp et de rendre plus difficile l'accès de celui-ci. Un fossé très-évasé, d'une largeur, au fond, de 2 mètres et d'une profondeur de 1 mètre 29, protège les talus, mais seulement sur les faces nord-est et sud-est : on trouva sans doute que l'accès de la plateforme était suffisamment défendu, sur les faces nord-ouest et sud-ouest, par l'escarpement de la colline et par les marais qui en baignaient alors le pied.

Il est aisé de juger, par cette description, combien le camp de Baragne diffère des camps d'origine romaine. On peut donc être admis à avancer qu'on est ici en présence d'un de ces camps gaulois dont César, dans ses Commentaires sur la guerre des Gaules, cite de nombreux spécimens, sans avoir jamais, au grand regret de l'archéologue, pris la peine de les décrire. Il résulte néanmoins d'une étude sérieuse du texte de César, qu'en général les Gaulois établissaient leurs camps dans les plaines, sur le bord des rivières et entre des marais (1), et que ces camps étaient insuffisamment retranchés, puisque, après la prise de Bourges, Vercingétorix recommanda aux troupes gauloises, au nom du salut commun, la méthode de retrancher désormais leur camp pour résister plus facilement

(1) Cæsar, *de Bello gallico*, lib. I, 21, 40; lib. II, 11; lib. VI, 7; lib. VII, 16, 18, 26, 35, 58; lib. VIII, 35, 36.

aux attaques subites de l'ennemi (1). Cette position des camps gaulois dans les plaines n'avait néanmoins rien d'absolu. On lit, en effet, dans les *Commentaires de César*, que les Nerviens avaient établi leur camp sur une hauteur dominant le cours de la Sambre (2), que Vercingétorix alla camper sur une montagne près de Gergovie (3), et que les Bellovaques, menacés par les légions romaines, tracèrent leur camp sur une colline très-escarpée, au centre d'un bois entouré d'un marais (4).

Le camp de Baragne, situé au milieu des bois, sur une hauteur escarpée qui domine à la fois le ravin de la Briqueterie, la gorge de Menoy, le ravin de la Laque, dont le nom rappelle l'existence d'anciens marais, et la vallée de la Sère, offre, comme on le voit, la plus grande analogie, sous le rapport de la position, avec celui des Bellovaques, et rien ne s'oppose à ce qu'il ait, comme celui-ci, une origine vraiment gauloise. César, ai-je dit, garde le plus profond silence sur le tracé et l'ordonnance des camps gaulois, et il n'est pas d'autre auteur ancien à qui l'on puisse recourir pour compenser ce silence regrettable. Mais nous possédons heureusement, dans le département de Tarn-et-Garonne, des éléments de comparaison qui nous permettront de deviner d'abord et d'affirmer ensuite ce que les anciens historiens ont dédaigné de nous apprendre : je veux parler de ces plateformes artificielles, si communes dans notre région, qui constituaient, dans les temps primitifs, les places de guerre des anciennes tribus du pays. Ces antiques terrasses, parfaitement horizontales et de formes diverses, où l'on recueille parfois, comme à la Rengade (canton de Caussade), des haches de pierre polie, et dont l'élévation au-dessus du sol environnant est, en général, autrement considérable qu'à Baragne, sont défendues par des talus assez raides, sans parapets, dont la base plonge dans un fossé large et profond. On retrouve à Baragne, bien

(1) Cæsar, *de Bello gallico*, lib. VII, 29.
(2) *Ibid.* *ibid.* lib. II, 26.
(3) *Ibid.* *ibid.* lib. VII, 36.
(4) *Ibid.* *ibid.* lib. VIII, 7, 11.

qu'à un plus faible degré, l'application de ces mêmes règles de castramétation primitive; mais c'est assez pour attester que les vieilles traditions n'étaient pas encore éteintes au moment des luttes qui précédèrent ou qui suivirent la conquête de l'Aquitaine par les Romains; et la physionomie du camp de Baragne, tout en nous révélant l'ordonnance ignorée jusqu'ici d'un camp gaulois, prouve que, malgré les modifications apportées par le temps dans la castramétation primitive, les antiques traditions s'imposaient encore aux peuplades de l'Aquitaine.

Il m'a paru intéressant de rechercher à quelle période de notre histoire peut remonter le camp aquitain de Baragne. Il convient d'écarter tout d'abord la campagne que Publius Crassus fit en Aquitaine pendant l'année 56 avant l'ère actuelle, parce que tout l'effort de la guerre se porta du côté de Nérac, d'Aire et de Bazas, et puis à cause de la facilité avec laquelle les guerriers de Toulouse, de Carcassonne et de Narbonne, appelés par Crassus, rejoignirent ce général devant la capitale des Sotiates (Sos, près de Nérac), ce qu'ils ne purent faire évidemment qu'en traversant le territoire de Lectoure, qui occupait la plus grande partie de la région située à la gauche de la Garonne, et ce qui atteste suffisamment que, dans le territoire qui fait aujourd'hui partie des cantons de Verdun, Beaumont, Saint-Nicolas et Lavit, il n'existait pas d'obstacles sur la route.

Restent les expéditions entreprises en Aquitaine par L. Manilius Nepos, en l'an 78; par Vipsanius Agrippa, en l'an 37; et par le consul Messala Corvinus, en l'an 29 avant Jésus-Christ. On ne connait aucun détail sur cette dernière; aussi me bornerai-je simplement à l'indiquer.

C'est chez les peuples aquitains, voisins de la province romaine, par conséquent sur le territoire situé à la gauche de la Garonne, qui dépend aujourd'hui des départements de la Haute-Garonne et de Tarn-et-Garonne, que le proconsul Manilius porta ses armes pour comprimer les mouvements tentés par les nombreux partisans que Sertorius comptait en Aquitaine. L. Valerius Præconinus,

lieutenant de Manilius, et le proconsul lui-même furent battus successivement, et ce dernier dut prendre la fuite en laissant tous ses bagages entre les mains des Aquitains. Le camp de Baragne pourrait fort bien remonter jusqu'à cette expédition, et notre amour-propre national trouverait dès-lors son compte à le considérer comme un monument des victoires de nos ancêtres, bien inférieurs en nombre et plus encore en tactique militaire, sur un ennemi aussi supérieur en toutes choses; mais je pense qu'il date plutôt de la campagne d'Agrippa, en l'an 37, parce que les historiens du temps ont constaté que la principale cause de la défaite des Aquitains dans cette guerre désastreuse, entreprise au nom de l'indépendance nationale, doit être attribuée à la funeste coutume de ces peuples, de se présenter partiellement au combat, au lieu de grouper leurs forces respectives. Le petit camp aquitain de Baragne, tenu pour ainsi dire en échec par les deux camps romains de Castéra-Bouzet et de Balignac, me paraît être une trop éclatante confirmation du jugement porté par les historiens de l'expédition d'Agrippa, pour qu'on puisse hésiter à le déclarer contemporain de cette troisième campagne des Romains dans l'Aquitaine.



NOTE

SUR

DES MONNAIES D'OR ET D'ARGENT,

DÉCOUVERTES

DANS LE DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE,

PAR

ÉDOUARD FORESTIÉ,

Membre de la Société.

Depuis le mois de juillet 1867, j'ai eu l'occasion d'examiner le résultat de plusieurs découvertes de monnaies anciennes dans notre département, et de prendre, au moment où ces trouvailles m'étaient soumises, des notes assez précises pour en faire aujourd'hui un seul faisceau, qui résumera la chronique des découvertes numismatiques durant les cinq dernières années.

I. — Monnaies anglo-françaises trouvées à Moissac en 1867.

Dans le courant du mois de juillet 1867, un cultivateur trouva en démolissant une maison du vieux Moissac, et cachées dans d'anciennes constructions, 9 pièces d'or qu'il s'empressa d'apporter à Montauban. Ce petit trésor fut présenté à M. Pottier, président de notre Société, qui, de concert avec M. Cambon, directeur du Musée, obtint de M. le Maire l'autorisation d'en acquérir une partie pour la collection de la ville. Les autres pièces furent achetées par notre vice-

président M. le Dr Rattier, qui voulut bien me céder deux exemplaires faisant double emploi.

Voici le catalogue, par ordre chronologique, de ces pièces, dont quelques-unes sont d'une extrême rareté :

1° Édouard III. — Noble d'or. — 1 pièce ;

2° Le Prince-Noir. — Royal d'or. — 1 pièce (1) ;

3° Charles VI. — Ecu à la couronne. — 5 pièces ;

4° Charles VII. — Ecu à la couronne. — 2 pièces ;

5° Henri VI. — Noble d'or. — 1 pièce.

Quelques détails sur la valeur de ces pièces ne nous semblent pas déplacés ici :

Noble d'or d'Édouard III Plantagenet.

A la mort de Charles IV, le Bel, Édouard III, roi d'Angleterre, petit-fils de Philippe IV, revendiqua pour lui la couronne de France, que la loi salique avait placée sur la tête de Philippe VI de Valois. Quelques troubles qui agitaient l'Angleterre, empêchèrent d'abord Édouard III d'appuyer par les armes cette revendication : il dut même rendre hommage au roi de France, en qualité de duc de Guyenne ; mais l'occasion se présenta bientôt pour le monarque anglais d'entrer en lutte avec son compétiteur. La guerre éclata donc, et cette guerre qui devait durer un siècle, couvrit de ruines et de sang notre malheureuse patrie. A l'occasion du différend survenu entre Philippe et les Flamands, Édouard prit, en 1340, le titre de roi de France, et plaça sur son écusson les fleurs de lys à côté du léopard d'Angleterre.

Les monnaies frappées sous ce prince portèrent dès-lors cette mention. Le noble d'or dont voici la description, n'est cité que dans fort peu de traités : Le Blanc, de Lombardy, Rousseau, Berry, n'en font pas mention. Nous avons donc tout lieu de croire que cette pièce est assez rare.

(1) Nous avons joint cette pièce aux autres, parce qu'elle rentre dans la série des pièces anglo-françaises, quoiqu'elle n'ait pas la même provenance. Celle-ci nous a été communiquée par M. l'abbé Pottier, président de la Société.

Elle porte la légende suivante en caractères gothiques d'une grande finesse :

A. EDWARD : DI : GRA : REX : ANGL : & : FRANC : DNS : HIB : & : SC.

Le roi couronné est représenté de face, debout dans une nef portée sur les ondes et timbrée du léopard et de la fleur de lys. Il tient dans la main droite le glaive et dans la gauche un écusson écartelé : au 1 et 4 de fleurs de lys sans nombre qui est de France; aux 2 et 3 de trois léopards passants, posés en fasce, qui est d'Angleterre.

℟. IHC : AVTEM : TRANSIENS : PER : MEDIVM : ILLORVM : IBAT (1).

Croix fleuronnée, fleurdelysée et évidée. Au centre un R (2) cantonné de 4 léopards couronnés, le tout dans un cercle à 8 lobes cantonné aux angles d'un trèfle. — Poids : 5 gr. 50 c. — Diamètre : 35 mill.

Une *ordonnance de Charles IX* relative aux monnaies courantes, portant la date du 3 juillet 1565, donne la représentation de cette pièce sans aucun commentaire. Le Blanc, dans son *Traité des monnaies de France*, ne connaît que ceux frappés bien plus tard par Henri VI, puisqu'il dit en parlant des *nobles d'or* (3) : « Pour « les *nobles*, on ne peut pas douter que les rois d'Angleterre en « aient fait faire en France ; car, dans une ordonnance de Henri VI, « au mois de janvier 1426, pour le cours des monnoyes, il est dit « *que nous* faisons faire de présent dans nos monnaies de France. »

Barthélemy, dans son *Manuel*, pag. 377, mentionne l'existence de ces pièces en quelques mots : « Édouard d'Angleterre aurait « frappé les premiers nobles d'or, et cette fabrication ne peut re- « monter au-delà de 1344. » Cette date, en effet, se rapporte à la descente des Anglais en Guyenne (1345), où ils remportèrent la

(1) Luc., IV, ℣, 30.

(2) L'R est le monogramme de La Réole et de La Rochelle, mais ce dernier atelier monétaire portait de préférence l'H comme différent. (Barthélemy, *Manuel de numismatique moderne*).

(3) Le Blanc, pag. 244.

victoire d'Auberoche. Le *Trésor de numismatique et de glyptique* donne, à la planche XVI de l'*Art monétaire*, la figure de cette pièce; mais elle diffère de la nôtre par son lieu de fabrication. Elle porte la marque monétaire (E) d'Eboracum, nom latin d'York.

Le *noble d'or* s'appelait aussi *rose noble*, parce que les ornements du revers étaient composés de lignes ondulées figurant une rose. D'autres auteurs croient que ce nom est tiré de la noble nature du métal de ces pièces. Le type du vaisseau signifiait sans doute la suprématie de l'Angleterre sur la mer. Cette opinion est confirmée par les vers d'un poète anglais contemporain d'Henri VI (1).

Ces pièces étaient si belles, qu'à leur apparition il circula de nombreuses fables sur la matière dont elles étaient faites. La légende elle-même passait pour un talisman contre les voleurs. On les attribuait aussi au pouvoir d'un célèbre alchimiste du temps.

Le fini de la gravure de cette pièce, d'une admirable conservation, rappelle les beaux florins d'Italie, dont les monnaies anglaises de cette époque ne sont en général que des copies.

Royal d'or du Prince-Noir.

Après le traité de Brétigny, le fils d'Édouard III, célèbre sous le nom de Prince-Noir, fut, en récompense de ses brillantes services, investi de l'Aquitaine avec le titre de prince souverain, vers 1360. C'est donc vers cette date que nous devons rapporter le royal d'or dont voici la description :

A. ED : PO : GNS : REG : ANGL ; PNS : AQUITAN (2).

Le prince debout, mi-couronné, sous un portique de style ogival. Le prince a les pieds sur deux léopards; dans le champ, sous le portique, quatre plumes d'autruche montées (3).

(1) Selden, *Mare Clausum*, lib. II, ch. xxv.

(2) Edwardus primogenitus regis Angliæ, princeps Aquitaniæ.

(3) Les plumes passées dans une couronne, au nombre de trois, devinrent le cimier des princes de Galles, après la bataille de Crécy, dans laquelle le Prince-Noir tua le vieux roi de Bohême Jean l'Aveugle, et lui enleva le cimier de son casque, fait de plumes d'autruche et en fit le trophée de sa victoire.

℟. DNS : AJUTO : & : PTECTO : ME : I : IPO : SPAIT : COR : MEVM : R (1).

Croix feuillue, évidée et fructifère en cœur E, cantonnée de deux léopards et de deux fleurs de lys dans un cercle à 4 lobes.

Cette pièce, copiée presque servilement sur le royal d'or de Charles V, dont la fabrication fut très-restreinte et défendue par une ordonnance de ce roi en 1364, valait 20 sols tournois. Le *Trésor de numismatique,* pl. Ire, en donne le dessin, mais elle n'est connue ni de Le Blanc ni de Barry; elle a été frappée à La Rochelle.

Nous devons la communication de ce *royal* à M. l'abbé Pottier, président de la Société. Trouvé au Mas-Grenier, ville de la Gascogne, qui fut assiégée par le Prince-Noir, il offre donc pour nos contrées un intérêt numismatique tout particulier. On sait, en effet, que Montauban dut, en 1362, ouvrir ses portes aux Anglais, et la salle d'armes de notre hôtel-de-ville porte encore sur une clé de voûte le léopard d'Angleterre accolé à la fleur de lys de France.

Écus d'or à la couronne de Charles VI.

Ces pièces, décrites dans tous les ouvrages de numismatique, n'offrent d'autre intérêt que leur conservation exceptionnelle. Trois d'entre elles sortent des ateliers de Romans; les autres ont été frappées à Rouen.

Écus d'or de Charles VII.

De ces deux pièces, non moins belles que les précédentes, la première est frappée à Paris, l'autre à Tournay.

Noble d'or de Henri VI.

Au sujet des francs d'or d'Henri VI, copiés sur les types de Charles V, M. Berry, dans ses *Etudes sur les monnaies de France*, dit à la page 217 : « Outre que cette monnaie ne se trouve pas « en nature, sa fabrication n'est nullement authentique; et ce « n'est que d'après Haultin que Le Blanc et Ducange en ont

(1) Dominus adjutor meus et protector meus in ipso speravit cor meum. (Psalm. XXVII, ℣. 7.)

« donné le dessin (1). *Il en est de même du noble à la rose*, monnaie « purement anglaise, qui avait cours en France sous Henri V et VI, « mais qui n'a d'autre rapport avec nos monnaies que le titre de « roi de France. » Nous sommes heureux de pouvoir ici confirmer les dires de Le Blanc et de Ducange. Voici, en effet, la description de cette pièce, qui figure aujourd'hui dans le Musée de Montauban :

A. HENRIC : DI : GRA : REX : ANGL : FRANC . DNS : HIB.

Même type que le noble d'Édouard III, avec cette différence que l'écu est écartelé au 1 et 4 *aux 3 fleurs de lys d'or placées 2 et 1*.

℞. Le même que celui de la pièce sus-mentionnée. Au cœur de la croix on voit la lettre H, monogramme d'Henri.

Cette pièce est frappée à La Rochelle.

Il règne dans la détermination de ces pièces une certaine confusion, car ces deux rois ont frappé des monnaies identiques; Henri V se distingue cependant par la qualification d'*Hæres*, qu'il prend fort souvent. On doit aussi ajouter qu'il ne prit le titre de roi que pendant un an, de 1419 à 1420, et que, depuis le traité de Troyes, il ne prit plus que celui de *Hæres Franciæ*, héritier de la couronne de France. Du reste, les deux auteurs qui la décrivent s'accordent à la classer sous Henri VI.

Le noble d'or valait 48 gros normands ou 4 livres normandes, et sa valeur intrinsèque, d'après son poids, est de 30 fr. 80 c.

II. — Monnaies françaises découvertes à Piquecos en 1869.

Le 15 février 1869, un cultivateur des environs de Piquecos, commune de l'Honor-de-Cos (2), découvrit en piochant un champ un objet dont il ne fit pas d'abord grand cas. C'était une espèce d'étui assez semblable à une queue de poëlon en terre cuite, vernissée à l'intérieur, et dont le bord porte une arête destinée sans doute à

(1) Nous avons vu déjà, pag. 141, que les Anglais avaient effectivement copié les types en usage sous Charles V.

(2) Piquecos, village situé à quelques kilomètres de Montauban, et dont le château fut habité par Louis XIII, pendant qu'il faisait le siége de Montauban (1621).

attacher un couvercle de toile ou de peau. Dans cet étui, le paysan fut fort étonné de trouver des pièces d'argent qu'il s'empressa d'apporter à Montauban. J'ai été assez heureux pour acquérir, non-seulement les monnaies, mais le vase à peine ébréché (1). Ce porte-monnaie primitif est assez curieux, et nous sommes porté à croire que cet objet de forme bizarre n'a pu recevoir d'autre destination que celle de renfermer des pièces d'argent.

Nous ne décrirons pas les 28 pièces qui composaient la trouvaille, car elles sont pour la plupart très-connues ; mais nous devons ajouter que le plus grand nombre est à fleur de coin. Elles embrassent une période d'un siècle, depuis Henri II jusqu'à Louis XIV.

Voici le catalogue de ces pièces :

Henri II. Teston au marteau, coin de Nic. Rufin. — Lyon. Fr.
Charles X (de la Ligue). Quart d'écu, 1591. — Nantes. B.
Henri IV. 2 quarts d'écu de France, 1603-1606. — Bayonne, Aix. TB.
Louis XIII. Demi-écu ou XXX sols, 1643. — Paris. Fl. de c.
— 2 quarts d'écu de Navarre, 1619. — Toulouse. TB.
— Quart d'écu de France, 1643. — Bordeaux. TB.
— Huitième — 1618. — Lyon. TB.
Louis XIV. 4 demi-écus *au poupard*, 1649. — Toulouse. B. — 1651. Rouen. Fl. de c. — 1651. 2 Châlons. Fl. de c.
— 2 quarts d'écu de Béarn. 1648. Bayonne. Fr. — 1648. Rouen. TB.
— 2 quarts d'écu de Navarre, 1647-48. — Riom. B.
— 8 quarts d'écu ou XXI sols. — 1644. Aix. Toulouse. — 1647-48-49. 6 Bayonne. B.
— Huitième d'écu. B.

Comme on le voit par cette nomenclature, cette trouvaille constitue presque la série des pièces les plus courantes dans le commencement du règne de Louis XIV. Nous devons cependant signaler

(1) Un usage fort ancien et très-répandu dans nos campagnes veut que l'on détruise immédiatement le vase qui contient un trésor, afin d'écarter l'esprit malin.

comme admirable de conservation le demi-écu de Louis XIII, avec le buste du roi couronné, et les demi-écus de Louis XIV au buste poupard.

III. — Monnaies françaises trouvées au Bomy en 1871.

Une découverte de pièces de la même période, mais en nombre bien plus considérable, a été faite dans les environs de notre ville, dans les conditions les plus singulières. Le sieur Issanchou, cultivateur au Bomy, près Montauban, faisait creuser, dans un lieu spécial de sa propriété, une fosse pour déposer, selon l'usage protestant, le corps de sa mère, lorsqu'un des ouvriers rencontra sous sa pioche une tuile recourbée dite *canal*, qui recouvrait une brique plate. Dans le conduit formé par la tuile-canal on trouva une grande quantité de pièces, toutes d'argent, 160 environ. Les plus remarquables de ces pièces sont devenues ma propriété; le reste a malheureusement été fondu. Il est vrai de dire que, comme pour le lot précédent, celui-ci ne contenait pas de raretés proprement dites. J'ai cru intéressant cependant de cataloguer la majeure partie de cette découverte.

En voici la liste :

Henri II. 2 testons au marteau, frappés à Toulouse.

Charles IX. 6 testons.

Henri III. 2 francs, 3 demi-francs, 1 quart de franc, 2 quarts d'écu, 1 huitième d'écu.

(Il faut remarquer que deux de ces pièces, un demi-franc frappé à Bordeaux en 1592, et un quart de franc frappé à Toulouse en 1590, doivent être classées au parti des *politiques* qui, durant la Ligue, frappa monnaie à l'effigie du roi Henri III, mort en 1589).

Charles X (cardinal de Bourbon). 7 quarts d'écu, 2 huitièmes.

Henri IV. 1 teston (Amiens, 1602), 29 quarts d'écu, 14 huitièmes, 5 quarts d'écu de Navarre, 5 huitièmes, 7 quarts d'écu de Béarn, 1 huitième.

Louis XIII. 2 demi-francs, 13 quarts d'écu, 9 huitièmes, 3 quarts

d'écu de Navarre, 3 huitièmes, 12 quarts d'écu de Béarn, 21 huitièmes.

Henri de Dombes. 1 pièce.

Quatre cruzadas espagnoles en or.

Nous ferons observer que ce lot si considérable ne contient qu'une seule pièce de Louis XIII postérieure à 1619. C'est un demi-franc de ce roi, portant la date de 1621 et frappé à Toulouse. On dirait qu'il sort de l'atelier. Toutes les circonstances nous font supposer que ce trésor a été caché en cet endroit par une famille protestante fuyant les troupes du roi Louis XIII. Celui-ci mit, en effet, le siége devant notre cité le 16 août 1621, et les habitants des campagnes voisines durent se réfugier derrière les murs de Montauban. Le sieur Issanchou nous a affirmé, d'ailleurs, que depuis *plus de deux cents ans* ce lieu est affecté à l'inhumation des membres de sa famille.



ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE.

Nous avons annoncé dans notre dernière livraison la découverte de deux hommes fossiles, à Laugerie-Basse et à Menton. M. le Dr Gourdon, président de la Société d'histoire naturelle de Toulouse, a publié, dans un journal de cette ville, un article auquel nous empruntons, en les résumant, les passages suivants, ne prétendant point d'ailleurs adopter les conclusions de l'auteur :

« L'archéologie vient chaque jour fournir son contingent à la reconstruction de nos annales perdues. Tout le monde connaît aujourd'hui les monuments gigantesques découverts dans les lieux les plus divers, au nord de l'Inde, en Egypte, dans l'Amérique centrale, etc., et venant attester l'existence, à une date reculée, de civilisations avancées, et dont un long passé, actuellement inappréciable, permet seul de concevoir le splendide épanouissement.

Plus près de nous, à la surface et au sein de la terre, d'autres monuments, aussi nombreux que curieux dans leur signification variée, ont été mis au jour, et sont venus fournir de nouveaux éléments à la reconstitution de notre histoire primitive. Nous pouvons citer ainsi, en premier lieu, les monuments mégalithiques, connus encore sous le nom de *pierres celtiques*, tels que les *dolmens*, *menhirs*, *cromlechs*, etc., longtemps considérés comme les autels des druides, et qui ne paraissent être autre chose, ainsi que l'attestent les objets divers enfouis dans le sol qui les entoure, que des monuments funéraires, élevés par des populations disparues de la mémoire des générations postérieures.

Dans le même cas, et avec plus de certitude encore, doivent être rangés ces vastes *tumuli*, à galeries croisées intérieures,

existant à la surface du monde entier, et dont la construction remonte à une époque perdue.

Ce sont, d'un autre côté : les *kjockkenmoedings* du Danemark, les *terpen* de la Hollande, les *terramares* de la Toscane, vastes dépôts de débris divers, coquillages, ossements, poteries, instruments de travail, etc., mêlés, confondus ensemble, à une profondeur plus ou moins grande, et accusant l'existence, dans chacune de ces localités, et à une époque dont on peut apprécier la durée par l'épaisseur de la couche de terre qui recouvre ces dépôts, de populations nombreuses oubliées depuis longtemps.

Citons encore les curieuses *cités lacustres* de la Suisse, découvertes seulement depuis 1852, retrouvées, en outre, tout récemment dans les Landes, par M. Garrigou (1), et qui viennent, avec une évidence si frappante, nous révéler, non-seulement l'existence oubliée, mais l'histoire détaillée et progressive de plusieurs anciennes nationalités riches et nombreuses, et dont la plus récente, n'a laissé nulle trace dans la mémoire des peuples qui leur ont succédé. »

Remontant à une période antérieure, M. le docteur Gourdon ajoute :

« D'abord ont été découverts, non pas les restes de l'homme lui-même, mais des produits de son travail, ces silex taillés en couteaux, en haches, en fer de lance, etc., les uns grossièrement, les autres avec plus d'art, que l'on rencontre actuellement de tous les côtés et qui remplissent nos musées. La région du sud-ouest, en particulier, a fourni à la science, sous ce rapport, un large contingent. On connaît les grottes si nombreuses de l'Ariége, de la Haute-Garonne, etc. (2), qui fournissent des quanti-

(1) En 1871, dans un mémoire adressé à la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, M. Raymond Pottier a signalé l'existence de cités lacustres qu'il venait de découvrir dans les Landes, notamment à Courcey et à Saint-Pierre, commune de Dax. (Note de la Direction.)

(2) On sait aussi que le Tarn-et-Garonne a fourni surabondamment son contingent d'objets de ce genre. Les rochers-abris des bords de l'Aveyron, à Bruniquel et à Saint-Antonin, ont été fouillés peu après ceux du Périgord. (Note de la Direction.)

tés presque inépuisables de ces silex, mêlés à des ossements fossiles du mammouth, du rhinocéros à poil, de l'hippopotame, du grand ours des cavernes, du renne, de l'aurochs, du grand lion des cavernes et autres espèces plus ou moins communes, toutes particulières au diluvium ou terrain quaternaire, antérieur aux terrains modernes. L'Aveyron n'est pas moins riche sous ce rapport, et quand les recherches se seront plus multipliées, tout porte à croire qu'on pourra en dire autant des autres régions montagneuses de notre pays. »

Après avoir rappelé la découverte de Moulin Quignon, celles du professeur Schmerling en 1833 et du docteur Schaffausen en 1857, M. le docteur Gourdon dit :

« Ces premières découvertes, bien qu'ayant éveillé l'attention de quelques savants, n'avaient pas paru suffire pour trancher la question. Il en fut autrement de la trouvaille de M. Boucher de Perthes, qui réussit à donner à cette branche d'études une impulsion qui ne s'est plus ralentie.

Ainsi, des crânes et autres ossements humains ont été, depuis, presque simultanément découverts, mêlés à des fossiles du diluvium : à Eguisheim (Haut-Rhin), par M. Faudet ; à Solutré, dans le Mâconnais, par M. Pruner-Bey ; à Crommagnon, près des Eyzies (Aveyron), par M. L. Lartet, et très-probablement encore dans d'autres localités, par divers explorateurs activement occupés à cette recherche. Nous-même, il y a quelques semaines à peine, avons pu recueillir dans une caverne de Soyons (Ardèche), en face de Valence, sur les bords du Rhône, explorée seulement depuis quelques jours, des ossements semblables, mêlés à diverses espèces de l'étage quaternaire, notamment le renne, l'ours et le rhinocéros.

Mais ces recherches multipliées jusqu'à ce jour n'avaient encore fourni que des fragments de squelette ; jamais on n'avait trouvé un individu entier, et l'on en était à désespérer de la possibilité d'une semblable découverte, lorsque, en mars dernier et presque en même temps, deux squelettes complets furent trouvés dans deux localités différentes, l'un dans l'Aveyron et l'autre à Menton.

Le premier de ces squelettes, recueilli par M. Massénat, aidé de MM. Lalande et Cartailhac, a été trouvé à Laugerie-Basse, près du village des Eysies, sur un plateau célèbre dans les fastes de l'homme primitif. Le corps était allongé sur le côté et accroupi, les mains ramenées vers la tête comme celles d'un homme enseveli sous un éboulement et cherchant à s'en préserver.

Ce corps, entouré d'ossements abondants de rennes, de bœufs, de chevaux, de bouquetins, qui devaient servir à son alimentation, était placé à 3 mètres au-dessous de deux restes de foyers propres à l'époque du renne, preuve qu'il est bien contemporain des objets qui l'entouraient, c'est-à-dire que son âge peut exactement être reporté à l'époque où vivait cette espèce, laquelle est antérieure à celle de la pierre polie et a immédiatement succédé elle-même à l'époque du mammouth et du grand ours. On est donc autorisé à considérer l'homme de Laugerie-Basse comme le premier squelette complet de l'époque quaternaire qui ait été mis à découvert.

Le second a été trouvé quelques jours après seulement, par M. le docteur Rivière, à Menton, dans unes des nombreuses cavernes de la montagne qui surplombe la Méditerranée, tout près de la frontière de la France et de l'Italie, et qui fait partie de la célèbre *Corniche* si connue des touristes. La fouille, commencée depuis plusieurs mois, avait permis d'atteindre à une profondeur de 6 mètres 55, sans qu'on ait trouvé autre chose que des instruments en silex, en os, des coquilles, des ossements divers de pachydermes, lorsque, le 26 mars, on distingua les premiers ossements d'un pied appartenant à un squelette entier, placé dans l'attitude d'un homme au repos, enfoui dans les cendres du foyer de la caverne. Plus de huit jours furent nécessaires pour soulever et conserver entier ce corps si miraculeusement conservé, et qui a été depuis transporté à Paris, au Muséum d'histoire naturelle.

Cet homme, mesurant plus de 1 mètre 70 de hauteur, devait être d'une force musculaire peu commune, si l'on en juge au volume des os et au développement des attaches musculaires. Sur tout le crâne, adhérentes aux os, se trouvaient des coquilles méditerranéen-

nes, la *Nassa neritea,* perforées et ayant du être réunies entre elles, pour former une sorte de coiffure ou résille, d'autres trouvés à la partie inférieure de la jambe, devait former un bracelet. D'autres coquilles perforées, des silex taillés, des instruments en os, entouraient le squelette, auprès duquel on trouva encore des ossements du grand ours, de la hyène des cavernes, d'un sanglier, d'un cerf ; le renne et le mammouth, toutefois, y faisaient complètement défaut.

D'après ces indications, on semble ne pouvoir rapporter l'homme de Menton à l'âge du renne ; il appartiendrait à l'époque du grand ours, antérieure à celle-ci ; il aurait dès-lors précédé celui de Laugeric-Basse, et serait conséquemment le squelette complet le plus ancien de l'homme primitif qui ait été découvert. »



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

NOTICE SUR LA PIADO-DE-ROLAND.

Par M. J. Momméja, membre de la Société.

Le département de Tarn-et-Garonne, si riche en monuments mégalithiques de tous genres, en possède entre autres un, le plus rare peut-être, de ceux que nous ont laissés nos ancêtres ; les paysans le nomment « la Piado de Roulan » (l'empreinte du pied de Roland).

Ce monument consiste en un bloc de pierre d'assez grandes dimensions, portant sur sa partie supérieure l'empreinte, nettement accusée, d'un pied humain de taille gigantesque ; le talon en est quelquefois percé d'un trou rond, comme à la *Piado de Saint-Amans*.

Notre département renferme cinq spécimens de ces singuliers monuments, tous signalés dans le *Bulletin Archéologique* (tome I[er] page 277) par M. Devals.

Il y en a deux dans la commune de *Belvèze*, un dans celle de *Saint-Amans de Montaigu*, deux autres enfin dans celles de *Touffailles* et de *Roquecor*.

Ces empreintes, toutefois, ne sont pas particulières au Tarn-et-Garonne, il y en a plusieurs autres en Europe et surtout en Asie. « On montre en Scythie, dit Hérodote, une chose digne d'admiration : c'est *l'empreinte du pied d'Hercule* sur un rocher, près du Tyras. Elle ressemble à celle d'un pied d'homme, mais elle a deux coudées de long. »

Au sommet du pic d'Adam existe une autre empreinte, à peu

près pareille ; les Synghalais disent que c'est l'empreinte du pied de Bouddha. Les anciens navigateurs arabes en connaissaient l'existence et supposaient qu'elle avait été faite par le pied d'Adam. Marco Polo dit qu'Adam a été enseveli non loin de là, dans la même montagne. On conserve, à la Mecque, une de ces empreintes, faites, disent les mahométans, par le pied de Mahomet.

Enfin, divers voyageurs en ont signalé : à *Salan*, sur la côte de la péninsule de Malacca ; à *Négapuri* dans le Laos septentrional ; au nord-ouest de Che-ung-Maï ; sur les bords de la Jumma ; sur ceux du Gange ; à Gangari ; dans un temple de la côte de Témesserini ; au nord de Tovoï, etc., et toutes sont regardées comme ayant été faites par le pied de Bouddha et vénérées comme telles par les bouddhistes (1).

Il est bien évident que ces singuliers monuments ne sont pas les empreintes des pieds de Roland, d'Hercule, d'Adam, de Mahomet ou de Bouddha, mais bien des autels ou tout autre chose ayant servi à des usages religieux ou politiques : jusqu'ici, leur destination était inconnue.

J'ai eu la bonne fortune de trouver la solution de ce problème archéologique.

« Toutes les fois, dit Moore, qu'un roi ou chef irlandais devait être inauguré sur une de leurs collines, on le plaçait sur *une certaine pierre où était empreinte la forme du pied de leur premier souverain*, et là on lui proposait le serment de garder les usages du pays, etc. (2).

Cette pierre, nommée *Lia fail* ou *Cloch na cimneamnha*, avait été apportée de Norwége en Irlande par la colonie des *Tuatha dé Danann*. Pendant la cérémonie du couronnement des rois, elle faisait entendre, dit-on, un bruit étonnant, comme la statue de Memnon.

(1) Mgr Guillemin, évêque de Canton, assistant à une séance de la Société archéologique où cette question était soulevée, a cité plusieurs traditions du même genre existant en Chine. (*Note de la Rédaction.*)

(2) *Histoire d'Irlande* de T. Moore, t. Ier, pag. 54.

D'après la prophétie suivante, rapportée par Hector Boëtius, dans son *Histoire d'Écosse :*

Ni fallat fatum, Scoti quecumque locatum
Invenient lapidem, regnare tenentur ibidem.

Partout où cette pierre serait conservée, il y aurait un prince de la race des Scots sur le trône.

Vers le milieu du VIe siècle la *Lia fail* fut transportée en Ecosse par Feargus III, le Grand, et conservée dans l'abbaye de Scone jusqu'au Xe siècle, d'où Edouard Ier d'Angleterre l'enleva pour la placer dans le fauteuil qui sert au couronnement des rois d'Angleterre dans l'abbaye de Westminster, où l'on prétend qu'elle se trouve encore.

(Ce détail sur la *Lia fail* est tiré de « l'*Alphabet Irlandais* de *J.-J. Marcel*.)

Voilà bien, je crois, l'énigme éclaircie : cette *pierre où était empreinte la forme du pied du premier roi d'Irlande*, semble la même que notre *Piado de Roland*, et que les empreintes des pieds d'Hercule, d'Adam et de Bouddha, et toutes, par conséquent, devaient être employées aux mêmes usages.

Mais en voilà peut-être trop sur cette matière ; nous aurons toutefois essayé de jeter un nouveau jour sur un sujet plein d'intérêt ; nous ne prétendons pas juger la question en dernier ressort, et nous disons, avec le poète, à nos lecteurs :

« Si quid habes melius, impertire nobis. »

LA LÉGENDE DE DURAND,

Abbé de Moissac et évêque de Toulouse,

Par M. l'abbé Henry Calhiat, membre de la Société.

Dans le numéro du mois de septembre 1869, M. Mignot nous a dit, à propos du tombeau de Durand de Bredon, que la reconnaissance des moines entoura la mémoire de cet évêque-abbé de l'auréole des saints, et je lis, en effet, dans l'*Histoire abrégée de l'abbaye de Moissac :* « On le tient pour saint, de sorte qu'on a

taillé son image en demi-relief snr une pierre de marbre, dans le cloître du monastère de Moissac, avec cette inscription : *Sanctus Durannus, episcopus tolosanus et abbas moysiaco.* »

Or, il faut savoir que ce n'est pas *tout droit* que ce révérend abbé arriva à la gloire des prédestinés. Le récit que voici en fait foi : nous le rapportons sous sa forme légendaire.

Il paraît, — c'est raconté dans la *Vie de saint Hugues*, abbé de Cluny (1), — que Durand, bien qu'il portât la crosse abbatiale de Moissac et la mitre épiscopale de Toulouse, aimait beaucoup à rire.

L'homme seul, parmi les êtres de la création, a le privilége de rire, et je ne sache pas que les religieux n'aient pas le droit d'être hommes pour cela. Ils peuvent, du reste, se retrancher derrière ces paroles du Sage : *Est tempus flendi et tempus ridendi*, et ils ont pour eux cette recommandation de saint Paul : « *Gaudete in Domino semper; iterum dico gaudete.* » On ne peut donc pas faire un crime à l'abbé Durand d'avoir voulu, pendant sa vie, prendre sa part de ce rire universel qui doit traverser les âges jusqu'au déclin de l'humanité. Mais il portait si loin son goût pour les facéties et les bons mots, que saint Hugues, dont il avait été le religieux, le lui observa un jour, lui disant que s'il ne se corrigeait pas de son défaut, il serait sévèrement châtié en purgatoire.

Saint Basile qui, on le sait, fonda un ordre monastique, veut que tout religieux qui sera pris en flagrant délit de bouffonnerie, soit séparé, pendant toute une semaine, du reste de la communauté. Mais je n'ai vu nulle part que cette séquestration, qui prit naissance en Orient, ait été jamais mise en vigueur dans le monastère de Moissac, et qu'elle ait été surtout infligée à l'abbé délinquant. Il n'eut donc en présence, pour effrayer son âme, que la monition charitable que lui adressa saint Hugues, et dont il ne dut pas tenir grand compte, comme on va le voir.

(1) Voir encore la *Pratique de la perfection chrétienne* du P. Rodriguez, tome III, traité v, chap. 12.

En l'an 1072, le 8 des ides de mai, il mourut, ses jours étant tous révolus (1).

Quelques jours après sa mort, il apparut à un moine nommé Seguin, avec une bouche baveuse et une figure couverte d'ulcères. En voyant cette tête grimaçante qui ressemblait, je suppose, a une gargouille animée, celui-ci dut éprouver un frisson d'horreur. Mais bientôt une voix sépulcrale se fit entendre : c'était la voix de l'abbé Durand qui, depuis quelques jours, venait de laisser à ses frères sa dépouille mortelle pour prendre, dit l'auteur de son épitaphe, une vêture meilleure : ***Exuit hunc hominem, vestem volens meliorem*** (2).

Or, voici quelle fut à peu près la requête du défunt : Ne s'étant pas converti à temps d'une imperfection bien connue, il souffrait, dit-il, d'horribles tourments dans les flammes du purgatoire, et il conjurait Hugues de se mettre en prières pour lui, afin d'obtenir bientôt sa délivrance. Seguin s'empressa alors de rapporter sa vision à son abbé, qui ordonna à sept religieux de garder sept jours le silence, pour le soulagement de l'âme souffrante. Mais avant l'accomplissement de cette réparation, l'un d'eux, par aventure, enfreignit le silence imposé, et le patient apparut encore dans le même état terrifique, et demanda en grâce que l'on voulût bien se remettre à l'œuvre. Hugues remplaça le moine qui avait failli à la loi du mutisme, par un autre plus fidèle aux ordres de son supérieur, et ce coup-ci, au huitième jour, Durand se montra pour la troisième fois, mais revêtu de ses ornements pontificaux et entouré du nimbe lumineux de la sainteté. C'en fut assez : aussitôt, les moines noirs de Moissac, ses enfants, voulurent le représenter dans leur cloître, pour l'avoir toujours sous les yeux, au milieu de leurs prières et de leurs méditations, et voilà pourquoi ils confièrent son image, que les siècles ont respectée, à une plaque de ce marbre qui garde éternellement pour les hommes qui

(1) De eo, nécrol. vetus sic habet : VIII idus maii depositis Durandi simul episcopi et abbatis (*Gallia christiana*).

(2) Aimery de Peyrat.

viendront, les grandes figures d'autrefois. Il est encore là avec sa main bénissante et sa crosse tournée en dedans, encastré dans un pilastre, en face de la porte extérieure du cloître, comme pour commander le silence et le respect aux visiteurs de ce monument.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE.

Séance ordinaire du mois d'Avril 1872.

Présidence de M. l'abbé Pottier.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président communique une lettre de Mgr Barbier de Montault, camérier de S. S. Pie IX, félicitant notre Société de la nouvelle impulsion qu'elle a donnée à son *Bulletin archéologique*, et lui offrant sa collaboration. Une offre aussi précieuse que le concours de ce savant prélat ne peut qu'être accueillie avec reconnaissance par notre compagnie.

M. Jouglar, de Bouillac, membre de la Société, lui fait part, dans une lettre, d'une découverte paléontologique faite récemment à Cabanac (Haute-Garonne).

M. Pottier fait circuler plusieurs parchemins intéressants pour l'archéologie locale, et relatifs à des impôts frappés lors de la construction de la cathédrale de Montauban. Ces documents ont été donnés à la cathédrale.

La lecture d'un article de la *Revue savoisienne*, décrivant une découverte d'objets en bronze, provoque de la part du Président des observations sur l'usage de quelques-uns de ces objets, notamment sur les faucilles en bronze. M. Pottier en a recueilli de semblables à Ribier (Hautes-Alpes), qu'il fait passer sous les yeux des

membres de la Société. Cette communication est accueillie avec le plus vif intérêt.

Dans une carrière de grès à Castanède, près de Caussade, notre collègue M. Momméja a trouvé une sculpture figurant un masque qu'il soumet à l'appréciation de la compagnie. Les avis sont partagés sur l'antiquité de cette sculpture ; il semble évident cependant, en procédant par exclusion, qu'elle est trop régulière et trop belle pour être gauloise, et, d'un autre côté, ce n'est pas le type des œuvres du Moyen-Age. Du reste, cette question demande à être plus sérieusement étudiée et elle reste réservée.

Une excursion qui avait été faite au mois de mars 1870 par MM. Pottier, Devals, Brécy et Alibert, à La Grange la Salle, près de Montech, a donné lieu à diverses communications de plusieurs de ces membres ; une notice sera même rédigée et publiée au *Bulletin*. M. Brécy présente les plans, coupes, élévation et dessins de ce monument. Ce travail, d'une précision et d'une délicatesse extrêmes, complètera admirablement l'article qu'il est destiné à accompagner.

M. Devals donne lecture d'une lettre du directeur de la bibliothèque de Strasbourg. Cette collection unique, non-seulement au point de vue de l'histoire locale, mais encore par les raretés bibliographiques et les documents uniques qu'elle renfermait, a été entièrement détruite par l'incendie allumé par les obus prussiens. Le directeur fait appel au concours de tous pour reconstituer autant que possible une bibliothèque municipale. La Société décide qu'une collection du *Bulletin* sera adressée dans ce but à M. le Maire de Strasbourg.

M. le Président lit une lettre de M. Lieutaud, bibliothécaire de Marseille, demandant communication de tous les documents sur la langue locale, dans l'intérêt d'un grand travail sur les langues romaines.

M. Devals, en communiquant le plan et la coupe de l'oppidum de Piquecos, qu'il a relevé lui-même sur les lieux, signale ce fait

qu'il est justement plus petit de moitié que celui de Cos. M. le Secrétaire-Général, grâce à l'empressement de M. Ferrié, agent-voyer cantonal à Lavit, a reçu les plans, profils et coupes d'un magnifique camp situé à Gensac. Ce camp a une superficie de 34 ares 41 centiares, sa forme est aujourd'hui hexagonale, et il est en relief au-dessus du sol environnant de plusieurs mètres. Il est parfaitement conservé, sauf quelques affaissements qui ont peut-être altéré la forme primitive, probablement carrée. Un fossé est encore visible de deux côtés, et il règne tout autour, à l'intérieur du camp, une sorte d'épaulement. Il faut remarquer que l'*agger* ou intérieur du camp n'est pas au même niveau que le sol extérieur, ce qui caractérise les camps romains.

Celui-ci est situé sur une position stratégique qui avait bien certainement séduit les conquérants de la Gaule, car elle commande la vallée de la Sère et tous les versants qui y aboutissent.

Les plans et les détails fournis par M. Ferrié sont très-exacts, et la Société ne peut que le remercier du soin et de l'intelligence avec laquelle il a exécuté ce travail.

M. Devals ajoute à cette communication quelques observations sur la castramétation des Romains, qu'il appuie de textes. Ces observations sont exactement connexes avec celles publiées dans le *Bulletin archéologique* par M. Cenac-Moncaut dans son étude sur les *Camps gaulois et romains du Béarn*.

La séance se termine à 10 heures.

Le Secrétaire,

Ed. FORESTIÉ.



RÉFUTATION

DES CONTRIBUTIONS

A L'HISTOIRE DES CRYPTES D'APPROVISIONNEMENT

DU SUD-OUEST DE LA FRANCE,

De M. le Dr J.-B. NOULET

PAR

M. DEVALS AINÉ,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
Secrétaire général de la Société.



PRÈS plus d'une année de *recueillement*, M. le docteur J.-B. Noulet vient de rentrer en lice et de rompre une nouvelle lance en faveur de sa thèse sur les *Cryptes d'approvisionnement*. Tels sont le nom et la destination qu'il persiste à attribuer aux habitations troglodytiques. Sa réfutation de ma *Lettre* du 5 mars 1870 a été publiée, il y a quelques jours seulement, sous le titre de *Contributions à l'histoire des Cryptes d'approvisionnement du sud-ouest de la France* dans les *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, de MM. Trutat et Cartailhac (2me série, tome III, pag. 113). Je

pourrais à la rigueur me dispenser de répondre à M. Noulet : cette tâche a été, en effet, admirablement remplie par M. Piette, dont le travail sur *Les Troglodytes du département de l'Aisne* a été inséré dans les *Matériaux*, etc., à la suite des *Contributions*, etc., de M. Noulet. Mais je ne veux pas me dérober à la discussion, et j'entre immédiatement en matière.

Dans son récent Mémoire, M. Noulet réédite une partie des arguments qu'il avait déjà développés, en 1869, dans sa *Lettre à M. Capgrand sur les Cryptes d'approvisionnement à propos de trois souterrains de Saint-Pau (Lot-et-Garonne)*. En fait d'arguments nouveaux, il se borne à commenter le texte de Tacite relatif aux cavernes creusées par les Germains, à ranger dans la catégorie des cryptes d'approvisionnement les *screona* ou *screuna* dont il est question dans la loi salique, et à invoquer l'opinion, identique à la sienne, de M. Boudon de Saint-Amans, sur la destination du *souterrain de Préceptis*, décrit par M. de Saint-Amans dans son *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, qui a été publié en 1859.

Il importe avant tout de déblayer le terrain d'une assertion que je ne m'attendais pas à voir reproduire, après l'avoir relevée comme une erreur purement matérielle dans ma *Lettre* du 5 mars 1870 : je veux parler du mode de fermeture en usage pour les chambres de nos habitations souterraines. C'est là un fait capital qu'il suffit d'établir pour mettre à l'instant fin à toute discussion. M. Noulet prétend, et je comprends l'importance de cette interprétation pour les besoins de sa cause, que « le barrage des entrées (des chambres) avait lieu au moyen de portes mobiles fixées *à l'extérieur* et venant s'appuyer contre des feuillures pénétrant même dans les rainures latérales et perpendiculaires. » C'est là une inexactitude contre laquelle je proteste de toutes mes forces, et je mets M. Noulet au défi de montrer un seul souterrain dont les chambres se ferment *à l'extérieur*. Partout, en effet, où l'on a jugé utile à la défense d'épauler la forte barricade établie, à l'entrée des chambres, au moyen de pièces de bois superposées dans les

larges et profondes rainures qui sont creusées perpendiculairement de chaque côté de la galerie, c'est *à l'intérieur*, c'est-à-dire du côté des chambres, qu'existent, comme dans les *creutes* du département de l'Aisne, qu'a si bien décrites M. Piette, « ces trous pratiqués de chaque côté de l'embrasure, dont les uns sont simples et les autres communiquent à un sillon en forme de demi-cercle et ressemblent à une virgule placée horizontalement. Pour fixer la barre de bois, on en faisait entrer un bout dans le trou simple, on glissait l'autre dans le sillon semi-circulaire, et à l'extrémité de cette rainure on l'enfonçait dans le trou qui la terminait. » Il en est de même là où, comme à Bonrepos, cette sorte de verrou primitif est remplacée par une porte à deux vantaux ; la barricade fait face à l'entrée du souterrain et la porte se trouve derrière, c'est-à-dire du côté des chambres. Il résulte de cette rectification essentielle, que M. Noulet place les *verrous* en dehors et non en dedans des portes, et que les verrous étant remis à leur place naturelle permettent d'affirmer qu'il y avait, à *l'intérieur* des chambres, autre chose que des approvisionnements, comme le suppose M. Noulet, c'est-à-dire des gens pouvant s'enfermer à verrou et ayant intérêt à protéger de cette manière leur repos, sinon leur existence.

Je reprends la discussion au point où je l'avais laissée.

Les objections formulées en 1869, par M. Noulet, dans sa *Lettre à M. Capgrand sur les cryptes d'approvisionnement*, etc., contre l'habitabilité *même temporaire* de nos cavernes artificielles, consistaient dans le défaut de sécurité, d'espace, d'air et de lumière.

Dans ma *Lettre à M. Noulet*, du 5 mars 1870, j'ai démontré :

1° Que les conditions de sécurité offertes par nos grottes à leurs habitants ne laissaient rien à désirer ;

2° Que, sous le rapport de l'espace, nos habitations souterraines avaient en moyenne 30 mètres 15 carrés, et 9 mètres 13 carrés par chambre, avec une hauteur de voûte variant de 2 mètres 50 à 3 mètres 75, ce qui pouvait largement suffire à de misérables sauvages, étrangers aux mille exigences de notre civilisation ;

3° Qu'aujourd'hui même que les issues et les soupiraux de nos habitations souterraines sont en très-grande partie bouchés, on y respire fort librement et qu'on peut, sans en être nullement incommodé, demeurer plusieurs heures dans celui de tous nos souterrains dont l'aération est actuellement la plus imparfaite, celui de *Goudou* (commune de Lamothe-Capdeville), où les galeries et les chambres sont tellement obstruées, qu'on ne peut se glisser dans les premières qu'en rampant, et qu'il faut absolument se tenir accroupi dans les secondes ;

4° Que l'homme a depuis longtemps trouvé les moyens de suppléer à la lumière du jour, et d'avoir raison des ténèbres les plus épaisses. J'ajouterai qu'il n'en est pas de meilleure preuve que le creusement de nos souterrains, exécuté presque toujours à 10 ou 12 mètres au-dessous du sol et sur une longueur variant de 50 à 80 mètres. Pense-t-on que de pareils travaux aient pu être opérés sans le secours d'un éclairage artificiel ?

Après avoir démontré que, dans nos souterrains, tout était admirablement combiné pour la défense, et que rien n'y faisait défaut sous le triple rapport de l'espace, de l'air et de la lumière, artificielle s'entend, j'ai établi qu'on y retrouvait aussi les traces d'un certain bien-être consistant dans l'existence de silos, de placards à provisions, de puits, de citernes ou bassins et de bancs taillés dans les parois, autour des chambres. J'ai ajouté encore que l'idée religieuse y avait, elle aussi, reçu satisfaction, ainsi que l'attestent certaines niches qui ne portent aucune trace de fumée, et dont la forme et l'ornementation semblent indiquer une destination autre que celle des niches visiblement affectées à l'éclairage des chambres et des corridors.

J'ai prouvé, en outre, par les poteries antiques, les objets de parure, les restes d'anciens approvisionnements, les outils et les armes recueillis dans nos grottes artificielles, que ces souterrains ont jadis servi d'habitation à des familles humaines. Qu'il me soit permis d'ajouter un mot aux explications que je fournissais dans ma *Lettre à M. Noulet*, du 5 mars 1870, sur le genre d'outils

affectés au creusement de nos habitations troglodytiques. J'avais, disais-je alors, cru reconnaître l'action d'un petit pic en bois de cerf, formé d'une des perches et d'un andouiller, inscrite sur les parois de nos cavernes, sous forme de sillons creux et étroits décrivant une parabole dont le développement varie de 20 à 40 centimètres, et se terminant par un trou circulaire de forme conique. J'étais loin de prévoir alors que cette appréciation ne tarderait pas à recevoir bientôt une confirmation des plus éclatantes. De nouveaux détails, qui me furent communiqués depuis par le propriétaire de l'habitation troglodytique de Gibiniargues, m'apprirent, en effet, qu'au nombre des quatre chambres dont se compose ce souterrain, il y en avait une qui était restée inachevée, et que dans cette chambre en construction on avait recueilli précisément une perche de cerf munie d'un andouiller, en d'autres termes un de ces petits pics analogues à ceux qu'ont fournis les tourbières d'Abbeville et les stations lacustres de la Suisse.

Que répond aujourd'hui à toutes ces observations M. le docteur Noulet? Rien, absolument rien!

Il reste donc acquis aux débats, comme on dit au Palais, que non-seulement nos souterrains étaient parfaitement habitables, mais aussi qu'ils ont été réellement habités, et que la plupart présentaient même certaines conditions de bien-être qui, à cette époque reculée, devaient en rendre le séjour relativement attrayant. Cette assertion n'a rien qui doive étonner, puisque, même de nos jours, ces antiques souterrains sont l'objet d'une véritable prédilection dans le département de l'Aisne, où, sous le nom de *creutes*, ils constituent de nombreux villages. « A Paissy, dit M. Piette, dans ses *Troglo-*« *dytes dans le département de l'Aisne*, il y a plusieurs étages de « creutes superposés. Les gens élevés dans ces demeures souter-« raines les préfèrent aux maisons. J'ai connu à Gerry un brave « homme, nommé depuis quelque temps maire de sa commune. « Jusqu'alors il avait toujours vécu dans les creutes. Il crut devoir « construire une belle maison, par respect pour la dignité dont il « était revêtu ; mais, dans sa nouvelle habitation, il regrettait la

« douce température des cavernes natales, et il a fini par y revenir. »

« Ces villages de troglodytes, dit ailleurs M. Piette, sont formés « de grottes faites de main d'homme, appelées *creutes* par les « habitants. Ils sont creusés... dans des assises si sableuses et « si tendres, qu'on peut les désagréger du bout d'un bâton... « Dans les villages actuellement habités, on a construit des mai- « sons devant les grottes, et les habitants riches résident dans ces « demeures plus élégantes... Les pauvres continuent à vivre dans « les creutes, et leur santé n'en est nullement altérée. Une tem- « pérature douce, presque toujours égale, y règne, et leur plus « grand inconvénient est d'être peu éclairées. » Cette citation suffit pour montrer l'analogie qui existe entre les habitations troglodytiques du département de l'Aisne et les nôtres.

Je n'ai pas à m'occuper davantage de cette partie des *Contributions*, etc., de M. Noulet, où le savant docteur reproduit en partie la thèse qu'il avait déjà soutenue, en 1869, dans sa *Lettre à M. Capgrand sur les cryptes d'approvisionnement*, etc. Rééditer de vieux arguments, lorsque ces arguments ont été réfutés un à un, et que cette réfutation n'a pas été, je ne dirai pas détruite, mais pas même combattue, ce n'est pas faire avancer la question d'un pas, ni l'éclairer non plus d'un jour bien nouveau.

Je passe donc et j'aborde la discussion sur le terrain où le récent Mémoire de M. Noulet vient de la placer.

Il est un procédé fort commode de se débarrasser des témoignages qui contrarient vos interprétations : c'est d'abord de ne point les discuter, encore moins les citer, et de déclarer ensuite, comme le fait M. Noulet, qu'ils « sont souvent contradictoires entre eux. » Examinons si les textes des auteurs anciens, que je m'étais contenté d'indiquer dans ma *Lettre à M. Noulet*, sont réellement en contradiction, ainsi que le suppose bien gratuitement le vaillant champion des *Cryptes d'approvisionnement*.

Le premier est emprunté au poète Eschyle, qui écrivait il y a un peu plus de 2300 ans. Voici le langage qu'il met dans la bouche de son Prométhée enchaîné :

« Les hommes, qui d'abord ne connaissaient point les maisons « de briques exposées au soleil, ni l'art de travailler le bois, mais « *habitaient sous terre*, comme les fourmis agiles, *dans les réduits* « *ténébreux des cavernes.* » (*Prométhée enchaîné*, vers 447-453.)

Lors de la célèbre retraite des Dix-Mille (an 400 avant J.-C.), l'armée grecque, arrivée en Arménie près de la source de l'Euphrate, y trouva tout un village souterrain, analogue à ceux qui viennent d'être signalés par M. Piette dans le département de l'Aisne. Je laisse la parole à Xénophon :

« L'athénien Polycrate, chef de cohorte, court au village échu « à Xénophon.... Les maisons étaient *creusées sous terre*, et « quoique l'ouverture en fût étroite, l'intérieur en était spacieux. « On avait creusé une entrée pour les bestiaux, mais les hommes « descendaient par de petites échelles. Il y avait, dans ces espèces « de cavernes, des chèvres, des brebis, etc. » (*Expédition de Cyrus*, livre IV, ch. V).

On trouve, dans la *Géographie* de Strabon, le passage suivant relatif aux habitations des Dardaniens :

« En effet, les Dardaniens, quoiqu'ils fussent entièrement sau- « vages au point *d'habiter des cavernes creusées sous terre* et « recouvertes de fumier... » (*Géographie*, liv. VII, ch. VI-VII.)

« Les Scythes, dit à son tour Virgile, jouissent *sous terre* du « repos et de la sécurité *dans les cavernes qu'ils se sont creusées.* » (*Géorgiques*, liv. III, vers 376 et 377).

« Les Troglodytes, dit Pline-l'Ancien, *se creusent des cavernes :* « ce sont là *leurs maisons.* » (*Histoire naturelle*, V, 8).

Voici encore un texte non moins explicite emprunté à Pomponius-Méla :

« Les Satarches, à cause des rigueurs d'un hiver perpétuel, « fixant leur domicile sous terre, *habitent* des grottes naturelles « ou des *cavernes qu'ils se sont creusées.* » (*Géographie*, livre II, ch. I.)

Enfin, on lit dans Quinte-Curce les lignes suivantes :

« Les Mardes... *creusent* dans les montagnes *des cavernes*

« *où ils se cachent* avec leurs femmes et leurs enfants » (*Vie d'Alexandre*, liv. V, ch. VI.)

En quoi consistent, je le demande à M. Noulet, les contradictions entre ces divers textes? Tous, au contraire, n'établissent-ils pas d'une manière péremptoire qu'il y a plus de 2,000 ans, dans les régions situées en dehors du courant de la civilisation, l'homme se creusait des cavernes souterraines; ici, pour se ménager un refuge assuré contre les rigueurs de la température et les atteintes de l'ennemi ; partout ailleurs, pour en faire son habitation permanente, de même que nous constatons aujourd'hui un fait absolument identique chez les peuplades sauvages de l'Océanie?

Après avoir commenté le passage si connu de Tacite, où cet historien fait, des cavernes artificielles de la Germanie *(subterraneos specus)*, un lieu de refuge contre les rigueurs de l'hiver *(suffugium hiemi)* en même temps qu'un lieu de dépôt pour les grains *(receptaculum frugibus)*, M. Noulet, qui, on le voit, ne repousse pas d'une manière absolue tous les textes anciens, pour peu surtout qu'ils paraissent favorables à son opinion, M. Noulet, dis-je, conclut en ces termes :

« Les déductions à tirer de ce précieux document sont les « suivantes : Il est acquis que les Germains, les Francs et les Saxons « possédaient, dans le voisinage de leurs demeures, des lieux sou- « terrains pour recevoir les denrées *(receptacula frugibus)*, les « mettre à l'abri d'un coup de main, et, sous les froides latitudes « d'outre-Rhin, leur servir de refuge contre les rigueurs des plus « mauvais jours de l'hiver. »

« Or, en retrouvant chez nous des souterrains taillés, propres « à remplir chacune des conditions indiquées par l'historien ro- « main, qui écrivait vers la fin du premier siècle de l'ère actuelle, « qui pourrait se défendre d'assimiler les cavités de la Gaule aux « cavités de la Germanie et d'attribuer à celles-ci la destination « de celles-là ? »

A l'époque où écrivait Tacite, les Germains vivaient dans des demeures fixes, et bien qu'ils ignorassent l'usage des ciments et de

la tuile, ils ne s'en construisaient pas moins des maisons, formées de matériaux grossiers, et groupées de façon à constituer des villages proportionnés à l'importance des tribus (Tacite, *De moribus Germanorum*, XVI). Ils n'en étaient pas encore arrivés à être assez agriculteurs pour planter des vignes, enclore des prés et arroser des jardins, mais ils cultivaient assez bien la terre pour obtenir en blé d'abondantes récoltes (*ibid.*, XXVI). Ils connaissaient l'art d'extraire de l'orge ou du blé une liqueur que la fermentation faisait ressembler au vin (*ibid*, XXIII). Ils élevaient aussi de nombreux troupeaux de bœufs et de moutons (*ibid.*, V). Enfin ils savaient exploiter les mines de fer et forger avec ce métal des anneaux, des glaives, des framées, et même des casques et des cuirasses (*ibid.*, VI, XXXI).

Sans être des plus avancées, cette civilisation n'avait incontestablement aucun rapport avec celle des malheureux sauvages qui ont creusé, dans notre région, les nombreux souterrains qu'elle renferme et qui y ont laissé, comme un témoignage de leur misérable condition, leurs poteries grossières, leurs colliers faits de disques taillés dans des tessons de vases et percés d'un trou, leurs polissoirs en grès, leurs outils en bois de cerf, leurs pointes de flèches et leurs couteaux en silex, leurs haches de pierre et les restes de quelques approvisionnements consistant uniquement en noix et châtaignes sauvages, en glands et en millet des petits oiseaux. Ce fait n'est point particulier à notre département. M. Piette signale aussi la découverte dans le village souterrain de Neuville (Aisne), « de débris « de poterie grossière, d'un fragment de hache en silex poli et de « quelques éclats de silex. » D'un autre côté, un souterrain artificiel tout-à-fait identique aux nôtres a été découvert, au mois d'avril dernier, dans la commune de Courlemont (Marne) « On y a « trouvé, dit le *Progrès de la Marne*, un certain nombre de squelettes d'homme... Au milieu de ces débris humains, on a trouvé « également beaucoup d'instruments et objets de la sauvage « industrie de ces âges reculés; des hachettes, dont quelques-unes « sont emmanchées dans un os d'animal, des couteaux, des grat-

« toirs, des pointes de flèche ou de harpon, le tout en silex; et, en « outre, quelques disques percés d'un trou et formant sans doute « les éléments d'un collier, etc. » Vouloir faire de pauvres gens, munis d'outils si primitifs, des agriculteurs, et de leurs cavernes des greniers destinés à emmagasiner leurs denrées, alors que la chasse et la pêche et quelques maigres approvisionnements en fruits et en graines sauvages, pour les jours de pluie ou de neige, étaient les seules ressources de l'homme en ces temps si loin de nous, c'est, M. Noulet lui-même en conviendra, commettre tout simplement le plus lourd des anachronismes.

Les Germains dont parle Tacite avaient depuis longtemps renoncé à la vie souterraine, cette première phase de l'existence de l'humanité, et s'ils creusaient encore des cavernes pour y chercher un abri momentané contre les rigueurs de l'hiver, et en faire un lieu de dépôt pour leurs grains, ils obéissaient probablement à de vieilles traditions, tout en leur faisant subir des modifications en harmonie avec l'état de leur civilisation. En effet, les souterrains, une fois abandonnés comme habitations, ont été utilisés, en divers temps et en divers lieux, de plusieurs manières. Ici, on a emmagasiné du blé; ailleurs, s'il faut s'en rapporter aux fragments d'amphores qu'on y a trouvés, on a déposé des approvisionnements en vin; mais cela ne signifie nullement que ces cavernes artificielles aient été jadis creusées tout exprès pour servir de greniers ou de celliers, pas plus qu'elles ne l'ont été pour tenir au frais le vin en bouteilles ou conserver les pommes de terre et autres légumes, comme je l'ai vu faire sur divers points; et pour se rendre un compte exact de leur destination réelle, il faut toujours remonter aux débuts de l'humanité, c'est-à-dire aux âges où une dure nécessité contraignait l'homme primitif, « poussé uniquement par les besoins « de la vie matérielle et obéissant à la même loi qui enseigne au « lion à chercher un refuge dans la profondeur des cavernes, « à se creuser des grottes dans le flanc des montagnes. » (Batissier, *Histoire de l'art monumental chez les anciens*, pag. 35 et 36.)

M. Noulet a cru trouver un argument en faveur de son opinion

dans l'existence de ces *screona* ou *screuna* (retraites souterraines), dont il est question dans la loi salique.

« Ne serait-on pas autorisé, dit-il, à regarder comme un com-
« mencement de ces preuves écrites, dont je désirais ardemment
« la découverte, ce qui a été dit des *screona* ou *screuna*, de ces
« retraites souterraines, rapprochées, dépendantes, quoique tou-
« jours distinctes, des maisons d'habitation, dont il est parlé dans
« la loi salique? »

« La loi des Frisons distingue de même la maison, la demeure
« (*domus*) de la *screona;* celle-ci, selon les localités, d'après les
« commentateurs, pouvait consister en cavités souterraines, natu-
« relles ou artificielles, *ces dernières répondant à nos cryptes d'ap-*
« *provisionnement...* »

« C'est évidemment à cet usage que se rapporte le passage de Tacite, si souvent cité : *De moribus Germanorum*. S'il était démontré que les Gaulois avaient certaines coutumes en commun avec les Germains, on en tirerait une preuve concluante en faveur de notre thèse. »

Je pourrais me passer de discuter si, comme le suppose M. Noulet, les *screona* répondaient, pendant la période mérovingienne, à ses *cryptes d'approvisionnement*. On conçoit qu'à cette date le mode d'emploi de ces antiques souterrains ne peut nullement tirer à conséquence, au point de vue de leur destination primitive. La question vaut néanmoins la peine d'être étudiée, ne serait-ce que sous le rapport historique et pour suivre, à travers les siècles, les divers usages auxquels ces cavernes artificielles ont été appliquées.

La loi salique contient seulement quatre articles relatifs aux *screona :* ce sont l'article 1er du titre XIV et les articles 33, 34 et 35 du titre XXIX.

« Si trois hommes, dit le premier, enlèvent une jeune fille libre
« de sa maison ou de sa *screona*, que chacun d'eux soit passible
« d'une amende de 1,200 deniers, qui font 30 sols. »

« Si quelqu'un, dit le deuxième, commet une effraction dans
« une *screona* fermée à clé, et qu'il y dérobe quelque chose, qu'il

« soit passible d'une amende de 1,800 deniers, qui font 45 sols. »

« S'il n'y dérobe rien, dit le troisième, qu'il soit passible, pour « la seule effraction, d'une amende de 600 deniers, qui font « 15 sols. »

« Mais s'il pénètre, dit enfin le quatrième, dans une *screona* non « fermée à clé, qu'il soit passible d'une amende de 600 deniers, « qui font 15 sols. » (Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. Ier, col. 291 et 300.)

Qu'étaient-ce que ces *screona* que la loi salique assimile complètement aux maisons, assimilation consacrée aussi par la loi des Bourguignons (1)? et dont la loi des Frisons punit également l'effraction (2).

Fr. Pithou, dans son *Glossaire de la loi salique*, nous apprend que les *screona* correspondaient aux « chambres souterraines, « recouvertes extérieurement de fumier et nommées de son temps « *escrènes* par les paysans de la Champagne, dans lesquelles les « jeunes filles se réunissaient pendant l'hiver pour y passer la « veillée. » (Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, col. 685.)

Dans ses *Notes sur la loi salique*, Jérôme Bignon approuve l'interprétation de Fr. Pithou, et fait ressortir l'analogie qui existe entre les *escrènes* de la Champagne et les souterrains que, d'après Tacite, les Germains se creusaient. (Baluze, *Capitularia regum Francorum*, t. II, col. 832.)

D'après un livre de Tabourot, cité par Ducange (*Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, verbo *Screo*), ce genre de souterrains existait aussi dans le Dijonnais, où les paysans les faisaient servir au même usage qu'en Champagne et leur donnaient le nom d'*écraignes dijonnoises*.

(1) Tit. XXIX, leg. Burgund. : *Effractores omnes qui aut domos aut scrunias*... (Fr. Pithœi *Glossarium legis salicæ*; dans Baluze : *Capitularia regum Francorum*, t. II, col. 685.)

(2) Lex Frisionum, tit. XXII : *Qui screonem effregerit*. (Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, verbo *Screo*.)

Bien avant Pithou, les souterrains ou *escrènes* de la Champagne étaient affectés, pendant l'hiver, aux réunions des femmes et des jeunes filles, qui allaient y passer la veillée en filant leur lin. On lit, en effet, dans Ducange (*Glossarium*, etc., verbo *Scrannia*) : « Lit. remiss. ann. 1389, in Reg. 138, ch. 130 : *Comme les ex-* « *posans environ deux heures de nuit feussent alez en la ville de* « *Combertrix de costé Chaalons pour eulx esbatre avec les jeunes* « *filles à marier, et femmes qui filoient ès* escregnes, *comme il est* « *acoustumé à faire en temps d'iver, en la ditte ville et pays d'en-* « *viron*. Aliæ ann. 1478. in Reg. 206. ch. 189 : *Willemet* « *Maillard saichant que le suppliant estoit de nuit aux* escrien- « nes, ... *où estoit entre les autres jeunes filles Maroye Clocque.* »

Un semblable usage existe encore à Bourret, dans notre département. Une chambre assez spacieuse, où l'on descend par trois marches, est creusée dans les flancs de la colline qui surplombe la rive gauche de la Garonne. C'est là que, pendant les longues soirées d'hiver, se rendent les femmes et les filles du village et qu'elles filent leur lin ou leur chanvre.

Il résulte de toutes ces citations :

1° Que, pendant la période mérovingienne, il existait, dans le nord-est de la France, des localités dont la population habitait en partie des maisons, en partie des souterrains artificiels, nommés, les lieux, *screona*, suivant *scrunias* ou *screonem ;*

2° Que les lois salique et bourguignonne assimilaient parfaitement les habitations souterraines aux maisons ;

3° Qu'au Moyen-Age et jusque dans le XVII° siècle, ces mêmes souterrains, sous le nom d'*escrègnes*, *escriennes*, *escrènes* ou *ecraignes*, servaient, pendant l'hiver, en Champagne et dans le Dijonnais, aux réunions des femmes et des jeunes filles, qui allaient y passer la veillée en filant leur lin ;

4° Que rien n'autorise M. Noulet à supposer, comme il le fait, « que la *screona*, selon les localités, d'après les commentateurs, « pouvait consister en cavités souterraines, naturelles ou artificielles, « *ces dernières répondant à ses cryptes d'approvisionnement*. » Du

reste, je le répète, ces citations établiraient-elles qu'à ces diverses époques les *screona* ou *escrègnes* étaient affectés à l'emmagasinage des denrées, au lieu de servir d'abord d'habitation, puis de lieu de réunion pour les veillées d'hiver, que ce mode d'emploi n'aurait absolument aucune portée quant à la destination primitive de ces antiques souterrains. Décidément, M. Noulet n'est pas heureux dans ses interprétations : les lois salique, bourguignonne et des Frisons, sur lesquelles il cherchait à étayer sa thèse, se dérobent sous elle et la laissent crouler lourdement.

Reste l'opinion de M. Boudon de Saint-Amans, que M. Noulet invoque également à l'appui de sa thèse si compromise. Dans son *Essai sur les antiquités du département de Lot-et-Garonne*, M. de Saint-Amans a consacré la douzième et dernière notice à la description du *souterrain de Préceptis*. » Ce savant qui, à l'époque où il a écrit cette notice, n'avait vu que quelques souterrains de son département et ne pouvait par conséquent posséder les éléments que de nombreuses découvertes ont apportés depuis dans l'étude des habitations troglodytiques, ce savant, dis-je, fit du souterrain de Préceptis « un magasin ou grenier public, » où rien ne manquait, pas même « la tessère en cuivre portant le chiffre XII, qui « devait indiquer la mesure des denrées à délivrer au porteur « pour la part qui lui était assignée dans la distribution des grains « renfermés dans ce grenier public. » Puis, après avoir déclaré « que cette grande excavation *ne paraît habitable, ni jamais avoir « été habitée*, » il finit par en attribuer la construction aux Visigoths.

De quel poids, je le demande, l'opinion de M. de Saint-Amans, toute respectable qu'elle puisse être, peut-elle peser sur la solution de la question ? Quelles sont les preuves de M. de Saint-Amans, et s'il peut en fournir d'autres plus concluantes que sa tessère, doit-on les accepter aveuglément et décider que, contrairement à tout ce que nous savons aujourd'hui sur l'origine et la destination de ces sortes de souterrains, celui de Préceptis a été creusé tout exprès pour servir de magasin ou de grenier public ? Non sans

doute, et à cet égard on peut soutenir hardiment que l'opinion de M. Noulet vaut celle de M. de Saint-Amans, pour ne pas dire qu'elle vaut même davantage, mais que ces deux opinions ne sont après tout que de simples appréciations ne reposant sur aucune base sérieuse. Si jamais le souterrain de Préceptis a renfermé des approvisionnements de blé, ce qui est encore bien loin d'être démontré, ce n'a pu être que longtemps après son abandon comme habitation, bien que M. de Saint-Amans, habitué à une demeure plus confortable, ait jugé que la grotte de Préceptis ne lui paraissait pas habitable ni jamais avoir été habitée.

Qu'il me soit permis d'ouvrir ici une parenthèse pour un fait personnel. Il m'a toujours souverainement répugné d'occuper le public de ma personne, et, pour me faire contrevenir un instant à cette règle de conduite, il ne faut rien moins que le mauvais vouloir et l'injustice manifestés à mon égard par M. Noulet dans ses *Contributions*, etc. M. Noulet avait déjà cherché en 1869, dans sa *Lettre à M. Capgrand sur les cryptes d'approvisionnement*, etc., à m'enlever mes droits de priorité sur la découverte des habitations troglodytiques, pour les attribuer à M. Léon Audé, auteur d'un Mémoire écrit en 1860 sur le *souterrain-refuge de Réaumur* (Vendée). Il revient aujourd'hui à la charge et, après avoir constaté que la notice de M. de Saint-Amans sur le *souterrain de Préceptis* avait dû être écrite en 1822, mais n'avait été publiée qu'en 1859, vingt-huit ans après la mort de son auteur, il ajoute « qu'il est incontestable que l'honneur d'avoir attiré le premier « l'attention des savants sur les cryptes d'approvisionnement de « notre région du Sud-Ouest revient à M. de Saint-Amans. » Comment une notice écrite, si l'on veut, en 1822, mais laissée en portefeuille jusqu'en 1859, *date de sa publication*, aurait-elle pu attirer *la première* l'attention des savants, lorsque, douze ans avant qu'elle ne fût connue, faut-il le rappeler à M. Noulet, j'avais adressé, sous forme de rapport, le 26 septembre 1847, au Comité historique des arts et monuments, établi près le ministère de l'instruction publique, mes premières études sur le souterrain des *Poulidets*,

et, l'année suivante, un nouveau rapport sur les souterrains du *Fau*, d'*Arbussy* et du *Cruzel*, situés aussi dans la commune de Montauban? Pour être juste, M. Noulet devrait revendiquer les droits de priorité en faveur de François Pithou et de Jérôme Bignon, qui, il y a près de trois siècles, ont publié leurs appréciations sur les souterrains connus de leur temps, ou même en faveur de Tacite et de tous les auteurs grecs et latins que j'ai cités plus haut!

MM. de Saint-Amans et Noulet ne sont pas les premiers à avoir transformé en greniers les habitations troglodytiques. Il y a déjà longtemps que cette opinion a commencé d'avoir cours en Irlande, où, d'après Thomas Moore (*Histoire d'Irlande*, traduite par H. Bion-Marlavagne, t. I, pag 247), ces grottes artificielles sont en très-grand nombre. « Les anciens Irlandais, dit cet historien, étaient « autrefois beaucoup moins commodément logés que les paysans de « nos jours, s'il est vrai, comme l'assurent Ledwich et d'autres « écrivains, qu'ils vivaient principalement, à la manière des Tro- « glodytes, dans des cavernes souterraines. » Il s'est aussi trouvé là-bas des docteurs Noulet qui n'ont pas voulu se contenter de cette explication si simple et si conforme à la vérité et qui ont absolument tenu à voir, dans ces cavernes, des greniers ou, pour parler d'une façon moins vulgaire, des *cryptes d'approvisionnement*. Une note de F.-C. Bland, insérée par Moore au bas de la page 247, combat judicieusement en ces termes cette interprétation : « Elles (ces grottes) « ne purent jamais avoir reçu cette destination (de greniers), puis- « qu'il eût été très-difficile d'y introduire le grain à travers de longs « et étroits passages qui n'ont pas plus de deux pieds carrés. » (*Description d'un monument remarquable*, etc., par F.-C. Bland, Exper. Acad. R. Irl., vol. XIV.)

C'est sur des observations du même genre que je vais, pour en finir, démontrer à M. Noulet que nos habitations troglodytiques n'ont pu être creusées pour servir de greniers ou, pour emprunter son langage, de cryptes d'approvisionnement. Je ne veux invoquer pour cette démonstration que le témoignage des souterrains dont j'ai publié les plans, qui sont, je le sais, entre les mains de

M. Noulet, afin que mon honorable contradicteur, comme on dit encore au Palais, puisse suivre pas à pas ma démonstration.

Bien que M. de Saint-Amans ait, dans sa Notice sur le *souterrain de Préceptis*, exclusivement attribué aux Visigoths la construction des silos de notre région, il n'en est pas moins vrai, d'après le *Dictionnaire des Origines* de Noël, que ces fosses remontent à la plus haute antiquité. Nos Troglodytes les connaissaient parfaitement, et la meilleure preuve, c'est qu'ils en ont creusé dans une grande partie de leurs antiques habitations, notamment dans celle des *Poulidets* (commune de Montauban), de *Saint-Sernin-d'Ordalilles* et de *Bonrepos* (commune de Saint-Nauphary), de *Renoy* (commune de Montpezat) et de *Raynaud* (commune de Lauzerte). Pour ne pas encourir le reproche que j'ai fait à M. Noulet de rééditer de vieux arguments, bien qu'il n'ait pas jugé à propos de répondre à celui-ci, je négligerai de faire ressortir encore une fois tout ce qu'offriraient d'étrange des silos creusés dans des *silos*, puisque, en fin de compte, d'après M. Noulet, la destination de ces *cryptes d'approvisionnement* est exactement la même que celle des *silos*. Mais j'ai bien le droit de lui demander :

1° Pourquoi, au lieu de creuser simplement des silos pour renfermer les approvisionnements en grains, comme on l'a fait de tout temps sur tous les points du globe, et puisque on en a creusé dans l'intérieur même de nos cavernes ; puisque, en outre, soit comme cachette, soit comme conservation du blé, on aurait eu certainement de meilleurs résultats qu'avec les chambres souterraines, pourquoi, dis-je, par l'étroitesse, la longueur et la disposition en zig-zag des galeries, avoir, comme à plaisir, créé des obstacles à la circulation, lorsque la plus grande facilité possible de la circulation était indispensable pour le transport des denrées ; pourquoi, par la multiplicité des chambres dans le même souterrain, avoir créé des complications tout-à-fait inutiles ?

2° Pourquoi la première chambre du souterrain de Saint-Sernin d'Ordalilles renferme-t-elle trois silos creusés dans le sol même de cette chambre ? Si, d'après la thèse de M. Noulet, cette chambre

était, comme toutes celles de nos cavernes, destinée à recevoir des approvisionnements en grains, à quoi bon ces trois silos, qui semblent avoir été creusés pour contenir des denrées de nature différente, et qui, si la chambre elle-même avait dû être remplie d'approvisionnements, n'auraient aucune raison d'être, tandis que leur présence, qui n'exclut nullement la possibilité d'habiter cette même chambre, à cause du diamètre assez restreint de leurs orifices (45 centimètres), s'explique parfaitement au point de vue des petits approvisionnements de la famille qui jadis habitait ce souterrain ?

3° Pourquoi le placard à provisions qui existe dans la seconde chambre du souterrain du Cros, à Léojac, et qui, lors de la découverte de cette grotte artificielle, renfermait encore un vase grossier plein de matières végétales entièrement décomposées? Si cette chambre était destinée, comme le pense M. Noulet, à recevoir des approvisionnements en grains, quel rôle pouvait jouer, dans ce cas, un placard creusé dans la paroi à un mètre au-dessus du sol? Avec la destination qu'une simple inspection des lieux et des études spéciales faites sur un grand nombre de ces cavernes permettent d'assigner aux souterrains artificiels, tout s'explique de la façon la plus claire, et la présence d'un placard à provisions dans une chambre habitée n'a rien qui ne soit très-naturel.

4° Pourquoi encore les nombreuses entraves composées de grosses pièces de bois fixées dans des trous à fleur de sol dans la galerie principale de ce même souterrain du Cros? Quel intérêt pouvait-on avoir, je le demande, à rendre aussi difficile l'accès des chambres où se trouvait le blé? Pourquoi, pour se rendre à ces mêmes chambres, obligeait-on les engrangeurs à se tenir constamment courbés dans le couloir direct, à cause du peu de hauteur de la voûte, et à se courber encore davantage pour passer sous l'arceau en contre-bas de la porte qui débouche en face du réduit en retour d'équerre? M. Noulet pense-t-il que cette position fatigante infligée à des hommes chargés de lourds fardeaux puisse s'expliquer par la destination qu'il attribue à nos souterrains? Que pouvait être ce réduit en retour d'équerre dont l'entrée était défendue par un

barrage en bois? M. Noulet croirait-il par hasard que c'est là que se tenait l'agent chargé, sur la présentation de la tessère dont parle M. de Saint-Amans, « de mesurer les denrées à délivrer au porteur « pour la part qui lui était assignée dans la distribution des grains « renfermés dans le grenier public » de Léojac? *Risum teneatis...!!!*

5° Pourquoi, au-delà des quatre premières chambres du souterrain de Dardé (commune de Corbarieu) et à partir de la troisième bifurcation, la voûte du corridor par lequel on arrive aux deux dernières chambres, a-t-elle été abaissée à dessein sur une longueur de plus de six mètres, de manière à obliger les visiteurs à ramper *à plat ventre*, pour ne se relever que près d'un réduit latéral et devant les rainures d'une barricade qui obstruait jadis toute la largeur du corridor? Je voudrais bien savoir comment s'y prendrait M. Noulet pour faire passer par ce détroit ses engrangeurs chargés de blé, afin de l'emmagasiner dans les deux cryptes du fond?

Je pourrais multiplier ces *pourquoi* à l'infini, mais je croirais faire injure au bon sens du lecteur si j'insistais davantage. Il faudrait, en vérité, vouloir agir de parti pris, pour ne pas reconnaître hautement que la thèse de M. Noulet est tout-à-fait insoutenable.

M. Noulet comprendra maintenant le sentiment qui me guidait lorsque, dans ma *Lettre du 5 mars 1870*, j'acceptais si facilement la destination qu'il assignait à ses trois cryptes de Saint-Pau (Lot-et-Garonne). C'était par pure déférence que, sans même vouloir discuter sa thèse, je faisais cette concession. Je regrette aujourd'hui d'avoir à détruire ses illusions; mais je dois à la vérité de déclarer que, tout en admettant volontiers qu'après leur abandon comme habitation, les cryptes de Saint-Pau, comme aussi le souterrain de Préceptis décrit par M. de Saint-Amans, ont pu servir de greniers, les lois inflexibles de l'analogie rangent forcément ces antiques souterrains au nombre des habitations troglodytiques du sud-ouest de la France.

Montauban, 10 juin 1872.



LA BASILIQUE DE SAINT-PAUL

HORS LES MURS, A ROME.

Sous ce titre : *Les portes de bronze de Saint-Paul*, la *Gazette d'Augsbourg* publie un récit qui lui est adressé par le docteur J.-A. Messmer, et d'où il résulte que ce voyageur aurait retrouvé la fameuse porte de bronze, damasquinée d'argent, qui formait l'entrée principale de la basilique de Saint-Paul hors les murs, à Rome, à l'époque où l'église fut détruite par un violent incendie dans la nuit du 15 juillet 1823.

Cette œuvre, qui depuis plus de sept cents ans était l'ornement du portail de ladite basilique, cette œuvre, l'un des monuments les plus curieux de l'art byzantin du XIe siècle, on pouvait, au dire du docteur allemand, la croire perdue à jamais.

Si le consciencieux antiquaire et numismate français Séroux d'Agincourt n'avait pris soin d'en reproduire le dessin dans son grand onvrage bien connu des artistes et des amateurs (1), il n'en serait même plus resté trace.

Or, voici qu'un heureux hasard, écrit le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, va rendre ce monument à la lumière. Visitant, il y a quelques années, la basilique de Saint-Paul (rebâtie), et m'étant informé dans le cloître voisin des restes de l'ancienne église qui avaient pu être conservés, j'appris d'un des ouvriers que ces portes de bronze, dont je déplorais la perte, n'avaient pas été anéanties, mais qu'elles existaient encore dans le cloître. Je ne

(1) *Histoire de l'art par les monuments depuis sa décadence au IVe siècle, jusqu'à son renouvellement au XVIe*. Paris, 1823.

pus tirer au clair cette communication, le couvent étant, à cette époque, abandonné par les moines bénédictins à cause de la *malaria*

Mais j'ai profité de la présence récente du docteur Dobbert à Rome pour lui écrire et attirer son attention sur ce sujet, en le priant de suivre cette découverte. Avis en ayant été donné au chevalier de Rossi, le célèbre archéologue en art chrétien, une visite fut faite au couvent, où l'on eut la bonne fortune de découvrir deux grandes caisses avec le monument si longtemps cherché. L'une des caisses fut enfoncée, et l'on vit aussitôt apparaître des panneaux de bronze, ceux qui portaient les figures de saint Pierre et de saint Marc, en assez bon état de conservation. Quant aux inscrustations d'argent, il n'en existait plus que de faibles vestiges, et l'on ne pouvait suivre que les contours extérieurs de la tête des personnages.

En revanche, les encadrements sont très-bien conservés. D'après l'un des moines bénédictins présents à l'ouverture, presque toutes les plaques avec figures ont été sauvées. Quand, après achèvement des travaux, la porte entière aura été reprise et réinstallée, les visiteurs pourront admirer cette œuvre d'art et donner en passant un souvenir à celui qui la fit exécuter pour la basilique et qui, dans une inscription qu'on peut lire encore aujourd'hui, a prié qu'on n'oubliât pas sa mémoire. Et puisse-t-on, par la même occasion, se souvenir du vœu qu'il formait et qu'il fit graver sur une autre porte en bronze qu'on trouve à Gargano : à savoir qu'on eût au moins la précaution de nettoyer une fois par an les sculptures de bronze.

Tel est le récit que nous lisions ces jours derniers dans la *Gazette d'Augsbourg*. Le donateur dont il s'agit, le riche négociant Pantaléon, de la famille des Mauro-Pantaléon, d'Amalfi, qui fit exécuter en 1070, à Constantinople, par un nommé Staurakios, la porte à deux vantaux destinée à la basilique de Saint-Paul, à Rome *extra muros*. La chrétienté devait à cette famille une foule de fondations pieuses et charitables : une maison pour les pèlerins à

Jérusalem, une autre à Antioche, avec terrains adjacents, des portes de bronze pour église, à Amalfi et au Monte-Gargano, etc.

La porte de Saint-Paul, — et non les portes, comme dit le journal allemand, — magnifique présent du négociant et consul romain Pantaléon, avait été exécutée à Constantinople; l'Occident n'étant pas alors en état de produire un semblable travail, c'est en Orient que l'Italie, la France, l'Allemagne, allaient, à cette date, chercher des artistes. Le célèbre abbé du Mont-Cassin, Didier, fondant des écoles d'arts libéraux et industriels dans son monastère (1068), faisait venir les maîtres de Constantinople. A la même époque, pour le même but, nous arrivaient en France des artistes grecs, dont l'auteur de l'*Histoire de la sculpture française*, Émeric David, croyait retrouver la trace dans quelques monuments de Dijon, d'Avallon, d'Arles et de Chartres.

Cependant, l'art byzantin était déjà sur son déclin à cette époque. Le monument dont nous parlons, malgré les signes non équivoques de cette décadence, n'en offre pas moins un curieux sujet d'études. Il se composait dans l'origine de cinquante-quatre compartiments ou panneaux, dont les sujets ne ressortaient pas en relief, mais étaient gravés en creux, selon le procédé habituel de l'école byzantine.

Les contours des figures étaient dessinés par des entailles ou *intailles* (à supposer que ce terme puisse s'appliquer aussi à la gravure sur métal) qu'on remplissait ensuite de filets d'argent qui faisaient plus vivement saillir le dessin. Cette espèce de niellure, ou plutôt cette damasquinerie ne se pratique guère en Occident sur des ouvrages d'aussi grande dimension ; elle caractérise les travaux en bronze de l'art byzantin.

Ce qui, en Occident, fournit surtout matière au caprice et à l'imagination des artistes, pour les ornements et les sujets damasquinés, ce furent les coffrets, les boucliers, les poignées et les fourreaux d'épée, les armures d'hommes ou de chevaux, les tables, les *cabinets,* les toilettes en fer, etc. Cependant, l'une des portes de la cathédrale de Pise, donnée vers 1100 par Godefroy de Bouillon,

était ornée d'incrustations d'argent, mais on suppose qu'elle avait été, comme celle de Saint-Paul, travaillée en Orient.

L'usage de ces portes de bronze ornementé ne tarda pas à se répandre en plusieurs parties de l'Italie, dès que celle de Saint-Paul à Rome eut été installée au portail de la basilique. Dès le siècle suivant, l'on en vit d'heureuses imitations à Pise, à Bénévent, à Monréal en Sicile. On citait, entre autres, les portes que l'abbé Suger fit exécuter pour l'église de Saint-Denis, de France, en 1140. Les motifs traités sur ces panneaux étaient à peu près les mêmes partout, ils se ressemblaient autant que le mécanisme du travail : c'étaient des figures d'apôtres, de prophètes, d'évangélistes, des scènes tirées de la vie du Christ, de la Vierge et des premiers propagateurs de la foi.

Il eût été assurément fâcheux que l'œuvre d'art dont nous parlons périt dans l'incendie de l'édifice ; mais que les artistes et les amateurs se rassurent, elle n'était ni aussi ignorée, ni aussi *perdue* qu'on pourrait le supposer après avoir lu la *Gazette d'Augsbourg*, et ce n'est pas une découverte que vient de faire M. le docteur Messmer.

M. Jules Labarte, dans son savant ouvrage : *Histoire des arts industriels au Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance,* dit bien que ces portes ont péri dans l'incendie de 1823, et qu'il n'en reste plus que quelques fragments ». De même Valery, dans ses *Voyages littéraires, historiques et artistiques en Italie*, mentionne parmi les objets échappés au feu quelques restes de la grande porte de bronze exécutée en 1070, à Constantinople.

Mais un témoignage plus concluant est celui d'un chanoine romain, M. Barbier de Montault, qui, par sa position officielle, est parfaitement placé pour savoir la vérité.

Dans une monographie, publiée à Rome en 1866, sous le titre de : *Description de la basilique de Saint-Paul hors les murs* (1), brochure que nous avons sous les yeux, l'auteur, à qui l'on doit

(1) Rome, chez Spithaver, 1866. In-12 de 79 pages.

d'estimables travaux sur la topographie de Rome et sur l'archéologie chrétienne, s'exprime en ces termes :

« La porte de bronze, fondue à Constantinople, qui occupait la base centrale de la partie inférieure de la façade, a été en partie préservée de l'incendie. Les panneaux d'en bas font seuls défaut ; les autres *sont déposés dans les magasins* de la basilique, en attendant leur prochaine restauration et mise en œuvre, car ils sont à la fois démontés et inutiles. » (Page 41.)

Ce renseignement prouve qu'on savait fort bien, dès 1866, ce qu'étaient devenus les panneaux de la grande porte de Saint-Paul ; il en manque à la vérité un certain nombre, ceux du compartiment inférieur, mais la plus grande partie a été conservée ; malheureusement ils seraient, d'après l'auteur, assez sérieusement endommagés.

Cela dit, il n'y a plus qu'un vœu à former, c'est qu'on les répare si la chose est possible, et qu'on les remette à leur place, dans le plus bref délai, pour qu'ils servent de rechef à la décoration de la basilique, qui, avec le temps, s'est relevée de ses cendres et de sa ruine.

L'édifice réédifié sous la direction de l'architecte Poletti, étant, selon l'expression de l'écrivain ecclésiastique que nous venons de citer, « l'œuvre capitale du XIXe siècle à Rome », et le résumé complet « de tous les arts enseignés et pratiqués dans la Ville éternelle : architecture, peinture, sculpture, marbrerie, mosaïque, vitrerie », il ne sera pas sans intérêt d'en dire quelques mots et de compléter ainsi par la description de l'ensemble, les détails que nous venons de donner sur une de ses parties.

L'église a été rebâtie sur l'emplacement même de l'ancienne, et dans l'endroit où avaient été déposés les restes de l'apôtre saint Paul décapité, restes qui furent recueillis par une dame romaine, du nom de Lucine, et inhumés par elle dans sa propriété, située sur la voie d'Ostie. A cette place, Constantin éleva, en 324, en l'honneur de l'apôtre, une église dont les restes ont été retrouvés.

Cette église était située à un mille et quart de la porte Saint-

Paul, à deux milles des anciennes portes de Servius, Théodose l'agrandit, et Honorius la termina ; à différentes reprises, les papes l'embellirent et la décorèrent. Nous parlons de l'édifice qui avait remplacé l'ancienne construction de Constantin. Cette basilique, une des merveilles de l'art chrétien, était une des sept églises de Rome qu'on visitait en un jour quand on voulait gagner les indulgences ; elle venait immédiatement après Saint-Pierre.

Mais dans la nuit du 15 au 16 juillet 1823, un incendie, causé par l'imprudence d'ouvriers plombiers employés à la réparation de l'édifice, la dévora presque entièrement (1). Deux papes, Léon XII et Grégoire XVI firent appel à la catholicité pour sa réédification (encycliques du 25 janvier 1825 et du 21 décembre 1840). Les offrandes produisirent une somme de 300,000 écus romains, ou 1,500,000 francs.

Commencés en 1833, ces travaux marchèrent lentement jusqu'en 1840, époque à laquelle ils furent poussés vigoureusement, impulsion qui se continua sous le pontificat de Pie IX.

On regrette généralement que la basilique ait été reconstruite au même endroit, c'est-à-dire assez loin de Rome et dans un milieu insalubre. Valéry, qui passait par là pendant les travaux, écrivait : « J'ai vu les travaux de la reconstruction de Saint-Paul en pleine activité, et j'ai regretté cette énorme dépense au milieu d'un désert... » Mais du moment qu'on ne voulait pas transporter ailleurs le tombeau de saint Paul, il n'y avait pas à choisir un autre emplacement. Les moines en sont quittes pour abandonner la place en été, à cause de la malaria. Cet inconvénient n'existait pas autrefois ; l'air y était au contraire très-pur et très-sain, à ce point que les papes venaient y passer la belle saison.

Un déboisement, opéré par ordre de Pie VI, pour procurer plus de sécurité aux voyageurs, changea la qualité de l'air et naturalisa la malaria dans cette localité.

On n'en est que plus frappé de la richesse, de la magnificence

(1) *Dettaglio del terribile incendio, accaduto il di 15 luglio* 1823. Roma, 1823. 16°.

de la basilique, où règne une profusion extraordinaire des marbres les plus variés.

C'était également par ce luxe éclatant que brillait l'ancienne église. On n'y compte pas moins de 75 variétés de marbres : marbres blancs, gris, verts, jaunes, noirs, rouges, bicolores, multicolores, cipolins, jaspes, lumachelles, porphyres, granits, serpentins, etc. On a formé des collections d'échantillons de ces diverses espèces ; mais il n'en existe que deux complètes.

Quelques-unes des plus belles pièces sont des présents de souverains. Les autels, en malachite aux deux extrémités du transept, ont été donnés par l'empereur de Russie. Ils sont élevés de quatre marches, dont trois de marbre blanc et une de porphyre ; les gradins sont en malachite, incrustés de lapis-lazzuli, et contournés d'astrakan doré. Ils représentent une valeur de 19,115 écus (101,265 fr.). La malachite seule est évaluée à 16,000 écus (85,600 fr.).

Les quatre colonnes d'albâtre oriental qui supportent le baldaquin ou dais du maître-autel, tourné vers la nef, comme celui de toutes les grandes basiliques de Rome, et réservé au pape, qui seul a le droit d'y officier, à moins qu'il ne déroge à ce privilége par une autorisation spéciale ; ces quatre colonnes, disons-nous, sont un cadeau de l'ancien vice-roi d'Égypte, Méhémet-Ali. Le socle sur lequel elles reposent est en brèche verte d'Égypte ; leur piédestal en lapis-lazzuli, est entouré de malachite. On les estime 40,000 écus (214,000 fr.).

Le trône papal, dans l'abside, auquel on monte par six degrés de marbre blanc, nous offre un monolyte en marbre de Carrare, du poids de 70,000 kilogr., avec encadrements de jaune antique ou marbre de Numidie, plaques de porphyre violet et colonnes de marbre phrygien (*marmor phrygium*) à veines violettes. Cette dernière espèce est appelée, à cause de sa nuance, *pavonazzetto*. Les pilastres, qu'on voit non loin de là, sont de même matière, et proviennent, dit-on, du mausolée d'Adrien, aujourd'hui le fort Saint-Ange.

Les colonnes, du plus beau marbre violet, qui décoraient le milieu de la dernière basilique, étaient tirées de la même source antique, autrement dit du mausolée d'Adrien. Leur nombre était de 24, d'ordre corinthien, cannelées, de 36 pieds de haut et de 11 de circonférence, qui, avec les 80 colonnes des 5 nefs, colonnes de marbre blanc, de marbre salin, de marbre cipolin, de porphyre, etc., composaient un total de 120 colonnes, dont l'éclat éblouissait le regard. On n'en comptait pas moins d'une trentaine en porphyre.

La disposition architectonique de l'ancienne basilique, en 5 nefs divisées par 80 colonnes, a été conservée dans le nouvel édifice.

Ces colonnes, d'ordre corinthien, sont en granit gris du Simplon à base et chapiteaux de marbre de Carrare. Leur élévation est de 8 mètres, leur diamètre de 1 mètre, elles reviennent à 3,000 écus pièce (16,050 fr.). Mais elles ne sont rien auprès des deux colonnes, également en granit du Simplon, qui soutiennent le grand arc triomphal qui se trouve dans la grande nef, dit aussi arc de Placidie (Placidie, la sœur de l'empereur Honorius). Ces colonnes, d'ordre ionique, ne mesurent pas moins de 1 mètre 50 de diamètre, et 13 mètres 35 de hauteur, base et chapiteaux compris ; chacune a coûté 11,000 écus (58,850 fr.).

Tout ce qui a pu être sauvé de l'ancienne basilique, en fait de monuments antiques, au Moyen-Age, a été naturellement utilisé et replacé ; outre l'arc triomphal dont nous venons de parler, on a pu soustraire à l'incendie, entre autres objets, un chandelier pascal, l'un des plus curieux spécimens de l'art italien du XIIe siècle (5^{m}60 de hauteur) ; un ciboriuum du XIIIe siècle (1285) (1), signé du nom des deux artistes qui l'exécutèrent, Arnolfo di Lapo et Pietro Gavallini ; il est destiné à couvrir la chapelle des fonts baptismaux.

(1) Le *ciborium* est un baldaquin supporté par deux et même six colonnes de forme semi-sphérique, arqué sur ses quatre faces et recouvrant l'autel des basiliques. Il présente l'image d'un petit temple dans le grand. (*Dictionnaire des antiquités chrétiennes*, par l'abbé Martigny. Paris, 1865, in-8° avec 270 fig.)

Ce Pietro Cavallini est encore l'auteur de mosaïques qui ont pu être ravies à la fureur du feu. On voit, au reste, dans une grande cour contiguë aux chantiers de construction, tous les débris échappés à l'incendie, tels que colonnes, bases, frises, chapiteaux, etc. Quelques colonnes en marbre du mont Hymette ont été conservées. Il en est de même d'un certain nombre de médaillons ornés de portraits des papes. La série par ordre chronologique de ces portraits, exécutés en mosaïques à la manufacture pontificale, se déroule, sous forme de frise, tout au tour des nefs de la basilique.

La chronologie adoptée est celle qui fut établie, au siècle dernier, par le chanoine Marangoni, et qui, par conséquent, est officielle.

Chacun de ces médaillons, encadré de bronze doré et mesurant 1m35 de diamètre, a coûté 500 écus (2,675 fr.). Aussi, n'est-il pas étonnant que la dépense totale, pour frais de construction de l'édifice, se montât, en 1866, à 2,500,000 écus ou 13,350,000 francs. La somme annuelle consacrée aux travaux était de 50,000 écus (267,500 fr.) ; le nombre des ouvriers employés journellement variait de 100 à 1,000.

A cette basilique, la cinquième parmi les grandes églises de la catholicité, et la troisième quant à la capacité, puisqu'elle vient après Saint-Pierre de Rome et le dôme de Milan, qui peuvent contenir, l'un 54,000 personnes, l'autre 37,000 personnes, et avant Sainte-Sophie de Constantinople, capable d'en abriter 23,000, — Notre-Dame de Paris ne vient qu'en cinquième ligne, 21,000 — à cette basilique, disons-nous, attient un cloître d'une élégante architecture (1220), suivi d'une abbaye des religieux de l'ordre de Saint-Benoît et de la congrégation du Mont-Cassin.

Le cloître renferme un musée lapidaire dont les inscriptions ont été publiées (1) ; dans l'abbaye a été commencée également une collection d'inscriptions, sous les auspices du chevalier de Rossi ; mais ce que le monastère renferme de plus curieux, c'est un

(1) Margarini (P. C.) *Inscriptiones antiquæ basilicæ S. Pauli, ad viam Ostiensem.* Rome, 1654, in-f°, 64 pages.

manuscrit du IXe siècle, dit *Bible de Charlemagne*, conservé avec le plus grand soin, au milieu d'une bibliothèque riche de 14,000 volumes. Cette Bible, écrite et enluminée par un copiste qui nous a transmis son nom, pour l'empereur Charlemagne, ou plutôt pour Charles-le-Chauve, est ornée de 18 grandes miniatures, que Séroux d'Agincourt a reproduites en partie et qui sont très-curieuses à cause de certains détails de costume, d'architecture et d'iconographie. Heureux les trente moines de ce couvent, n'était le souffle de la malaria! Ils vivent au milieu des merveilles des arts ; c'est dans un ancien sarcophage de marbre blanc, sculpté de strigilles et de têtes de lion, qu'ils trempent leurs mains avant de célébrer l'office! Leur sacristie est remplie d'armoires, gracieusement ornées d'arabesques en marqueterie du XVIe siècle, et du haut du dernier étage de leur clocher, du haut du belvédère, auquel on parvient par un escalier de 296 marches, regardé comme un chef-d'œuvre, leur œil peut suivre le cours sinueux du Tibre et embrasser une partie de la ville.

(Journal Officiel.)



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE.

Séance ordinaire du mois de Mai 1872.

Présidence de M. l'abbé POTTIER.

La séance est ouverte à 8 heures.

Pas d'observations sur le procès-verbal.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages et publications offertes à la Société. La correspondance, dépouillée par M. le Secrétaire-général, contient une lettre de M. l'abbé Pouech, remerciant la Société d'avoir bien voulu insérer dans le *Bulletin archéologique* son Étude sur les dolmens du Mas-d'Azil, et promettant de continuer l'envoi de ses œuvres. Un travail en préparation sur la grotte du Mas-d'Azil fera suite aux Études sur les dolmens, de ce savant archéologue.

Au sujet de cet article, M. le Secrétaire-adjoint présente les premières feuilles du *Bulletin archeologique* formant un trimestre complet : *janvier*, *février*, *mars* 1872, et contenant plusieurs Études du plus haut intérêt, accompagnées de nombreuses planches. Dès que l'impression en sera terminée, c'est-dire dans les premiers jours de juin, cette livraison sera adressée aux membres et aux abonnés. Le trimestre suivant sera expédié dans la première quinzaine du mois de juillet.

M. l'abbé Pottier rend compte d'une visite qu'il a faite dernièrement à une sépulture mérovingienne découverte à Castelmayran.

Grâce à l'obligeance de M. l'abbé Contensou, curé de cette paroisse, et du maire, M. Brunel, notre Président a eu l'occasion de fouiller cette riche mine archéologique, déjà presque toute exploitée par des ouvriers. Sur la crête des coteaux, entre Angeville et Castelmayran, près d'une motte militaire qui s'élève sur la hauteur, au lieu dit de *Tounichelle*, et dont M. Devals a eu l'occasion de parler récemment, on a trouvé vingt-deux squelettes, dispersés aujourd'hui. Il n'est resté de cette trouvaille que quelques objets en bronze mérovingiens, recueillis tous sur la propriété de M. Brunel ; celui-ci a bien voulu les offrir à la Société : ils consistent en fibules, agrafes, plaques et un anneau. Des remerciements sont votés.

M. Pottier a fait faire sous ses yeux une tranchée (1), et a été assez heureux pour découvrir, en deux coups de pioche, deux crânes juxtaposés et qui faisaient partie de deux squelettes que l'on a pu exhumer. Sur la poitrine du premier on a recueilli une agrafe en fer qui est soumise à l'examen de la Société. Sur l'abdomen de chacun des squelettes on a trouvé deux plaques en bronze, dont l'une paraît argentée. Elles diffèrent entre elles non par la forme, mais par l'ornementation.

Un des crânes découverts par M. l'abbé Pottier est soumis à l'examen des membres de la Société qui s'occupent le plus spécialement d'anthropologie, MM. les Drs Rattier et Alibert. Ce crâne présente tous les caractères des races du Nord, particulièrement de la race germanique ; il est sensiblement dolychocéphale.

M. Pottier ajoute qu'il est facile de voir par le nombre d'objets trouvés sur ce point, l'intérêt qu'offre cette station. Il serait à désirer que des fouilles intelligentes fussent faites sous les yeux de quelqu'un de nos confrères.

M. le Président ajoute qu'il a été informé de la prochaine démolition de l'église de Donzac, par suite du peu de solidité de son clocher. Cette dernière construction est remarquable par son origi-

(1) M. l'abbé Fourment, curé de Castelferrus, qui offrit à la Société la plus aimable hospitalité, il y a trois ans, et qui nous a fait plusieurs dons, a participé à cette fouille.

nalité ; la Société ne peut que regretter sa disparition et faire des vœux pour que l'arrêt qui la condamne ne soit point irrévocable. Cette question a été portée au conseil des bâtiments.

M. Jean Mongéry, concierge du palais de justice, en enlevant une brique dans le jardin du Tribunal civil de Montauban, a mis à découvert un sceau ou cachet en bronze fort curieux. Il semble à première vue devoir être attribué au XIVe siècle, et porte dans le champ l'agneau de Toulouse. La légende n'a pu être encore déchiffrée.

Des remerciements sont votés à M. Mongéry, qui a bien voulu faire don de ce sceau à la Société.

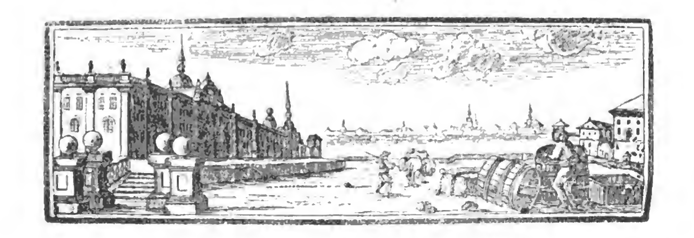
M. Devals donne lecture d'un article du *Progrès de la Marne*, annonçant la découverte de chambres souterraines reliées entre elles, dans lesquelles on a trouvé plusieurs squelettes assis et rangés symétriquement autour d'une salle. M. Devals fait remarquer l'analogie de cette découverte avec celles des habitations troglodytiques du Tarn-et-Garonne. Son opinion est que les squelettes qu'on y a trouvés sont ceux de gens surpris par un éboulement ou de guerriers enfermés par leurs ennemis. La présence, à côté des ossements, d'armes de pierre est un argument en faveur de cette conjecture.

M. Devals lit ensuite, à l'appui de sa thèse sur les habitations troglodytiques, plusieurs passages d'auteurs anciens et modernes, d'après lesquels les monuments analogues auraient servi d'habitation.

La séance se termine à 10 heures.

Le Secrétaire,

Ed. FORESTIÉ.



VICOMTÉ

ET

VICOMTES DE SAINT-ANTONIN.

PAR

M. L. GUIRONDET,

Membre de la Société.

ARMES :

De gueules à la croix cléchée et vidée d'or.



'ÉGLISE de Saint-Sernin de Toulouse était desservie, depuis 1076, par des chanoines réguliers. Isarn, évêque de cette ville, prétendait exercer une entière juridiction et avoir des droits particuliers sur leur église. Des démêlés survinrent entre l'évêque et les chanoines : Grégoire VII donna raison à ces derniers.

Isarn, voyant qu'il n'avait pu les placer sous son autorité, chercha un autre expédient. Il céda à l'abbé de Moissac et à celui de Cluny l'église de Saint-Sernin pour y établir des moines.

Guillaume IV, comte de Toulouse, prit à cœur l'établissement. Les chanoines résistèrent ; l'affaire fit du bruit ; le pape intervint, et le comte de Toulouse s'engagea à laisser les chanoines paisibles possesseurs de Saint-Sernin, tant qu'ils vivraient canoniquement. Il révoqua l'acte qu'il avait passé avec Isarn et l'abbé de Moissac. Les chanoines, qui avaient été expulsés, furent rétablis dans leur droits. L'acte de rétablissement fut signé le 25 juillet 1083. Parmi les signataires de cet acte figurent Isarn, vicomte de Saint-Antonin, et Frotard, son frère.

C'est pour la première fois qu'il est fait mention de la vicomté et des vicomtes de Saint-Antonin.

Est-ce à dire que cette vicomté ne remonte pas plus haut? Il serait impossible d'admettre que, dans un acte important comme celui dont nous avons parlé, et en présence d'évêques, de comtes et d'autres seigneurs qui l'ont signé, Isarn eût voulu usurper un titre. On ne le lui aurait pas permis. La vicomté avait donc une existence antérieure.

Mais à quelle époque et comment a-t-elle pris naissance? Si nous parvenons à établir à quelle famille se rattachent les vicomtes de Saint-Antonin, la solution de la question ne sera pas difficile.

Suivant dom Vaissette (1), il y aurait lieu de conjecturer que les vicomtes de Saint-Antonin seraient de la race des Lautrec, ou du moins que les premiers se seraient alliés aux seconds, et la raison qu'en donne l'historien, c'est que, dans les deux familles, on voit souvent apparaître les noms d'Isarn et de Frotard.

M. de Barrau, qui s'inspire d'ailleurs de dom Vaissette, dit que Sicard Ier, deuxième fils d'Aton III, fut la tige des vicomtes de Lautrec, qui fournirent les branches des Lautrec-Venez et des vicomtes de Saint-Antonin (2). Il est moins explicite au début de la généalogie de ceux-ci. « La ville de Saint-Antonin, écrit-il, « était dès le XIe siècle soumise à des vicomtes, seigneurs puis-

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. III. p. 253.
(2) *Documents généalogiques.*

« sants, hommagers des comtes de Toulouse et issus, *à ce qu'on* « *croit*, des premiers vicomtes de Lautrec. »

M. de Barrau ne produit aucune preuve à l'appui, je ne dis pas de son affirmation, car il n'affirme pas, mais de son assertion timide. Quant à dom Vaissette, faut-il prendre au sérieux sa conjecture tirée de l'emploi des noms d'Isarn et de Frotard par les vicomtes de Lautrec et ceux de Saint-Antonin ? Est-ce que ces noms ne sont pas souvent employés par d'autres familles ?

La conjecture de dom Vaissette n'est pas un argument. On pourrait tout au plus en induire qu'il y avait alliance entre les vicomtes de Lautrec et ceux de Saint-Antonin, ainsi que sous forme dubitative l'insinue l'auteur de l'*Histoire de Languedoc.*

Mais si les vicomtes de Saint-Antonin ne sont qu'une branche des vicomtes de Lautrec, comment se fait-il que leurs armes soient complètement différentes de celles de la tige principale ?

La première race des vicomtes de Lautrec portait : *de gueules, au lion d'or* ; et c'est à cette race qu'il faut, d'après dom Vaissette et M. de Barrau, rattacher les vicomtes de Saint-Antonin. Or ceux-ci portaient : *de gueules à la croix cléchée et vidée d'or*. (1).

L'on voit que si l'émail de l'écu est le même dans les armes des deux maisons, les figures n'ont aucun rapport. Le changement est radical, c'est plus qu'une brisure.

On comprend que la branche des Lautrec de Saint-Antonin eût modifié ses armes par l'addition de quelques pièces, par des partitions ou écartelures, par un changement dans les ornements extérieurs, mais *briser* de manière à altérer d'une façon si complète les armoiries primitives, outre que cela ne se pratiquait guère, il y avait une raison puissante pour que l'altération ou mieux la transformation que nous avons signalée ne s'effectuât pas.

L'origine de la maison de Lautrec se perd dans l'obscurité des temps. L'on présume, toutefois, qu'elle descendait des anciens

(1) Cabrol, *Généalogie des Valette*.

comtes ou ducs bénéficiaires de Toulouse, issus du roi Théodoric, qui commandait en Saxe en 721.

Aton, Ier du nom et premier auteur connu des vicomtes d'Albi, d'Ambialet et de Lautrec, se disait vicomte *par la grâce de Dieu* (1).

Certes, les vicomtes de Saint-Antonin n'eussent pas dédaigné ses armoiries ; ils en auraient été fiers ; ils les auraient gardées avec une *brisure* peu sensible, s'ils avaient formé une branche des Lautrec.

Nous avons dit que les vicomtes de Saint-Antonin portaient : *de gueules à la croix*, non pas *ancrée d'or*, comme l'avance M. de Barrau, ce sont les armes de la ville, mais *à la croix cléchée et vidée d'or*. Les armoiries des comtes de Toulouse étaient *de gueules, à la croix cléchée, vidée et pommetée d'or*. Celles des vicomtes de Saint-Antonin n'en différaient que peu : mêmes émaux, même figure. La croix n'est pas pommetée, voilà tout ; et ce léger changement aux armes de la tige principale s'explique, si nous établissons que le premier vicomte de Saint-Antonin était un puîné d'un comte de Rouergue qui, de son côté, se rattachait aux comtes de Toulouse.

Et puis, comment les Lautrec se seraient-ils implantés dans un pays qui appartenait aux comtes de Toulouse et de Rouergue? Comment y auraient-ils créé un fief de dignité? Auraient-ils acquis par échange, par donation, par achat, Saint-Antonin et autres lieux qui l'avoisinent? Auraient-ils dû leur acquisition à la force? Mais, dans les deux cas, l'histoire du Rouergue ou celle du Languedoc en auraient conservé le souvenir ; et dans la dernière conjecture, les vicomtes de Saint-Antonin n'auraient pas été hommagers des comtes de Toulouse, et ils l'étaient. Il faut donc conclure qu'ils tiraient leur origine d'une autre maison, et que cette maison est celle des comtes de Toulouse.

En effet, à la mort d'Odon, comte de Rouergue, de Toulouse et de Quercy, Raymond et Emmergard héritèrent, le premier du

(1) Dom Vaissette. — De Barrau.

comté de Toulouse, le second de celui de Rouergue. Ils possédèrent par indivis le Quercy, l'Albigeois et le marquisat de Septimanie ou de Gothie.

Emmergard continua donc les comtes de Rouergue. Il eut plusieurs fils, parmi lesquels Raymond II, comte de Rouergue en 937, et par indivis comte de Quercy et d'Albigeois.

Celui-ci épousa, en 946, Berthe, nièce de Hugues, roi de Provence ; de son mariage naquirent :

1° Raymond III, qui suit ;

2° Hugues, qualifié comte en 974 et 1004 ;

3° Pons,
4° Ermengaud, } dont on ignore la destinée (1).

Raymond II, qui avait entrepris, en 961, le voyage de Saint-Jacques-de-Compostelle, fut assassiné sur sa route (2).

Raymond III, comte de Rouergue, que, dans l'*Histoire de Languedoc*, on appelle Raymond II, se maria avec Richarde de Milhau, fille de Raymond, vicomte de Narbonne.

Un auteur contemporain rapporte que Raymond III entreprit le voyage de la Terre-Sainte et qu'il mourut en chemin. Sa mort arriva avant l'an 1010.

Du mariage qu'il avait contracté, en 987, avec Richarde (3), il aurait eu, suivant le généalogiste Cabrol (4), deux fils, Hugues, qui continua les comtes de Rouergue, et Isarn, en faveur duquel aurait été créée la vicomté de Saint-Antonin.

Hugues, qui était comte de Rouergue en 1032, ainsi qu'il résulte d'un acte de donation par lui faite à l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne (5), et qui vivait encore en 1051, ainsi qu'il appert de la donation par lui faite à l'abbaye de Conques (6), eut de son mariage avec Foi deux filles :

(1) Dom Vaissette. — De Barrau.
(2) id. id.
(3) Dom Vaissette. — Du Mège.
(4) *Généalogie des Valette.*
(5) Cartulaire de l'abbaye de Saint-Paul de Narbonne.
(6) Cartulaire de l'abbaye de Conques. — Baluze, t. II, pag. 51. — Du Mège.

1° Berthe, comtesse de Rouergue ;

2° Foi de Rouergue, femme de Bernard, vicomte de Narbonne.

Berthe épousa, en 1051, Robert II, comte d'Auvergne, et mourut sans postérité en 1066.

Après sa mort, le comté de Rouergue fit retour par substitution à la branche aînée des comtes de Toulouse.

Nous voyons maintenant pourquoi les vicomtes de Saint-Antonin furent hommagers des comtes de Toulouse, et pourquoi ils prirent les armes de ceux-ci avec une légère brisure.

Avant de donner la généalogie des vicomtes de Saint-Antonin, disons de quoi se composait la vicomté.

Cette vicomté n'était pas bornée, comme paraît le croire M. de Gaujal, à la ville de ce nom. Les vicomtes de Saint-Antonin possédaient encore les seigneuries de Saint-Chigne ou Saint-Igne, du Cusoul, de Pervinquières en la vicomté (1), le château de Bonne au-dessous de Saint-Antonin et ses dépendances, Servanac, Montpalach, Cazals, Saint-Cyr, etc., etc, dans le Quercy (2). Les possessions du Quercy ne sauraient nous surprendre, puisque les comtes de Rouergue, ainsi que nous l'avons déjà vu, étaient comtes de Quercy par indivis avec ceux de Toulouse.

Nous allons maintenant nous occuper de leur succession :

I. — Isarn, 1er du nom, fils puîné de Raymond III et de Richarde de Milhau, et tige des vicomtes de Saint-Antonin.

Isarn a eu plusieurs fils, dont deux nous sont connus :

1° Isarn, vicomte de Saint-Antonin ;

2° Frotard.

Ce sont ces deux frères qui figurent comme témoins dans l'acte dont nous avons parlé au début et par lequel Guillaume IV, comte de Toulouse, réintègre les chanoines de Saint-Sernin dans leur église, d'où il les avait renvoyés pour leur substituer des moines de Cluny.

(1) Cabrol, *Généalogie des Valette.*

(2) Hôtel-de-ville de Saint-Antonin. Acte de partage du 2 août 1855. Parchemin n° 2, XIIe siècle.

Ils se partagèrent les biens d'Isarn Ier.

Isarn, IIe du nom, succéda à son père dans la vicomté, et Frotard eut pour apanage les seigneuries du Cusoul, de Saint-Igne et de Pervinquières.

Frotard eut un fils, Archambaud, seigneur du Cusoul, de Saint-Igne et de Pervinquières en la vicomté de Saint-Antonin, et premier auteur de la maison de Valette.

Archambaud reçut, en 1140, dans la maison qu'il possédait à Saint-Antonin, saint Bernard se rendant à Beaulieu pour y fonder l'abbaye de ce nom.

II. — Isarn II eut plusieurs fils, entre autres :

1° Isarn III, dont l'article suit ;

2° Sicard, vicomte de Saint-Antonin en partie, nommé avec Isarn, son frère, dans une donation faite, en 1134, par les chanoines de Saint-Antonin : il serait décédé vers 1140 (1);

3° Guillaume-Jourdain, vicomte de Saint-Antonin en partie : selon toutes les probabilités, il fut père de Raymond-Jourdain, le chevalier troubadour;

4° Pierre, vicomte de Saint-Antonin en partie.

M. de Barrau leur donne pour père Isarn Ier, mais celui-ci était leur grand-père. Nous voyons, en effet, dans l'acte de partage de la vicomté et de sa juridiction, entre Isarn, Guillaume-Jourdain et Pierre, qu'il est fait mention de certains droits qui ont été de leur *grand-père vicomtal* (2).

En 1140, de l'avis d'Aymar, évêque de Rodez, et de Raymond, évêque de Toulouse, leur cousin, Isarn III, Guillaume-Jourdain, et Pierre, donnèrent des coutumes à la ville de Saint-Antonin, et en 1155, de l'avis de ce même Raymond et de Pierre Gros, leurs cousins, ils procédèrent au partage des biens de la vicomté et de sa juridiction (3).

III. — Isarn III, vicomte de Saint-Antonin, joua un rôle dans

(1) *Gallia christiana*. — De Barrau.

(2) Acte du 2 août 1155.

(3) 2 août 1155.

les luttes qui se produisirent entre les principaux seigneurs de la province de Languedoc.

Roger, vicomte de Carcassonne, eut à guerroyer contre Isarn, Roger, comte de Foix, Pons de Dourgne, et Guillaume-Aton de Villemur. Alphonse, comte de Toulouse, les protégeait, il s'était même ligué avec eux contre Roger de Carcassonne. Le vicomte de Saint-Antonin s'empara, en 1142, des châteaux de Graulhet et de Penne, et exigea le serment des seigneurs et chevaliers de ce dernier lieu.

Le 6 des calendes de juillet, même année, un accord intervint entre Alphonse et Roger de Carcassonne. Par cet accord, Alphonse promettait de forcer le vicomte Isarn à rendre à Roger l'acte de serment qu'il avait exigé des seigneurs et de chevaliers de Penne (1). « Ce traité, dit dom Vaissette, ne fut pas exécuté, « ou, s'il le fut, la paix ne fut que de peu de durée. »

En effet, la guerre se renouvela entre les divers princes et seigneurs : d'un côté, les comtes de Barcelonne et de Rodez, le vicomte de Carcassonne, les vicomtes de Béziers et de Nîmes, le vicomte de Lautrec, le seigneur de Montpellier, Ermengarde, vicomtesse de Narbonne ; de l'autre, le comte de Toulouse, le comte de Foix et le vicomte de Saint-Antonin. Cependant le comte de Toulouse ne tarda pas à faire la paix avec Roger de Carcassonne, Ermengarde de Narbonne et quelques-uns des seigneurs ligués contre lui. Le nouveau traité de paix fut signé en 1143. Par ce traité, Alphonse promit d'obliger le vicomte Isarn à reconnaître qu'il tenait de Roger le château de Graulhet, et à lui remettre le serment de fidélité qu'il avait exigé des seigneurs et des chevaliers de celui de Penne, ou de faire la guerre à ce vicomte en cas de refus : « Ipse comes faciat jurare Isarnum castellum de Grauleto « prædicto Rogerio, et faciat ei solvere ac diffinire ipsas fidaucias « et sacramenta quæ ipse Isarnus habet, excepto de senioribus « et militibus castri quod vocatur Penna, et si hoc ipse comes non « poterit facere ad melius quod poterit, ipse comes guerreget

(1) Archives du château de Foix.

« tantum ipsum Isarnum et adjutores suos, usque totum fiat « Rogerio sine suo inganno (1). »

Isarn III eut pour fils :

1° Isarn IV, dont l'article suit ;

2° Frotard, qui suivra ;

3° Sicard, vicomte de Saint-Antonin ;

4° Forton, vicomte de Saint-Antonin, qui, l'an 1186, souscrivit, comme témoin, une charte de Richard, fils du roi d'Angleterre, en faveur de l'abbaye de Candeil, en Albigeois (2).

On lit dans cette charte : « Testes Philippus de Colymbis... « Stephanus de Caumont, G.-D. de Montepessulano, Forto vice « comes Sancti-Antonini. »

Forton ou Fortuné est décédé, selon toute apparence, sans lignée, avant l'année 1197, époque de la vente qu'Isarn fit du grand pré aux habitants de Saint-Antonin.

IV. — Isarn IV, vicomte de Saint-Antonin, fut présent à un accord qui eut lieu, le 1er octobre 1180, près de Capdenac, *juxta castrum de Capdenaco*, entre Raymond, comte de Toulouse, et Pierre, évêque d'Aurillac (3).

Il fut aussi présent à l'acte par lequel Raymond, comte de Toulouse, Guillaume-Pierre, évêque d'Albi, et Roger vicomte de Béziers, accorda, vers l'an 1090, aux religieux de l'abbaye de Candeil le privilége d'être crus en justice dans toutes leurs affaires, sur leur simple serment, jusqu'à la somme de 200 sols, soit en demandant, soit en défendant, sans qu'on pût leur opposer ni témoins ni titres (4).

Isarn vendit, le 4 octobre 1185, à Raymond Isambard les biens qu'il possédait à *Négousou*. Il déclare dans l'acte qu'il les lui donne par bienveillance et amitié (5).

(1) Archives du château de Foix.

(2) Baluze, original, off. ecclésiastiques, n° 3. — Preuves de l'*histoire de Languedoc*, t. V, pag. 534.

(3) Preuves de l'*histoire de Languedoc*, t. IV, pag. 512.

(4) Cartulaire de l'abbaye de Candeil. — *Histoire de Languedoc*, t. V. — Preuves de l'*Histoire de Languedoc*, t. V, page 539.

(5) Hôtel-de-ville de Saint-Antonin. Parchemin n° 7, XIIe siècle.

Il vendit, au mois de février 1197, aux habitants de Saint-Antonin le grand pré qui est près du ruisseau de Bonnette, pour 1,000 sols de Cahors (1).

L'acte est qualifié de vente et de donation qui sont faites par Isarn, vicomte de Saint-Antonin, frère de Frotard et de Sicard, au seul Dieu, à la Vierge Marie, au bienheureux martyr saint Antonin, à tous les habitants de la ville de Saint-Antonin et à tout le commun de ladite ville, du grand pré appelé de Saint-Antonin, qui est proche le ruisseau de Bonnette, en tout son entier, avec ses appartenances et de tout droit qui pouvait lui appartenir. Isarn promet garantie de droit et ne se réserve rien que comme simple particulier, et en cette considération les consuls lui paient 1,000 sols *caorsins* qu'Isarn déclare avoir reçus comptant (2).

Frotard, comme l'avance M. de Barrau, ne figure pas dans cet acte.

Isarn IV mourut sans lignée, après l'année 1198.

V. — Frotard, frère d'Isarn, continua les vicomtes de Saint-Antonin.

Il avait épousé Bertrande de Caussade, qui était veuve.

En février 1197, suivant la manière de compter de cette époque, mais en 1198, selon celle d'aujourd'hui, Frotard et Bertrande vendirent à Ratier de Caussade, savoir : Bertrande, les droits qu'elle avait au château de Caussade ; Frotard, ceux qu'il avait dans la ville de Saint-Cyr, pour 3,200 sols.

Il est dit dans cet acte que Bertrande vend à Ratier, *son fils*. Une des clauses porte que si Ratier décède sans enfants légitimes, les biens donnés feront retour à Frotard, moyennant le remboursement par celui-ci du prix de la vente.

Aux termes de l'acte, Ratier peut créer une métairie de douze paires de bœufs dans la juridiction de Saint-Antonin, et tenir des brebis dans celle de Saint-Cyr. Enfin, Frotard, Bertrande et Isarn, leur fils, comme l'aîné sans doute de la famille, jurent d'observer

(1) Hôtel-de-ville de Saint-Antonin. Parchemin n° 8, XII[e] siècle.
(2) id. id. id. id.

en tout son contenu l'acte qui fut passé à Caussade (Raymond Bec, notaire) (1).

Le vicomte de Saint-Antonin était-il entaché de l'hérésie des Albigeois, ou était-il suspect comme hommager du comte de Toulouse? L'un et l'autre sans doute; car lorsque les croisés campaient devant Béziers, un des corps qui allait rejoindre la principale armée, et qui venait du Velay, commandé par l'évêque du Puy, passa en 1209 sur la limite de Saint-Antonin, qui se racheta par une grosse contribution (2) : « La quella armada venguet per sas journadas ferir et frapar a Caussada et al bord Sant Antony, dont lo dit evesque aguet grand soma d'argent de ranso (3). »

Frotard décéda vers l'an 1112 et laissa de son mariage avec Bertrande, trois fils :

1° Isarn V, vicomte de Saint-Antonin ;

2° Pons, vicomte de Saint-Antonin ;

3° Bernard-Hugues, vicomte de Saint-Antonin.

Nous parlerons d'abord de Pons qui, dans la guerre des Albigeois, a joué un rôle qu'il faut mettre en relief.

Pons partageait-il les erreurs des Albigeois? Saint-Antonin était-il infecté de l'hérésie? Tout porte à le croire.

Aussi Simon de Montfort marcha-t-il vers cette ville, en 1212, pour en faire le siège. Laissons parler dom Vaissette : « L'évêque « d'Albi, qui conduisait, dit-il, l'avant-garde de l'armée, s'étant « hâté d'arriver à Saint-Antonin, exhorta les habitants à se sou- « mettre ; mais Adhémar-Jourdain, chevalier de mérite, que le « comte de Toulouse y avait mis pour gouverneur (4), lui répondit « fièrement : *que le comte de Montfort sache que jamais les bour- « donniers ne viendront à bout de prendre mon château*. Il appelait

(1) Hôtel-de-ville de Saint-Antonin. Parchemin n° 9, XII° siècle.

(2) *Histoire générale de Languedoc.*

(3) *Histoire de la guerre des Albigeois*, écrite en Languedocien.

(4) M. de Barrau fait d'Adhémar-Jourdain le gouvernenr de Saint-Antonin pour le vicomte Pons. C'est une erreur. Les vicomtes de Saint-Antonin n'avaient pas de gouverneur depuis longtemps, si jamais ils en ont eu.

« *bourdonniers* les croisés, à cause qu'ils portaient des bourdons « pour marque de leur pélerinage. Simon, informé de cette « réponse, promit d'en faire repentir le gouverneur. Il arriva à « Saint-Antonin, et ayant planté son camp dans la plaine, au pied « du château, il est assailli le soir même par les habitants qui « font une sortie. Les sergents de son armée les repoussent avec « vigueur jusques dans la place, et ils en font aussitôt l'attaque « sans la participation de leurs généraux. Enfin, après un combat « d'une heure, ils se rendent maîtres de trois barbacanes ou « ouvrages extérieurs : la nuit qui survint les ayant empêchés de « continuer leur entreprise, les assiégés, effrayés d'une action si « vigoureuse, commencent à perdre courage, et plusieurs tâchent « de se sauver par une porte opposée au camp. Les croisés qui « s'en aperçoivent, les poursuivent, et font main-basse sur tout « ce qu'ils rencontrent. A minuit, Pons, vicomte de Saint-Antonin, « jugeant que la ville serait prise infailliblement le lendemain, « envoya offrir à Montfort de la lui remettre, à condition qu'il « aurait la liberté de se retirer où il voudrait. Ce général lui « refusa sa demande, et le vicomte se rend enfin à sa discré« tion. Les croisés entrent dans la place de grand matin, et « après avoir fait mourir trente des principaux habitants, pillé et « saccagé la ville, sans épargner ni le monastère ni le clergé, « Simon pardonne à tous les autres pour ne pas la dépeupler « entièrement. Il fait ensuite conduire à Carcassonne le gouver« neur, le vicomte Pons et plusieurs autres chevaliers qu'il ordonne « de renfermer dans une étroite prison. Il dispose enfin du « gouvernement de Saint-Antonin en faveur de Baudouin, frère « du comte de Toulouse » (1).

On présume que Pons mourut en prison.

Saint-Antonin resta sous l'obéissance de la maison de Montfort; mais, en 1219, il rentra dans celle des comtes de Toulouse, avec une grande partie du Rouergue et du Quercy. Néanmoins, Guy de

(1) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, page 189.

Montfort ne se départit pas de ses droits sur Saint-Antonin. Il les céda, dans le mois d'avril 1226, à Louis VIII, roi de France (1).

Le roi envoya aussitôt frère Ebrard, chevalier du Temple, pour prendre possession en son nom de cette ville et recevoir le serment de fidélité des habitants. Ceux-ci le prêtèrent, le 8 des ides de mai ; mais n'osant se déclarer ouvertement jusqu'à l'arrivée du roi, de peur que le comte de Toulouse ne ravageât leurs terres pour se venger, ils prièrent Ebrard de ne pas l'ébruiter, et ils supplièrent le roi de faire lever par le cardinal-légat l'interdit qui avait été mis sur leur ville, prétendant que l'hérésie des Albigeois, quoique répandue dans le voisinage, n'y avait jamais pénétré. Chose bien difficile à croire, puisqu'elle avait été traitée avec tant de rigueur (2).

La vicomté de Saint-Antonin n'existe plus que de nom. Saint-Antonin est placé sous le pouvoir du roi. Saint Louis, par lettres patentes du mois de janvier 1227, prend cette ville sous sa protection, confirme ses coutumes et lui donne l'assurance qu'elle ne sera jamais mise hors de sa main et celle de ses héritiers (3). Et pourtant Isarn V et Bernard-Hugues vivent encore ; mais leur titre de vicomte n'est plus pour ainsi dire qu'honorifique. Ils prélèvent bien quelques droits seigneuriaux, mais leur puissance est très-restreinte. Ni l'un ni l'autre n'avaient d'enfants ; leurs domaines avaient été diminués ; ils vont disparaître.

2° Isarn V céda, dans le mois de mars 1246, à saint Louis, roi de France, et à tous les habitants présents et futurs de la ville de Saint-Antonin, dedans ou dehors, toute justice, péage, hommes, femmes, rentes, acaptes, dominations, usages, bois, pacages, eaux, terres cultes ou incultes et tous autres droits et domaines quels qu'ils fussent, ayant appartenu à feu son père ou lui appartenant.

(1) *Trésor des chart. du roy.* Languedoc, n° 3.

(2) *Histoire générale de Languedoc*, t. V, pag. 336. — Hôtel-de-ville de Saint-Antonin. — Lettre du roi Louis, mois d'août 1226, au prieur de Saint-Antonin. — *Reg. cur. Francorum.* — De Gaujal, *Annales du Rouergue.*

(3) Hôtel-de-ville de Saint-Antonin. Parchemin n° 4, XIII° siècle.

Il délaisse à perpétuité et sans aucune réserve audit roi et aux habitants de Saint-Antonin les droits qu'il avait, qu'il avait eus, qu'il pouvait avoir au château de Bonne, dedans ou dehors, tous les droits qu'il avait ou pouvait ou croyait avoir dans la ville de Saint-Cyr, dedans ou dehors, hommes, femmes, rentes, acaptes, usages, péages, leudes, pacage, bois, eaux, terres cultes ou incultes. Il révoque toute donation qu'il aurait pu faire, en faveur de Raymond de Caussade, des choses ci-dessus données, déclarant que pour lors il ne les possédait pas; que, étant homme et chevalier du roi, lesdites choses étaient tenues pour celui-ci comme siennes; que les hommes de Saint-Antonin y avaient d'ailleurs droit. Il affirme par serment qu'il était excommunié à l'époque où il aurait pu faire une donation en faveur de Raymond de Caussade.

La donation fut acceptée par le bailli au nom du roi, et par les consuls au nom de la communauté de Saint-Antonin (Acte retenu par Varayre, notaire) (1).

3° Bernard-Hugues, dernier vicomte de Saint-Antonin, céda en mars 1250, à saint Louis, à tous les hommes présents et futurs de la ville de Saint-Antonin et à toute la communauté de ladite ville, les droits de toute nature qu'il avait, pouvait ou croyait avoir, par la succession de feu Frotard, son père, sur la ville de Saint-Antonin, sur le château de Bonne et sur la ville de Saint-Cyr. La cession ou mieux la donation, conçue dans les mêmes termes que celle d'Isarn, fut acceptée par Guillaume de Malamort, bailli de Saint-Antonin et sénéchal de Quercy, au nom du roi, et par les consuls au nom de la communauté (Acte retenu par Varayre, notaire) (2).

Dom Vaissette et après lui MM. de Gaujal et de Barrau qui, du

(1) Hôtel-de-ville de Saint-Antonin, parchemin n° 9, XIII° siècle.

(2) Hôtel-de-ville de Saint-Antonin, parchemin n° 12, XIII° siècle. — Il faut relever diverses erreurs commises par Dom Vaissette, M. de Gaujal et M. de Barrau. L'acte de donation n'est pas de 1249, mais du 24 mars 1250, (1251 d'après notre mode de compter). Dom Vaissette et M. de Gaujal parlent du château de Beronne, que M. de Barrau appelle Bereux. Il s'agit non de *Beronne* ou *Bereux*, mais de *Bonne* qui est au-dessous de

reste, le copient, prétendent que, en récompense de la cession, saint Louis donna à Hugues-Bernard 500 livres tournois de rente. Cela peut être. Nous constatons, toutefois, que l'acte est sur ce point muet.

Nous ignorons la date à laquelle sont décédés Isarn et Bernard-Hugues. Nous savons seulement qu'ils sont morts sans postérité.

Saint-Antonin. M. de Barrau croit que Saint-Cyr est Saint-Céré. Saint-Cyr se trouve entre Caussade et Saint-Antonin, Saint-Céré est dans le Lot. Tous disent que la cession fut faite entre les mains de *Géraud* de Malamort, sénéchal pour le roi à Saint-Antonin. Il est surprenant qu'ils aient commis une pareille erreur. Et d'abord, ce n'est point *Géraud*, mais *Guillaume*. Puis, il n'y avait pas de sénéchaussée à Saint-Antonin; par conséquent, de Malamort n'était pas sénéchal pour le roi, à Saint-Antonin. Il était bailli et, de plus, sénéchal de Quercy.

(A suivre).



BIBLIOGRAPHIE.

Études historiques sur Moissac, par M. Lagrèze-Fossat, avocat, membre de plusieurs Sociétés savantes. Tome Ier, 1870 ; tome II, 1872 ; — 2 vol in-8°.

En ces temps de malheurs et de troubles, il est aisé de comprendre que l'on ait à cœur d'échapper aux tristesses qui se dégagent du présent, et que l'on essaie de chercher un refuge dans l'étude du passé. Il semble que ce soit une sorte de consolation de remonter le cours des âges, pour retrouver dans nos vieilles annales les vestiges de nos grandeurs et de nos prospérités disparues. Il y a, d'ailleurs, pour tout esprit sérieux et érudit, une véritable attraction (comme disent les Anglais) dans les recherches rétrospectives ; et sans être archéologue ou paléographe, chacun peut se rendre compte du puissant intérêt que comportent ces curieuses investigations. Mais peut-être faut-il avoir eu l'occasion de procéder soi-même à ces furetages intellectuels, pour comprendre jusqu'à quel point ils occupent, ils absorbent même la pensée tout entière? Peut-être est-il nécessaire d'avoir été mis en émoi par une de ces découvertes historiques, pour bien apprécier la joie pure, la satisfaction sans mélange qui envahit le cœur du chercheur assez heureux pour mettre la main sur des documents longtemps enfouis, et pour faire entrer l'histoire en possession de trésors oubliés ou perdus dans la poussière des temps?

C'est sous le bénéfice de ces observations, que nous allons aborder l'examen de l'intéressant ouvrage que M. Lagrèze-Fossat consacre avec un soin pieux et un zèle éclairé à la gloire de sa ville natale. Déjà le premier volume des *Études historiques sur Moissac* a obtenu l'accueil le plus favorable dans le monde des lettrés et des savants.

Il a surtout été apprécié par ceux qui considèrent l'étude de nos mœurs, de nos institutions, de tout notre passé, non pas seulement comme un des plus nobles délassements de l'esprit, mais comme un des plus sûrs enseignements pour le présent et pour l'avenir. Pour qu'il en soit ainsi, il faut que l'histoire soit puisée à ses véritables sources, et qu'elle cesse de prendre ses points d'appui dans des documents douteux, dans des préjugés obstinés, dans des erreurs propagées par l'intérêt de caste ou l'esprit de parti.

Le tome deuxième, qui vient de paraître, obtiendra aussi l'approbation et les encouragements de ceux qui préfèrent aux narrations pompeuses et fantaisistes le récit fidèle et exact des faits. Comme son aîné, il est le fruit de recherches considérables et consciencieuses, que la patience des anciens Bénédictins paraissait seule capable d'affronter. Il suffit de parcourir ces deux volumes terminés par trois tables, pour apprécier tout ce qu'ils ont dû coûter à l'auteur de persévérance et de soins.

En effet, les principaux éléments dont se composent les *Études historiques,* proviennent, ainsi que le déclare M. Lagrèze-Fossat avec une bonne foi dont nous aimons à lui tenir compte, de trois importantes sources manuscrites : la Bibliothèque nationale, les archives de l'abbaye, celles de l'hôtel-de-ville de Moissac.

La Bibliothèque lui a fourni : 1° le cartulaire de la ville et de l'abbaye, appartenant à cet inépuisable fonds Doat, auquel il faut toujours recourir pour l'histoire de nos provinces ; 2° la chronique d'Aimery de Peyrac. Les archives de l'abbaye, dont une faible partie seulement a pu échapper au vandalisme révolutionnaire et, faut-il le dire, à l'incurie plus néfaste encore des administrations locales, ont offert quelques titres précieux que l'auteur a pu sauver du déplorable état d'abandon où ils gisaient, à moitié détruits ou rongés. Quant aux archives de l'hôtel-de-ville, elles contiennent une cinquantaine de volumes et de nombreuses liasses de titres, dont des extraits sont reproduits dans les *Études historiques* et constituent des pièces justificatives d'autant plus intéressantes, qu'il ne

peut s'élever aucun doute ni planer le moindre soupçon sur leur authenticité.

Voulant faire une œuvre complète dans son ensemble et lui donner tous les développements possibles, M. Lagrèze-Fossat a divisé son travail en études distinctes et séparées ; chacune d'elles est traitée avec un soin minutieux, avec une abondance de renseignements et une recherche de détails qui permettent de se rendre un compte exact du sujet développé. Sans doute l'ouvrage y perd un peu comme unité, et il arrive parfois que la mémoire surchargée a quelque peine à se débrouiller au milieu de cette richesse de documents ; mais ce qu'il perd d'un côté, il le gagne amplement de l'autre, en intérêt, en variété et en exactitude.

Le tome premier contient quatre études, qui sont consacrées : la première, à un essai topographique sur Moissac ; l'auteur y dépeint la situation ancienne de la ville, son origine, son étendue, sa destruction par les Anglais et sa reconstruction, ainsi que les divers établissements publics qu'elle possédait dans son enceinte ou hors des murs.

La seconde étude historique est la reproduction *in extenso*, en langue romane avec la traduction française en regard, de la charte de Gausbert de Fumel, l'un des abbés-chevaliers de Moissac, relative aux coutumes de Moissac. Ce *Vidimus* en 60 articles est suivi des leudes ou droits d'entrée, de vente, de navigation, de sauf-conduit, en 31 articles. Ce document important est complété par des fragments de la charte de Raymond VI, comte de Toulouse, qui est en majeure partie la reproduction de la précédente ; aussi l'auteur n'a-t-il donné, avec raison, que les articles modifiés, ajoutés ou supprimés dans la charte de Gausbert de Fumel.

L'étude troisième a pour titre les *Abbés-chevaliers*. M. Lagrèze-Fossat y explique comment les moines de l'abbaye, fondée à Moissac dans la première moitié du VII[e] siècle, furent obligés, par crainte des hordes sarrasines qui envahirent le midi de la France aux temps d'Eudes et de Charles-Martel, de recourir à la protection de grands et puissants seigneurs pouvant les défendre à l'aide

de leurs nombreux hommes d'armes. On nous saura peut-être gré de reproduire ici un résumé placé à la fin de cette étude, et qui indique parfaitement le rôle de ces protecteurs, avoués ou abbés-militaires.

« L'abbaye de Moissac eut pendant 893 ans environ des avoués ou abbés-chevaliers ayant pour mission de la protéger, et recevant en échange de ce service un ensemble de redevances désigné sous le nom de droit de *captennium*.

« L'histoire de ces avoués ou abbés-chevaliers comprend quatre périodes distinctes.

« Pendant la première période, commençant sous Charlemagne, les comtes de Toulouse, qui étaient alors coseigneurs de Moissac, furent les abbés-chevaliers du monastère. L'abbaye ne pouvait être confiée à des mains plus puissantes et plus dévouées. D'après quelques titres qui restent de ces temps reculés, le protectorat des premiers comtes de Toulouse, protectorat qui ne dura pas moins de 257 ans, ne donna lieu à aucune récrimination de la part des religieux.

« Il n'en fut pas de même dans la seconde période. Après avoir acheté l'avouerie de Moissac à Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, Gausbert de Gourdon spolia le monastère, y supprima tout ordre monastique, et, comme le dit énergiquement le chroniqueur que nous avons si souvent cité, transforma le couvent en une caverne de voleurs. Cependant, écoutant bientôt après les conseils de la sagesse, Gausbert se repentit et contribua de tout son pouvoir à la réforme du monastère en l'unissant à celui de Cluny. L'église de Moissac brilla alors d'un nouvel éclat, et n'eut que bien rarement des contestations avec les successeurs de Gausber, dont le pouvoir dura jusque vers 1177.

« L'abbé et le couvent furent moins heureux pendant la troisième période. S'ils n'eurent pas à se plaindre de Raymond V, le premier comte de Toulouse qui, depuis Guillaume Taillefer, eut la double qualité de coseigneur de Moissac et d'abbé-chevalier du monastère, ils purent considérer comme ennemis ses successeurs.

Raymond VI et Raymond VII. Devenu comte de Toulouse, sous le nom d'Alphonse II, le frère de saint Louis agit à leur égard avec plus de bienveillance. Les religieux ne mirent fin néanmoins aux contestations qui avaient surgi sous Raymond VII, qu'au prix de très-grands sacrifices, en renonçant même à des prérogatives qui leur étaient aussi chères que leurs richesses.

« Durant la quatrième période, qui commença à l'époque de la réunion du comté de Toulouse à la couronne, l'abbaye de Moissac se trouva à une trop grande distance du roi de France, devenu, par droit d'hérédité, coseigneur de Moissac et abbé-chevalier du monastère, pour éprouver d'une manière désagréable la pression de ce grand protecteur. Ce fut pour ce corps religieux une ère de calme et de tranquillité. Les petites guerres de ville à ville, de province à province n'étant plus possibles après que Louis XIV eut absorbé tous les pouvoirs et réuni en un seul faisceau les éléments épars de la monarchie, l'institution des abbés-chevaliers de Moissac n'eut plus sa raison d'être, et l'arrêt du conseil privé, du 7 janvier 1671, qui la supprima indirectement, ne causa, en définitive, aucun préjudice, soit à l'abbé, soit au chapitre. »

La quatrième étude est relative aux divers serments qui étaient exigés lors de toute entrée en fonctions des seigneurs, vassaux, juges, membres de corporations ou administrateurs quelconques. L'on y passe successivement en revue les serments féodaux, prêtés réciproquement par l'abbé-chevalier et par les habitants ; ceux qui obligeaient les comtes de Toulouse et les rois de France eux-mêmes à faire hommage à l'abbaye et à lui promettre fidélité ; les serments des magistrats municipaux, des juges et des justiciables ; enfin, les serments professionnels prêtés devant les consuls par les notaires, tonneliers, bouchers, boulangers, charpentiers, maçons, etc., etc.

Le tome second des *Études historiques* renferme également quatre nouveaux traités, ce qui porte à huit le nombre des études déjà publiées.

La cinquième, consacrée au Tarn et à la Garonne, énumère les droits que possédaient l'abbé et le couvent sur ces deux rivières : droits de construire des bacs et des moulins et de concéder ce privilége, droits de pêche et de navigation, avec les tarifs et les dispositions particulières en faveur des Moissaguais.

C'est une étude curieuse que la sixième, relative aux divers impôts et à leur répartition. On peut même ajouter qu'elle est pleine d'actualité, car il n'est pas sans opportunité aujourd'hui de savoir ce qu'était la matière imposable au Moyen-Age, et les ressources qu'offraient les cadastres de 1480, de 1585 et de 1610. Il y a d'intéressants rapprochements à faire entre la valeur vénale des terres à cette époque et celle qu'elles ont acquise de nos jours, sur la manière dont étaient répartis les impôts dont étaient frappés le capital, le revenu et les valeurs mobilières; car, on l'a dit bien souvent, rien de nouveau sous le soleil, et dès le XIIIe siècle les rentes en argent ou en nature étaient soumises à l'impôt : l'on ne se doutait guère, lorsqu'elles en furent affranchies vers le XVe siècle et les suivants, qu'en plein XIXe nous serions obligés de recourir de nouveau à cet expédient terrible et nécessaire.

L'étude septième, qui traite de la communauté de Moissac, nous apprend qu'elle fut d'abord organisée à l'image des municipes établis par les Romains, après leur conquête de la Gaule. On trouve dans cette étude des détails instructifs sur l'état des serfs et des hommes libres, sur le service militaire auquel tous les habitants étaient assujettis, mais dans le seul intérêt de la communauté; il y est question des foires et marchés, des péages, de la maison commune, des droits et priviléges de la communauté, tels que droits de souquet, de panage, d'affouage et de vaine pâture dans la forêt de Gandalou, de chasse et de pêche, etc.

Nous recommandons particulièrement l'étude huitième, qui est consacrée aux institutions municipales. M. Lagrèze-Fossat y a décrit avec un soin scrupuleux tout ce qui a rapport aux diverses phases de la vie municipale, et notamment depuis l'établissement du consulat en 1221. C'est avec un vif intérêt que nous avons

lu le mode de nomination de ces magistrats, leur nombre et leurs attributions, leurs droits et leurs préséances, le serment qui leur était imposé, leurs assesseurs et tout leur entourage officiel, enfin les diverses modifications apportées successivement à leur administration et à leur autorité, jusqu'au moment où, après avoir été pour ainsi dire absorbés par le pouvoir royal, les droits politiques de tous les citoyens furent définitivement consacrés par la révolution de 1789.

Cette simple énumération des diverses études publiées par M. Lagrèze-Fossat, révèle suffisamment le haut intérêt qui doit s'attacher à leur lecture. Tous les faits de quelque importance, tous les renseignements de quelque valeur y ont été soigneusement recueillis et mis en lumière à la place qui leur convient, et rien de plus facile, à l'aide de ces documents précieux, que de reconstituer en entier les diverses époques de notre histoire locale.

Nous avons déjà dit que chaque étude était étayée et corroborée de preuves et notes à l'appui, prodiguées avec une telle abondance, qu'elles occupent la moitié de chaque volume; mais c'est bien le cas de dire : *abondance de biens ne saurait nuire.* Si, partout, des hommes éclairés et soucieux de notre passé avaient eu la pensée de conserver ainsi pour leurs descendants ces pieux matériaux, nous n'aurions pas à déplorer la perte, hélas irréparable! de tant de chartes, de tant de documents, de tant de titres importants. Aussi souhaiterions-nous que l'exemple de M. Lagrèze-Fossat trouvât de nombreux imitateurs, et que les principales localités de notre département eussent la chance de rencontrer un historien aussi dévoué et surtout aussi compétent, qui voulût consacrer ses loisirs à sauver de l'oubli et de la destruction ce que leurs archives peuvent contenir de précieux et d'intéressant.

Nous croyons devoir principalement signaler une des qualités les plus précieuses qui puissent se rencontrer chez un archéologue, et que M. Lagrèze-Fossat possède au plus haut degré. Il n'a jamais de parti pris ni d'idées préconçues; quelque profondément qu'une opinion soit enracinée dans son esprit, il sait s'en départir

et l'abandonner, aussitôt qu'il s'aperçoit qu'elle repose sur un fait inexact ou une hypothèse mal justifiée. C'est ainsi qu'après avoir cru longtemps que Lauzerte tirait son étymologie du latin *lacerta* ou du quercinois *lauzer* (lézard, animal assez commun aux environs), il n'a pas hésité à modifier son opinion en découvrant dans des titres généalogiques de la famille de Durfort, que ce lieu se nommait jadis *Belicerta* (belle couronne), ou *Bilaserta* (ville couronne), c'est-à-dire placée comme une couronne au sommet de la colline. De même il reconnaît avec une entière bonne foi qu'il s'est trop hâté d'affirmer d'abord qu'Alphonse et sa femme, la comtesse Jeanne, avaient rempli en 1251 l'obligation du serment imposé à leurs prédécesseurs. Il résulte, en effet, d'un passage du cartulaire de l'abbaye, qu'ils signèrent un traité en 1266, avant d'avoir visité Moissac et prêté serment.

Nous aurions pu multiplier les exemples ; ceux-là suffisent pour témoigner avec quelle scrupuleuse loyauté procède, même pour les plus petits détails, l'auteur des *Etudes Historiques sur Moissac.*

En terminant, nous avons à cœur de remercier M. Lagrèze-Fossat d'avoir entrepris un travail aussi utile, aussi ardu, aussi compliqué de pénibles recherches, et d'avoir mis en lumière tant de précieux documents. Nous faisons des vœux pour qu'il complète prochainement cette intéressante publication, en nous donnant les nouvelles études qu'il tient en réserve et qu'il sait si facilement dégager du chaos des archives confiées à sa vigilante sagacité.

L. Buscon,
Membre de la Société.

MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

Mobilier épiscopal au commencement du XVIII[e] siècle.

Le dernier numéro du *Bulletin historique* de la Société des antiquaires de la Morinie contient une intéressante notice biographique sur les seigneurs de Valbelle, trois gentilshommes provençaux qui successivement furent évêques de Saint-Omer et bienfaiteurs des pauvres de cette ville pendant l'espace de 70 ans, de 1684 à 1754. Ce travail est dû à l'infatigable et savant secrétaire-général de la Société, M. H. de Laplane. Peu d'hommes connaissent comme lui l'histoire de la région qu'ils habitent, et savent la présenter d'une manière plus précise.

Largement dotés des biens de la fortune, ces trois prélats en firent le plus noble et le plus généreux usage ; le souvenir de leur munificence vit encore à Saint-Omer, où quelques-unes de leurs œuvres subsistent. Nous trouvons dans leur testament de curieux détails sur le mobilier épiscopal que nous allons citer.

Louis-Alphonse de Valbelle, le premier d'entre eux, à la date du 28 mai 1708, laisse à son neveu le droit de retenir son lit de velours cramoisi, avec les douze chaises, le tout au prix de 2,000 livres.

Après lui François de Valbelle, qui légua à l'hôpital général fondé par son prédécesseur et au grand séminaire de Saint-Omer un fonds qui valait alors 60,000 livres, donne par son testament :

A son neveu le comte de Sainte-Tulle, « les deux scœaux d'argent que j'ay à Paris, sur lesquels mes armes sont relevées en bosse avec des mosayques et des médaillons ; j'y joins le plus grand

de mes cinq bassins d'argent, avec le vase d'argent dont je me sers quand j'officie et mes deux jattes d'argent et la terrine.

« Je donne à haute et puissante dame Madame de Valbelle, épouse du marquis de Valbelle, enseigne de la compagnie des gens d'armes de la garde ordinaire du Roy, mon lit de velours bleu galonné de galons d'or et de crespines de même, doublé d'une moire d'or ; le ciel, le dossier et la courtepointe piquez d'un tissu d'argent ; les six siéges à bras (fauteuils) de même velours bleu, garnis tout autour d'un moilton d'or ; j'y joins aussi les six pièces de haute lice faites aux Gobelins, dont la chambre et le cabinet sont tapissez en hyver ; et comme madame ma petite nièce est depuis peu en ménage, je luy donne cent douzaines de serviettes, des plus fines que j'ay, trente nappes et trois paires de draps toile de Hollande. Je joins aussi pour son ameublement d'esté, le lit de damas violet-aurore, la tapisserie de la chambre, les deux rideaux de fenêtre et les siéges à bras, le tout de même damas, et les housses des lits et siéges de l'un et l'autre lit, dont les unes sont de serge bleue et les autres de serge aurore. »

Parmi les souvenirs légués aux exécuteurs testamentaires, figurent des flambeaux d'argent, mouchettes et porte-mouchettes, une écritoire d'argent composée de cinq pièces, une montre *sonante*, des pendules et des ornements.

Malgré le luxe qui tenait à sa haute position, avec un grand esprit de charité, de conciliation, de piété, on remarque dans ce testament la modestie et l'humilité qui, dit M. de la Plane, avait toujours été la base des actions de François de Valbelle.

Il prie instamment ses héritiers de le faire enterrer sans pompe, dans le cimetière des pauvres de l'hôpital général, ordonnant qu'il n'y ait point à son service d'oraison funèbre, ni sur sa tombe de pierre sépulcrale.

F. P.

HABITATION TROGLODYTIQUE

Dans la commune de Moissac (Las Rouquettos).

Dans la commune de Moissac, à deux kilomètres environ de cette ville, sur la route de Toulouse à Bordeaux, se trouvent sur la droite deux vallons séparés l'un de l'autre par une petite colline : le premier est celui de Cérat; le second, dont j'ignore le nom, est traversé par un ruisseau qui porte le nom bizarre de *Pisse-Vieille :* c'est dans ce dernier que j'ai visité une habitation troglodytique, depuis longtemps connue, il est vrai, mais que je n'ai point vu signalée ni décrite. Cette habitation s'ouvre à l'est dans le flanc de la colline, presque au bas et à 100 mètres tout au plus du ruisseau ; le quartier est nommé *Las Rouquetos,* de quelques blocs de rocher qui sont tout auprès du souterrain.

Par un petit trou d'un accès assez difficile, on pénètre dans un corridor de 70 centimètres de largeur et en grande partie comblé, ainsi que tout le reste de l'habitation, par les eaux qui, entraînant avec elles les terrains de la colline, s'y engouffrent et y déposent leurs sédiments. Sur cette galerie s'ouvrent trois pièces : la première à gauche est une espèce de grande niche voûtée en cul de four ; on aboutit à la seconde, située à droite et un peu plus en avant, par un long corridor très-étroit, où je remarquai les rainures destinées à barricader l'entrée. Cette chambre est la plus grande des trois ; les parois des extrémités sont coupées perpendiculairement, tandis que les côtés sont arrondis et la voûte en berceau plein cintre irrégulier ; dans le fond, on voit une niche dont la dimension est la même qu'à l'entrée de la galerie. J'ai cherché à me rendre compte des traces d'outils : la plupart sont effacées ; j'en ai rencontré cependant quelques-unes, mais les arêtes en sont si peu vives, et de nombreux frottements, exercés par des enfants visiteurs et sur un terrain de sable et de grès argileux très-mou en certains endroits, en ont tellement dénaturé les formes, que je n'ose me permettre d'émettre une opinion sur le genre d'outil qui a servi à creuser cette excavation. Du reste, ma posi-

tion n'était guère tenable, obligé de me tenir courbé dans le centre de la pièce aux trois quarts comblée, suffoqué par l'odeur du flambeau qui m'éclairait, je me hâtai de prendre les mesures et de retourner respirer l'air extérieur, avant de pénétrer dans la troisième chambre.

Celle-ci s'ouvre à l'extrémité du corridor en face de l'entrée; aussi est-elle beaucoup plus comblée par les dépôts des eaux qui y arrivent directement. Un petit trou béant, que je voyais devant moi, ne me donnait pas la certitude que je puisse le franchir; et si le corridor se fût trouvé aussi long que celui qui conduit à la pièce de droite, j'eusse été obligé de renoncer à mon dessein. Heureusement il n'a qu'un mètre de longueur; je me mis à plat ventre et pus, en me glissant et étendant un bras, promener une lumière sur le bord intérieur. Dans cette situation, impossible d'aller plus loin; mais, assuré que l'air n'était pas vicié, je remis mon flambeau aux personnes qui m'accompagnaient, et je pénétrai en rampant dans l'intérieur. On me fit alors passer la bougie, et je vis que cette pièce était plus petite que l'autre : son peu de hauteur ne me permettait pour ainsi dire aucun mouvement. Je pus, toutefois, constater qu'il n'existait aucune autre issue.

Quelque imparfaite qu'ait pu être mon investigation dans cette petite habitation troglodytique, je pense, malgré l'opinion des habitants du voisinage, qui disent qu'elle s'étend bien plus loin dans la colline, que son étendue se borne aux pièces que j'ai pu visiter, et s'il se fût trouvé quelque autre galerie, j'aurais pu en apercevoir l'entrée à l'extrémité des chambres.

Je reviens à la petite pièce placée à l'entrée : elle se trouvait éclairée directement par l'ouverture extérieure, et devait être très-fréquentée. C'était là sans doute que, pendant le jour, se tenaient habituellement les habitants, et qu'ils y vaquaient à divers travaux intérieurs ; aussi je pense que si des fouilles, du reste faciles, étaient faites à cet endroit et à l'entrée, l'archéologie pourrait y trouver des éléments précieux d'appréciation. Je pense aussi que l'entrée de la grotte était masquée par une petite levée qui, tout en

détournant les eaux, laissait une petite cour intérieure dont l'utilité est naturellement démontrée.

Je dois ajouter encore que, dans mon enfance, je suis entré dans cette grotte, et qu'un souvenir très-précis me permet de signaler à l'angle gauche du fond de la grande galerie, l'ouverture d'un silos dont les derniers dépôts sont venus depuis effacer la trace.

Je termine en disant que cette habitation se trouve sur la propriété de M. Pouzet, de Moissac, et en faisant des vœux pour qu'une circonstance favorable puisse permettre d'essayer quelques fouilles, du moins à l'entrée. Trop éloigné du lieu pour pouvoir m'en occuper moi-même, ce serait très-facile pour un habitant de Moissac.

MIGNOT,
Membre de la Société.

FOUR A TUILES DU XIVe SIÈCLE.

Dans les premiers jours du mois dernier, M. l'abbé Cochet a fait une exploration dans la forêt de Roumare, au triége du *Chêne à Leu*, sur la commune de Saint-Martin-de-Boscherville. Cette fouille a amené la découverte d'un four à tuiles du XIVe ou du XVe siècle.

Ce four, enseveli sous plus d'un mètre de remblai, était parfaitement conservé dans ses parties inférieures. Il avait été construit avec de la tuile, la même absolument qu'il était destiné à produire. Large de 2 mètres 10 c., il avait 1 mètre 40 c. de profondeur. Dans ces mesures ne sont pas compris les murs, qui avaient environ 35 centimètres d'épaisseur. Vers le four, le mur se composait exclusivement de tuiles, comme nous l'avons déjà dit; mais, vers le sol, il est recouvert d'une chape de gros moëllons pris dans la contrée.

Ce four consistait en deux fourneaux ou ouvertures cintrées sous lesquelles on faisait le feu. Les tuiles à cuire se chargeaient sur un gril composé de cinq ouvertures par où s'échappait la fumée avec la chaleur. La hauteur du mur qui encaissait carrément la

tuile à cuire n'était plus que de 1 mètre 50 c., mais elle avait été autrefois de 2 mètres au moins. Quant au fourneau et à son gril, il était dans un état de conservation tel, qu'il pourrait encore servir aujourd'hui.

La tuile que l'on cuisait dans ce four avait 25 centimètres de long sur 18 de large; dans sa partie haute, elle était munie d'un crochet qu'accompagnaient à droite et à gauche deux trous disposés pour recevoir les clous d'attache.

Nous avons reconnu des tuiles semblables à la nôtre dans les cheminées du manoir d'Agnès Sorel au Mesnil-sous-Jumiéges. Le manoir de la dame de Beaulté est une construction du XIVe siècle.

L'avant-four, qui est moins bien conservé que le four lui-même, s'avançait, en se rétrécissant, de 1 mètre 45 c. au-devant du fourneau.

L'administration forestière de la Seine-Inférieure, qui s'est prêtée à cette exploration avec une bienveillance extrême, a jugé à propos d'entourer d'une haie ce curieux monument, et elle conserve soigneusement cet échantillon de l'industrie céramique du Moyen-Age.

(*Nouvelliste de Rouen.*)



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE.

Séance ordinaire du mois de Juin 1872.

Présidence de M. l'abbé POTTIER.

La séance est ouverte à 8 heures.

A propos du procès-verbal, une intéressante discussion s'engage sur le nom qu'il convient de donner aux lieux d'inhumation dans lesquels on trouve quelques squelettes, couchés sans apparence de régularité et ayant à côté d'eux des objets en bronze ou des armes, ainsi que cela existe dans la fouille de Castelmayran. M. Devals croit que c'est le nom de sépulture qui doit prévaloir dans ce cas. et non celui de cimetière.

Lorsque les troupes de Clovis et de Thierry, venant de Bordeaux, se rendirent en Auvergne, elles durent rencontrer les populations indigènes, et de nombreux combats eurent lieu sur le sol que nous foulons. Dans ce cas, pressés qu'ils étaient, les Francs enterraient leurs morts dans l'endroit où ils tombaient.

Plusieurs sépultures de ce genre ont été découvertes dans le Tarn-et-Garonne, au Grézas, à Coymes, sur les coteaux de l'Aveyron vers Piquecos et sur les bords du Tarn. Dans la plupart des cas, le nombre des squelettes ne dépassait pas 30; on ne peut donc croire que ce soient là des cimetières, mais seulement des sépultures.

M. Alibert objecte que, dans le cas présent, le crâne trouvé à Castelmayran est celui d'un vieillard, ce qui semble exclure l'idée d'un soldat.

M. Devals répond que c'était peut-être un habitant du pays, tué dans le combat, ou bien un vétéran.

A Malsebire, le nombre des cadavres était de 30 environ, et on a découvert sur ce point des casques, des épées, des lances et autres objets en bronze.

M. le Secrétaire général répond à l'observation d'un de nos confrères, demandant pourquoi on ne leur ôtait pas leurs armes, qu'un motif religieux s'y opposait sans doute, puisque on a trouvé et il possède dans sa collection une fibule en argent enrichie de rubis, qui avait été laissée sur le corps.

M. Brécy croit, comme M. Devals, que le nom de cimetière n'est pas applicable dans l'espèce ; on serait plus autorisé à l'employer lorsque le lieu d'inhumation se trouve situé près d'un ancien centre da population.

Cette dénomination est acceptée par M. le Président. Elle semble d'autant plus propre à désigner la fouille de Castelmayran, que ces sépultures n'offraient pas la régularité ordinaire d'un cimetière. Plusieurs corps étaient juxtaposés dans la même fosse, et sur un point les squelettes semblaient rayonner autour d'un centre commun.

M. Guironflet observe que, dans l'Aveyron, il a été amené à faire les mêmes remarques.

Au sujet des plaques de ceinturon, M. l'abbé Calhiat cite un de ces objets en bronze damasquiné, trouvé à Saint-Jean-de-Cornac, près de Piac, canton de Moissac. D'autres plaques du même genre ont été recueillies sur divers points : à Caussade, par M. Momméja ; aux environs de Bruniquel, par M. Nonorgues.

Au Grézas, M. l'abbé Pottier a découvert en même temps que des plaques d'un beau travail, des armes, épées, cultrum, schramsax, etc. Les sépultures, assez nombreuses, témoignaient de plus de soin dans le mode d'inhumation. Des sillons avaient été creusés dans le grès, pour déposer les cadavres. Non loin de ce lieu, l'église de Grézas offre tous les caractères des premières époques de l'art roman.

En résumé, des réserves semblent commandées dans la déno-

mination à donner à ces sépultures. Ce qui paraît mériter incontestablement le nom de cimetière, c'est celui de Saint-Paul-d'Espis, où l'on a découvert 60 sarcophages de pierre. Du reste, en cet endroit, un cimetière chrétien a succédé au cimetière gallo-romain.

Plusieurs membres de la Société ayant dernièrement fait une excursion à Lourdes et à Bétharram, M. Brécy, après avoir rendu compte de ses impressions de voyage, signale un fait qu'il a vu se produire deux fois dans les Pyrénées, et qui l'a fort intrigué. D'abord, sur une croix en pierre, élevée sur la place de Lourdes, et qui paraît du commencement du siècle dernier, l'artiste a sculpté les instruments de la Passion, puis il a ajouté les 30 deniers qui ont servi à payer la rançon de Jésus-Christ.

M. Guirondet croit que c'est là simplement une fantaisie d'artiste.

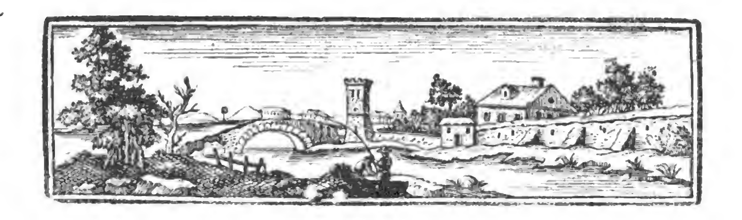
L'église de Notre-Dame de Lourdes est l'œuvre de M. Durand. C'est un remarquable édifice dans le style de la première période ogivale, hardiment placé sur le flanc de la montagne; cinq chapelles rayonnent autour du chevet, formant absidioles à l'extérieur. Un nombre égal règne de chaque côté de la nef, et offre un passage tenant lieu de bas-côté. Le mobilier, qui existe en partie, sera en complète harmonie avec le monument.

Bétharram possède une intéressante église du XVII[e] siècle.

M. Brécy y signale quelques restaurations, ou plutôt des mutilations qui ont été faites, notamment les pendentifs soutenant la retombée des nervures, coupés et remplacés par des pilastres d'ordre dorique, moins en rapport avec le style du monument.

La séance se termine à 10 heures par la lecture de la réponse de M. Devals aux *Contributions à l'histoire des Cryptes d'approvisionnement du sud-ouest de la France, par M. Noulet,* qui sera insérée dans le *Bulletin archéologique* du mois de juin.

Le Secrétaire,
Ed. FORESTIÉ.



RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE,

PAR

M. DEVALS AINÉ,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Secrétaire général de la Société.

INTRODUCTION.



ECHERCHER et étudier les restes des monuments de tout genre que nous a légués l'antiquité, c'est déchirer les voiles qui nous cachent le passé, et suppléer ainsi au silence de l'histoire, A ce titre, il m'a paru utile, pour ceux qui voudront un jour écrire l'histoire de notre département, de faire connaître, ne serait-ce que sommairement, toutes les découvertes archéologiques que de longues et pénibles investigations ont permis de faire jusqu'à ce jour dans le Tarn-et-Garonne. Pour se rendre plus facilement compte des richesses que possède, sous ce rapport, notre circonscription territoriale, j'ai

classé nos communes par ordre alphabétique, et sous le nom de chacune d'elles j'ai indiqué les antiquités de toute sorte qui existent encore ou qui ont été signalées dans l'étendue de leur territoire. On pourra se convaincre que, pour être un des plus petits départements de France, le Tarn-et-Garonne n'en est pas moins un des plus riches en monuments appartenant aux diverses périodes qui ont précédé la période actuelle. Afin qu'on en puisse juger d'un coup-d'œil, je donne ici un résumé des richesses éparses dans 159 de nos communes seulement, puisque on ignore encore ce que possèdent les 35 autres :

Ère préhistorique..
- 5 stations de l'âge du renne.
- 160 habitations troglodytiques.
- 14 oppida primitifs.
- 60 dolmens, menhirs et galgals.
- 5 pierres offrant l'empreinte d'un pied humain et nommées *Piada de Roland.*
- 1 atelier de fabrication d'armes de pierre.

Ère gauloise......
- 14 fontaines sacrées.
- 6 cimetières gaulois.
- 2 camps gaulois.

28 mottes militaires gauloises et romaines.
21 tumuli gaulois et romains.
119 voies gauloises et romaines.

Ère gallo-romaine..
- 6 villes gallo-romaines.
- 32 villages gallo-romains
- 133 villas gallo-romaines.
- 19 cimetières gallo-romains et mérovingiens.

6 sépultures mérovingiennes.

---

1. — Commune d'**Albefeuille,** canton de Castelsarrasin.

Haches de pierre polie, près de Lagarde (1869) (*collect.* Pottier).

Ruines d'une villa romaine près de l'église d'Albefeuille.

Grande motte artificielle de Toulvieu, sur laquelle était construit le château de Toulvieu, que Raymond Ier, comte de Rouergue, donna en 961 à l'abbaye de Saint-Théodard. On y a recueilli des tuiles à rebords, des poteries romaines et des monnaies impériales.

2. — Commune d'**Albias,** canton de Nègrepelisse.

Casse-tête et haches en pierre taillées par éclats, trouvés en 1868 au confluent des ruisseaux de Laujolle et de la Tauge (*coll.* Rattier).

Sur la rive gauche de l'Aveyron, ruines de l'antique *Hispalia*, un des quartiers de la ville de Cosa. Monnaies ibériennes, gauloises et romaines, poteries fines et communes, mosaïques, statues en marbre, lampes, fibules, anneaux, etc.

3. — Commune d'**Angeville,** canton de Saint-Nicolas.

Belle hache celtique en bronze, avec oreillettes et anneau, trouvée en 1867 près d'Angeville, au sud du village.

4. — Commune d'**Aucamville,** canton de Verdun.

Ruines de villas romaines à Cambebratx, Campmas, Gosignac, Goudard, Marguestaud, Nolet, Rabaud, Rouenge, sur le bord du ruisseau de Saint-Pierre, et tout le long de la voie antique de Toulouse à Bordeaux par la rive gauche de la Garonne.

Eglise romano-ogivale à Aucamville. Le clocher, construit sur le type du clocher de Saint-Sernin de Toulouse, croula il y a environ 45 ans.

Porte de la Renaissance, seul reste de l'ancien château, au château de Marguestaud.

5. — Commune d'**Auterive,** canton de Beaumont.

Eglise rustique du XIVe siècle, avec clocher-arcade, à Auterive.

6. — Commune d'**Auty,** canton de Molières.

Château du Moyen-Age, flanqué de tours carrées, à Auty. Les tours ont été, pendant la Révolution, rasées jusqu'au niveau du toit du château.

7. — Commune d'**Auvillar,** arrondissement de Moissac.

Ruines de villas romaines autour d'Auvillar.

Eglise de la fin du XI[e] siècle ou du commencement du XII[e] siècle, à Auvillar. Cette église est à trois nefs. Les deux latérales étaient terminées par une abside arrondie, dont une seule, celle de gauche, est conservée, et la nef médiane avait son abside carrée. Il y a eu de nombreux remaniements, dans le style ogival à lancettes, rayonnant et flamboyant. Le fond de la grande abside offre un grand et magnifique rétable en bois sculpté, avec colonnes torses ornées de feuillages à jour, du commencement du XVII[e] siècle. Un des contreforts de droite offre, encastrée dans le mur, l'inscription suivante, gravée en lettres onciales sur une plaque de marbre blanc :

† II MARCII · INCARNA
TI · VERBI · ANNO · M · C ·
LXXXVI · OBIIT · R ·
DESLEMOS · CAPEL
LAN · HS · ECCLESIE.

Chapelle construite, au commencement du XIV[e] siècle, par le pape Clément V (Bertrand de Got), au bas d'Auvillar, dans le quartier du Port.

Restes des anciennes fortifications : une tour et quelques pans de murailles percées de meurtrières, à Auvillar.

8. — Commune de **Balignac,** canton de Lavit.

Camp romain situé à la Salle, près de l'entrée du village de Balignac. Ce camp a la forme d'un rectangle un peu irrégulier. Il est entouré de fossés profonds, dont la largeur primitive atteignait une douzaine de mètres. Il mesure intérieurement 102 mètres 50 de largeur moyenne sur une longueur de 120 mètres, ce qui lui donne

une surface de 1 hectare 23 ares. Sur le bord intérieur du fossé occidental, s'élève une motte artificielle d'environ 16 mètres de diamètre sur 6 mètres de hauteur. C'est là qu'était dressée la tente du général, *prætorium*.

J'ai recueilli, dans l'enceinte du camp, au pied de la motte, des tuiles à rebords, des quarts de rond en brique pour colonnes, des carreaux de brique et des briques de puits d'origine romaine : ce qui atteste qu'après son abandon le camp dut être transformé en villa.

9. — Commune de **Bardigues,** canton de Lavit.

Grande motte militaire, jadis entourée d'un fossé, près du château de Bardigues. Son diamètre est de 22 mètres 10 et sa hauteur de 10 mètres. — D'après des documents du 26 mars 1488 et du 10 août 1490, il y en avait sur le même point deux autres, entourées aussi d'un fossé.

10. — Commune de **Beaumont-de-Lomagne**, arrondissement de Castelsarrasin.

Tumulus, dit la *Tapole d'Angayrines*, au Pourin, sur le bord du chemin de Beaumont à Sérignac.

Belle église ogivale de la fin du XIII[e] siècle, avec clocher au type de celui de Saint-Sernin de Toulouse, à Beaumont. Une des chapelles renferme une pierre tombale offrant, gravé au trait, le portrait en pied d'un personnage barbu, dont les pieds reposent sur un chien, avec cette inscription :

ANNO DOMINI M.CCC.XXXVI. DIE MERCVRII ANTE FESTV. BI. LVCE EVANGELISTE
OBIIT MARTINV. RASSI CVI. AIA. REQIESCAT. I. PACE. AMEN.

Cuve baptismale en plomb, de 1583, dans l'église de Beaumont.

11. — Commune de **Belbèze,** canton de Beaumont.

Sarcophage en marbre blanc, du VII[e] au IX[e] siècle, trouvé dans l'ancien cimetière de Belbèze.

12. — Commune de **Belmontet,** canton de Monclar.

Près du château de Belmontet, habitation troglodytique creusée de main d'homme dans l'arène, et composée de plusieurs chambres reliées entre elles par des couloirs en zig-zag.

13. — Commune de **Belvèze,** canton de Lauzerte.

Près de l'église de Belvèze, fontaine dite de *Sainte-Rafine*, qui avait, dit-on, la vertu de guérir les enfants de la *rafa* (croûte laiteuse), et qui était jadis l'objet d'un actif pèlerinage.

Près de l'église de *Sept-Albres* est une pierre plantée jadis en équilibre de main d'homme, de 0 mètre 60 de long sur 0 mètre 50 de large, sur laquelle figure en creux la trace d'un pied humain et nommée la *Piada de Roland*.

Au Cazal-Blanc est une autre pierre adhérente au sol, d'environ 10 mètres de long sur 3 à 4 mètres de large, sur laquelle a été également taillée en creux l'empreinte d'un pied d'homme, et nommée aussi la *Piada de Roland*.

Il existe en Irlande des pierres semblables, qui, d'après la tradition, portent l'empreinte du pied des premiers chefs des tribus. D'après Thomas Moore, auteur d'une *Histoire d'Irlande*, les chefs de tribus, à l'installation desquels on procédait, étaient obligés de monter sur une de ces pierres, un pied dans l'empreinte, et de là jurer de respecter les coutumes de la tribu.

Dans l'église de Belvèze, dalle sépulcrale avec cette inscription : *Seçond tombeau de la maison de Rassiel.*

Petits châteaux du Moyen-Age, composés d'un corps de logis et d'une tour jadis crénelée, au Barry et au Breil.

14. — Commune de **Bessens,** canton de Grisolles.

Derrière l'église de Bessens, il existait un grand tumulus, mentionné dans un document du 10 novembre 1490, qui a été détruit vers 1820 et qui renfermait une quantité considérable d'ossements humains.

Ruines de villas romaines, piédestal en marbre d'une statuette

antique et monnaie d'or d'Antonin-le-Pieux, auprès de Bessens (*Besingus* en 673).

A *Montfourcaud*, ruines d'un château qui, au Moyen-Age, avait succédé à un temple romain mentionné dans la donation de Nizezius, du 1er mai 673. Un fossé large et profond, encore bien conservé sur certains points, forme l'enceinte, dans laquelle on recueille de nombreux fragments de poteries gallo-romaines, de couleur grise.

15. — Commune de **Bioule,** canton de Nègrepelisse.

Haches primitives, identiques à celles du *Grand-Pressigny*, trouvées aux *Cabosses*, en 1867 (*coll.* Rattier).

Habitation troglodytique aux Cabosses.

Ruines d'une grande villa romaine découvertes, en juin 1864 au dessous de *La Tanguine*.

Château du XIIIe siècle, avec peintures murales, à Bioule.

16. — Commune de **Boudou,** canton de Moissac.

Restes d'une église romano-ogivale dans l'église de Boudou.

La cloche de l'église est du Moyen-Age et porte ces deux inscriptions en caractères romans :

DEFENDAT NOS SEMPER CHRISTVS DEI FILIVS
BODOR.

17. — Commune de **Bouillac,** canton de Verdun.

Ruines d'une villa gallo-romaine à 700 mètres à l'est de *Las Tours*.

Ruines de l'abbaye de Grandselve. Chapitaux byzantins, carreaux émaillés. Dalles sépulcrales avec inscriptions et personnages gravés en creux, formant aujourd'hui le barrage du moulin de *Salaré*, sur le ruisseau de Nadesse. Magnifiques reliquaires byzantins provenant de l'abbaye de Grandselve, dans l'église de Bouillac.

18. — Commune de **Bouloc,** canton de Lauzerte.

L'église de Bouloc a son abside romano-ogivale et semi-circulaire

avec trois fenêtres dont les arcs sont supportés par des colonnettes aux chapiteaux historiés. La voûte est en cul-de-four. L'abside est surhaussée pour servir de clocher. La nef, détruite probablement par les Anglais, a été rétablie vers le milieu du XVe siècle, mais la voûte n'a pas été élevée à la même hauteur que celle de l'abside. A droite de l'église est une ancienne chapelle semi-circulaire et du même style que l'abside, qui a servi à l'agrandissement du presbytère.

19. — Commune de **Bourg-de-Visa,** arrondissement de Moissac.

A Bourg-de-Visa, fontaine sacrée, objet d'une procession annuelle, le 5 mai. Elle a la réputation de guérir les ophtalmies.

Ruines d'un château du Moyen-Age à Bourg-de-Visa.

Eglises ogivales à Bourg-de-Visa et au Bugat.

20. — Commune de **Bourret,** canton de Verdun.

La colline qui domine le village de Bourret, entre les ruisseaux de la Tessonne et de Saint-Martin, et sur laquelle le village et le château étaient jadis situés (elle porte encore le nom de *la Ville*), est surmontée d'un *oppidum* primitif, plate-forme artificielle de forme elliptique, dont le grand axe mesure environ 100 mètres et le petit 60, et dont les talus n'ont pas moins de 10 mètres de haut. On y recueille en abondance des fragments de poteries analogues à celles des dolmens.

Belle cuve baptismale en plomb (XIIe siècle) dans l'église de Bourret. Cette cuve haute de 0 mètre 87 et dont le diamètre est de 0 mètres 78, est divisée en trois zones diversement historiées.

21. — Commune de **Brassac,** canton de Bourg-de-Visa.

Ruines de villas gallo-romaines à Canounges ou Guillelmy, à Loubigeac avec une belle mosaïque, à Bourrut et près du moulin Gayraud.

Eglise à trois nefs, du XIIIe siècle, avec chapelle funèbre des barons et des comtes, à Brassac.

Château du XIIIe siècle, avec tours rondes, à Brassac.

22. — Commune de **Bressols,** canton de Montech.

Hache celtique en serpentine, trouvée, au Crubel en juillet 1866 (*coll.* L. Lapierre).

Hache celtique en pierre polie, trouvée au Tucol, en 1868 (Musée de Montauban).

Quatre haches celtiques en jadoïde, dont une a la forme des haches de Suède, trouvées au Pastenc, en 1868 (Musée de Montauban).

Ruines de villas gallo-romaines à Bressols, près de l'ancienne église de Saint-Lizier, au Crubel et au Camp de Triche.

23. — Commune de **Bruniquel,** canton de Monclar.

Au-dessous du château de Bruniquel, sur le bord de l'Aveyron, trois abris de l'âge du renne, renfermant des silex taillés, des poinçons, des flèches barbelées, des aiguilles, etc., en bois de renne, des bâtons de commandement avec dessins gravés au trait, deux manches de poignard en bois de renne sculptés, représentant l'un un mammouth, l'autre un renne, etc. (*coll.* Brun, Nonorgues et Musée de Montauban).

A la grotte de Batut, située en face du château, sur la rive droite de l'Aveyron, mêmes objets, moins les manches de poignard, boulet en pierre de la grosseur d'une orange (*coll.* Brun, Nonorgues et Musée de Montauban).

Haches primitives en silex trouvées en 1867 à Saint-Maffre.

Près de La Verrouille, débris d'une quinzaine de dolmens disposés en cercle de 300 mètres de diamètre. Trois de ces dolmens sont encore assez bien conservés.

Habitation troglodytique à Saint-Maffre.

Débris romains, urnes cinéraires et chapiteau en marbre blanc avec la tête radiée du soleil, à Bruniquel.

Château des VIe, XIIIe et XVIe siècles, à Bruniquel.

Eglise romane à Saint-Maffre.

Maisons ogivales à Bruniquel.

24. — Commune de **Canals,** canton de Grisolles.

Ruines d'une villa gallo-romaine (substructions, poteries, monnaies, pied de lion en bronze provenant d'un candélabre), au-dessous du village de Canals.

25. Commune de **Castelferrus,** canton de Saint-Nicolas.

Ruines romaines (tuiles à rebords, poteries, monnaies, marbres sculptés, etc.) à Castelferrus, qui, sous le nom de *Ferrucius-Villa*, était maison royale au commencement du IXe siècle.

Dans l'église de Castelferrus, dalle sépulcrale offrant, gravés au trait, les portraits en pied d'une femme et d'un enfant, avec cette inscription en caractères gothiques :

Cy-gist Hélène de Cardailhac, en son vivant dame du Castel-Ferrus, qui trespassa l'an mil V^c XLVI *et le* IIIIe *de septembre, et Ja... qui trespassa l'an mil* V^c XLI. P. P. E.

Deux monstrances en argent dans l'église de Castelferrus.

26. — Commune de **Castelmayran,** canton de Saint-Nicolas.

A Castelmayran, vaste oppidum primitif sur une partie duquel est bâti le village. Cet oppidum, d'un relief de 15 à 20 mètres, est à peu près circulaire et son diamètre mesure 375 mètres. Elevé sur le petit plateau de Castelmayran, dont les approches sont défendues de trois côtés par le ruisseau de Garde-Boué, la rivière de la Sère et le ruisseau de Tartassègues; il domine la plaine de la Garonne, mais il est dominé à son tour par la chaîne de collines qui, à 1,900 mètres au sud, borde la rive droite du ruisseau du Gat. Aussi éleva-t-on sur la crête de ces collines, pour servir à la fois de vigie et de poste avancé, la grande motte défensive dite de *La Mothe*.

Ruines romaines (substructions, poteries, monnaies, etc.), à Castelmayran.

Sépultures mérovingiennes (25 squelettes dont les crânes paraissent appartenir aux races germaines, boucles, plaques de ceinturon damasquinées, en bronze et en bronze argenté), découvertes, en avril 1872, à Gayssou, près de la motte.

27. — Commune de **Castelsagrat,** canton de Valence.

Habitation troglodytique à Cavalié.

Ruines romaines (substructions, mosaïques, poteries, monnaies, buste de femme en marbre blanc), à Castelsagrat. Au centre de la place du village est un puits immense et très-profond, qu'on attribue à la période romaine.

Ruines d'une tour octogone avec meurtrières, dépendant de l'ancien château de Castelsagrat.

Eglise du XIIIe siècle à Castelsagrat. Cette église, dont la voûte n'existe plus, est à une seule nef. Au fond de l'abside, qui est carrée, s'élève un magnifique rétable en bois sculpté, du XVIIe siècle, avec colonnes torses décorées de feuilles et de fruits. Ce rétable provient, dit-on, de l'église Saint-Etienne de Toulouse.

Eglise du XIIIe siècle à Buzenou.

Galeries couvertes de la place de Castelsagrat, du XIVe siècle.

28. — Commune de **Castelsarrasin**.

Camp gaulois à Gandalou. Ce camp, dont la configuration offre une certaine ressemblance avec un D, se compose d'une terrasse taillée de main d'homme sur le point culminant de la colline qui s'avance entre les ruisseaux Tort et de Millole, et dont les talus ont de 4 à 8 mètres d'élévation. Une partie du fossé existe encore au pied du talus, dans la partie sud-est de l'enceinte, sur une longueur d'environ 160 mètres. La surface du camp, dont la longueur varie de 300 à 320 mètres et dont la largeur moyenne est de 186, contient 6 hectares 25 ares. Dans une échancrure de l'angle sud-ouest du retranchement s'élève une motte artificielle, destinée sans doute à la tente du chef suprême, dont la base mesure 44 mètres de diamètre, et dont le sommet qui domine toute l'étendue de l'enceinte, ne s'élève pas à moins de 12 mètres. Cette motte est séparée de l'enceinte par un fossé encore apparent, d'une dizaine de mètres de largeur.

Des monnaies consulaires en argent ont été recueillies, à diverses époques, dans l'enceinte de Gandalou.

Le camp dut être momentanément occupé, en 407, par les Vandales. C'est, en effet, de ces hordes barbares qu'il tient son nom actuel de *Gandalou,* corruption de celui de *Wandalors,* que l'on trouve dans les anciens documents.

Un titre de 961 le nomme *Castellum Wandalors.*

Un autre de 1063 l'appelle *Castrum Wandalorum.*

Un autre de 1104 lui donne le nom de *Villa* ou *Castrum Wandalor*, et mentionne les *vallos* du camp.

Enfin, un autre titre de 1126 le nomme *Gandalor.*

Ruines d'une villa romaine à Capayrou.

Eglise romano-ogivale de Saint-Sauveur à Castelsarrasin (XIe, XIIe et XIIIe siècles).

Eglise ogivale de Saint-Jean à Castelsarrasin (XIVe siècle).

29. — Commune de **Castéra-Bouzet,** canton de Lavit.

Camp romain bien conservé, à Lamothe. Sa forme est rectangulaire et sa longueur est de 150 mètres sur 63 mètres de largeur moyenne. Il est divisé en deux parties : la partie haute et la partie basse, complètement entourées chacune d'un *agger* et séparées par un intervalle de 10 mètres, où l'on reconnaît sans peine la *via principalis* qui traversait les camps romains d'un bout à l'autre. La petite enceinte, formant la partie haute du camp, a une superficie de 14 ares. Celle de la grande enceinte, formant la partie basse, est de 28 ares 20 centiares. Un fossé commun, dont la largeur atteignait primitivement une douzaine de mètres, réunit les deux parties dans la même enceinte.

Au Castéra-Bouzet, église dont l'abside à trois pans est de la première moitié du XIIe siècle et la nef du XIVe.

30. — Commune de **Caussade,** arrondissement de Montauban.

Haches en pierre et en jadéite, trouvées en 1867 à Guillamet et Benech-Haut (*coll.* Momméja).

Habitations troglodytiques au Soulié, à Barthefolle, à la Bénêche, à Saint-Sernin-de-Montébouls, à la Bombardière et à Massal. Les souterrains de cette dernière localité sont au nombre de trois. Le plus grand est à deux étages et renferme, dans l'étage inférieur, cinq à six chambres, les seules qu'on ait pu encore explorer, et, dans l'étage supérieur, dix-huit chambres où ont été trouvées quatre haches en pierre polie (*coll.* Momméja).

Oppidum primitif à la Rengade. Ses talus ont une hauteur de 4 à 6 mètres, et l'on voit encore, d'un côté seulement, les traces du fossé qui l'entourait jadis. En 1860, on recueillit sur la plate-forme 4 haches en pierre polie, dont une était à douille, comme celles du Danemarck. En 1871, en écornant le talus pour le passage d'un chemin vicinal, on a trouvé dans cette partie du talus une épée romaine et une pointe de flèche en fer.

Autre oppidum primitif de forme elliptique à Roches. La plate-forme a une longueur moyenne de 45 mètres sur une largeur moyenne de 28 mètres. Ses talus, qui sont aujourd'hui très-inclinés par suite des travaux faits par les propriétaires du sol, ont une hauteur qui varie de 11 à 15 mètres. Un large fossé existait encore naguère à la base. On trouve sur la plate-forme des silos renfermant des débris noirâtres.

Vase antique contenant des monnaies romaines, trouvé en 1766 à Caussade.

Ruines d'un village gallo-romain à Saint-Pierre-de-Milhac. Parmi les nombreux objets antiques qu'on y a recueillis, se trouvaient des moules en terre pour la fabrication des lampes.

Ruines de villas gallo-romaines à la Bénêche, à Bénech-Haut, à Guillamet, près du confluent de la Lère et du Traversier, et à l'Issard, près de Griffoulet.

Neuf sarcophages en grès du VIII[e] au X[e] siècle, trouvés sur l'emplacement de la halle, à Caussade, lors de la construction de cet édifice.

Beau clocher des XII[e] et XIII[e] siècles, au type de celui de Saint-Sernin de Toulouse, à Caussade.

31. — Commune de **Caylus**, arrondissement de Montauban.

Habitations troglodytiques à Caylus, au lieu dit : *Au bout de la côte,* à Saint-Pierre-de-Livron et près du château de Montdésir. Celle de Saint-Pierre-de-Livron a fourni deux haches en pierre polie.

A Notre-Dame-de-Livron, fontaine sacrée, abondante et limpide, dont les eaux ont la réputation de guérir les maux d'yeux et la stérilité des femmes. Elle est encore, depuis près de six siècles, l'objet d'un pèlerinage où affluent 6,000 à 8,000 pèlerins, le lundi de la Pentecôte, et le 8 septembre, fête de la Nativité de la Vierge.

Urnes cinéraires et monnaies romaines découvertes en divers temps à Caylus.

Eglise des XIIIe, XIVe et XVe siècles, à Caylus, offrant une dalle sépulcrale avec cette inscription :

CY-GIST IEHAN DE COLIGNY SALIGNY CHEVALIER DE MALTE QVE FVT TVÉ A St ANTONIN LE XXI IVIN *1622* REQVIESCANT IN PACE AMEN.

Chapelle de 1302 à Notre-Dame-de-Livron, avec cette inscription encastrée à l'intérieur, à gauche de la porte :

ANNO DNI M CCC II. GAVILHE DE MILHARS FET FAR AQVEST. A. C HONOR DE DIEV NOSTRA DONA S. MARIA. AMEN.

Ruines du château de Caylus consistant en une grosse tour carrée ou donjon du XIVe siècle, qui domine toute la ville, en une chapelle et en quelques bâtiments délabrés. Inscription recueillie dans les ruines :

OmNIbuS & NullI. 1615.

Maisons des XIIIe, XIVe et XVe siècles, à Caylus. La plus remarquable, à cause des sculptures dont sa façade est décorée, est celle qu'on nomme la *Maison des Loups*, située en face de l'église. Il existe dans le mur d'un jardin une inscription ainsi conçue :

LOVYS XIII PAR LA GRACE DE DIEV
ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE
ENTRA DANS LA PRESANT VILLE
DE CAYLVS LE 14 DV MOYS DE
IVIN AVANT..... LE SIEGE DE SA
INCT ANTHONIN VILLE REBELL
E A SA MAIESTE ET SORTIT AP
RES LA PRISE LE XXIII DVDIT MO
YS 1622. FAICT ET GRAVE 1623.

32. — Commune de **Cayrac**, canton de Caussade.

Fontaine sacrée, dite de Saint-Quentin, située sur le bord de l'Aveyron, à 200 mètres environ de l'église de Cayrac. On lui attribue la vertu de guérir les fièvres.

Ruines d'une villa gallo-romaine à Haute-Rive (fondements en béton, tuiles à rebords, poteries, cubes de mosaïque, etc.).

33. — Commune de **Cayriech**, canton de Caussade.

Eglise romane, en forme de croix, avec tour carrée sur le bras gauche du transsept.

34. — Commune de **Cazals**, canton de Nègrepelisse.

Plusieurs dolmens entourés d'un monticule, à Garel, au Cap-del-Frau, etc.

Sur la montagne qui domine Cazals, ruines de plusieurs villas gallo-romaines (substructions, *solidi* d'or du Bas-Empire, boucle d'oreille en or (*coll.* Vaissière), tête d'Ariane en bronze (*coll.* Devals).

A Bourdoncle, sépultures gallo-romaines séparées par des dalles de pierre posées de champ, avec des *præfericula* ou vases à libations identiques à ceux des cimetières gallo-romains de la commune de Montauban, mais plus petits.

35. — Commune de **Cazes-Mondenard**, canton de Lauzerte.

A la Tuque, près de Martissan, motte militaire entourée d'un fossé à sa base, et mentionnée dans un document de 1637.

Habitation troglodytique, composée de huit chambres reliées entre elles par des couloirs en zig-zag, au *Tuquel de Layguo-Bas*, près de Cazillac.

Fontaine sacrée, dite de Saint-Jean, dans une crypte située au-dessous de l'église de Saint-Quintin, dont les eaux passent pour guérir les perclus et les paralytiques.

Ruines d'une grande villa gallo-romaine à Cazillac (substructions, poteries, mosaïque commune, tronçons et bases de colonnes lisses et cannelées, en pierre).

36. — Communes de **Corbarieu,** canton de Villebrumier.

Habitation troglodytique composée de cinq chambres et un placard à provisions, à Dardé. On y a trouvé deux haches en pierre polie.

Haches de pierre polie dans les environs de Corbarieu.

A Corbarieu, oppidum primitif, dit la *Mothe du Port,* formé d'une plate-forme irrégulière, aux talus très-élevés et protégée, à l'est et au sud, par un large fossé. Un mamelon artificiel, de forme elliptique et dont le sommet tronqué offre une terrasse de 28 mètres sur 19, couvre la plate-forme au sud et la protège contre les attaques venues des hauteurs en occupant toute la largeur que la plate-forme a sur ce point et en masquant ainsi cette dernière. On trouve fréquemment sur la motte et la plate-forme des fragments de poteries noires et grises, très-grossières, mêlées à des tuiles à rebords et aux débris du fort que le roi Charles V y fit construire, en 1365, pour surveiller les mouvements des Anglais, alors maitres de la ville de Montauban.

Ruines d'une grande villa gallo-romaine près de l'embouchure du ruisseau de la Guitardio dans le Tarn.

37. — Commune de **Cordes-Tolosanes,** canton de Saint-Nicolas.

Habitation troglodytique, où fut trouvée une hache en pierre polie, à Croquelardit.

Motte défensive à 1 kilomètre au sud de Cordes.

Trois *tumuli* avec haches de pierre polie à Lasplaces.

Ruines romaines considérables, à Lasplaces (substructions, restes d'un aqueduc, poteries, urnes cinéraires, lampes en terre cuite et en bronze, chapiteaux, statuette de Mercure, en bronze) (*coll.* Ginestet).

Ruines de l'abbaye de Belleperche (XII[e], XIII[e] et XIV[e] siècles), au confluent de la Gimone et de la Garonne. Dalle sépulcrale offrant gravée en creux la statue en pied de Guillaume de Jaufre, abbé de Belleperche, avec cette inscription :

✝ ANNO DNI M. CCXCIII... AN CINERES OBIIT DNS. GVILLM. GAVFRIDI PETRAGORICEN. DYOCESIS ET CASTRI DE GOTA OLIM ABBAS HVI. DOM. PMODV. DI. GRA. PCS. EPS. VASATEN. CVI. AIA. REQESCAT I PACE. AME.

38. — Commune de **Coutures,** canton de Saint-Nicolas.

Petit *tumulus* à l'entrée nord du village de Coutures.

39. — Commune de **Dieupentale,** canton de Grisolles.

Habitation troglodytique contenant des poteries grossières, près du village de Dieupentale.

Grande motte militaire à Dieupentale.

A Dieupentale, ruines romaines (substructions, poteries, monnaies, etc.) et cimetière gallo-romain découvert en 1869.

L'église de Dieupentale possède une abside romane, à cinq pans, de la seconde moitié du XIe siècle, dont les murs sont construits en briques et en pierres de petit appareil alternées. L'arc des fenêtres de l'abside est supporté par des colonnettes.

40. — Commune de **Donzac,** canton d'Auvillar.

A Donzac, église ogivale dont le clocher, qui est de la seconde moitié du XIIe siècle, consiste en une tour carrée en briques, construite au-dessus d'une des deux anciennes portes d'entrée de l'église. Les arcades du premier étage sont géminées et en mitre, comme à Saint-Jacques de Montauban, et celles du deuxième étage, géminées aussi, sont en plein cintre et inscrites dans une grande arcade romane. Au-dessus et à chaque angle s'élève un clocheton rond et conique, et entre ces clochetons règne une balustrade à jour formée de quatre arcades romanes. Le faîte de la tour consiste en une calotte ronde et conique qui ne dépasse guère la hauteur des quatre clochetons.

41. — Commune de **Dunes,** canton d'Auvillar.

Près de Dunes, ruines d'un château-fort attribué aux Templiers, et dont il ne reste qu'une tour carrée, munie de meurtrières et de machicoulis.

L'église de Dunes, à une seule nef, est divisée en travées par des colonnes polygonales engagées, dont les chapiteaux sont romans et identiques à ceux de Saint-Jacques de Montauban (1145). Il y a

des parties (porte, voûtes, fenêtres) de la fin du XIV[e] siècle et du milieu du XV[e]. Au fond de l'abside, qui est carrée, est un grand et beau rétable en bois sculpté, avec colonnes torses ornées de feuillages à jour, du commencement du XVII[e] siècle.

42. — Commune de **Durfort,** canton de Lauzerte.

Motte militaire près du village de Durfort, mentionnée dans un document du 6 mai 1476.

Eglise ogivale à Saint-Paul-del-Burgues.

43. — Commune d'**Escatalens,** canton de Montech.

Fontaine sacrée réputée pour la guérison des fièvres, à Saint-Julien. On y jette encore à reculons des pièces de monnaie.

Ruines romaines considérables au Palais (substructions, poteries, mosaïques, fûts de colonnes en marbre blanc et quatre rues pavées), et à Saysses.

Près d'Escatalens (nommé, en 847, *Villa Gottorum*), grand tumulus fouillé il y a quelques années. On y trouva une immense quantité d'ossements humains et des fragments d'armes et de casques, provenant sans doute d'une bataille inconnue livrée sur ce point.

44. — Commune d'**Espinas,** canton de Caylus.

Dolmen brisé à Pech-Viel. La table a 3 mètres de long, 1 mètre 33 de large et 0 mètre 50 d'épaisseur.

Ruines d'une villa gallo-romaine près d'Espinas.

45. — Commune de **Fajolles**, canton de Saint-Nicolas.

Ruines d'une villa gallo-romaine (substructions, tuiles à rebords, poteries) à Las Rimaillos.

Restes d'une église ogivale dépendant autrefois du château des chevaliers de Malte, à Fajolles.

L'inscription suivante est encastrée à l'intérieur de l'église :

ICI GIT LE COS DE MRE ARNAVD DVCOS : PAVRE FVIS : ZARE L'AN 1581
IS KESILS IN PACE AMEN.

L'église possède une belle croix d'argent du XVIe siècle, dont les bras sont ornés, à leurs extrémités, de figurines, etc.

46. — Commune de **Fauroux,** canton de Bourg-de-Visa.

Habitation troglodytique composée de quatre chambres reliées par des couloirs, à Brouillol.

Tombelle funèbre d'environ 2 mètres de diamètre sur 1 mètre de haut, à Saint-Romain.

Ruines d'une grande villa romaine à Saint-Romain (cave voûtée, substructions, mosaïques, poteries, etc.).

Ruines d'autres villas dans tout le vallon de la Seune.

47. — Commune de **Féneyrols,** canton de Saint-Antonin.

Dolmen brisé sur la montagne, entre les ruisseaux de Goutal et de Caudier.

Eglise ogivale à Féneyrols.

Château du Moyen-Age avec tours rondes crénelées, donjon, à Féneyrols.

48. — Commune de **Finhan,** canton de Montech.

Ruines romaines considérables à Finhan (*Amfiniano* en 673) (substructions, mosaïques, restes de bains, chapiteaux en marbre blanc, poteries, etc.).

49. — Commune de **Gariès,** canton de Beaumont.

Au centre même du village de Gariès, il existait naguère quatre excavations circulaires d'environ 1 mètre 50 de diamètre sur autant de profondeur, dont les parois avaient été durcies et comme calcinées par l'action du feu allumé à l'intérieur. Trois de ces excavations, qui toutes étaient jadis, comme les autres habitations gauloises

du temps de César, recouvertes par des huttes au toit de paille en forme de coupole, ont été comblées par le propriétaire. J'ai recueilli dans la quatrième une assez grande quantité de poteries antiques, fines et communes, fabriquées avec de l'argile blanchâtre, et un *catillus* de moulin à bras.

50. — Commune de **Gasques,** canton de Valence.

Habitations troglodytiques à Costas, à Joliet, à la Tuquette et à Payrandieu.

Ruines de villas gallo-romaines à Quillebas (belle mosaïque) et sur d'autres points de la commune.

Eglises ogivales avec stalles sculptées, à Salles et à Gasques. Cette dernière, ainsi que ses quatre chapelles latérales, est du XIIIe siècle. Ses voûtes d'arête sont renforcées de nervures.

51. — Commune de **Genebrières,** canton de Monclar.

Habitations troglodytiques à las Borios, à la Clote et à Langle.

52. — Commune de **Gensac,** canton de Saint-Nicolas.

Dolmen près du château de Gensac.

Camp gaulois à Baragne. Ce camp, situé au sommet de la colline qui sépare la vallée de la Sère du ravin de la Briqueterie, a la forme d'un rectangle dont les grands côtés nord-est et sud-ouest mesurent en moyenne 60 mètres 70, et les petits côtés nord-ouest et sud-est 46 mètres. Sa surface est de 30 ares 41 centiares. Il se compose d'une plate-forme artificielle dont le relief, au-dessus du sol environnant, est en moyenne de 2 mètres 56, qui du nord-ouest au sud-est, offre une pente générale moyenne de 0 mètre 33 par mètre, et qui se termine de tous les côtés par un talus dont la hauteur varie de 2 mètres 51 à 3 mètres 76, et dont l'inclinaison est en moyenne de 18 degrés, au lieu de 47, qui est la pente ordinaire. Un fossé très-évasé, profond de 1 mètre 29 et large au fond de 2 mètres, protége les talus des faces nord-est et sud-est seulement, les autres étant suffisamment défendues par l'escarpement de la colline. Les talus ne

sont pas couronnés de parapets, mais ils sont bordés à l'intérieur du camp, sauf du côté sud-ouest, par une bande légèrement inclinée (3 à 8 degrés) de 7 mètres de largeur moyenne.

53. — Commune de **Gimat,** canton de Beaumont.

Ruines romaines à Gimat (substructions, poteries, monnaies, *ampulla* et patère en verre blanc.

54. — Commune de **Ginals,** canton de Saint-Antonin.

Au-dessus de Mondou, restes d'un camp romain offrant une enceinte rectangulaire bordée d'un *agger* en pierres sèches et dominée par une grande motte destinée au *prætorium*.

Ruines de l'abbaye et de l'église abbatiale à coupole de Beaulieu (XIIe et XIIIe siècles).

55. — Commune de **Glatens,** canton de Beaumont.

Tumulus, au nombre de trois, à Pouloy et à la Tapole.

Eglise romano-ogivale à Glatens.

56. — Commune de **Goudourville,** canton de Valence.

Ruines de grandes villas gallo-romaines aux Martys et à Cantounet (substructions, poteries, grandes mosaïques, etc.).

L'église de Goudourville appartient à deux époques. La nef est de la 2me moitié du XIIe siècle, et l'abside, ainsi que les deux chapelles latérales, est du XVe siècle. La balustrade du chœur pleine, formée de dalles de pierre posées de champ, est du commencement du XIIe siècle. Elle offre 16 niches romanes dont les arcades reposent sur des colonnettes et du fond desquelles se détachent en bas-relief les statues des douze apôtres et de quatre autres saints personnages, dont les noms, en langue romane et en lettres onciales, sont gravés au-dessous : S. PEIRE, S. ANDRIO, S. TOMAS, S. IOHANS.

57. — Commune de **Gramont,** canton de Lavit.

A Gramont, beau château du XIVe siècle et principalement de la Renaissance.

58. — Commune de **Grisolles,** arrondissement de Castelsarrasin.

Habitation troglodytique à Grisolles.

Belle porte romane de l'ancienne église à Grisolles.

59. — Commune de **Labarthe,** canton de Molières.

Tumulus à Labarthe.

Ruines de villas gallo-romaines à Labarthe (substructions, poteries, vases de bronze, etc.) et à Névèges (substructions, poteries, fragments de marbres, beau mors de cheval en bronze représentant un lion attaquant un cheval. 1846).

Eglise ogivale à Névèges et à Labarthe. Cette dernière renferme le tombeau des archiprêtres et plusieurs dalles sépulcrales.

Château du Moyen-Age, avec souterrains et tours rondes et crénelées.

60. — Commune de **Labastide-de-Penne,** canton de Montpezat.

A Peyre-Levade ou la Cayrède-Vieille, dolmen mentionné dans un document du 25 avril 1619.

Dans l'église Sainte-Anne-de-la-Boulvène, plaque romaine en marbre blanc, avec cette inscription incomplète au centre d'un encadrement tronqué par le haut :

AVC IVLIA POSTVMINVL OPTVMO MRITO L. D. EX D. D.

61. — Commune de **Labastide-du-Temple,** canton de Castelsarrasin.

Eglise ogivale rustique à Labastide-du-Temple.

62. — Commune de **Labourgade,** canton de Saint-Nicolas.

Ruines d'une grande villa gallo-romaine à Lasbordes (substructions, lambris de marbre, mosaïques, amphores, poteries sigillées, trépied en fer, aqueduc romain, etc.).

Château du XIII[e] siècle avec belle chapelle ogivale à Terride. Une des salles renferme une grande cheminée sculptée (un cerf portant suspendu au cou l'écu des sires de Terride), supportée par des faisceaux de colonnettes.

63.— Commune de **Lacapelle-Livron,** canton de Caylus.

Eglise romane ogivale à coupole à Lacapelle-Livron.

64.— Commune de **Lachapelle,** canton de Lavit.

Ruines d'une villa gallo-romaine à Lachapelle (substructions, mosaïque).

Eglise ogivale à Lachapelle.

Château du Moyen-Age flanqué d'une tour carrée, à Lachapelle.

65. — Commune de **Lacour,** canton de Montaigu.

A Calels, sépulture celtique découverte en 1854 et renfermant un squelette humain avec une hache et un casse-tête en silex (*coll.* de M. Cambedalma, curé de Valeilles).

Eglise romano-ogivale à Lacour.

66 — Commune de **Lacourt-Saint-Pierre,** canton de Montech.

A Verlhac-Saint-Jean, cimetière gallo-romain avec vases à libations, découvert en février 1868.

A Verlhac-Saint-Jean, monnaies mérovingiennes (tiers de sol d'or offrant d'un côté le buste d'un prince avec cette légende : TEODORICO MI, et au revers une croix entourée de ces mots : VIRILIACO VICO FITV.

67. — Commune de **Lafitte**, canton de Saint-Nicolas.

Substructions antiques dans le voisinage de Lafitte.

68. — Commune de **Lafrançaise,** arrondissement de Montauban.

Habitations troglodytiques à Pech-del-Bent et à Saint-Maurice. A l'ancienne entrée de cette dernière, qui est composée de six chambres, est une pierre à cuvette, ou *pierre cave*, dite *Pierre-de-Saint-Jean*, qui est l'objet d'un culte superstitieux dans la contrée.

A Présiés, près Lunel, motte militaire mentionnée dans un document de 1637.

Ruines romaines considérables à Saint-Maurice (substructions, poteries fines et communes, monnaies consulaires et impériales, clés, fibules, styles, spatules, anneaux de fer, de bronze et d'or, couteaux de sacrifice, candélabre en fer, poignard en bronze, couronne de chêne en bronze, statuettes en bronze de Jupiter conservateur, Minerve, Mercure et Narcisse, grands præféricules avec cuvette en bronze, statuette en or massif vendue 250 fr. à un orfèvre de Montauban, etc. (*coll.* de la ville, Cartault, Devals, et Mouïsset).

Ruines de l'ancien prieuré de Francour, consistant principalement en une petite église voûtée en berceau et construite en briques d'environ 15 centimètres d'épaisseur.

Eglise ogivale à Saint-Maurice.

69. — Commune de **Lamothe-Capdeville,** canton Est de Montauban.

Habitations troglodytiques à Goudou, Marsal, Biscardel, Cos (au nombre de quatre, au-dessous de l'oppidum primitif) et aux Garrigues (cinq chambres et un trou de 1 mètre 40 à l'entrée de la galerie qui conduit à chaque chambre). Le souterrain de Marsal a fourni trois haches en pierre polie.

A Cos, oppidum primitif, dit *lou Tuc de Montmilan*, dont la plate-forme, à peu près elliptique, mesure 53 mètres sur 17 mètres 70 dans son petit axe. Les talus ont une hauteur qui varie de 10 à 15 mètres. Aux deux extrémités du grand axe on voit encore les traces d'un large fossé. Sous la domination romaine, cet oppidum servit de base à un fort dont il reste encore, sur la plate-forme, deux énormes blocs de béton. Au-dessous de l'oppidum et à l'extrémité du promontoire formé par la colline, entre le ruisseau de Pécharmant et la vallée de l'Aveyron, existe une grande motte artificielle. Des haches celtiques en pierre ont été recueillies sur la plate-forme de l'oppidum.

Ruines de l'antique et grande ville de Cosa (aujourd'hui Cos).

Ruines romaines à Ardus (substructions, poteries, lampes,

inscription de la fin de l'empire encastrée dans les murs de l'église d'Ardus) :

VIVENT LEOVELSIC
ET FAMEAE
S . . . FVIF

Eglise ogivale du XIVe siècle et beau reliquaire du XIIe siècle provenant de l'abbaye de Grandselve, à Ardus.

70. — Commune de **Lamothe-Cumont,** canton de Beaumont.

Habitation troglodytique près du village de Lamothe-Cumont.

71. Commune de **Lapenche,** canton de Montpezat.

Ruines d'un château du Moyen-Age à Lapenche.

72. — Commune de **Larrazet,** canton de Beaumont.

Ruines romaines à Larrazet (substructions, tuiles à rebords, poteries, sarcophages, etc.).

A Larrazet, église du XIIIe siècle, restaurée au XVe, avec un beau rétable en plâtre, de la première moitié du XVIIe siècle.

A Larrazet, château de la 2me moitié du XVe siècle, avec un escalier monumental, en pierre, et niches pour l'éclairage de l'escalier munies d'un tuyau pour l'évaporation de la fumée.

73. — Commune de **Lauzerte,** arrondissement de Moissac.

A Lauzerte, fontaine sacrée, dite de Saint-Mathurin, dont les eaux passent pour avoir la vertu de guérir les perclus et les paralytiques.

Plusieurs habitations troglodytiques au-dessous des caves de plusieurs maisons de la ville de Lauzerte. Habitation troglodytique au-dessous d'une maison du village de Beaucaire. Habitation troglodytique avec silos et citerne à Raynaud.

Petit menhir, nommé *la Pierre sourde*, près de Lauzerte.

A Turtuguier, dolmen mentionné dans un document du 26 octobre 1510.

A Carces, dolmen brisé en 1845, et dont la table posée sur deux dalles de pierre brute mesure 3 mètres de long, sur 1 mètre de large et 0 mètre 50 c. d'épaisseur.

A Villebourgon, tombeau gaulois en forme de puits, découvert en 1843. Ce tombeau renfermait trois couches de cadavres. Poignards, lances, haches et pointes de flèches en silex, cornes de cerf et dents de sanglier, dans la couche inférieure. Poignards, lances plates et pointes de flèches en bronze, dans les deux couches supérieures (Musée de Montauban).

Ruines romaines à Lauzerte (substructions, poteries, urne cinéraire en marbre blanc, etc.), et à Séré (lances, clé et tête de cheval en bronze).

Eglise romano-ogivale à Lauzerte.

Maisons romano-ogivales à Lauzerte.

74. — Commune de **Lavaurette,** canton de Caussade.

Eglise ogivale en forme de croix, surmontée d'une tour ronde avec flèche recouverte en plomb, et d'une tour carrée avec flèche recouverte en tuiles, à Lavaurette.

Ruines d'un château du Moyen-Age, avec tours rondes, à Lavaurette.

75. — Commune de **Lavilledieu,** canton de Montech.

Ruines romaines à Lavilledieu (substructions, tiers de sol d'or d'Anastase, trouvé en juin 1869).

Restes d'une ancienne commanderie de Templiers et depuis de Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, consistant en une tour carrée et en souterrains servant aujourd'hui de caves.

76. — Commune de **Le Mas-Grenier,** canton de Verdun.

Fontaine sacrée, dite de Saint-Jean, passant pour guérir les fièvres et encore objet d'un actif pèlerinage, le jour de Saint-Jean-Baptiste, près de l'ancienne abbaye du Mas.

Excavation circulaire à Nayrolles, reste d'une habitation gauloise,

comme celles de Gariès. Un poignard triangulaire en bronze, jadis fixé au manche par trois rivets, a été trouvé sur ce point en **1868**.

Ruines romaines à Nayrolles (substructions, poteries, statuette de Mercure).

77. — Commune de **Léojac-et-Bellegarde**, canton Ouest de Montauban.

Habitations troglodytiques au Cros (deux chambres, poteries des dolmens, polissoir en grès, grains de collier en terre cuite, restes d'approvisionnements en glands, noix et châtaignes sauvages et millet des petits oiseaux), aux Proats-Hauts (deux chambres, poteries des dolmens, grains de collier en terre cuite) et à Capdeville.

Grand nombre de *celtæ* en silex, jade, etc., etc., dans tout le territoire de la commune.

Ruines de villas gallo-romaines au Cros et à Capdeville.

78. — Commune de **Le Pin**, canton d'Auvillar.

Motte funéraire, nommée *le Tertre de Moutasse*, au Pin. En construisant la route n° **12**, la motte fut coupée en deux et on y trouva des ossements humains et des débris d'armes. Au pied de la motte passait un vieux chemin allant vers Auvillar, qui, dans les anciens documents, porte le nom de *Cami de l'Ost*.

Monnaies romaines au Pin.

Eglise romano-ogivale en forme de croix, au Pin.

79. — Commune de **Les Barthes**, canton de Castelsarrasin.

Motte militaire aux Artigals, nivelée lors de la construction de la route.

Monnaies consulaires en argent, au nombre de **325**, trouvées dans un vase antique, le 2 mars 1863, sur le bord du Tarn (*coll.* du curé des Barthes).

80. — Commune de **l'Honor-de-Cos**, canton de Lafrançaise.

Habitations troglodytiques à Pelouze, à Gibelot, aux Garrigues et à l'Olmède (cette dernière contenait, presque à la surface du sol, dans la première chambre, le culot d'une grande amphore,

et à 40 cent. au-dessous du sol, de nombreux fragments de poteries grossières noires et grises, identiques à celles des dolmens).

Ruines de villas gallo-romaines à Aussac (substructions, magnifique lampe en bronze avec un aigle aux ailes déployées, trouvée en 1845), à Belpech (moyen-bronze de la colonie de Nîmes avec le pied de biche), et à Pelouze (lampe antique en terre cuite avec un scorpion en relief dans sa cuvette, une *ascia sepulcralis* et une épée romaine en fer, trouvés en février 1871).

Eglises ogivales rustiques à Loubéjac et à Belpech.

A Pelouze, 24 monnaies du Prince-Noir en argent de trois modules (buste du prince tenant l'épée haute).

81. — Commune de **Lizac**, canton de Moissac.

Habitation troglodytique à Malpas.

82. — Commune de **Loze**, canton de Caylus.

Dolmen décoré de dessins bizarres à la Trivale.

Ruines romaines (substructions, poteries, tuiles à rebords) dans le bois de Cantayrac, où, d'après une tradition locale, il existait jadis une ville.

Chapelle voisine d'une fontaine et objet d'un pèlerinage annuel. On y porte surtout les enfants qui demeurent longtemps sans marcher.

83. — Commune de **Malause**, canton de Moissac.

Deux habitations troglodytiques au Cruzel.

Haches celtiques en bronze à Rivière.

Ruines romaines considérables à Malause, à Rivière et au Cruzel (substructions, poteries, quatre mosaïques, fûts de colonnes, chapiteaux corinthiens, table antique en marbre, statue en bronze de Mercure de 1 mètre de haut, cimetière gallo-romain, quatre tombeaux en pierre avec couvercles à faces trapézoïdes).

Eglise romano-ogivale de Sainte-Rose à Malause, qui est l'objet d'un pèlerinage assidu à cause de l'huile de sa lampe qui a la réputation de guérir les maux pourprés, noirs, blancs, dits de Sainte-Rose.

Ruines d'un château du Moyen-Age à Malause.

84. — Commune de **Mansonville,** canton de Lavit.

Habitation troglodytique à Laplagne.

Sépultures mérovingiennes (plus de 20 squelettes) (plaques de baudrier et de ceinturon damasquinées, en bronze argenté, couteaux, épées, etc.) (Musée de Montauban) découvertes au Grezas en juillet 1864.

A Mansonville, église dont l'abside en hémicycle est de la première moitié du XI[e] siècle. La chapelle et la nef sont du XIV[e] siècle et la porte en accolade du XV[e].

Au Grezas, église romane dont l'abside est voûtée en cul-de-four et dont la nef est voûtée en berceau.

85. — Commune de **Maubec,** canton de Beaumont.

Ruines de plusieurs villas gallo-romaines tout le long de la voie antique nommée au XIII[e] siècle *la Caussada Tolosana,* qui passe au-dessous de Maubec, sur la rive droite du Sarranpion.

A Maubec, fortifications du Moyen-Age (portes, tours, remparts percés de meurtrières).

86. — Commune de **Meauzac,** canton de Castelsarrasin.

Ruines romaines considérables aux abords de Meauzac (*Melsacum* au VII[e] siècle) (substructions, tuiles à rebords, poteries noires et rouges, lampes en terre cuite, plusieurs charnières en os, que l'on croyait naguère être des fragments de flûte, 12 aiguilles à cheveux (*acus comatoriæ*) en os, diversement ornées, 3 aiguilles ordinaires en os, trouvées eu juillet 1870).

Sarcophage en grès du VIII[e] siècle à Meauzac.

A Meauzac, pierre sépulcrale offrant aux quatre angles quatre écussons effacés, et tout autour, en bordure, cette inscription fruste sur plusieurs points :

CI GIST NOBLE PIERRE DE BAR...... SEIGNEUR DE VILLEMADE, MEVSAC, LA BASTIOLE, LA......, GRISOLES, ET...... TRESPASSA LE VII YOR DE DECEMBRE MIL CINQ CENS XXX, ET FVT............ LA VIE.

87. — Commune de **Merles,** canton d'Auvillar.

A la Salle, ruines d'une grande villa gallo-romaine (substructions, poteries, sarcophages, trois mosaïques, dont une commune et les deux autres avec fleurs, oiseaux, etc., statue d'enfant agenouillé, en marbre blanc).

88. — Commune de **Mirabel,** canton de Caussade.

Fontaine sacrée, dite de Saint-Benech, près de l'église de Saint-Barthélemy, passant pour guérir les fièvres.

Habitations troglodytiques à Saint-Barthélemy et au Catou.

A Bouyrolles, grande motte militaire entourée, à sa base, d'un large gradin, et contenant beaucoup de poteries gallo-romaines.

Ruines romaines considérables à Mirabel (substructions, poteries, amphores, mortiers en grès, moulins à bras, monnaies d'or de Constantin et d'Honorius, statuette d'Isis en bronze), et à France (substructions, poteries, monnaies consulaires et impériales).

Ruines de l'abbaye de la Garde-Dieu, sur la rive gauche du ruisseau d'Embous (transsept de l'église abbatiale et réfectoire à deux nefs séparées par une rangée de colonnes).

Eglises ogivales des XV[e] et XVI[e] siècles à Mirabel et à Notre-Dame-des-Misères.

89. — Commune de **Miramont,** canton de Bourg-de-Visa.

Habitation troglodytique à Miramont.

Près de l'église Saint-Pierre de Nazac, ruines romaines considérables (substructions, tuiles à rebords, mosaïques, poteries, statuettes en bronze, statue en marbre blanc de femme nue, paraissant représenter Vénus, etc.).

90. — Commune de **Moissac.**

Habitations troglodytiques à Las Rouquettos et à Sainte-Livrade. Cette dernière, située au-dessous de l'ancienne église de Sainte-Livrade, construite sur un monticule très-élevé en forme de cône,

contenait des poteries grossières identiques à celles des dolmens, un couteau et une pointe de flèche en silex noir (1867).

Près de l'église Saint-Julien, motte militaire nommée au Moyen-Age la *Mota-Sarrazis*, et mentionnée dans un document du 17 avril 1230.

Ruines romaines considérables à Moissac (substructions, poteries, monnaies, débris d'un pont sur le Tarn, fûts de colonnes, chapiteaux corinthiens en marbre blanc, statuettes en bronze et en marbre (vers 1650), mosaïques, urnes cinéraires communes, urne cinéraire en basalte d'un mètre de haut (1760), épées romaines.

L'église de Saint-Martin appartient en partie à la période mérovingienne et en partie aux Xe et XIVe siècles.

L'église abbatiale de Moissac, reconstruite au XVIe siècle, possède un *narthex* et le premier étage d'une tour qu'on dit remonter à l'an 1063 et un beau portail historié qu'on attribue au commencement du XIIe siècle. Au fond de l'église, on remarque un tombeau chrétien, sculpté en marbre blanc, dit *tombeau de saint Raymond*, paraissant appartenir au Ve siècle, et deux chapiteaux en marbre blanc, que l'on croit être du IXe ou Xe siècle.

Cloître romano-ogival portant la date de 1100, avec chapiteaux byzantins, à Moissac.

A Sainte-Livrade, château reconstruit en 1487 sur les ruines d'un château plus ancien.

91. — Commune de **Molières**, arrondissement de Montauban.

Fontaine sacrée, à 200 mètres de la chapelle de Saint-Paul. On lui attribue la vertu de guérir les fièvres.

Habitations troglodytiques à Saint-Victor, à Lapéruguie, à Rans, à Maresc, au Haut-de-la-Ville et à Espanel (cette dernière contenait trois haches de pierre polie et celle de Lapéruguie deux).

Ruines romaines considérables à Molières (substructions, tuiles à rebords, poteries, urnes cinéraires, ustensiles divers en bronze, vase antique renfermant 12,000 monnaies d'argent à l'effigie

d'Auguste et de Tibère, trouvé vers 1650), et à Lamaurinie (substructions, tuiles à rebords, tête de Vénus en bronze doré).

Eglise ogivale à Espanel.

Châteaux du Moyen-Age à Espanel et Cantemerle.

92. — Commune de **Montagudet,** canton de Bourg-de-Visa.

A Fargou, près du village de Montagudet, sarcophage gallo-romain en grès et sépultures gallo-romaines formées de tuiles à rebords posées à plat et de champ.

93. — Commune de **Montalzat,** canton de Montpezat.

Habitation troglodytique composée de trois chambres, à Larroque.

Deux mottes militaires entourées à leur base d'un large gradin, à Montalzat.

Ruines romaines considérables à Montalzat (substructions, marbres, amphores, poteries fines, monnaies, etc.), à Castanède (substructions, mosaïques, sarcophages, etc.), et à Larroque (substructions, petite tête laurée en bronze, etc.).

Eglise romano-ogivale à Saint-Julien de Ladoux.

94. — Commune de **Montastruc,** canton de Lafrançaise.

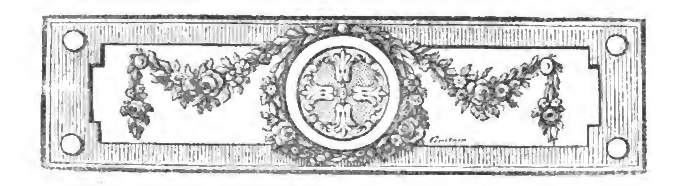
Habitation troglodytique à Gaillardou.

Motte militaire sur la colline, près de Combes.

Ruines romaines à Saint-Pierre-de-Campredon (substructions, tuiles à rebords, poteries, monnaies consulaires et impériales).

Sépultures mérovingiennes près de Montastruc (23 squelettes avec lances, agrafes de baudrier et de ceinturon, fibules dont une en argent ornée de rubis) (Musée de Montauban).

(*A continuer.*)



RECHERCHES

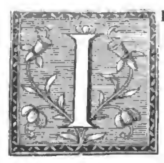
D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

DANS L'ARRONDISSEMENT DE DAX,

PAR

M. Raymond POTTIER,

Membre correspondant de la Société archéologique, Membre de l'Association française pour l'avancement des sciences.



Il y a peu d'années, je dirai presque peu de mois, la ville de Dax avait le droit d'être fière de monuments qui lui valurent un second rang parmi les villes de la Gaule. Elle n'a pas su conserver pour l'avenir un privilége que partagent avec elle très-peu de cités. Par sa propre volonté, ses remparts sont renversés, ses tours presque détruites et la porte qui avait conservé jusqu'à nos jours le nom et le souvenir de Julia, la fille d'Auguste, est rasée.

Je cherchais, du moins en arrivant il y a quelques mois à Dax, les débris antiques découverts et recueillis dans les démolitions; s'il en a été trouvé, ils ont disparu.

Cependant, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, ancienne résidence des évêques successeurs de saint Vincent de Xaintes, l'apôtre de ce pays, est un rudiment de musée formé par la collection de géologie, fort pillée, dit-on, laissée à la ville par un savant illustre, M. de Borda d'Oro, mort au commencement de ce siècle. Avec cette collection sont ses mémoires manuscrits, que la science aurait gagné à voir publiés.

Je dois à l'obligeance du conservateur de cette collection communication de ces mémoires. En les feuilletant, j'ai été frappé de la façon dont M. de Borda appréciait déjà des objets peu connus de son temps.

Dans le chapitre où il parle du silex, se trouve ce passage écrit vers 1795 :

« Les anciens habitants et vraisemblablement ceux qui y fixèrent leurs demeures, ont employé le silex pour en faire divers instruments.

« On trouve dans les landes qui entourent Dax, des pointes de flèche en cette matière, grossièrement travaillées.

« J'ai dans ma collection un de ces silex taillé en lame de couteau. Il paraît qu'on leur donnait la forme en frappant la pierre : les surfaces, en effet, sont raboteuses et couvertes d'aspérités; une branche part du sommet de l'angle rentrant; elle est plate; sa forme prouve qu'elle était introduite dans une fente pratiquée dans le bois, auquel on l'assujettissait par de fortes ligatures. »

Ce spécimen n'existe plus dans la collection. Dans un autre endroit il dit :

« A Pouillion, toute la croupe occidentale de la bute de *Bennaruc* est semée d'éclats de silex. Cette hauteur s'élève au-dessus des côtes de la même paroisse.

« Des raisons assez plausibles m'ont porté à croire que, dans une haute antiquité, les premiers habitants de ce pays se servaient d'instruments semblables à ceux qu'on trouve dans ces environs, et que ces fragments étaient les débris qui s'en étaient séparés lorsqu'on les taillait. »

Il dit en parlant d'une pierre numismale (numulite probablement), qu'il avait trouvée en ce lieu : « Je ne craindrais pas de m'écarter de mon sujet, pour rappeler en quelle position singulière je trouvai cette pierre, qui était longue d'environ deux pieds et épaisse de près de trois pouces. Sur le sommet de la hauteur de Bennaruc, dans la paroisse de Pouillion, était une enceinte rectangulaire formée par des blocs de mine de fer ; elle renfermait des urnes de terre que des ossements brûlés remplissaient en partie. La pierre dans laquelle cette numismale et quelques autres sont enchassées, s'élevait à l'angle du quadrilatère et dans la direction de sa diagonale ; une portion fut envoyée par moi à feu M. de Réaumur. »

A la collection de M. de Borda on n'a ajouté qu'une hache de provenance caraïbe, et ailleurs je n'ai guère vu dans des collections particulières que quelques haches polies, et chez M. Lorrain un couteau en silex.

Quoi qu'il en soit, je pris la résolution de mettre à profit les indications que contenait le précieux mémoire.

Une première excursion, faite au mois de juillet 1871, m'a fait reconnaître l'existence de silex taillés sur les roches qui bordent l'Adour, dans la commune de Tercis et sur une hauteur dépendant d'une propriété de M. le baron de la Luque, commune de Heugar.

Je ne pus que le 11 octobre me rendre au tuc de Bennaruc, désigné dans les mémoires de M. de Borda. Là, je découvris un véritable atelier de la pierre travaillée par éclats, que je crois remonter à l'âge le plus reculé.

J'ai trouvé en place, dans une couche de terre de plusieurs pieds d'épaisseur qui sépare un lit de gravier de la terre, des lames de silex identiques à celles de Bruniquel ; des pointes de flèches et de lances parfaitement caractérisées ; de petites haches en silex ; trois en ophyte, de forte dimension et d'une grande pureté de forme. A côté, un instrument qui servait à les fabriquer ; il est en pierre d'une extrême dureté, a la forme d'un disque allongé, et porte à

l'une de ses extrémités la marque des coups qu'il servait à donner ; enfin quelques débris de la poterie la plus grossière.

Je n'ai rencontré aucune trace d'os travaillés, mais je suis persuadé que des fouilles habilement dirigées donneront d'excellents résultats.

Bennaruc se trouve à douze kilomètres de Dax, sur la route de Pouillion, sa hauteur est cotée 100 mètres sur la carte de l'état-major. C'est le point culminant des collines qui séparent dans cette contrée les bassins de l'Adour et du Gave.

Une chapelle, longtemps habitée par un ermite, est à son sommet, d'où l'on découvre en grande partie le magnifique panorama de la chaîne pyrénéenne.

Les hauteurs de Coumayan, entre Bennaruc et le village de Bénesse-les-Dax, m'ont donné divers instruments de silex et m'ont laissé voir les traces d'un autre atelier. Dans une marnière, à quatre ou cinq cents mètres de l'église de Bénesse, j'ai trouvé des couteaux de silex, une fort belle pointe de lance, des os brisés dans le sens de leur longueur et un des plus beaux spécimens de hache en ophyte, taillée par éclat, que je connaisse.

Persuadé que les eaux chaudes, si abondantes dans les environs de Dax, avaient attiré les habitants des temps préhistoriques, je me mis à chercher avec soin les traces de leur passage.

Dans les fouilles pratiquées par un intelligent fabricant de ferronnerie, M. Séris, dans sa propriété longeant la promenade des Bagnots, au bord de l'Adour, fouilles qui ont été couronnées de succès par la découverte de plusieurs sources d'eau minérale chaude, j'ai recueilli dans les boues thermales qui sont immédiatement au-dessus des rochers, divers instruments en silex, des débris de poterie grossière, un poinçon en os travaillé et une hache en ophyte. J'espère que les fouilles qui continuent me fourniront d'autres objets. On a trouvé à 1 mètre 50, sous le sol, des conduites d'eau en briques, qui datent de l'époque romaine et qui prouvent que là était évidemment une de leurs stations balnéaires.

Les ouvriers assurent avoir découvert, dans une des anfractuosités

du rocher et mêlés à des silex, les débris d'un squelette humain; un os que je n'ai pu conserver vu son état de vétusté, m'a semblé être un tibia. J'y ai vu une partie de la boite osseuse d'un crâne, mais n'ai pu recueillir aucune dent.

Au nord-est de Dax, près des marais de Saint-Pierre, existe une dune de sable, en partie détruite par l'agriculture, nommée la dune des *Aigues-Routges*. J'ai trouvé de forts beaux échantillons, grattoirs, pointes de lances, de flèches, de nombreux nuclei. Plus au nord, entre le cimetière et la route de Montfort et dans la continuation de cette dune, une hache en ophyte d'une forme toute particulière. Le tranchant en est très-developpé par rapport à la partie qui servait à l'assujettir dans le manche. Elle se rapproche de la forme connue de certaines haches d'armes du Moyen-Age. La lande de la commune de Narosse, notamment un monticule séparé de la propriété de M. de Laneufville par de profonds ravins, m'a offert des échantillons presque tous de petite dimension.

Dans la commune de Seyresse, dans des plantations de jeunes pins, entre l'hippodrome et la route de Saint-Pandelon, j'ai trouvé épars divers silex travaillés, deux haches de l'époque de la pierre polie et une plaque de pierre ovale d'un grès ferrugineux, qui a été creusée par le frottement. Elle a dû servir, soit à écraser des grains, soit à polir les haches.

Un assez grand morceau de poterie grossière, sorti d'un trou fait pour planter un jeune pin, donne une anse très-forte et les empreintes des doigts qui l'ont façonnée : le vase dont elle faisait partie, n'a pas été fait au tour.

Dans la commune de Ayre-Luy, au lieu nommé le Paloumet, à l'extrémité de landes fortement ravinées, existe une nouvelle station dont les produits sont extrêmement remarquables. Je citerai entre autres une hache en silex taillée par éclats, remarquable par son double tranchant ; elle est du plus beau fini et longue de 15 centimètres ; une pointe de lance d'une régularité parfaite ; un poinçon long de 10 centimètres, très-aigu et taillé à fossettes ; une de ces grandes haches ou casse-tête, pointe recourbée dont j'ai

trouvé des spécimens dans presque toutes les stations, des débris de poteries dont un indique un vase à rebords. A 1,500 mètres de là, et dans un bois de pins dépendant d'une des propriétés du capitaine Corta, même genre de découvertes.

La commune de Tercis est certainement une de plus riches des environs de Dax en stations de l'âge antéhistorique. Sa position géographique l'explique. Située à l'extrémité du plateau incliné du nord au sud qui sépare l'Adour du Leüy, elle était autrefois presque entourée par un vaste lac formé au point de réunion du fleuve et de la rivière. Des roches très-élevées la bordent vers l'Adour ; des eaux chaudes minérales surgissent dans sa partie la plus basse. Le bassin de ce lac forme des marais impraticables l'hiver, inondés par les crues fréquentes du Leüy et de l'Adour ; on les nomme *braoü*, nom du reste donné à tous les marais dans ces contrées. Les anciennes berges sont couvertes de cailloux roulés, mêlés à des silex taillés. A l'endroit nommé Sombrun, j'ai ramassé de beaux échantillons.

J'y ai cherché des traces d'habitations lacustres, persuadé que cet ancien lac devait, comme ceux de la Suisse, avoir eu ses habitants. Malheureusement la saison avancée ne m'a pas permis de pousser, aussi loin que je l'aurais désiré, mes investigations. En interrogeant les paysans riverains, ils m'ont dit qu'on y rencontrait souvent, à une très-petite profondeur, de nombreux piquets enfoncés dans la tourbe, des pièces de bois grossièrement équarries, des débris de poterie.

Cela suffisait pour indiquer l'existence de villages lacustres, à la civilisation inconnue, qui depuis des siècles attendent, enfouis dans les sables et les tourbes, la main qui doit sonder leurs mystères.

De nouvelles recherches amenèrent pour moi des résultats plus importants.

A 200 mètres de l'ancienne rive, au lieu nommé Courrey, se trouve un monticule de sable sensiblement élevé au-dessus du niveau actuel du braoü, qui autrefois devait former un ilot. Là,

dans un espace de dix mètres carrés environ, existe un amoncellement de silex taillés, de plusieurs pouces d'épaisseur. J'y ai ramassé de nombreux et beaux échantillons, des couteaux longs de quinze à vingt centimètres et larges de six, des pointes de lances, des flèches, des haches et quelques débris de poterie. J'y ai fait faire une tranchée de près d'un mètre de profondeur, et n'y ai rencontré que du sable mêlé à des débris de silex. Un paysan m'a dit qu'il existait, il y a vingt-cinq ou trente ans, de forts piquets enfoncés dans le sol, autour de cet îlot.

J'ai la certitude que là est un de ces palaphythes rencontrés si souvent dans les lacs de la Suisse, du nord de l'Italie, de la Bavière, de l'Allemagne. Seulement, celui de Courrey remonterait à l'époque la plus reculée, car je n'y remarque ni pierre polie, ni bronze, ni fer.

J'ajouterai que les ouvriers qui cultivent les anciens marais de Saint-Pierre, commune de Dax, transformés en jardins maraîchers, rencontrent souvent, lorsqu'ils creusent un peu profondément, de nombreux pilotis enfoncés dans la tourbe, des silex taillés. Une pointe de piquet de trente centimètres de longueur et de cinquante centimètres de diamètre environ, qui, par ses éclats courts et peu profonds, indique un travail fait par une hache de pierre, a été trouvée par M. Richard, ingénieur civil, directeur des salines de Boudigot, dans un trou de sondange, à sept mètres de profondeur.

J'espère que de nouveaux travaux établiront, d'une manière plus certaine encore, que notre Midi, déjà si riche en souvenirs de toutes les époques, a, lui aussi, ses cités paludéennes et lacustres.

Près des roches de Tercis se trouve une lande du nom de Saussaye, qui a la forme d'un parallélogramme allongé, fortement incliné du nord au sud. Au milieu, deux ravins profonds qui partent du sommet, découpent une bande de terre qui vient se perdre dans des marais. Vers le milieu de cette bande qui forme un véritable oppidum naturel, est un espace de trois ou quatre

mètres carrés où le silex taillé était amoncelé sous une couche de un ou deux pouces de terre.

Là, plus de débris informes, mais des instruments, des armes, des haches finement travaillées, de gros cailloux roulés, éclatés et formant des pointes régulières, de fort grandes lames de silex ; deux de ces lames très-aigues ont une partie renflée taillée à pans : ce sont de véritables poignards. Un disque, dont les bords retouchés de chaque côté forment une arête fort tranchante, devait être une redoutable arme de jet.

Ces objets, réunis sur un seul point, indiquent probablement l'arsenal, si je puis m'exprimer ainsi, de la tribu qui avait là sa résidence. Le lieu est admirablement choisi pour la défense. Il ne peut être attaqué que d'un seul côté, et ses défenseurs devaient trouver une facile retraite dans le lac qui en baignait l'extrémité (1).

Sur la rive droite de l'Adour, on rencontre aussi très-fréquemment des silex taillés. J'ai exploré et je puis citer les communes de Percy, Saint-Paul, Mées, Engoumer, Rivière.

Au domaine du château de Larroque, son propriétaire, M. de Bidonde, faisant exploiter il y a vingt-cinq ans des rochers situés entre l'Adour et le tracé actuel du chemin de fer, rencontra une caverne en partie comblée par les alluvions du fleuve : elle avait environ vingt-cinq mètres de profondeur ; l'entrée, obstruée depuis longtemps, venait aboutir aux berges de l'Adour. Là, dans la couche d'alluvion la plus basse, la pioche des ouvriers rencontra une quantité considérable d'ossements mêlés à des silex taillés.

Malheureusement, les objets trouvés n'ont été ni rassemblés ni étudiés; quelques-uns, livrés à la poussière, gisent au fond d'un placard, au château de Larroque.

Les silex taillés se rencontrent également dans d'autres parties du domaine, notamment dans les terres dépendantes de la métairie dite de *Jean-Bordes*.

(1) La partie supérieure des roches de Tercis est couverte de débris de silex taillés, parmi lesquels on remarque de magnifiques échantillons. Il devait y avoir là une grande agglomération d'habitants, qu'explique du reste la position topographique des lieux.

Les échantillons de l'époque de la pierre polie se rencontrent fréquemment dans les environs de Dax, commune de Pouillion de Bénesse, sur les landes de Narosse, commune de Dax, dans les défrichements de la forêt de la *Torte*, sur les landes de Seyresse et de Tercis.

A Mées, entre le bac et l'église du bourg, est une plaine basse où était autrefois un bois de grands chênes. L'extraction des racines a mis à jour des haches polies mêlées à de beaux échantillons de silex. J'y ai trouvé une plaque de pierre dure de petite dimension et ayant la forme d'un quadrilatère, dont les angles ont été arrondis par le frottement, ayant à sa partie la plus étroite un trou où l'usure de la corde ou de la lanière qui servait à la suspendre est facilement apparente. Des stries gravées à la pointe forment un dessin dont il n'est pas possible de reconnaître l'intention.

Sur la partie supérieure des carrières de la commune de Cagnotte, M. Richard a rencontré un remarquable spécimen de hache en silex taillé par éclats. Elle a 11 centimètres de long et 7 dans sa plus grande largeur.

Lorsque l'on connaît l'emploi que les cultivateurs font des bruyères et des mauvaises plantes qui croissent sur le sol des landes, on n'est pas étonné de rencontrer à leur surface de nombreux spécimens de l'âge de la pierre, et l'on s'explique qu'il n'ait pas été recouvert à la suite des temps par les détritus de ces plantes.

Tous les automnes ou tous les deux ans au plus, on enlève avec un instrument spécial ces plantes et le léger humus qu'elles produisent. Cette opération se nomme *soutrayer*, et le résidu, après avoir été pourri sous le fumier, sert à amender les terres cultivées.

Dans un rayon de cinq kilomètres autour de Dax, existe un certain nombre de camps retranchés et de postes fortifiés, dont quelques-uns parfaitement conservés. J'en citerai notamment un dans les landes de Narosse, remarquable par sa double enceinte et les postes avancés qui en défendent les approches ; les meules à bras

qui servaient aux troupes à écraser le grain, gisent encore au milieu du camp ; elles sont identiques à celles rencontrées aux environs de Montauban, et dont de beaux spécimens sont conservés au musée de la Société archéologique.

Près de la station du Paloumet, sur la lande de Poustagnac, à Saint-Paul, à Mées, sur les rochers de Tercis, existent d'autres camps.

Celui de Mies, situé propriété Julien Castex, et en partie détruit par l'agriculture, m'a démontré que ces camps, sans doute occupés d'abord par les Romains, ont aussi servi de postes fortifiés aux peuples qui, après eux, ont envahi le sol du Midi, les Visigoths, les Francs, les Maures.

Au milieu de nombreux débris de tuiles à rebords, on a trouvé une tête, formant modillon, dont les caractères de la sculpture me semblent se rapporter au roman primitif.

Un massif de constructions, bâti en grand appareil, est en partie déblayé.

On a trouvé en creusant un fossé dans le marais qui entoure le camp, un *hamus ferreus* (chausse-trape romaine) dont la lame a la longueur de trente-cinq centimètres et est parfaitement conservée. Ce fer, dont la forme générale est celle d'une baïonnette, a l'une de ses extrémités taillée en pointe simple, l'autre en pointe barbelée. La pointe simple entrait dans un piquet que l'on enfonçait en terre en frappant avec une masse sur la partie coudée de l'hamus.

Les Romains fermaient leurs camps par des barrières armées de hamus de grande dimension. Ces barrières ainsi construites se nommaient *herisci*, littéralement hérissons. Celui qui nous occupe est en tout semblable à ceux trouvés dans la forêt de Compiègne, et dans les fouilles d'Alise-Sainte-Reine, couservés au musée d'artillerie.

Les objets en bronze datant de la période romaine, sont presque introuvables à Dax. Malgré les recherches nombreuses auxquelles je me suis livré, je n'ai pu recueillir que deux bracelets trouvés

au bras d'un squelette, dans les fouilles pratiquées pour détruire la porte Julia.

Les médailles romaines les plus fréquemment rencontrées sont celles de Tetricus, Constantin, Magnence, Crispus, Marc-Aurèle, Delmatius, Gordien.

On le voit par ce qui précède, les environs de Dax peuvent offrir un vaste champ aux recherches archéologiques. En signalant mes découvertes, je n'ai eu d'autre désir que de contribuer à fournir des documents. Je ne prétends rien conclure, sinon l'analogie qui existe entre les diverses stations de ces époques reculées dans le midi et le centre de la France, me souvenant que le Tarn-et-Garonne, un des premiers, après la Dordogne, a fait connaître ses richesses antéhistoriques.

P. S. — Les lignes que l'on vient de lire ont été écrites il y a plusieurs mois. Depuis, revenu à Dax, j'ai pu m'assurer de nouveaux faits, me trouvant d'ailleurs moins isolé maintenant dans mon goût pour les recherches archéologiques.

J'ai constaté sur les roches de Tercis, au-dessus de la carrière dite de *la Source*, l'existence d'un oppidum de grande dimension, qui jusqu'à présent avait été pris pour un camp romain.

Quelques sondages superficiels que j'ai pratiqués sur divers points, m'ont prouvé que son origine était beaucoup plus ancienne, et qu'il n'avait été ni remanié ni occupé par les Romains.

Vers le centre et presque à la surface du sol, dans un espace de moins d'un mètre carré, j'ai recueilli avec les nucléi dont ils avaient été détachés, plus de cent couteaux, pointes de lances, de flèches d'un beau travail.

Le sol, les remparts, leurs talus, deux monticules artificiels qui défendent la seule entrée ancienne, sont jonchés d'éclats de silex et de nucléus, parmi lesquels j'ai trouvé de fort beaux échantillons.

Il est à désirer que des fouilles soient pratiquées dans cet oppi-

dum, qui paraît un des plus vastes monuments signalés de l'époque de la pierre taillée par éclats.

Je termine en attirant l'attention des archéologues sur les bas-reliefs romans qui forment une litre à l'extérieur du chevet de l'église de Saint-Paul-les-Dax, et sur le porche de la cathédrale, seul reste de l'édifice élevé au XIIIe siècle par les Anglo-Normands, et qui s'est écroulé en janvier 1646.

Juillet 1872.



MÉLANGES D'ARCHÉOLOGIE.

Enceintes antiques dans le département de la Corrèze.

Après avoir lu avec l'intérêt que commandent ces publications, les *Recherches sur les camps gaulois et les camps romains du Béarn*, de M. Cénac-Moncaut (1), et le *Rapport* de M. Devals (2), je crois devoir attirer l'attention de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne sur les vestiges d'enceintes antiques que j'ai pu observer dans la Corrèze. Ces ouvrages d'un peuple mal connu et peut-être même antérieur aux Gaulois de l'histoire, sans être complètement semblables à ceux dont MM. Devals et Cénac-Moncaut ont donné des descriptions, offrent toutefois avec eux quelques analogies. Il est possible qu'ils aient eu une destination différente.

Les peuplades sauvages et vraisemblablement nomades des temps préhistoriques ont laissé des traces de leur passage sur la chaîne de montagnes qui, dans notre département, forme la ligne de partage des eaux du bassin de la Corrèze et de celui de la Dordogne. Plusieurs dolmens sont épars sur les rameaux de cette chaîne et sur les hauteurs de la masse centrale. Je me bornerai, pour ne pas m'écarter de mon sujet, à citer ceux de *Clairfage*, commune de Sainte-Fortunade ; de *Brugeille,* commune de Beynat; du *Bois Ayretié*, commune d'Aubazine; du *puy de la Ramière*, commune de Noailhac; de *la Borderie,* commune d'Altilhac. Près de la Graffouillère, plateau élevé que sillonne la route de Tulle à Rodez, des pics détachés sont entourés, à leurs sommets incultes, de fossés circulaires dont l'œil le moins exercé peut facilement

(1) *Bulletin archéologique*, avril, mai 1870 et janvier 1872.
(2) *Idem*, mars 1870.

reconnaître les traces. Faut-il y voir l'œuvre d'un peuple plus sédentaire que celui des dolmens? Je ne me lancerai point dans la voie des hypothèses, mon intention étant tout simplement de faire connaître les enceintes du *puy de Roc-de-Vic* et du *puy de Châtellux*, commune de Menoire, arrondissement de Tulle; ensuite celle du *puy du Tour*, commune de Monceaux.

Dans sa description géographique de la Corrèze, Malte-Brun considère ces hauteurs comme ayant servi, avec quelques autres, de forteresses aux *Gaulois-Lémovikes*. M. Marvaud émet la même opinion (1). MM. Malte-Brun et Marvaud ont-ils visité Roc-de-Vic et Châtellux (*Castellum lucis*, d'après M. Marvaud)? Je croirais volontiers que non, et qu'ils se sont bornés à recueillir les *on dit*, car ils font également du *puy de Pauliac*, commune d'Aubazine, une *forteresse celtique*, tandis que M. Alph. de Rochebrune et moi nous n'y avons vu que les restes d'un cromlech de 35 mètres de diamètre (2).

Toujours est-il que M. Prosper Mérimée ne partageait pas la manière de voir de ces auteurs, du moins en ce qui concerne Roc-de-Vic, qu'a exploré cet éminent archéologue, sans pousser de là jusqu'au puy de Châtellux, dont il ne parle pas. Relativement à Roc-de-Vic, je me bornerai à reproduire un extrait d'un ouvrage de M. Mérimée (3) :

« ..... L'enceinte entoure le sommet d'une montagne qu'on « dit la plus élevée du département et nommée le puy de Roc- « de-Vic. Elle se termine par un petit plateau tout hérissé de « rochers, et dont la forme se rapproche d'un cercle ou plutôt « d'une ellipse (4). D'un côté, les pentes qui mènent au plateau

(1) *Histoire politique, civile et religieuse du Bas-Limousin*, t. Ier, pag. 13. Il n'est question ici que des deux premiers puys; les auteurs précités ne parlent pas du puy du Tour.

(2) *Huit jours dans la Corrèze*, par M. de Rochebrune (*Bull. de la Soc. archéol. et hist. de Saint-Jean-d'Angély*).

(3) *Notes d'un voyage en Auvergne et dans le Limousin en 1836*, pag. 136 et suiv.

(4) *Observation de Ph. L.* Grand diamètre, 125 mètres; petit diamètre, 25 mètres environ.

« sont couvertes de rochers éboulés et confusément entassés les « uns au-dessus des autres ; ailleurs, bien que raides, elles sont « accessibles aux chevaux du pays. Sur ce plateau, je devrais dire, « en raison de sa surface accidentée, sur ce sommet, se trouvent « les ouvrages que je vais décrire. Un fossé l'entoure, large de 15 « à 20 pieds, profond encore aujourd'hui de plus de 5 (1). Là « seulement où les masses de rochers formaient une barrière natu- « relle et infranchissable, le fossé est interrompu, mais reparaît « bientôt au-delà. Partout les terres ont été rejetées à l'intérieur « de l'enceinte, et son développement m'a paru d'environ 600 « mètres (2). Un passage assez étroit, qui traverse le fossé, indique « l'ancienne entrée.

« Vu de loin, le puy de Roc-de-Vic paraît avoir deux sommets « très-rapprochés : l'un formé par des masses de granit fendues et « déchirées de cent manières bizarres, l'autre par un mamelon « conique assez régulier, ayant à peu près 50 pieds de diamètre à « sa base. Celui-ci, en face de l'entrée du retranchement, est « élevé de main d'homme et se compose de pierres, toutes de « moyenne grosseur, entassées pêle-mêle avec un peu de terre. « Si l'on veut, ce sera la principale redoute du camp, une sorte « de citadelle intérieure. On reconnaît sur le sommet de cette « éminence artificielle les substructions d'une espèce de tour de « forme singulière : c'est un carré tangent à un cercle (3). On « peut prendre cela pour un observatoire, car si cette tour eût été « destinée à servir de défense, je doute qu'elle eût pu renfermer « plus de quatre ou cinq combattants.

« Jusqu'ici j'ai supposé que cette enceinte avait été un camp,

(1) *Observation de Ph. L.* Deux mètres de profondeur en quelques endroits.

(2) Id. Id. J'ai pris des mesures précises : le développement du fossé est de 400 mètres; les escarpements granitiques (*gneiss*) formant à l'ouest une barrière naturelle, s'étendent sur un espace de 60 mètres de longueur. De ces rochers partent les deux extrémités du fossé.

(3) *Observation de Ph. L.* Quelques-unes des grandes enceintes sacrées de l'Amérique du Nord affectent cette forme particulière (J. Lubbock, *l'Homme avant l'histoire*, page 213).

« ou bien un oppidum de refuge pour quelque peuple encore bien « sauvage ; mais cette supposition est à peu près gratuite, car elle « ne s'appuie que sur une analogie assez vague avec quelques « enceintes, ou romaines ou barbares, que l'on considère généra- « lement comme des ouvrages militaires (1). Celle-ci s'en distingue « d'abord par son médiocre développement, par cet amas de pierres « de forme conique, enfin par la tour qui la surmonte. Le choix « du lieu, que son inégalité rend détestable pour camper, et l'éloi- « gnement de l'eau sont des arguments assez forts contre sa desti- « nation militaire. Ce que j'ai d'abord appelé une redoute pourrait « fort bien être un tumulus, un galgal, un tombeau, ayant à son « sommet une petite tour au lieu d'un stèle ou d'un peulvan, « comme on en voit en Bretagne. Le fossé ne serait qu'une enceinte « consacrée, comme celle de *Stone-Henge*. Il serait bien à désirer « qu'on fouillât le cône de pierres. Jusqu'à ce qu'on ait découvert « dans l'enceinte quelques objets caractéristiques, comme armes, « poteries, ossements, etc. ; je crois prudent de m'abstenir de « conjectures sur son origine. »

Lorsque j'ai visité à mon tour le puy de Roc-de-Vic, il ne m'a pas été loisible d'y faire exécuter des fouilles. J'ai seulement recueilli quatre fragments de lames, en jaspe taillé, qui gisaient dans le fond du fossé ; un d'eux, long de 3 centimètres est évidemment l'extrémité d'une lame-couteau à trois arêtes, dont deux légèrement retouchées. Les autres débris portent également des traces incontestables du travail de l'homme. Ce sont vraisemblablement des objets *votifs*. Une fouille sérieuse ferait peut-être découvrir des restes plus intéressants ; mais il faudrait renoncer à trouver des ossements ! L'expérience m'a démontré qu'ils n'ont pu se conserver dans les terrains siliceux et humides qui recouvrent nos montagnes de granit ou de grès permiens et triassiques.

Les *turons* et *castéra* dont j'ai vu les plans dans le *Bulletin*,

(1). Qu'il me soit permis d'attirer plus spécialement l'attention sur la phrase qu'on vient de lire. — Ph. L.

sont généralement voisins de cours d'eau, et il ne peut guère y avoir de doutes, dans ce cas, sur leur destination militaire. De plus, leurs plate-formes ont une étendue et une régularité convenables. Mais si l'on voulait supposer que le puy de Roc-de-Vic est un ancien oppidum, comment admettre qu'on ait choisi un sommet battu par les vents et couvert de neige pendant une partie de l'hiver, loin de tout ruisseau, pour s'y retrancher vainement sur une superficie accidentée d'environ 168 ares ! A combien évaluer le nombre de guerriers aux abois qui auraient pu chercher un refuge derrière le fossé et le grossier *vallum* formé des terres rejetées dans l'intérieur de l'enceinte? Investis de tous les côtés, ne pouvant ni s'abriter ni se ravitailler, point n'eût été besoin de tenter un assaut pour avoir raison de cette poignée d'hommes. Les Gaulois, contemporains de César, choisissaient des postes militaires plus avantageux ; s'ils ont utilisé la hauteur de Roc-de-Vic, c'est tout au plus pour y allumer les feux qui leur servaient de signaux : cette cime isolée s'aperçoit effectivement de fort loin.

Le puy de Châtellux, situé à deux kilomètres environ de celui de Roc-de-Vic, est moins escarpé ; le sommet de cette montagne est entouré de deux fossés concentriques. Le temps m'a fait défaut pour bien étudier les détails de cette seconde enceinte ; il m'a semblé, toutefois, que le fossé de Roc-de-Vic offre un développement un peu plus considérable. Dans le vallon qui sépare les deux montagnes (1), j'ai trouvé un éclat de silex pyromaque.

Le puy du Tour, près d'Argentat (2), s'élève sur une langue de terre comprise dans un coude dessiné par la Dordogne, et pourrait bien, à cause de cette position, avoir eu une destination militaire. La base de la colline est boisée ; le sommet, couvert de bruyères, se termine par un petit plateau entouré de trois côtés par un fossé en partie comblé, dont le développement est assez considérable ; il se trouve interrompu au sud par un escarpement

(1) Le vallon est là *à son point de départ* seulement.

(2) Argentat, petite ville sur la Dordogne, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Tulle. La commune de Monceaux touche à celle d'Argentat.

qui se continue en pente très-rapide jusqu'à la rive droite de la Dordogne. Plus étendu que celui de Roc-de-Vic, ce fossé était peut-être destiné à défendre les abords du plateau, que fortifiait en outre, vers le nord (côté le plus accessible), une sorte de glacis.

Au pied de cette colline, une monnaie de Constantin-le-Grand a été trouvée, m'a-t-on affirmé, dans un champ appelé la *Castracoune*, commune de Monceaux.

On peut admettre que le puy du Tour a été jadis une position militaire commandant une partie de la vallée de la Dordogne et l'entrée de la vallée de la Souvigne ; mais les pics ou puys de Roc-de-Vic et de Châtellux, perdus sur la ligne de faîte d'un massif montagneux, ont eu vraisemblablement une destination toute différente (1). Un peuple primitif, et *encore bien sauvage*, pour me servir des expressions de M. Mérimée, a fort bien pu choisir ces *hauts-lieux* pour y célébrer les rites de sa religion. Chez ces tribus ignorantes et barbares, l'architecture était un art inconnu ; des blocs disposés en cercle ou en carré, à défaut de blocs, un simple fossé, formaient une enceinte réservée au culte. Tels furent probablement les premiers temples.

Ph. LALANDE,
Correspondant de la Société.

(1) Une distance de 12 kil. environ sépare les puys de Roc-de-Vic et de Châtellux de celui du Tour.

CHRONIQUE.

Les verrières de l'église du Gésu de Toulouse. — Si l'habileté du crayon et les secrets de l'atelier sont nécessaires pour la bonne exécution des vitraux peints, il est non moins essentiel que le choix des sujets soit fait avec soin, et qu'à la richesse du coloris se joigne la science iconographique. Parmi les efforts tentés dans ce sens, nous voyons citées dans la *Semaine catholique*, comme étant pleinement réussies, les verrières de la chapelle *du Gésu*, à Toulouse. Les Pères de la compagnie de Jésus ont fait de cette église, qui est celle de leur résidence, une œuvre accomplie, et l'on peut dire que son exécution a suffi pour affermir la réputation des frères Bach, dont l'un en a été l'architecte et l'autre le décorateur.

Mais il manquait le couronnement à l'édifice, il fallait cette auréole de lumière qui complète si bien un temple ogival. Cette importance des vitraux n'avait pas échappé aux religieux ; aussi, ils ne se sont arrêtés au choix d'un artiste qu'après plusieurs essais.

La tâche a été confiée à M. Victor Gesta, peintre verrier toulousain.

« C'est une erreur de croire que le langage chrétien n'a qu'une forme et que l'art religieux doit s'immobiliser dans une époque. Des règles d'un art, la première est de tendre toujours à la perfection ; le but n'a pas encore été atteint dans les vitraux d'église : nous espérons bien qu'il sera sans cesse poursuivi.

Dans les verrières du *Gésu*, M. Victor Gesta est venu demander à ses devanciers les secrets qu'on croyait perdus, et qui, retrouvés, éclatent aux yeux de tous les visiteurs avec un incontestable succès.

Le choix des sujets présentait encore pour son développement une difficulté qu'on aurait pu croire insurmontable.

Les manifestations du cœur de Jésus. Les principales scènes de la vie du Sauveur, avec les ressources du style légendaire, auraient rendu la tâche plus facile ; mais on tenait à localiser les sujets, afin de les mettre en harmonie avec le titre même du monument : la *Chapelle du Gésu.*

Les scènes sont toutes à deux personnages plus grands que nature et forment la plus remarquable galerie.

Au milieu du chevet s'élève Jésus en croix, dont le cœur est transpercé par la lance du soldat Longin. Chaque sujet porte son inscription tirée de l'Evangile.

Au-dessus de cette croisée on lit : *Quid debui ultra facere.* A gauche de ce tableau, on voit d'abord Marie que suit la Magdeleine en pleurs, et à droite saint Jean, accompagné par Marie Cléophas. Après ces trois verrières qui forment pour ainsi dire une seule scène, nous trouvons, du côté de l'Evangile, Jésus bénissant les pains : *Misereor super turbam* ; Jésus bénissant les petits enfants : *Sinite parvulos venire ad me* ; Jésus apparaissant à Marie Alacoque : *Ignem veni mittere in terram.* Du côté de l'épître, Jésus présentant son côté ouvert à saint Thomas : *Mitte manum tuam in latus meum* ; Jésus disant à la Samaritaine : *Si scires donum dei*, et enfin Jésus sur les flots, tendant la main à saint Pierre qui a hésité : *Quare dubitasti ?*

Qu'on nous permette maintenant de dire nos impressions sur les scènes qui forment ce magnifique tableau. Les couleurs si éclatantes et si variées du moyen âge revivent dans toute leur splendeur. Le style ornemental est admirablement approprié à ce monument, qui fait revivre les trois grands siècles de l'architecture ogivale. Les proportions des figures presqne colossales sont si bien observées, qu'elles ne sauraient être modifiées sans former un désaccord avec l'ensemble de l'édifice. Les costumes, le dessin, le modèle se combinent dans un degré qui peut soutenir, croyons-nous, l'examen le plus sévère. En un mot, perfection de la ligne,

imitation plus parfaite de la nature venant s'ajouter au cachet essentiellement religieux des plus belles verrières du XIV[e] et du XV[e] siècle. Voilà le résultat constaté aujourd'hui.

Si quelques préventions existaient encore contre le rôle de la peinture sur verre dans nos églises, de quelque style qu'elles soient, l'œuvre de M. Gesta, dans la chapelle du Gésu, suffit pour les faire disparaître.

Oui, les vitraux s'harmoniseront avec tous les styles, à la condition qu'ils soient confiés à un artiste qui, par de longues études, saura se plier aux exigences de l'architeture et de la décoration murale, cadre obligé de son œuvre. » J. M.

Fouilles de Bapteste. — Le *Bulletin archéologique* a signalé, en février, les découvertes faites à Bapteste (Lot-et-Garonne) par M. X. Teulières. Depuis, les fouilles se sont continuées et ont donné de très-heureux résultats, dont M. Faugères-Dubourg rend compte dans le *Moniteur universel.*

« Dix salles nouvelles ont été mises à jour, et avec elles le complément du portique indiqué comme inachevé, une galerie quadrangulaire encadrant une cour intérieure de 50 mètres sur chaque face, une colonnade, des bouches d'hypocauste, des excavations d'une destination encore inconnue, et plus de 300 mètres d'aqueducs.

Quant aux objets recueillis dans les fouilles, sans compter les marbres de toutes les brèches pyrénéennes, les stucs peints, les fragments de poterie noire et rouge les plus variés, les fûts de colonne, les chapiteaux, les pierres taillées qui sont innombrables, c'est d'abord une collection complète d'instruments agricoles : serpes, faucilles, ciseaux à tondre, socs de charrues, houes, clochettes de bestiaux, la plupart décrits par Varron ou Columelle ; divers outils, tels que doloires, tarières, limes, scies, ciseaux à froid, etc.

Ensuite un épieu de chasse, un fer à cheval mobile indiscutable, des couteaux encore emmanchés, des chaînes qui paraissent avoir

servi aux esclaves, des trousseaux de clefs, des ferrures de porte, etc. Tous ces objets en fer, quoique chargés de rouille, n'en conservent pas moins leur forme. Il faut joindre à cela des bracelets de bronze, des anneaux, une chaînette, des bijoux gravés, des broches et épingles du même métal.

Enfin, des perles de verre émaillé, un peson de fuseau en terre cuite, des poids pour métier à tisser de la même matière, des aiguilles en os et en ivoire, une moitié de peigne en buis dont les dents sont serrées entre deux lames d'ivoire, reliées par des rivets de bronze.

La marque distinctive, l'ornementation qui se retrouve partout, sur les bijoux, sur les marbres, sur les poteries, sur les lames du peigne, sur les manches en corne des couteaux, jusque sur les briques à rebord qui couvraient les toits, pavaient le fond des aqueducs ou servaient d'égouttoirs, est une rosace formée de deux cercles concentriques avec un point au milieu.

Les salles nouvelles ainsi que les couloirs sont, comme les premières déjà décrites, recouvertes de mosaïques plus ou moins bien conservées, à raison de leur enfouissement. L'une de ces salles, la plus belle, dont le sol a été trouvé à 1 mètre 20, a sa mosaïque d'une parfaite conservation et les murs qui l'entourent s'élèvent encore à 50 centimètres. Quelques autres salles laissent à désirer, mais les fragments de mosaïque qui subsistent permettent de reconstituer les dessins. Un album de ces dessins, relevés à mesure, contient déjà quinze planches de la plus haute curiosité.

La description minutieuse de ces mosaïques nous entraînerait trop loin. Chacune est d'un dessin différent, et toutes affectent la même régularité mathématique. Ce sont des compartiments géométriques : cercles, carrés, rectangles, losanges, se combinant, s'amalgamant, s'entrecroisant et montrant dans les vides de leurs interstices divers motifs d'ornementation, tels que fleurons, entrelacs, palmettes, nœuds de tresses, fleurs de lotus, pommes de pin, thyrses de lierre. Les seuils de porte, quand ils ne sont pas en marbre, sont indiqués par des rosaces ou des rinceaux. Les bordures

sont faites de cercles concentriques, de damiers, de méandres, de torsades, de palmettes, etc., etc.

Jusqu'ici nous n'avons rencontré ni sur les marbres, ni sur les mosaïques, ni sur les divers objets recueillis, aucune inscription, aucune figure animée. Nulle part, par exemple, ne se trahit la décadence qui envahit si promptement les Gaules dès que baissa l'influence romaine. Deux chapiteaux corinthiens de marbre blanc intacts, portant à peine quelques traces de style composite et quelques fragments de poterie rouge, accusent une époque de civilisation raffinée. Ce sont ces indices joints à celui des monnaies trouvées sur les lieux et qui embrassent une intervalle d'environ deux siècles et demi, de 81 à 387, c'est-à-dire de Domitien à Constantin, en passant par Trajan, Adrien et les Antonins, qui nous induisent à assigner au II[e] siècle de notre ère la date de la villa de Bapteste.

Le II[e] siècle fut en effet le grand siècle pour notre pays réduit à l'état de colonie romaine. De 88 à 180, le midi de la Gaule, cette *Italie continuée*, comme l'appelle Pline, alliant son génie à celui de Rome, se livra exclusivement au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, accrut considérablement sa fortune et se couvrit de monuments sous une administration sage, qui respectait l'autonomie des peuples conquis. Si les écrivains ne disent rien des événements dont la Gaule fut alors le théâtre, n'est-ce pas parce que les peuples heureux n'ont pas d'histoire? Les pierres ne mentent pas comme les livres. Les pierres attestent encore la grandeur du pays. Voyez plutôt la ville dont les ruines romaines restent l'orgueil de notre sol : Nîmes, avec sa maison carrée, ses arènes et le pont jeté sur le Gard, atteignit sous Adrien, de 117 à 138, son plus haut degré de prospérité. Or, de Nîmes à Bapteste il n'y a pas loin, et, dans le champ des fouilles, on a retrouvé plusieurs médailles de la colonie de Nîmes portant sur la face des effigies affrontées d'Auguste et d'Agrippa, et sur le revers le crocodile attaché à un palmier avec ces lettres : COL NEM. *Colonia nemausansium*.

Maintenant, qu'était-ce, à vrai dire, que cet établissement dont un quart à peine paraît découvert et qui prend tous les jours, au

fur et à mesure des travaux d'exhumation, des proportions plus considérables ? Rien, il faut bien le reconnaître, ne permet de préciser encore sa forme et sa destination. Ceux-ci veulent y voir des thermes, ceux-là une villa. Les premiers s'autorisent du mot même de Bapteste qu'ils dérivent de *Baptisterium, baptein* (teindre, laver). Ils signalent une fontaine très-abondante à proximité et une autre fontaine distante de 100 mètres, dont les eaux pouvaient aboutir à l'établissement par une pente naturelle. Cette dernière fontaine porte le nom de *Jouil*, et on veut voir dans ce mot là corruption de *Julius* ou *Juliæ (Fons Julii* ou *Fons Juliæ)*. Certaines excavations ressemblant à des piscines, de nombreux conduits souterrains, des lingots de plomb provenant de tuyaux fondus par l'incendie, appuient l'argumentation des partisans de thermes.

Ceux qui voient une villa dans les ruines de Bapteste nous paraissent les plus raisonnables, et si, à tout prendre, il fallait chercher une étymologie dans le nom même, n'avons-nous pas le mot latin *Baptès* qui, au dire de Pline, désignait une pierre précieuse ? N'aurait-on pu appeler jadis une maison de campagne *Baptès*, comme on a appelé depuis Bijou, Bagatelle, la Perle, etc.

Voilà tout ce que nous pouvons hasarder aujourd'hui sur la destination probable du monument. Néanmoins, nous sommes certains d'arriver à découvrir en entier son plan superficiel, et dès lors l'établissement, quel qu'il soit, apparaissant avec ses murs rasés à quelques centimètres de terre, ses divisions d'appartements, ses portes, ses cours, en un mot, toute son appropriation intérieure, trahira forcément son secret. »

M. Dubourg, après un éloquent appel en faveur de l'œuvre commencée, insistant sur l'importance de conserver les ruines romaines sur un sol où elles sont devenues si rares, termine par l'anecdote suivante :

« En 1815, un régiment anglais traversa le Lot-et-Garonne ; trois officiers, une carte à la main, vinrent au village de Moncrabeau, demandant la *villa Bapteste* : ils en connaissaient l'existence par des documents remontant à l'occupation du XIVe siècle. C'est en

vain qu'ils cherchèrent des ruines romaines, ils n'en trouvèrent plus le souvenir sur le sol même qui les recouvrait.

Détruit par l'incendie, probablement lors de la conquête de l'Aquitaine par Pépin-le-Bref, de 759 à 769, cet édifice a dû servir de carrière au pays et offrir pendant longtemps l'aspect d'imposantes ruines.

Mosaïques antiques dans les environs de Rome. — Dans une ancienne villa romaine, située le long de l'antique voie Labicana, dans le lieu appelé Centocelle, et autrefois Sub-Augusta ou Augusta-Elena (peut-être parce qu'elle appartenait à l'impératrice sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin), on a retrouvé plusieurs monuments importants, notamment les statues vaticanes de l'Amour, du prétendu Adonis et du Philosophe, que l'on croit généralement être un Lycurgue.

Dans ce même lieu, et grâce aux fouilles faites il y a peu de temps par M. l'avocat Pierluigi Guidi, on retrouva deux autres mosaïques qui, par la rareté, la conservation, la singularité des sujets, la diversité des couleurs et la finesse des pierres, rivalisent, si elles ne leur sont pas supérieures, avec les célèbres colombes dites du Furietti, qui servent d'ornement au musée du Capitole.

Une de ces mosaïques, haute et large de 40 centimètres, représente une scène de genre. Dans un jardin intérieur, autour d'un lit d'apparat couvert de tapis rouges, garni d'oreillers jaunes et d'un coussin rayé, sous un baldaquin blanc lié à une branche d'arbre, sont réunies plusieurs personnes des deux sexes, habillées à la grecque et à la romaine. Ces figures multicolores sont très-exprêssives et admirablement exécutées. A gauche, on voit un vase de couleur d'argent soutenu par un satyre en bronze. Une servante y verse le contenu d'une amphore. De l'autre côté, sur un piédestal, se trouve une statue de bronze représentant Bacchus chaussé de bottines et revêtu du chiton et de la nébride; il tient la coupe de la main droite et le thyrse de la main gauche. Le sujet de la scène semble représenter un mariage païen ou un rendez-

vous d'amants. Ces mosaïques, comme les peintures de cette époque, surtout les peintures pompéïennes, sont d'une grande importance, car elles marquent la transition entre le genre grec et le genre romain.

La seconde mosaïque, œuvre grecque très-élégante, découverte non loin de la première, est haute et large de 0m 41. Elle représente un grand masque comique orné d'un diadème violacé et d'une couronne de fleurs jaunes et rouges. Pour la finesse des pierres et pour la précision du travail, elle vaut la première, si elle ne lui est pas supérieure.

Ces deux mosaïques sont déjà connues des archéologues les plus distingués, italiens et étrangers, qui ont pu les examiner sur les lieux mêmes où elles ont été retrouvées, et les considèrent comme des ouvrages exécutés au temps d'Adrien. Le bulletin de l'Institut de correspondance archéologique en fait une description très-intéressante.

Métallurgie gallo-romaine. — Les membres de la Société archéologique, en excursion dans le Shropshire, ont entendu, à l'une de leurs séances, la lecture d'un mémoire intéressant de M. Grover sur l'industrie du fer. Après avoir indiqué les divers procédés en usage chez les différents peuples, M. Grover a donné des détails intéressants sur la fabrication du fer dans la Grande-Bretagne, sous la domination romaine.

Quoique les Romains eussent à leur disposition du charbon de terre dans presque toutes les stations de la Grande-Bretagne, et qu'on en trouve jusque dans leurs domaines de campagne, ils ne se servaient cependant pour la fonte du fer que de charbon de bois. Dans une ville romaine de la Grande-Bretagne, on employait une quantité de fer beaucoup plus grande que dans nos maisons modernes.

Le nombre et la variété des clés de fer sont vraiment surprenants, et nous donnent une haute opinion des arts appliqués à l'économie domestique par les anciens conquérants de l'Angle-

terre. Chaque meuble avait sa clé, et quoique les meubles aient depuis longtemps péri, les clés donnent encore une idée très-favorable de leur richesse. On a trouvé, en outre, des clés de porte, des loquets, des verrous de toutes les formes, des clés attachées à des bagues, quoique celles-ci fussent plus généralement en bronze. On a trouvé des chenêts de cheminée à tête de chien d'un beau travail, ce qui prouve que les foyers, dans les appartements, étaient déjà en usage; des instruments de chasse, des couteaux, des ciseaux, des clous de toute forme, de toute dimension et pour toutes sortes d'usages, depuis les clous employés dans les constructions, jusqu'à ceux qui consolidaient les semelles de chaussures des fermiers romains.

A Chedworth on découvrit une énorme masse de fer qui avait été évidemment apportée là pour être mise en œuvre. Un forgeron était occupé à poste fixe dans cette villa; il avait toujours à réparer des clés ou des instruments d'agriculture, et, quand il avait du loisir, il fabriquait d'ingénieux objets, clés ou anneaux.

L'industrie du fer dans la Grande-Bretagne, sous les Romains, était surtout localisée dans le comté de Sussex, à cause de ses vastes forêts; on y a trouvé des puits d'où le minerai avait été extrait, de grands dépôts de cendre, en même temps que des poteries et des monnaies romaines.

Nous ajouterons la mention de découvertes faites récemment dans le midi de la France par un archéologue plein de dévouement à la science. M. A. Caraven a retrouvé des mines exploitées par les Romains, et donnant une idée exacte du mode employé par eux pour extraire le métal. Nous ferons connaître avec plus de détails le résultat des fouilles entreprises.

Abbaye de l'île Barbe. — La *Décentralisation* nous apprend que l'acquisition récente d'une des propriétés situées à l'île Barbe, par un savant archéologue, vient de permettre de mettre à jour de beaux restes de l'ancienne abbaye à laquelle se rattachent de si précieux souvenirs. Deux tombeaux viennent d'être dépouillés

des enveloppes de maçonnerie dont une intelligente main les avait recouverts.

L'antique chapelle, qui servit selon toute probabilité à la sépulture de quelques abbés, va s'offrir avec toutes les richesses de l'architecture du VI[e] siècle à l'avidité des savants.

Les ossements qu'elle abritait ont été soigneusement recueillis, et tout permet d'espérer que ce n'est là que le début de précieuses découvertes.

Des inscriptions mises à nu et des morceaux bien conservés d'architecture sont déjà de précieux trésors acquis, et nous croyons savoir qu'il sera possible de faire revivre des peintures murales que des couches épaisses de chaux recouvraient.

L'île Barbe est un écrin qu'il sera plus possible qu'on ne le supposait de montrer utilement aux archéologues.

Honneur aux généreuses initiatives auxquelles on devra de si précieuses restitutions au bénéfice de l'art. *(Le Monde.)*

Une caverne d'ossements dans le Yorkshire. — La caverne Victoria est située dans les terrains calcaires qui s'étendent au nord d'Ingleborough, et est formée de grandes chambres remplies presque au comble d'accumulations de terre, d'argile et de pierres. On a commencé par ouvrir une tranchée à travers un amas de fragments de pierres que la gelée avait détachées du sommet du rocher. Cet amas recouvrait une couche de terre brune mêlée d'os plus ou moins brûlés, de pierres calcinées, qui avait formé un foyer, beaucoup de fragments de poteries et des monnaies romaines. Il était évident que ces cavernes ont été habitées; les os brisés répandus dans la caverne sont les restes des repas des habitants.

Un peu plus loin, en continuant la tranchée, on a trouvé des fibules de travail romain, des bracelets dorés et un fragment de pommeau d'épée romaine en ivoire, dont les ornements n'appartiennent cependant pas à l'art romain; ce sont des plaques de bronze avec des spirales d'un dessin et d'une exécution admirables. Ces objets appartiennent certainement à la même école qui a pro-

duit les enluminures des évangiles anglo-saxons et des évangiles de saint Colomba, conservés au collége de la Trinité, à Dublin. Des broches de bronze et des bagues émaillées de rouge, de bleu et de vert, portaient aussi des traces d'art romain, quoique appartenant à une autre époque, probablement l'époque celtique.

Les os d'animaux montrent que les chèvres, les chevaux, les porcs, étaient la nourriture habituelle des habitants de la caverne. Des os de poulet attestaient qu'on élevait de la volaille ; on rencontre aussi des os de perdrix, de daim, de chevreuil. Des ornements très-élégants, des poteries de Samos, dignes de la maison d'un Romain opulent, se retrouvent dans cette sauvage demeure, qui doit avoir été habitée par toute une famille pendant un certain temps.

Les monnaies portent l'effigie de Trajan, de Constance, de Constantin ; d'autres sont plus grossières et se rapportent à l'époque où les Romains ont évacué la Grande-Bretagne. On peut donc fixer la date de l'occupation de cette caverne du V[e] au VII[e] siècle.

Mais on trouve la preuve que cette caverne a été aussi habitée à une époque de beaucoup antérieure ; c'est ce que prouve une lance garnie d'un os de poisson, des silex taillés et des fragments d'os d'ours, recouverts par une couche de terre accumulée pendant des siècles. Ces objets ont été trouvés à l'entrée de la caverne.

En fouillant plus profondément encore, on a trouvé des ossements d'hyènes, de bisons, de mammouth, du grand rhinocéros lanigère, et de l'ours des cavernes.

Les fouilles atteignent maintenant une profondeur de 30 pieds au-dessous de la surface primitive.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE.

Séance ordinaire du mois de Juillet 1872.

Présidence de M. l'abbé POTTIER.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général, obligé de se rendre à Caylus pour sa tournée d'inspection des archives, se fait excuser.

Sont déposées sur le bureau les revues et publications avec lesquelles la Société fait échange.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Louis de Malafosse, demandant le concours de la Société pour la Société bibliographique fondée à Paris, et dont un comité a été récemment constitué à Toulouse. Cette Société demande une série de renseignements sur les publications, les imprimeries et librairies, les sociétés savantes, musées, bibliothèques et collections du département.

La Société archéologique répond sommairement et séance tenante.

M. Hucher, du Mans, le savant numismate auteur de plusieurs ouvrages sur l'art gaulois, jetons et mereaux, annonce à la Société son projet de publier les romans de la Table Ronde.

Un travail qui a pour titre *les Notaires de l'Albigeois*, est offert par notre confrère M. Elie Rossignol. Il en sera rendu compte dans le *Bulletin*.

M. le Président rend compte à la Société d'une nouvelle et récente visite faite par lui à Montpezat. La belle église du XIVe siècle, due à la munificence des Desprez, est connue ; mais ce qui l'est moins, c'est la partie de son ancien trésor qui a pu échapper aux désastres des guerres et des révolutions.

Plusieurs fois déjà, guidé par d'anciens inventaires, il a pu retrouver des pièces importantes. Aujourd'hui, c'est une ancienne croix du XIV[e] siècle, abandonnée depuis longtemps, dont il présente le dessin à la Société. Cet objet, du reste en mauvais état, méritera d'être publié. Des lames de vermeil recouvrent le pied, le montant et la traverse ; on retrouve encore la trace de l'ornementation, qui consistait en miniatures sur parchemin, émaux et cabochons. Cette croix, servant aux processions du Chapitre, était portée par l'officiant. Plusieurs des autels primitifs de l'église avaient été conservés, revêtus seulement de boiseries et d'un cadre qui recevait l'antipendium. M. l'abbé Pottier regrette que cette disposition intéressante et liturgique ait fait place à des plaques de marbre de forme prétendue gothique, et que l'on retrouve malheureusement dans la plupart de nos marbreries.

De Montpezat, notre président est allé s'assurer de l'état de conservation de la curieuse église de Saux, la seule ayant des coupoles bien caractérisées que possède le département. M. l'abbé Guyard, vicaire général, qui, avec notre confrère M. Pagan, faisait partie de cette course, a témoigné de tout l'intérêt que lui offrait cet édifice, dont l'ancien mobilier est encore presque complet (1). Quelques travaux ont été faits à la toiture, et M. Pagan, à qui Notre-Dame de Saux doit en majeure partie d'être sortie de l'oubli et d'avoir été arrachée peut-être à la ruine, se charge de veiller à ce que quelques nouvelles réparations soient faites au clocher.

A l'occasion de cette communication, la Société exprime son désir de réaliser un projet formé antérieurement, celui d'une excursion qui lui permette de visiter Notre-Dame de Saux.

M. Buscon, se préoccupant avec juste raison de la question du musée archéologique, constate avec regret que celui-ci n'est ni en état d'être ouvert au public, ni accessible aux visiteurs. Cependant la collection des monuments lapidaires appartenant à la Société,

(1) L'église de Saux n'est plus paroisse depuis la Révolution ; toutefois, reprenant des traditions antiques, la population des environs est venue plusieurs fois, pendant des sècheresses, depuis le commencement du siècle, demander la pluie à Notre-Dame de Saux.

est déjà fort intéressante ; elle contient des débris d'architecture de la plupart des édifices de la région, disparus aujourd'hui ; notre compagnie possède en outre de nombreux spécimens d'armes primitives, des objets gallo-romains, enfin des pièces dignes d'intérêt, quoique moins anciennes. Malheureusement les salles qui étaient autrefois affectées à ces collections, sont dans un état déplorable. En outre, elles n'offrent aucune sécurité pour la conservation des objets qu'elles sont appelées à renfermer.

Dans cet état de choses, ne serait-il pas convenable que de nouveaux efforts soient tentés auprès de l'administration municipale, afin d'obtenir d'elle l'aménagement des trois salles de Bertier, de Chandos et du Prince Noir?

Les réparations urgentes ne sont pas considérables, et on a tout lieu de croire que M. le Maire de Montauban décidera de les faire exécuter. Dans le cas contraire, et en dernière ressource, M. Buscon croit que la Société pourrait voter un crédit destiné à cet objet.

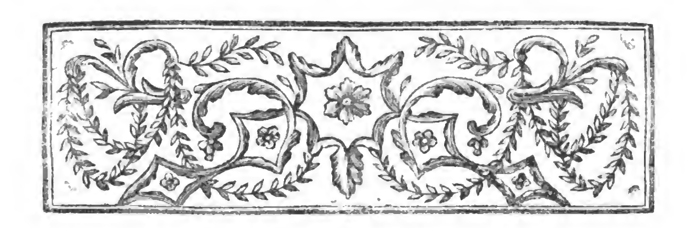
Complétant sa proposition, M. Buscon ajoute qu'il serait bon, selon lui, d'établir une liste des dons faits à la Société avec le nom des donateurs. Cette liste trouverait place dans le Recueil de la Société. Ce serait là un remerciment adressé collectivement à tous ceux qui se sont intéressés au succès de nos collections.

M. Guirondet appuie cette dernière mesure, qui est mise en pratique par la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron, et dont les résultats ont été excellents. On a remarqué aussi que le don de médailles frappées au nom de la Société était accueilli avec empressement, comme encouragement aux lectures et aux communications. C'est là un bon exemple à suivre.

La séance se termine par la communication d'un important travail de M. Guirondet, et ayant pour titre la *Vicomté et les vicomtes de Saint-Antonin*. Cette étude, pleine d'érudition, sera imprimée au *Recueil*.

La séance est levée à 10 h. 1/2.

Le Secrétaire,
Ed. FORESTIÉ.



BRIQUE

ORNÉE DE SIGNES IDIOGRAPHIQUES,

PAR

Le P. MINASI,

Directeur au grand Séminaire de Montauban.



E président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, M. l'abbé Pottier, m'a fait voir, en me montrant le musée de la Société, une brique antique qu'il regarde à juste titre comme très-précieuse. Voici quelques paroles de commentaire.

Cette brique, épaisse de 2 centimètres, mesure en longueur 32 centimètres, y compris la partie brisée facile à suppléer, sur une largeur de 26. Elle a été trouvée près de Saint-Porquier (Tarn-et-Garonne), par M. d'Arnoux-Brossard, membre de la Société archéologique, au milieu de débris de constructions antiques.

Sur la partie supérieure on voit deux oiseaux et, plus bas, deux croix latines, dont une est brisée. Deux arbrisseaux sont placés sous les deux oiseaux et à côté des croix. On remarque aussi à la partie inférieure deux feuilles ; sur les deux côtés et au milieu, un grand cercle dont les rayons sont remplacés par six feuilles, de manière à former une rose. La brique a tout autour un rebord saillant, le travail en est grossier.

Nous voyons donc sur ce petit monument deux oiseaux, deux croix latines, deux arbrisseaux, deux feuilles et une rose, le tout distribué de manière à former un tableau. Il faut faire grandement attention à cette *double* représentation pour comprendre ce que l'artiste a voulu exprimer. Or, la croix nue peut être attribuée au Christ ou bien aux fidèles : la première hypothèse doit être ici exclue, et par conséquent le monument ne peut être rapporté qu'aux fidèles du Christ.

Saint Paulin écrivit les vers suivants pour la basilique de Nolle, *De signo Domini* (id est cruce) *super ingressum picto* (1) :

Cerne coronatam Domini super atria Christi
Stare crucem duro spondentem celsa labori
Præmia , tolle crucem qui vîs auferre coronam.

Et dans le même endroit, sous d'autres images de croix peintes au *minium*, on lisait cette épigramme :

Ardua floriferæ crux cingitur orbe coronæ,
Et Domini fuso tincta cruore rubet,
Quæque super signum resident cœleste columbæ
Simplicibus (2) produnt regna patere Dei.

Je pourrais multiplier à volonté les citations, soit de saint Paulin, soit des autres écrivains sacrés, mais les épigrammes transcrites suffisent abondamment pour expliquer notre monument. Je fais d'abord observer que saint Paulin, dans l'endroit cité et ailleurs encore, décrit des monuments iconographiques existant dans les basiliques, de telle sorte que ces paroles, non-seulement nous aident à découvrir le sens caché des monuments, mais aussi elles nous fournissent des tableaux avec lesquels nous pouvons comparer celui de notre brique.

Or, les deux croix de notre monument devant être rapportées aux fidèles, comme je l'ai déjà dit, les deux oiseaux ne sont autre

(1) Ep. 32, éd. Migne.

(2) J'ai suivi le manuscrit Viennois, et j'explique ainsi : *simplicibus*, id est *columbis*, id est *fidelibus*. Généralement les SS. PP. appellent colombes les fidèles, auxquelles ils doivent ressembler par leur simplicité : Περιστερα, δια το ακεραιον, dit saint Cyrille de Jérusalem (*Catech.*, 18).

chose que deux colombes représentées d'une manière grossière à cause de l'incapacité de l'artiste, qui se démontre partout. On sait du reste quel est le sens de la colombe sur les monuments chrétiens, et saint Paulin lui-même nous le dit dans le dernier vers de la seconde épigramme déjà citée.

Il faut remarquer ensuite que saint Paulin parle de deux monuments : sur l'un comme sur l'autre on voit une croix couronnée, mais sur le second on voit aussi les colombes *quæ resident super signum cæleste*, c'est-à-dire la croix. La couronne indique la récompense après le combat de la vie présente, et c'est pour cela qu'il invite les fidèles avec ces paroles : *tolle crucem qui vis auferre coronam.* Donc le premier tableau, décrit par saint Paulin, regardait, il est vrai, les fidèles, mais les fidèles seulement qui sont encore dans cette vie passagère dans laquelle il faut combattre pour mériter la couronne. Dans l'autre tableau, au contraire, où on voit les colombes perchées sur la croix, on fait allusion aux fidèles qui ont gagné la couronne, et sont déjà dans le repos éternel : *simplicibus produnt regna patere Dei.*

Notre tableau, je me hâte de le dire, n'est autre chose qu'une copie, non-seulement grossière, mais encore peu intelligente d'un autre tableau plus antique ; néanmoins l'artiste, pour ce qui regarde les colombes, s'y est conformé de son mieux en plaçant dans le haut de la brique les deux oiseaux décrits. C'est pour cela que notre monument fait allusion aux âmes des fidèles qui étaient déjà entrées dans le repos éternel, tout en montrant aux vivants qu'il faut embrasser la croix pour y parvenir.

Les deux tableaux décrits et expliqués par saint Paulin sont eux-mêmes conformes à l'idée générale des monuments plus antiques de l'église chrétienne. En effet, je remarque dans l'épigraphie deux sortes de formules : la première se rapportant à la vie future, comme par exemple *spiritus tuus in pace, vivas in pace, vivas in Deo*, et autres semblables qu'on lit sur les pierres des cimetières ; l'autre qu'on voit si souvent sur les pierres d'Afrique et de Lyon, et rarement sur celles de Rome, c'est-à-dire *vixit in*

pace, doit être rapportée à la paix avec Dieu dans laquelle le défunt avait vécu. Cette dernière formule indique seulement d'une manière *indirecte* la récompense de l'autre vie qui est promise à ceux qui vivent en paix avec Dieu, c'est-à-dire dans sa sainte grâce (1).

Or, les premières formules étaient traduites par les chrétiens en signes idiographiques sur la même pierre qui portait l'inscription. Voici ces signes : une colombe avec un rameau, et quelquefois avec une couronne ou une feuille, ou bien on voit seulement une couronne, une branche d'olivier, une rose, une feuille. On sait du reste que saint Paulin a suivi de près les traces des anciens Pères de l'Église, de préférence à tout autre auteur sacré du V[e] siècle, et il a aussi retenu plus fidèlement le symbolisme antique.

A côté des deux croix latines nous voyons deux arbrisseaux. Je sais que sur les monuments d'une époque moins reculée, par rapport aux premiers monuments du christianisme, il ne faut pas chercher trop subtilement des symboles qui couvrent des sens cachés; néanmoins, je ne crois pas que les deux arbrisseaux soient placés au hasard sur notre brique, ou bien qu'ils soient un simple ornement. Les monuments chrétiens offrent des exemples très-nombreux de symboles expliqués ; ainsi, nonobstant les paroles *spiritus in pace*, que nous avons déjà citées, l'artiste se plaît à les traduire en traçant sur la même pierre la colombe et le rameau d'olivier. Or, nous savons que la croix est appelée *arbre* par les écrivains sacrés, et il est superflu de rapporter ici des textes ; seulement, je me contenterai de rappeler les hymnes qu'on chantait dans les offices des églises, quelle que soit l'époque dans laquelle elles ont été composées; elles serviront toujours pour témoigner de la tradition catholique. Dans l'une d'elles on lit : *Crux fidelis, inter omnes arbor una nobilis*, et ailleurs la croix est appelée *arbor decora et*

(1) La formule *vixit in pace* doit être expliquée *in pace Dei, in pace Christi* ; elle est copiée des épîtres de saint Paul (Hebr. XII, 14 ; Rom. VIII, 6 ; Phil. IV, 7 ; Col. III, 15) ; je crois qu'on ne pourra jamais prouver que cette formule fasse allusion à la paix de la communion catholique, dans laquelle le défunt était mort, à moins que cette idée ne soit ouvertement exprimée dans l'inscription.

fulgida. Il pourrait bien se faire que l'artiste ait voulu nous indiquer, quoique sous une forme diverse, les deux croix à côté desquelles il a placé les arbrisseaux.

Quoique cette explication mérite d'être acceptée avec un certain degré de probabilité, on pourrait cependant voir dans les arbrisseaux et le reste de la composition un sens tout différent qui nous est suggéré aussi par saint Paulin ; je dirai plus bas pourquoi j'insiste sur le témoignage de cet écrivain en expliquant notre brique. Dans la lettre déjà citée (1), écrite à Sévère, ce saint transcrit les épigrammes de la basilique de Fondi pour les envoyer à son ami. Il est important de rapporter ici ses propres paroles : « In hujus « (nempe, basilicæ Fundanæ) apside designatam picturam meus « Victor adamavit, et portare tibi voluit, si forte et eam de duabus « elegeris in hac recensiore tua (n. Basilica) pingere, in qua acque « apsidum factam indicavit. » Cette peinture faisait voir la croix du Christ ; voici comment il la décrit :

Sanctorum labor et merces sibi rite cohærent
Ardua crux, pretiumque crucis sublime, corona.
Ipse Deus, nobis princeps crucis atque coronæ,
Inter floriferi cœleste nemus Paradisi.

Dans l'épitaphe pour le défunt *Clarus*, prêtre gaulois et ami de Sulpice Sévère, saint Paulin décrit le séjour de l'âme dans le bonheur éternel avec ces paroles :

.... sacro pasceris in nemore (2).

Les peintures et les bas-reliefs chrétiens nous montrent toujours la patrie céleste sous l'image d'un bosquet et plus fréquemment de deux arbres (3) ; il est complètement inutile de rapporter des citations, vu le très-grand nombre de ces monuments.

(1) Ep. 32, n. 17, édit. Migne.

(2) M. Leblanc a déjà relevé l'importance de trois distiques de cette épitaphe, qui font allusion à l'hésitation des anciens, quant au lieu de repos après la mort pour les âmes justes (*Manuel d'épigraphie, Chr.*, p. 170 et suiv). Il paraît cependant que l'imagination des chrétiens s'arrêtait plus volontiers au jardin de délices (voir les actes du martyre de sainte Perpétue).

(3) Voyez Garrucci Vetri, p. 76, sec. éd.

Je viens maintenant aux deux feuilles et à la rose déjà décrite : elle est composée, je disais, de six feuilles, l'intervalle entre l'une et l'autre de celles qui restent le fait supposer. Ces signes ont différents sens dans les ouvrages des écrivains sacrés ; je n'ai qu'à choisir ceux qui pourraient plus facilement s'appliquer à notre monument. Je dis donc que la rose signifie ici le Christ et les feuilles les fidèles (1) : *rosa significat florem illum vernantissimum procedentem de radice Jesse superbenedictum Christum*. Je crois que ce symbole, en tant qu'il peut être attribué au Christ, a eu son origine dans l'usage des fidèles de renfermer le monogramme et la croix dans un cercle ou une couronne, comme on le voit assez souvent sur les monuments (2). A vrai dire, la rose prise comme symbole du Christ paraît rarement sur les monuments plus reculés que celui qui nous occupe, quelle que soit du reste la forme avec laquelle elle pourrait être représentée.

La couronne dont parle saint Paulin, quand il explique les peintures des basiliques, manque sur notre brique ; c'est la raison qui me porte à croire que le tableau de notre artiste est non-seulement grossièrement exécuté, mais qu'il est aussi une copie peu intelligente.

Je n'ai pas, sans intention, appelé à mon aide l'autorité de saint Paulin dans ce court commentaire. Cet écrivain, dans la lettre XXXII adressée à Sulpice Sévère (3), lui envoie beaucoup d'épigrammes

(1) Voyez *Spicilegium solesmense*, t. II, pag. 416 et 393 ; t. III, pag. 489 et suiv.

(2) Voyez de Rossi, *Ins. Chris.*, aux années 421, 430, 431.

(3) Saint Paulin écrivit une lettre à Sévère, l'an 394 (Ep. 1, éd. Migne), pendant qu'il se trouvait à Barcelonne, en Espagne, l'invitant à venir le voir ; il lui dit : « Iter quan-« tum sit et puer unanimitatis tuæ renuntiabit qui ad nos de *Elusone*, octava, ut asse-« ruit, luce pervenit. » Dans une autre lettre, adressée de Nole à Sévère (31, éd. M.), l'an 403, nous lisons : « Frater Victor inter alias operum tuorum et votorum narrationes « retulit nobis desiderare te ad basilicam quam modo apud *Primuliacum* nostram majo-« rem priore condideris, de sacris sanctorum reliquiis benedictionem, etc. » Saint Paulin écrivait encore une autre lettre à son ami, qui fut envoyée par le même Victor avec la précédente déjà mentionnée (32, éd. M.). Dans celle-ci, nous lisons : « Tu vero etiam « baptisterium basilicis duabus interpositum condidisti, etc. » Le lieu de la construction de ces deux basiliques avec le baptistère au milieu n'est pas indiqué dans la lettre,

afin que celui-ci s'en servît pour les peintures des basiliques qu'il faisait construire dans la Gaule narbonnaise où il vivait. La correspondance très-active entre ces deux écrivains sacrés a eu beaucoup d'influence sur les édifices chrétiens de cette contrée, ce qui ressort clairement de la lecture de ces lettres. On ne doit donc pas s'étonner que notre brique provenant de quelque édifice sacré, nous montre les traces d'une composition qui s'offrait aux regards des fidèles sur les basiliques de cette même contrée. Il faut beaucoup chercher, et avec soin, parmi les débris de la construction antique où notre brique a été trouvée : la seule découverte des traces ou du plan d'un antique édifice pourrait être très-importante.

Je n'ose pas me prononcer sur la date du monument ; les fouilles que l'on fera, je l'espère, parmi les débris déjà mentionnés, nous éclaireront davantage et pourraient, sans rien hasarder, fixer l'époque du monument avec beaucoup de précision. J'ai trouvé sur les chapiteaux du cloître de Moissac, dont la date est déterminée par l'inscription (XI[e] siècle), plusieurs tableaux qu'on voit paraître dans l'iconographie chrétienne des premiers siècles, comme celui de Daniel, des trois enfants dans la fournaise, etc. Mais quelle différence entre la manière d'exécuter le tableau par l'artiste des siècles de persécution et par celui des chapiteaux de Moissac ; à peine retrouve-t-on dans l'artiste du XI[e] siècle une idée vague de ce que les anciens fidèles ont voulu exprimer. J'espère pouvoir

mais il est évident pour moi que cela soit *apud Primuliacum,* parce que cette lettre n'est que la continuation de la précédente, et je pourrais facilement le prouver, si je le croyais nécessaire (voir le n° 7 de cette lettre, 32, éd. M.). Dans cette même lettre, nous lisons les paroles suivantes : « Nam hoc etiam accrescere fascibus suis voluit (nempe, Victor) ut nostrarum basilicarum *versus* simul *picturasque* porteret. » De tous ces passages nous pouvons déduire que Sulpice Sévère passa les années de sa vie *in Elusone et Primuliaco,* qui ne devaient pas être très-éloignées entre elles, et dans la dernière il construisit deux basiliques et un baptistère. Je pense aussi que certains géographes ont lu incorrectement dans Ammien Marcellin : « In narbonensi *Elusa* est, Narbona et Tolosa, » où évidemment il faut *Eluso,* comme nous lisons dans saint Paulin, au lieu d'*Elusa;* celle-ci est dans la Novempopulanie, et l'autre dans la Gaule narbonnaise. J'appelle enfin l'attention sur les paroles *versus et picturas* que saint Paulin adressait à Sulpice par l'entremise de Victor.

faire une étude comparative, déterminant les causes par lesquelles certaines compositions des siècles de persécution ont survécu dans l'iconographie chrétienne jusqu'au XI[e] siècle, tandis que les autres furent complétement oubliées, et faire voir aussi la différence immense entre la composition originaire et celle qu'on trouve à une époque moins reculée de nous. Mais la composition de notre brique ne me paraît pas avoir eu une longue durée, ce qui permettrait de lui assigner le VI[e] siècle, songeant surtout que cette brique est moulée. D'ailleurs, au XI[e] siècle, on aurait mieux fait quant à l'exécution, et dans les âges précédents je ne crois pas qu'on puisse trouver des briques portant des empreintes de signes idiographiques. Mais suspendons notre jugement, en attendant des recherches ultérieures.



RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE,

PAR

M. DEVALS AINÉ,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Secrétaire général de la Société.

Suite.

---

95. — Commune de **Montauban.**

Aux Lébrats, huit haches primitives en quartz, identiques pour la forme à celles du Grand-Pressigny et taillées par éclats, recueillies à la surface du terrain miocène supérieur, le 25 mars 1867 (*collection* Rattier).

Habitations troglodytiques au Fau, au Cruzel, aux Poulidets, à Arbussy et à La Cayrette.

Au Verdier, atelier antique de fabrication de haches en pierre faites avec les divers cailloux que roule le Tarn. On trouve dans cette station, avec d'innombrables haches, des poinçons en bois de cerf, en os, en dents de castor et de sanglier, dont plusieurs sont ornés de dessins, des lances, des couteaux, des grattoirs, des ciseaux et des scies en silex très-fines, des poignards en os, de nombreux polissoirs en grès et des poteries grossières identiques à celles des dolmens. Plusieurs excavations circulaires avec banc en terre tout autour, d'environ 1 mètre 50 sur autant de profondeur, ont été observées dans le voisinage de la station. Ce sont les

restes d'anciennes habitations gauloises. Un vase à libations, semblable à ceux de nos cimetières gallo-romains, a été trouvé sur le banc d'une de ces antiques habitations.

A Gasseras, tombeau gaulois en forme de puits, renfermant une vingtaine de grandes haches en pierre polie, une fibule en bronze du plus grand modèle et beaucoup de poteries communes (1857) (Musée de Montauban).

Cimetière celtique avec poteries grossières, à Saint-Théodard (1864).

Haches celtiques en silex, jaspe, jade, serpentine, etc., et en bronze, aux Oliviers, au moulin de l'Abbaye, à Bonpas, à Beau-Soleil et à La Gravière.

Belle lance celtique en silex taillé par éclats, trouvée le 12 avril 1853 sur le bord du fossé de Montauriol ou du vieux Montauban.

Pointes de flèches en silex à Beau-Soleil et au pied de la colline de ce nom (avril 1869 et 1871).

Petit oppidum primitif sur la colline de Vignarnaud. Cet oppidum, établi sur un promontoire étroit qui s'avance entre la plaine du Tarn et le ravin de *Nego-Crabos*, se compose d'une motte tronquée au sommet, et défendue, du côté de la gorge du promontoire, par une tranchée de 6 mètres de large, et d'une plate-forme inclinée, longue de 26 mètres 80 et d'une largeur moyenne de 10 mètres 50. La motte a 16 mètres de diamètre à la base, 6 mètres de hauteur et sa plate-forme a 7 mètres 50 de diamètre.

A Saint-Théodard, restes d'une grande motte militaire, nommée au Moyen-Age *Mota de Gexanas,* et jadis entourée d'un fossé.

A Saint-Théodard, Ruines romaines considérables (substructions, poteries, fragments de marbres, cubes de mosaïque, anneau de potier en bronze avec les sigles L. N. P., 6 lampes sépulcrales en terre cuite, 5 *claves laconicæ* en fer (*coll.* Devals), cimetière gallo-romain renfermant un *ustrinum* de 10 mètres carrés, des vases à libations et un grand nombre d'urnes cinéraires grises en terre cuite).

A la Côte de l'Héritage, tombeau romain contenant une fiole

lacrymatoire en verre, une lampe sépulcrale et deux vases en terre cuite.

A la Tour de Bérot, ruines d'un grand village gallo-romain (rues pavées, fondements de plusieurs maisons, mosaïques, aires en *opus signinum*, carreaux de marbre blanc et de brique, quarts de rond et demi-ronds en briques provenant de colonnes, mortier en marbre blanc, vases antiques et tuyaux de bains en terre cuite, lambris de marbres divers, fragments d'enduit en ciment peint à fresque, aiguilles de tête en os, grande aiguille en bronze, grande plaque de ceinturon mérovingienne en bronze argenté, trouvée sur un squelette, plusieurs petits bronzes de Constantin Ier et de Constantin II. — Mars 1810).

A l'église de Léojac (*Leviacum* au Xe siècle), ruines d'un village gallo-romain (substructions, tuiles à rebords, cubes de mosaïques, petits carreaux de brique, poteries fines et communes, fragments de lambris et de fûts de colonnes en marbre blanc, chapiteaux en marbre, anneau d'or avec cyprès gravé sur le chaton, monnaies impériales, cimetière gallo-romain contenant de nombreux vases à libations. — 1853 et 1862).

A Saint-Hilaire, ruines d'un grand village gallo-romain (substructions considérables, rues pavées, fondements d'un grand édifice avec pierres de grand et petit appareil, massifs de béton, tuiles à rebords, lambris de marbres divers, poteries rouges et noires, fines et communes, urnes, amphores, fibules en bronze, boucle d'oreille en or, forme de croissant, cimetière gallo-romain contenant 12 sarcophages en grès, des urnes cinéraires et une grande quantité de squelettes déposés simplement dans une fosse commune, les pieds tournés vers l'Orient, la tête entre deux gros cailloux et ayant chacun à son côté un præfericule ou vase à libations en terre cuite, à panse très-renflée, ornée de trois protubérances, avec une anse et un large bec offrant intérieurement une traverse). — Tout auprès furent trouvés les troncs de 400 à 500 cadavres et des groupes nombreux de 4 à 6 têtes, témoignant du massacre de toute une population (13 mars 1848).

Ruines de villas gallo-romaines ;

1° A l'entrée du chemin conduisant au cimetière protestant (mortier antique en grès, denier d'argent de l'impératrice Etruscilla Severa ; ℟ PVDICITIA AVG. — 12 février 1850).

2° Au-dessous de la promenade du Cours (aires en *opus signinum*, chambre dallée avec des carreaux de brique, poteries fines et communes, fragments de lambris de marbre, trois marches d'un escalier en briques, arceau en brique pareil à celui de la porte d'un caveau, aqueduc en briques, encore muni du tuyau de plomb conduisant l'eau dans la salle de bains, moulin à bras, poids en terre cuite, moyen bronze de Domitien, grand bronze d'Alexandre-Sévère, petit bronze de Tétricus. — 1850) ;

3° Au moulin de l'Abbaye (substructions, poteries fines et communes, fûts de colonnes, médaillon en terre cuite de 9 centimètres de diamètre, représentant un personnage vêtu de la toge. — 1838);

4° Près de Parages (substructions, tuiles à rebords, poteries, etc.);

5° Au Carreyrat (substructions, mortier antique en grès. — 1847) ;

6° A Arbussy (substructions, tuiles à rebords, poteries fines et communes, *tintinnabulum* en bronze. — 1845) ;

7° A Fontneuve (substructions, tuiles à rebords, poteries, lampes en terre cuite. — 1847);

8° A Gatille (substructions, tuiles à rebords, poteries communes. — 1848) ;

9° A Tandol (substructions, poteries, plusieurs petits bronzes de Constantin Ier, Magnentius et Decentius. — Novembre 1855) ;

10° A Lamothe, près Escudié (substructions, poteries fines et communes, monnaies impériales) ;

11° A La Vitarelle (substructions, poteries, amphores, quarts de rond pour colonnes en briques, soubassements de béton et de pierres de petit appareil du pont de Tauge. — 14 février 1869);

12° A Montcerat (substructions, poteries grises et noires, vases à libations de nos cimetières gallo-romains. — Avril 1870).

13° A Montgau (*Mons Gaolfi* au Xe siècle) (substructions, tuiles à rebords, aire en *opus signinum*, cubes de mosaïque, poids en terre cuite, poteries communes et samiennes sigillées et avec dessins en relief. — Avril 1870);

14° A Martel, quartier de Saint-Martial (substructions, cubes de mosaïque, tuiles à rebords,.poids en terre cuite, poteries fines et communes. — 1870) ;

15° A Delon, près Falguières (substructions, *catillus* de moulin à bras. — 1872).

Ruines d'un temple pseudo-périptère à Tenans (substructions, grande mosaïque, lambris de marbre sculpté, fût de colonne cannelée en grès, statue en marbre blanc vêtue de la toge.

A Saint-Michel, tombeaux antiques formés de grandes briques posées à plat, et de champ sur les côtés et aux deux extrémités, et d'autres briques posées à plat pour servir de couvercle. — 1850.

A Faget, rive droite du Tescou, statuette en bronze de Mercure, coiffé du *petasus* ailé et tenant une bourse de la main droite, trouvée en mai 1865 (*coll.* Devals).

Monnaies romaines trouvées isolément :

1° Dans l'enclos des Pères du Calvaire, denier d'argent d'Adrien. ℟. FELICITAS AVG. — Mars 1850 ;

2° A Saint-Théodard, moyen bronze de Claude Ier, au revers de Minerve combattant.

3° Au plateau des Carmes, moyen bronze de Nerva. ℟. FORTVNA AVGVSTI. — 7 avril 1849 ;

4° Au quai Montmurat, denier d'argent de Tibère. ℟. PONTIF. MAXIM. — 1809 ;

5° A la place du ruisseau Lagarrigue, moyen bronze de Maxence. ℟. CONSERV. VRB. SVAE. P. B. Q. — 1851 ;

6° A la Calandre, moyen bronze de Tibère. ℟. ROM. ET AVG. — 1er octobre 1851.

7° A Saint-Martial, *solidus* d'or de Gratien. ℟. CONCORDIA

AVGG. E. CON. OB. Rome casquée assise sur une chaise curule ornée d'une proue de navire, tenant de la main droite la haste, de la gauche un globe. — Juillet 1856.

A Montauban, église Saint-Jacques, de l'an 1145, avec clocher au type de celui de Saint-Sernin de Toulouse. La voûte a été reconstruite en 1632.

Pont de 7 arches ogivales sur le Tarn, construit en 1305-1335.

Ponts du XIIIe siècle, sur le ruisseau Lagarrigue, à l'entrée du faubourg Villenouvelle (1 arche), et du Petit-Séminaire (3 arches).

Plusieurs maisons des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

Restes d'un château construit par le Prince-Noir, en 1366 (tours, belle salle d'armes, cellier, trois salles voûtées, avec cheminées).

96. — Commune de **Montbarla,** canton de Lauzerte.

Eglise ogivale non-voûtée à Montbarla. L'abside est romane et offre à l'extérieur une corniche soutenue par des modillons.

Ruines d'un château du Moyen-Age à Montbarla.

97. — Commune de **Montbartier,** canton de Montech.

Habitation troglodytique au Cruzel.

A Montbartier, motte funéraire, détruite il y a une trentaine d'années. Cette motte renfermait de nombreux fragments de poteries, des charbons, des cendres et des ossements humains.

Une autre motte existe près de l'église. Elle appartient à la catégorie des mottes militaires. On l'a depuis quelques années abaissée de 4 à 5 mètres.

Une troisième motte existe près de l'entrée du village, et, comme la deuxième, elle appartient à la catégorie des mottes militaires. Elle est de forme un peu elliptique et son petit axe, qui va du nord-ouest 1/4 ouest au sud-est 1/4 est, mesure à la base 44 mètres 50, tandis que le grand axe a une longueur moyenne de 48 mètres. Un fossé d'environ 10 mètres de large entoure la base de cette motte, dont la hauteur réduite par la culture ne dépasse

guère aujourd'hui 6 mètres. On recueille à la surface de cette motte de nombreux fragments de poteries gallo-romaines, grises et noires, des fusaïoles, etc.

98. — Commune de **Montbeton,** canton de Montech.

Plusieurs haches celtiques en pierre polie, dont une très-belle en jade, et un casse-tête en pierre, trouvés en mars 1868, près du bois de Fromissard (Musée de Montauban).

Ruines gallo-romaines, aux Carratals (substructions, tuiles à rebords, poteries fines et communes).

99. — Commune de **Montclar,** arrondissement de Montauban.

Habitations troglodytiques à Beauregard et à Castelbajac. Cette dernière contient 6 chambres.

Ruines de plusieurs villas gallo-romaines dans le voisinage de Chouastrac (substructions, tuiles à rebords, poteries fines et communes, cubes de mosaïques, monnaies, etc.).

100. — Commune de **Montech,** arrondissement de Castelsarrasin.

Dans la forêt de Montech, près de la barraque de Carrillon, petit oppidum primitif de forme elliptique, dont la plate-forme élevée de 1 mètre 60 au-dessus du sol, mesure 24 mètres dans son grand axe, et 18 mètres dans son petit axe. Les talus sont entourés à leur base d'un fossé de 2 mètres.

Plusieurs tombeaux gaulois, en forme de puits, dans la même forêt.

Ruines d'une briqueterie romaine à Pères-Hauts (fours, grandes tuiles à rebords, etc.).

Ruines de villas gallo-romaines à Campredon, et tout le long des voies antiques de Toulouse à Bordeaux et de Montauriol à Auch.

Ruines d'une grande villa gallo-romaine au-dessous de Borde-Rouge, sur la rive droite du ruisseau de Pantagnac (substructions considérables, salle pavée en *opus signinum,* tuyaux carrés en terre

cuite pour amener l'eau à la salle des bains, lambris de marbre bleu aspin, pierres avec moulures biseautées, fragment d'inscription sur marbre gris : ITALE. — Décembre 1869).

Ruines romaines considérables à Pechdou (substructions, tuiles à rebords, fûts de colonnes, tuyaux en terre cuite pour la conduite des eaux, cimetière gallo-romain contenant des sarcophages en grès, des tombeaux en tuiles à rebords posées de champ, des vases à libations et des urnes cinéraires).

Cimetière gallo-romain et mérovingien à Cadars (sarcophages en grès et grand sarcophage en marbre blanc, avec colonnettes aux angles, du VI[e] siècle.

A la Grange-Lassale, beau spécimen de grange abbatiale, du XIII[e] siècle, dépendant de l'abbaye de Grandselve et consistant en un grand bâtiment carré à trois étages, dont les murs, de 3 mètres d'épaisseur, offrent une porte unique ogivale avec une herse, au-dessous d'une haute et forte tour située sur la façade principale. Les fenêtres du rez-de-chaussée et du premier étage sont très-petites extérieurement et défendues par de gros barreaux de fer. A l'intérieur, elles offrent un escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur.

Eglise des XIII[e] et XV[e] siècles, avec clocher au type de celui de Saint-Sernin de Toulouse, à Montech.

101. — Commune de **Monteils**, canton de Caussade.

Habitation troglodytique à La Rengade.

Oppidum primitif à Guillaynes. Cet oppidum, de forme rectangulaire, est long de 47 mètres 50 sur une largeur moyenne de 19 mètres 75. Ses talus à 47 degrés varient de 2 mètres à 3 mètres 50 de hauteur. Un fossé, dont la plus grande largeur est de 8 mètres 70, l'entoure de tous côtés. La face sud-est, qui était la plus vulnérable à cause de l'élévation du sol extérieur, est protégée par un second fossé de 1 mètre 30, creusé dans la plate-forme à 1 mètre 20 en arrière du talus. Sur le bord de ce fossé régnait naguère un parapet en terre, de 0 mètre 80 de hauteur,

pareil à un parapet de même nature établi entre le fossé de la plate-forme et le talus. Au-dessous des faces sud-ouest, nord-ouest et nord-est, s'étend, jusqu'à une distance d'environ 30 mètres, une sorte de plateau incliné que termine un talus de 5 à 6 mètres de hauteur. Dans la partie nord-est de ce plateau, on a trouvé des fragments de poteries très-grossières et très-épaisses, un silo plein de glands carbonisés par l'action du temps, et une hache celtique à ailerons en bronze (*coll*. Momméja). — 1867.

Ruines d'une villa gallo-romaine à Guillaynes (substructions, tuiles à rebords, poteries fines et communes).

102. — Commune de **Montesquieu,** canton de Moissac.

Tumulus à Esme.

103. — Commune de **Montfermier,** canton de Montpezat.

Habitations troglodytiques à La Goutière, à Lesparre, à Lavelle, à Couybes et à Villeneuve. Cette dernière renferme 14 chambres.

Motte militaire de 10 mètres de haut à Lesparre.

Eglise ogivale à Montfermier.

Château en ruines du Moyen-Age, jadis défendu par quatre tours carrées et crénelées, à Lesparre.

104. — Commune de **Montgaillard,** canton de Lavit.

Bel oppidum primitif au Tuco. Cet oppidum, de forme rectangulaire et aux angles arrondis, mesure, à la surface de sa plate-forme, 66 mètres 50 de long sur 25 mètres de large. Les talus ont de 10 à 12 mètres de hauteur. On voit encore au nord, au pied du talus, les traces du large fossé qui entourait l'oppidum.

105. — Commune de **Montjoy,** canton de Valence.

Ruines de villas gallo-romaines à La Gratiane, à Saint-Amans-de-Planels, à La Sole, aux Truffes et à Carros. Cette dernière offre une grande mosaïque et un reste de construction en briques avec voûte en cul de four.

Tombeaux antiques en ciment à Carros et à Saint-Amans-de-Planels.

A Montjoy, église romane du XIIe siècle, précédée d'un porche roman. Les chapiteaux de ses colonnes polygones engagées sont exactement les mêmes que ceux de l'église Saint-Jacques de Montauban, qui date de 1145. La voûte est toute récente.

Anciennes fortifications de Montjoy, conservées en partie (murs, portes et fossés).

106. — Commune de **Montpezat,** arrondissement de Montauban.

Habitation troglodytique à Renoy.

Église ogivale à coupole à Saux-de-la-Rivière.

A Montpezat, église ogivale de la première moitié du XIVe siècle. Le chœur renferme le tombeau en marbre blanc du cardinal Pierre Desprez de Montpezat, mort vers 1365 ; le tombeau en pierre de Jean Desprez, évêque de Castres, mort vers 1380 ; une belle tapisserie du commencement du XVIe siècle, représentant la vie de saint Martin de Tours ; de belles stalles, deux reliquaires byzantins des XIIe et XIIIe siècles, des dyptiques d'argent, deux anges du XIVe siècle portant un tube de cristal, de beaux coffrets en bois sculpté et des fonts baptismaux en bois sculpté du XIVe siècle, avec un couvercle pyramidal incrusté de porphyre, de vert antique, etc.

107. — Commune de **Montricoux,** canton de Nègrepelisse.

Habitation troglodytique à la Baraque du Bretou ; haches de pierre à Saint-Laurent.

Dolmens au Combarel-Fourcut, au Jays-Vielh, au Pech-de-Bretou et au Pech-d'Enrouan, dans la forêt du Bretou.

Grand tumulus, dit le *Tombeau du Géant*, sur la lisière orientale de la forêt du Bretou.

Monnaies romaines à Montricoux (*Mormacus* au VIIIe siècle).

Eglise des XIIe et XVe siècles, avec clocher du XVIe, au type de celui de Saint-Sernin de Toulouse, à Montricoux.

Ruines du donjon construit par les Templiers à Montricoux (XIIIe siècle).

Restes des anciennes fortifications de Montricoux, consistant en trois tours demi-sphériques.

108. — Commune de **Nègrepelisse,** arrondissement de Montauban.

Tumulus de 6 mètres 50 de hauteur sur 39 mètres de diamètre à la base, près des Brunis.

Monnaies romaines trouvées en 1847 sur l'emplacement du château de Nègrepelisse : *Aureus* d'Auguste : AVGVSTVS DIV. F. — ℞ IMP. X.—ACT. Apollon debout en habits de femme ; moyen bronze de la colonie de Nîmes ; monétaire d'Auguste, moyen bronze ; moyen bronze de Néron ; grand bronze de Faustine jeune.

Clocher de l'église de Nègrepelisse, au type de celui de Saint-Sernin de Toulouse (XIIIe siècle).

109. — Commune de **Nohic,** canton de Grisolles.

Haches en pierre polie à Nohic (*Noviga* au Xe siècle).

Ruines romaines considérables au confluent des ruisseaux de Lavergnède et des Nauzes (substructions, aires en *opus signinum*, tuiles à rebords, lampes en argile et en bronze, poteries fines et communes, monnaies consulaires et impériales).

Eglise ogivale rustique à Nohic (XIIIe siècle).

110. — Commune d'**Orgueil,** canton de Grisolles.

Restes d'une église ogivale rustique du XIIIe siècle, formant l'abside de l'église actuelle et portant un écusson en pierre aux armes de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem.

111. — Commune de **Parizot,** canton de Saint-Antonin.

Ruines romaines considérables sur l'emplacement du château de Parizot (substructions, murs en *opus reticulatum*, poteries, boucles en bronze, vases à libations de nos cimetières gallo-romains, etc.).

Eglise ogivale du XIIIe siècle, à axe infléchi du côté de l'abside,

à Parizot. Cette église possède une croix en or, une autre croix en ivoire et un reliquaire du Moyen-Age.

Chapelle de Saint-Clair à Parizot. Cette chapelle est l'objet d'un pèlerinage annuel, le jour de la fête du saint et le dimanche dans l'octave, de la part de ceux qui ont des maux d'yeux.

Châteaux des XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, à Cornusson et à Labro.

112. — Commune de **Perville,** canton de Valence.

Ruines d'un village gallo-romain à Caseneuves.

Eglise ogivale du XIIIe siècle à Perville. La voûte en a été détruite depuis longtemps.

113. — Commune de **Piquecos,** canton de Lafrançaise.

Cinq habitations troglodytiques à Piquecos, à Saint-Jean, au Tucol et au Désert.

Grande motte militaire à Piquecos. Cette motte, qui est l'objet d'une procession annuelle le jour de l'Ascension, est de forme elliptique. Sa plate-forme mesure 19 mètres dans le sens du grand axe, et 9 mètres 33 en moyenne dans le sens du petit axe. Ses talus ont une hauteur moyenne de 7 mètres. Le diamètre de la motte, à la base, est de 34 mètres de longueur sur une largeur de 25. La motte est entourée d'un fossé, sauf du côté du chemin, qui est la voie antique de *Cosa* à *Aginnum* et *Burdigala*. On a recueilli, à diverses reprises, sur cette motte ou dans ses talus, des poteries grossières et des haches en pierre et en bronze.

Ruines romaines considérables à Piquecos (substructions, tuiles à rebords, amphores, poteries fines, sarcophages, statuette de Minerve, etc.).

Ruines d'une villa gallo-romaine à Malgarnit (substructions, tuiles à rebords, poteries, etc.).

Sépultures mérovingiennes à Malsebire. Les squelettes, au nombre de 30, avaient tous un casque et une épée en bronze, ainsi que des

plaques de ceinturon et des boucles de baudrier en bronze damasquinées et argentées. — 1865).

Eglise ogivale du commencement du XIV[e] siècle à Piquecos.

Château du XIV[e] siècle à Piquecos.

114. — Commune de **Pommevic,** canton de Valence.

A Pommevic, église à deux nefs séparées par des piliers et à une seule abside. L'abside appartient au style romano-byzantin secondaire, et les deux nefs au style ogival tertiaire. La voûte de l'abside est en berceau, avec une légère tendance à l'ogive pour une partie seulement, et l'autre partie est à quartiers séparés par des nervures prismatiques. Les voûtes des nefs sont ogivales et offrent des réseaux de nervures très-saillantes.

115. — Commune de **Pompignan,** canton de Grisolles.

Ruines d'une villa gallo-romaine près de Rodolosse (substructions, poteries, monnaies, médaillon en marbre blanc de Néron, buste en marbre blanc de l'empereur Maximin).

116. — Commune de **Poupas,** canton de Lavit.

Deux habitations troglodytiques près de Poupas.

Motte militaire au bout du village de Poupas.

Ruines d'un château du Moyen-Age à Poupas.

117. — Commune de **Puycornet,** canton de Molières.

Habitation troglodytique à Gibiniargues (2 gaînes de hache de pierre en corne de cerf, dents de sanglier et un petit pic en bois de cerf, formé d'une perche et d'un andouiller).

Ruines d'une villa gallo-romaine à Gibiniargues.

Château de Lisle, entouré de murailles et surmonté de tours (Moyen-Age).

118. — Commune de **Puygaillard,** canton de Montclar.

Neuf habitations troglodytiques, avec silos et puits, à Puygaillard, Mézad, Verdun, Toupé et Pigassou.

Oppidum primitif de forme ovale à Paillas. La plate-forme mesure 45 mètres 10 dans le sens du grand axe, et 33 mètres 55 dans le sens du petit. La hauteur des talus varie de 3 mètres 85 à 6 mètres 29. L'oppidum est entouré, à sa base, d'une ceinture de silos.

Motte militaire à Gaugirans-Bas.

119. — Commune de **Puylagarde,** canton de Caylus.

Plusieurs tombeaux gaulois, en forme de puits, dans le voisinage de Puylagarde.

Eglise ogivale à Puylagarde.

120. — Commune de **Puylaroque,** canton de Montpezat.

Fontaine sacrée à Saint-Symphorien.

Dolmen brisé pendant le XVIIIe siècle à La Maladrerie, nommé au Moyen-Age la *Tomba dels Ladres*.

Autre dolmen à Las Garrigolas, mentionné dans un document du 16 juillet 1459.

Grande motte militaire à Puylaroque. Cette motte, tronquée dans le haut, a 40 mètres de diamètre à la base. Ses talus ont 12 mètres de haut, et sa plate-forme a 10 mètres de diamètre.

Monnaies romaines à Puylaroque. Inscription romaine enfouie dans les fondements de la maison commune de Puylaroque.

121. — Commune de **Réalville,** canton de Caussade.

Habitations troglodytiques à Grezel et à Allard.

Ruines antiques considérables à Almont, ville abandonnée en 1311, et remplacée par la ville actuelle de Réalville (poteries identiques à celles des dolmens, substructions, tuiles à rebords, etc.).

Ruines romaines considérables à Saint-Marcel (grande construction en *opus spicatum*, restes d'une briqueterie, fours, amphores,

poteries fines et communes, sarcophages en grès, *aureus* de Trajan au revers de FORVM TRAIANI).

Ruines de villas gallo-romaines à Lastours (substructions, poteries, *verticilli* de fuseaux en terre cuite, etc.) et à Coutines (substructions, poteries, pierre d'oculiste romain, plate et verdâtre, d'environ 4 centimètres carrés, légèrement convexe dans le centre et offrant sur les quatre tranches ces diverses inscriptions sur deux lignes :

M. IVLI SABINI	M. IVLI SABINI	M. IVLI SABINI	M. IVLI SABINI.
DIASMYR ACRE	EVODES AD DIA	ITALICV AD CIC	CHLORON AD ADV.

A Malcoren ou Sobresenh, ruines d'un pont antique situé sur la Lère, vis-à-vis de l'embouchure du ruisseau de Roumieu, et nommé *Pons antiquus* dans deux documents du 19 juin 1442 et du 15 novembre 1446.

122. — Commune de **Reyniès**, canton de Villebrumier.

Habitation troglodytique à Belay.

Haches celtiques en pierre polie à Saint-Martin.

Motte militaire à Lamothe-Saliens. Cette motte, qui a été détruite lors de la construction de l'écluse de Lamothe-Saliens, a fourni plusieurs haches celtiques en pierre et en bronze.

Ruines romaines considérables à Saint-Martin (substructions, poteries fines et communes, tuiles à rebords, anneaux d'argent et de bronze, styles en bronze, sonde mousse avec cuilleron, cimetière gallo-romain et mérovingien renfermant plusieurs sarcophages en grès avec couvercles angulaires, etc.).

Château du XIVe siècle, flanqué de trois grosses tours rondes et crénelées, restauré en 1787, à Reyniès.

123. — Commune de **Roquecor**, canton de Montaigu.

Huit habitations troglodytiques près du presbytère, du cimetière et du moulin à vent de Ferrussac.

Empreinte d'un pied humain, dite *Piada de Roland*, comme à

Belvèze, à Sept-Albres, etc., creusée dans le roc, au-dessous d'une des anciennes portes du village de Roquecor.

Oppidum primitif à Espermons-Haut. Cet oppidum est établi sur une sorte de promontoire qui domine de 100 mètres la vallée de la Seune. Ce promontoire, long d'environ 250 mètres sur une largeur qui varie de 30 à 75 mètres, offre deux enceintes séparées par une tranchée large de 4 mètres et profonde encore de 2 mètres 50, creusée en partie dans le roc. Celle qui est à l'entrée du promontoire mesure 84 mètres de long sur 50 mètres de largeur moyenne. Elle est séparée de la gorge du promontoire et de la seconde enceinte par deux tranchées larges de 4 mètres, et ses talus sont très-escarpés. La seconde enceinte, située à l'extrémité du promontoire, mesure 75 mètres de long sur 70 mètres de large, et du côté de l'ouest elle est protégée par un parapet de terre et de roches, épais de 1 mètre 80 et haut de 0 mètre 60. Un autre parapet, fait avec les terres et les roches retirées de la tranchée, la protége aussi du côté du sud. Le sol de cette enceinte est plus haut de 0 mètre 60 que celui de la première.

Ruines romaines considérables dans le champ attenant à l'église de Ferrussac (substructions, tuiles à rebords, poteries, etc.).

124. — Commune de **Saint-Aignan,** canton de Saint-Nicolas.

Ruines romaines considérables à Vaquiès (substructions, tuiles à rebords, cubes de mosaïque, poids en terre cuite, amphores, poteries fines, monnaies, sarcophages en grès, statue en marbre blanc vêtue de la toge et tenant un rouleau à la main gauche).

Eglise romano-ogivale dépendant de l'ancien couvent de l'ordre de Fontevrault, établi à Saint-Aignan.

(*A continuer.*)

BIBLIOGRAPHIE.

Saint Antonin, prêtre, apôtre du Rouergue, martyr de Pamiers, par M. l'abbé VAISSIÈRE, curé de Saint-Jacques, membre de la Société archéologique.
1 vol. in-16.

Au confluent de l'Aveyron et de la Bonnette, dans une vallée dont la végétation luxuriante forme un pittoresque contraste avec les cimes escarpées et arides des montagnes avoisinantes, une petite ville offre encore de nos jours, à l'œil étonné du touriste, ses vieilles maisons des XII[e] et XIII[e] siècles, aux façades curieusement fouillées par des sculpteurs fantaisistes, et son hôtel-de-ville, un des spécimens les plus curieux de l'architecture civile au Moyen-Age. Connue au temps de la domination romaine sous le nom de Noble-Val, elle fut évangélisée par saint Antonin, dont elle prit ensuite le nom. Ses rues étroites et tortueuses, propres à favoriser la défense, disent ce qu'elle était autrefois : toujours remuante, toujours en guerre, tour à tour anglaise ou française, passant alternativement des mains de Montfort à celles des Albigeois, protestante aujourd'hui, catholique demain ; mais pleine d'une sève difficilement contenue, elle donnait alors de nombreuses preuves de cette activité qu'on retrouve encore chez ses habitants.

Un enfant du pays, M. l'abbé Vaissière, dont la science et l'érudition n'ont d'égales que la modestie, poussé à la fois par un sentiment patriotique et par une ardente piété envers le saint patron de sa ville natale, a eu l'heureuse pensée de consacrer au glorieux martyr de Pamiers, un monument digne de lui, et de dégager sa vie et ses actes des obscurités, des doutes, voire même des contradictions que les hagiographes anciens semblent avoir pris plaisir à accumuler dans les articles consacrés à saint Antonin. Rechercher et coordonner tous les matériaux épars, en débrouiller

le chaos, élaguer tout ce qui ne saurait être accepté par une critique loyale et par une foi sincère mais éclairée, mettre au contraire en lumière la vie, le martyre et les miracles qui se réfèrent incontestablement à l'apôtre du Rouergue : tel est le travail considérable que l'auteur a résolûment abordé, et dont il présente la substance et le résumé dans le livre que nous avons sous les yeux. Il ne faut pas un examen ni long ni bien attentif pour se convaincre du soin extrême qui a été apporté à cet ouvrage, pour découvrir avec quel discernement les faits y sont relevés, enfin pour admirer avec quelle simplicité magistrale il a été écrit.

Antonin, martyr, est porté plusieurs fois au martyrologe : on en compte jusqu'à cinq et même bien d'autres, mais la confusion existe seulement sur les cinq ; l'un est martyr à Apamée de Syrie sur l'Oronte, l'autre à Pamiers, un troisième à Plaisance en Italie, le quatrième à Capoue, enfin le cinquième en Espagne à Palencia ; l'un est un jeune homme, l'autre un vieillard ; l'un est fêté le 2 septembre, d'autres le 3 et le 4. Grâce aux Bollandistes, cependant, quelques doutes ont été éclaircis, mais il en reste encore d'assez considérables, que M. l'abbé Vaissière s'est attaché à faire disparaître par une étude approfondie et consciencieuse.

Procédant par exclusion, il écarte d'abord celui de Plaisance, incontestablement italien, et démontre l'identité de celui de Palencia avec le martyr de Pamiers. Il reste à prouver la dualité de ce dernier avec celui d'Apamée en Syrie. Nous ne reproduirons pas les raisons et les documents que l'auteur invoque dans ce chapitre à l'appui de sa thèse, soutenue du reste par les témoignages d'auteurs recommandables, tels que Vincent de Beauvais, Labbe, Rebdorff, Natalibus, Bertrandi, Chifflet, etc. Il en résulte la conviction que chacune des deux villes a eu un saint, et qu'on les a confondus à cause de la ressemblance des noms. La légende du Syrien, du reste, n'est pas riche en détails, tandis que le martyr des Gaules nous est présenté par tous les hagiographes avec une grande abondance de faits intéressants.

Né à Pamiers dans la seconde moitié du Ier siècle, d'une famille

royale, le jeune Antonin donna dès son bas âge l'exemple de toutes les vertus. Il avait été déjà initié aux mystères du Christ, et bientôt après il partit pour Rome, où saint Clément, quatrième successeur de saint Pierre, l'ordonna prêtre et l'envoya évangéliser les Gaules, en compagnie de Denys l'Aréopagite, de Marcellus et un autre Antonin ; ce dernier devint plus tard évêque de Meaux.

Le Rouergue échut en partage à saint Antonin de Pamiers ; il avait pour mission d'évangéliser les Ruthènes, peuple âpre, dur, et malgré toutes ces difficultés il obtint un succès complet. Ce fut surtout dans la vallée de Noble-Val, aujourd'hui Saint-Antonin, que sa prédication porta les plus grands fruits. Grâce à l'influence du gouverneur Festus, qui s'était converti, tout le peuple adopta les nouvelles croyances. Saint Antonin partit alors pour aller évangéliser d'autres pays.

Quelques traditions rapportent que saint Antonin s'étant arrêté à Toulouse, sortit une première fois victorieux des persécutions et des tourments que lui firent subir Théodoric et Galeacius. Mais ces détails ne sont point assez confirmés. Ce qui est certain, c'est que le saint prêcha l'évangile à Pamiers, sa patrie, après avoir quitté Noble-Val ; mais ses compatriotes le firent saisir, et un soldat lui coupa la tête, avec une telle force, qu'il lui détacha en même temps le bras gauche. Les restes furent jetés à la rivière et retrouvés miraculeusement par des chrétiens. La légende ajoute que la tête et le bras gauche furent mis par les anges dans une nacelle ; conduite par deux aigles blancs, la nef descendit la Garonne, remonta le Tarn et l'Aveyron et s'arrêta à Noble-Val, devant le palais de Festus, qui « fit consacrer sa maison, afin qu'elle devînt une église « et mit sur l'autel, avec de grands honneurs, les reliques du « saint. »

Après avoir raconté comment une partie du corps de saint Antonin arriva miraculeusement à Noble-Val, l'auteur est amené à dire quelques mots du monastère qui y fut fondé sous son invocation, et à donner des détails puisés dans les précieuses archives communales sur cet établissement religieux, qui fut enrichi par les

donations de plusieurs rois de France. M. l'abbé Vaissière recherche ensuite comment furent profanées, détruites et brûlées, en 1561 à Pamiers, en 1568 à Saint-Antonin, les reliques du saint que l'on y conservait soigneusement. Nous imiterons la réserve pleine de convenance qu'il garde sur ces tristes épisodes des guerres de religion, pour constater avec lui que les seules reliques de saint Antonin, exposées aujourd'hui à la vénération des fidèles, sont possédées par la cathédrale de Palencia; l'église espagnole a bien voulu céder une part de son trésor à celle qui vient d'être reconstruite à Saint-Antonin en l'honneur du saint.

Le livre de M. Vaissière est complété par des détails pleins d'intérêt sur le culte du saint à Toulouse, où une chapelle lui était dédiée dans l'église des Jacobins. Deux chapitres spéciaux sont consacrés, l'un à la description de la nouvelle église de Saint-Antonin, l'autre aux archives et aux monuments que possède la ville.

Jaloux des gloires de sa ville natale, M. l'abbé Vaissière a reproduit, au courant de sa discussion, les documents écrits qui enrichissent les archives et les dépôts où il a puisé ses documents. Plusieurs dessins, exécutés habilement par M. Victor Vaissière, ajoutent un intérêt nouveau à cet ouvrage; ce sont des fac-simile de vieilles chartes, des vues de la ville, du lieu qui porte le nom de *Sanctos Festos*, enfin des sceaux et vitraux sur lesquels est figurée la translation miraculeuse du chef et du bras du martyr, dans une barque.

Cette étude, dont nous avons tenté d'indiquer les lignes et les divisions principales, mais dont nous ne saurions rappeler le style sobre et précis, la foi ardente et l'érudition éclairée, sera lue avec un vif intérêt, non-seulement par les personnes pieuses, mais surtout par les hommes sérieux, qui recherchent avec bonne foi les traditions du passé.

Louis Buscon,
Membre de la Société archéologique.



CHRONIQUE.

Archéologie romaine en Souabe. — Nous lisons dans le *Mercure de Souabe*, qu'à Saalbourg (l'Artaunon de Ptolémée), ce château-fort romain, dans les défilés du Taunus, au-dessus de Hombourg, qui fut pendant 250 ans le point central d'où les Romains dirigeaient leurs entreprises contre les Cattes, on travaille activement non-seulement à conserver et à rechercher ce qui existait autrefois, mais encore à restaurer ce qui a été détruit. A Hombourg, une société s'est formée dans ce but; à Wiesbaden, le colonel von Cohausen prête à l'œuvre le concours de ses connaissances dans la fortification romaine. Le 1er septembre, on a posé la première pierre d'un *columbarium* antique. On sait que, chez les Romains, le *columbarium* était un monument funéraire, garni à l'intérieur de niches dans lesquelles se déposaient les urnes renfermant les cendres, et ce nom lui avait été donné parce que ces niches ressemblaient assez à celles des pigeonniers. On voit encore plusieurs de ces monuments à Rome : le mieux conservé est celui qui fut découvert en 1822 à la villa Rufini, à environ deux milles de la porte Pie.

Dans le monument dont nous parlons doivent être rassemblés, et par conséquent mis à l'abri de la destruction les urnes, vases cinéraires, etc., trouvés dans le cimetière réservé à l'élement civil de la colonie romaine, cimetière qui se trouvait auprès du château-fort. Ces ouvrages seront rangés à la manière romaine. La porte principale (*porta decumana*) doit être restaurée d'après les plans du colonel von Cohausen.

Les dernières fouilles ont mis au jour un autel votif en pierre,

de forme ronde, qui était la forme la plus rare; ce monument ressemble à une colonne; il a été trouvé intact, mais avec une inscription insignifiante.

D'autre part on écrit à la *Gazette d'Augsbourg*, qu'à Kœnigsfeld, près de Brugg, canton d'Argovie (Suisse), en fouillant un jardin, il a été découvert une plaque de marbre jaunâtre du Jura, épaisse de deux pouces, portant un fragment d'inscription romaine de laquelle il résulte que, parmi les monuments publics de Vindonissa, la principale station militaire des Romains dans la haute Germanie, se trouvait un temple de Jupiter. Vindonissa, qui est située aux environs de Kœnigsfeld, est aujourd'hui Windisch, près de la jonction de l'Aar, de la Reuss et de la Limmath.

Ce fut autrefois le siége de la 21ᵉ légion romaine. On y a trouvé beaucoup de médailles et d'antiquités. Le temple de Jupiter dont nous parlons, devait avoir été construit peu après l'établissement de la colonie romaine, et un peu plus tard il fut détruit, vraisemblablement par un incendie. Sa reconstruction, ainsi que l'indique la forme des lettres, eut lieu dans le Iᵉʳ siècle et grâce aux dons volontaires d'un certain Asclépiade et d'un inconnu, tous deux esclaves domestiques de la famille impériale, lesquels remplissaient en cette localité les fonctions de *dispensatores*, sorte d'intendants ou de caissiers. C'était, comme le porte l'inscription, une gracieuseté qu'ils faisaient aux bourgeois de Vindonissa. Cette inscription et d'autres analogues prouvent avec quel soin les Romains s'attachaient à gagner les bonnes grâces des indigènes dans les pays nouvellement annexés.

Une découverte à Brou. — On lit dans le *Journal de l'Ain :*

Les fouilles d'il y a trois ans ont constaté l'existence et déterminé l'emplacement du cimetière de la bourgade qui a précédé Bourg, et à laquelle il faut laisser son nom celtique de Brou. Elles ont permis de croire que cette bourgade a été habitée dès l'âge *de la pierre polie*. L'absence de tout vestige de christianisme avait d'abord donné à penser que le Brou gallo-latin avait été ruiné totalement

par les premières incursions barbares. Une paire de boucles d'oreilles mérovingiennes vint ôter à cette induction quelque peu de sa vraisemblance. Une découverte plus importante, toute nouvelle, apporte une objection de plus à cette hypothèse de la destruction totale de Brou au milieu du IIIe siècle.

Les ouvriers de la *gravière* municipale ont ramené au jour une tombe recouverte de 40 centimètres de terre. Cette tombe de pierre dite *molasse*, avait la forme d'une bière, plus large à une de ses extrémités qu'à l'autre. Elle devait se composer de deux blocs, l'un creusé en auge, l'autre servant au premier de couvercle. L'auge est seule conservée; elle a 1 mètre 98 de longueur, 63 centimètres de largeur à un bout, 35 à l'autre et 38 de hauteur. Elle n'a d'autre décoration que trois demi-anneaux forts détruits, mais reconnaissables au bout large. Des cassures aux deux bords attestent une profanation ancienne. Le squelette était en partie conservé. C'était celui d'un homme de taille moyenne et d'âge mur. Ses os ont été en partie brisés et dispersés.

A quelques pas de cette tombe, on a recueilli deux agrafes de bronze ; l'une, d'un travail fort rude, est presque complète; sa plaque est travaillée à jour sans aucune régularité, les pleins sont gravés en creux de rayures non moins irrégulières ; l'autre ustensile, moins entier, représente deux quadrupèdes à têtes d'oiseaux ailés, se regardant, séparés par une croix dont la branche verticale se bifurque à ses deux extrémités. Le champ sur lequel se détachent la croix et les deux griffons est rayé de stries transversales. Ces boucles de ceinture sont probablement mérovingiennes.

La tombe ne peut remonter plus haut que le IVe siècle, date à laquelle remonte, chez nous, la coutume de l'inhumation.

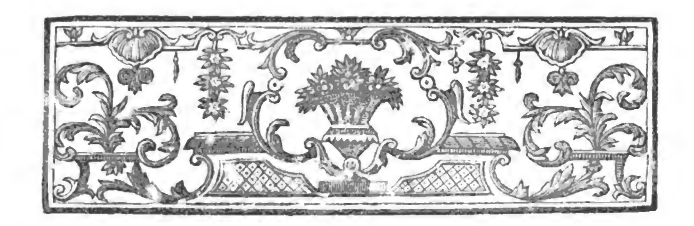
Son travail, d'une rudesse sans pareille, autorise à la supposer peu postérieure à cette date. Estimons (provisoirement et jusqu'à avis plus compétent) que c'est la tombe de quelque seigneur burgonde.

Bracelet archéologique du Khédive. — On vient d'exhiber à

l'exposition de Londres un bracelet et une rivière de diamants qui méritent d'être signalés. Il n'y a pas longtemps que le Khédive a fait fabriquer à Londres ces joyaux qui contiennent 125 diamants de la plus belle eau. Mais ce ne sont pas les diamants qui font la vraie valeur de ces bijoux. Le bracelet est formé entre autres choses de neuf pièces d'or d'une rareté extraordinaire : elles datent d'Arsinoé, reine d'Égypte et femme de Ptolémée II, qui régnait 300 ans avant Jésus-Christ. Sur le revers de chacune de ces pièces se trouve une double corne d'abondance. (*Courrier de France.*)

Archives du Tarn. — M. Hyacinthe Carrère vient de faire aux archives du département du Tarn une largesse que nous tenons à signaler. Il a fait don de 734 pièces historiques dont la plus ancienne remonte à 1092. Les documents que renferment ces manuscrits sont relatifs au pays castrais et à l'abbaye de Sorèze. Il y a une série de bulles pontificales, dont la plus ancienne, de Jean XXII, porte l'érection du siége épiscopal de Castres.





ICONOGRAPHIE ET SYMBOLISME

DE

LA FABLE DU LOUP ÉCOLIER,

PAR

Mgr X. BARBIER DE MONTAULT,

Camérier de Sa Sainteté.



Le Moyen-Age affectionnait les fabliaux, dont il cherchait à relever la poésie populaire par un enseignement moral d'une application prompte et facile. On l'a dit avec vérité depuis longtemps, la poésie et la sculpture sont deux sœurs qu'il ne faut pas séparer dans l'étude du passé, car toutes les deux s'expliquent et se complètent mutuellement. L'iconographie religieuse s'est emparée du fabliau pour le mettre sous les yeux des fidèles comme une leçon permanente, analogue aux paraboles de l'Évangile, qui avaient le talent de frapper les masses par des tableaux de la vie usuelle, plus à leur portée que les raisonnements.

Je veux décrire ici un de ces fabliaux, et montrer comment la

main des artistes, en le traduisant par la sculpture, lui a donné un sens plus profond, qu'un pape se chargera de nous révéler (1).

I.

Il importe, dès le début, de bien déterminer la matière par des documents anciens d'une authenticité incontestable et aussi rapprochés que possible, par leur date, des monuments qu'ils doivent élucider.

1. « La représentation du loup à l'école, dit M. Quiquerez, est racontée dans une poésie allemande de 1250, dans un lai anglo-normand du même siècle, et enfin d'autres anciens écrits y font allusion. M. Hammann donne la traduction du premier de ces documents, et nous le copions pour l'intelligence de notre sujet (2).

« Le poëme commence par une allusion à la mort violente d'un empereur que des meurtriers, d'infâmes loups, ont assassiné et qui ont mis, par cette action cruelle, l'empire en deuil. A cette occasion, le loup dit à sa louve : Depuis cette époque, nos péchés nous font souffrir pendant de longues journées ; il faut aviser à cet état de choses pendant qu'il en est temps encore, et chercher à calmer le trouble de nos âmes. Ainsi, chère épouse Herraet, écoute mon projet : nous avons un jeune fils, le cher Isengrin. Je désirerais en faire un moine pour qu'il puisse, après notre trépas, chanter plusieurs fois par semaine le *Requiem*. — C'est bien parlé, répond la louve ; ce sera pour notre salut, si jamais cela s'exécute. J'y ai bien pensé aussi, mais comment faire ? — Le vieux dit : Je sais qu'il y a dans la bonne ville de Paris nombre de prêtres savants et beaucoup de maitres d'école ; c'est là où nous conduirons notre enfant.

(1) « Miranda prorsus est miseranda humanarum conditio animarum, ut, licet tam multa foris vivacitate ingenii percipiant, egeant omnino figuris et ænigmatibus quibusdam corporearum similitudinum ; ut ex visibilibus et exterioribus possint vel aliquatenus invisibilia atque interna conjicere. » (Saint Bernard, *Opera*, tome II, pag. 1264.)

(2) *Reinhart Fuchs*, de Jacob Grimm, et *Altdeustche Lesebuch*, de Wackernagel : « Von dem Wolf und sinen Wip ; der Wolf in der schuole ; Wolf schuollaere. » 443 vers rimés.

« Ainsi fut fait. Ils arrivèrent sains et saufs à Paris, allèrent trouver maître Ilias (1), qui y jouissait d'une grande renommée, et, sans tarder, ils lui proposèrent dix bonnes livres parisis s'il voulait bien se charger de l'instruction de leur fils Isengrin.

« Le maître, riche en science, trouvait un peu singulier qu'un loup voulût s'instruire, car jamais, dit-il, on n'a entendu pareille chose, ni à Paris, ni à Salerne.

« Mais notre fils est un jeune homme doué, réplique Herraet la louve, et il est écrit que le prêtre Amis possédait l'art remarquable d'apprendre à un âne à tourner les feuillets d'un livre, et à chanter l'A B C. N'existe-t-il plus de prêtres aussi habiles? Instruisez mon fils, je paierai ce qu'il faut et encore quelque chose par-dessus.

« Que cette entreprise soit pour son salut, dit le maître ; je le ferai, Madame, et j'y mettrai toute mon application.

« Incontinent le jeune loup est installé dans l'école ; on lui apporte un livre et le maître l'exhorte : Écoute, cher Isengrin, efforce-toi de bien étudier et répète distinctement A. Mais l'élève, au lieu de répéter la lettre, dit : Maître, est-ce qu'il n'y a pas plutôt *lamp* (agneau) écrit sur mon livre? — Le livre dans lequel il est question d'agneau s'appelle Virgile (*Géorgiques*), répond Ilias. — Ah! mon maître, hurlait le loup, apprenez-moi cela, et je vous serai très-reconnaissant. — Tu es encore bien étourdi, répliqua le prêtre ; tu dois combattre ta sensualité et t'appliquer à l'étude : répète *ita*, oui ; *non*, non. — Je le ferais volontiers, dit Isengrin, mais bonne chair sans os est avant tout ce que j'affectionne, que cela soit ici ou à Salerne. Voyons, maître, que dois-je faire? — Il me semble que tu es un véritable vorace, dit Ilias, je ne te parle pas de manger ; répète ce que je te commande : A B C. — J'ai envie d'un agneau. — Alors le maître reprit : Tu n'es qu'un fou corrompu ; répète A B C.

« Mais Isengrin, loin de répondre, reste à son idée fixe, et ne voit écrit dans le livre que des agneaux et des chèvres.

(1) Ilias, *Helias scotigena, magister parisiensis, deinde episcopus Engolismensis*, de qui la chronique d'Angoulême dit à l'an 1150 : *Qui in Gallia mirifice scholas rexit.*

« Le maître se fâche. Si cela continue ainsi, dit-il, je te marquerai des agneaux sur le dos. Et il lui prend l'oreille et la secoue fortement.

« — Je me passerais volontiers de ce genre de leçon, fait Isengrin ; finissez avec ces tiraillements, ou je vous mordrai la main. C'est un mauvais enseignement que de tirer l'oreille, comme je l'ai fait jadis à la chèvre, après lui avoir fait réciter le *Credo.*

« — Ainsi, tu me forces à prendre une baguette, dit Ilias, pour te tanner le dos ; cela tournera à ton malheur d'être venu ici. — Maître, répond un des régents présents, m'est avis qu'il sera mieux de suspendre cette correction et de parler au père, qui me paraît un peu singulier. Laissez-le aller ; il n'apprendra également jamais ni à lire ni à chanter dans les livres, et vous ne l'empêcherez pas de chanter la même mélodie que son père.

« Ilias se rendit à ce conseil, et le loup s'esquiva comme un voleur. Arrivé bientôt après dans une forêt, Isengrin rencontre son père, auquel il raconte sa mésaventure, en ayant bien soin de ne pas parler de son impertinence.

« — Tu vois, dit-il, que je suis devenu vieux en peu de temps, mon cher père Isambart ; le diable exerçait son pouvoir pendant mon séjour à Paris ; mon maître me tordait les oreilles, malgré mes cris, comme on fait à un braque ; j'en fus tout abasourdi : il menaçait de me battre et d'imprimer sur mon dos un agneau avec un bâton noueux, que j'en serais resté maladif toute ma vie, et il ne me donnait jamais ni viande ni pain ; enfin, il a fallu me dérober secrètement. Voilà, père, ce que j'ai souffert à cause de ce livre.

« — Mon enfant, dit Isambart, laisse l'école et reste avec moi ; nous saurons bien faire passer le temps : à un demi-mille d'ici se trouve un pâturage de génisses grasses, gardées seulement par des enfants. C'est de ce côté que nous dirigerons nos pas, et nous ferons un choix pour le déjeuner, ce qui sera excellent contre la famine. Ne t'inquiète donc plus du maître ni de l'école. — Sur quoi le petit Isengrin lui répliqua : Ces paroles sont sensées, et

l'on voit bien que tu es un maître et que tous les sept sens sont consommés en toi, père; je te promets que désormais je suivrai davantage tes enseignements.

« Maintenant, lecteur, écoute bien cet exemple : Celui qui veut instruire un loup ou enseigner la danse à un âne, et celui qui prétend vouloir corriger un homme qui rien n'oublie ni n'apprend, et qui a grandi avec ses vices, aura peines et angoisses à endurer toute sa vie (1). »

2. La poésie allemande que nous venons de lire est très-prolixe. Elle conte et n'épargne aucun détail, ce qui en fait un tableau achevé. La poésie française, au contraire, s'inspire davantage de l'antiquité, et elle résume en peu de mots ce qu'elle doit énoncer.

Roquefort, qui a publié les *Poésies de Marie de France*, a donné le fabliau du prêtre et du loup (2), mais d'après un manuscrit différent de celui dont s'est servi le Père Cahier (3).

Nous combinerons ensemble les deux versions, cherchant à produire un texte unique, qui comprenne toutes les particularités qui ne peuvent être omises.

Ici, comme précédemment, le maître d'école est un prêtre et non un moine.

D'un prestre et d'un lou.

Par vieil essemple conte-ci
Que tuit li lous sont envielli
En cele pel où il sont né;
La remainent (4) tout leur aé (5).
Qui sus le leu mettroit bon mestre
Qui doctrinast à estre prestre,

(1) *Revue des Sociétés savantes*, 4e série, t. IX, pag. 208-211.

(2) T. II, pag. 345 (Paris, 1820).

(3) *Mélanges d'archéologie*, t. I, pag. 124. — Le manuscrit cité par le docte archéologue est coté à la Bibliothèque nationale sous le n° 7615, *mss franç., ancien fonds.*

(4) Restant.

(5) Age.

Si seroit-il touz jours gris leus,
Fel et engrès (1), lais et hideus.

Uns prestres volt jadis apprendre
I lou a letres fere entendre.
A dist li prestres. — A dit li leus
Qui mult est fel et engingneux (2).
— B dist li prestres, di o (3) moi.
— B dist li leus, la letre voi.
— C dist li prestres, di avant.
— C dist li leus. — Ail dont tant (4),
Respont li prestres, or di par toi.
— Li leus respont : Je ne sai coi.
— Di que te semble, si espel (5).
— Respont li leus, il dit : Aignel.
Li prestres dist, que verté touche :
Tel ou penser, tel en la bouche.

De plusors le voit l'en souvent ;
Ce dont il pensent durement
Est par la bouche connéu.
Ainçois que d'autre soit séu,
La bouche monstre le penser ;
Tout doit ele de li parler.

II.

Maintenant que nous sommes suffisamment renseignés sur le fabliau lui-même, voyons son application aux monuments. Je citerai trois exemples de ce motif iconographique, qui parait appartenir surtout aux XI[e] et XII[e] siècles. Je laisse volontiers parler le Père Cahier :

1. « Les sculptures historiées du XI[e] siècle que reproduit cette planche ont été dessinées dans la cathédrale de Fribourg en Brisgau,

(1) Ingrat.
(2) Astucieux.
(3) Avec.
(4) Continue de la sorte.
(5) Épelle.

où elles ornent un passage étroit qui mène du transsept méridional aux bas-côtés du chœur. Les deux bandes font face l'une à l'autre en formant frise des deux côtés sous cette espèce de porte, où elles tenaient sans doute un langage utile aux contemporains du sculpteur ; mais il est douteux que leurs leçons se fassent entendre aux passants du XIXe siècle. Un auteur français du XIIIe montre que la voix de ces pierres pouvait retentir encore aux oreilles du peuple après deux cents ans..... Explorons-en donc les détails un à un, au moyen de cette lueur que nous réflète le fabuliste du Moyen-Age.

« Le début est incontestablement dans la leçon de lecture : le prêtre ou moine (1), assis sur un pliant et armé du sceptre grammatical (2), présente au loup déjà encapuchonné, un livre où ce triste écolier est censé suivre les lettres une à une, à l'aide d'un bâtonnet dont une extrémité se termine à peu près en pointe. Le singulier aspirant à la cléricature a déjà franchi avec l'aide de son maître les trois premiers caractères de l'alphabet, comme le montre une inscription gravée au-dessus du livre et qui est parfaitement d'accord avec les vers de Marie de France. Arrivé là, le professeur a cru pouvoir livrer son élève à lui-même ; et la nature l'a emporté sur l'éducation. L'agneau (ou le bélier) est beaucoup plus présent à l'esprit du loup que les lettres de son Abécédaire, et lui fait déjà détourner la tête, bien que sans quitter encore le livre.

« Mais ce premier pas a bientôt conduit à un autre ; aussi, dans une seconde scène de ce petit drame, livre et bâtonnet ont disparu ; l'animal carnassier atteint d'un bond le bélier, qui avait cru pouvoir compter sur la conversion de son ennemi, et qui s'élance inutilement pour échapper à ce retour subit de voracité. Le pédagogue, fidèle à son rôle et à son insigne magistral, applique un coup de verge

(1) Il porte une tunique et une coule et est coiffé de son capuchon, sous lequel paraissent ses cheveux taillés en couronne. — C'est à regret que je supprime les savantes notes de l'auteur que je cite, mais elles sont trop longues et inutiles pour le but de cet article.

(2) Le pédagogue tient en main un faisceau de verges pour frapper l'élève indocile ou inattentif.

sur le dos du malappris ; et il faut que cette correction ne soit pas perdue, puisque le patient, accordant au moins quelque répit au bélier, tourne la tête vers son mentor, soit pour gémir, soit pour le haranguer. Lequel des deux ? C'est ce qu'il serait bon d'éclaircir.

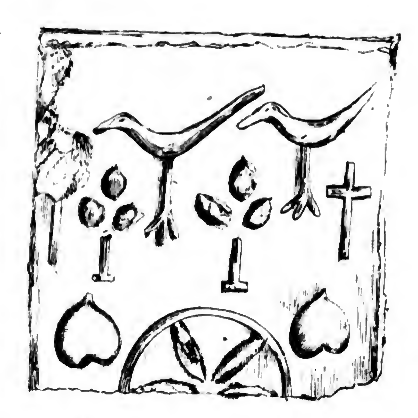
« Quoi qu'il en soit, les choses ne se passent point ici d'une manière aussi abstraite que dans le livre de Marie de France. Le professeur ne se contente pas d'une simple réflexion philosophique qui lui fasse désespérer de sa tâche. L'étudiant n'est pas non plus uniquement entraîné par un écart d'imagination qui lui retrace les bois et les champs au milieu des soucis de l'école : il a bel et bien vu sa proie de prédilection, et il s'est précipité à sa poursuite. Si le sculpteur n'avait prétendu peindre qu'un entraînement de l'esprit, il pouvait nous montrer un agneau dans le lointain, et le loup portant ses regards de ce côté, comme il le fait dans la première scène ; mais l'intention de l'artiste était différente, sans contredit.

« Pourquoi encore cette troisième scène où une femme déchire la gueule d'un lion (1) ? C'est là le symbole de la vertu de Force au Moyen-Age. Si je ne me trompe beaucoup, cette personnification de la Force chrétienne, placée près de l'éducation du loup, est destinée à nous enseigner que l'entraînement de l'habitude ou de la nature peut être tenu en bride et maîtrisé par le rude apprentissage de la vertu, et par cette vigueur surnaturelle que l'aide du ciel sait faire naître dans le cœur du chrétien. S'il en est ainsi, — et j'avoue que cette explication me paraît fondée, — la scène où le loup reçoit les étrivières représenterait l'amendement de la bête cruelle sous la discipline de son sévère précepteur. Ce serait donc comme une traduction des divers passages de l'Ecriture où la rigueur salutaire d'une éducation ferme et quelque peu raide est louée à maintes reprises. Or dussé-je nuire beaucoup au Moyen-Age dans l'esprit de mes lecteurs par une telle déclaration, la

(1) C'est bien une femme et non le *moine*, comme le pense M. Quiquerez, qui a transformé aussi le lion en *loup* (*Rev. des Soc. sav.*, t. IV, pag. 211.). On la reconnaît sans peine à sa figure, à ses longs cheveux et à sa robe.



Le Loup Ecolier, Sculpture de la Cathédrale de Fribourg.
(D'Après les Mélanges d'Archéologie.)



Brique des premiers siècles de l'Ere Chrétienne (p. 259)



Bague Mérovingienne. (Voir page 57.)



Triens de l'Epoque Mérovingienne. (Voir page 58

vérité historique me force de reconnaître que l'éducation n'y était nullement doucereuse, même dans les abbayes, et que la verge y intervenait assez fréquemment.

« Les observations précédentes étant admises, quel sens donnerons-nous à la tête de bélier, vue de face, qui termine la bande supérieure? J'imagine qu'elle représente le maladroit animal que nous venons de voir près de succomber à la dent du loup, et qui maintenant, grâce à la transformation opérée dans son farouche ennemi, peut se tenir là en repos sans avoir plus rien à craindre (1). »

2. M. Quiquerez a donné dans la *Revue des Sociétés savantes* la description de deux autres représentations du loup écolier (2). La première date également du XI[e] siècle, et se voit sur « un des chapiteaux historiés qui ornent le portail méridional de l'église de Saint-Ursanne, près de Porentruy, autrefois du diocèse de Besançon..... La porte est ornée extérieurement de six colonnes, trois de chaque côté, et chaque chapiteau représente un sujet différent. Les trois premiers de gauche et le premier de droite, en suivant, ont pour motif les animaux symboliques des quatre évangélistes. Vient ensuite le sujet allégorique d'une famille représentée par des personnages à queues de poisson, et enfin celui du loup à l'école.

« L'artiste a distribué ce dernier en deux scènes. Dans la première, un moine imberbe est assis sur une chaise à croisillons, et il aide à soutenir un livre ouvert, sur lequel on lit *a b c* en lettres minuscules. Accroupi devant lui, un loup, à demi-vêtu d'un froc, supporte aussi le livre de sa patte gauche, et de la droite il tient un style pour montrer la lettre *a*. Mais il est distrait et il tourne la tête en arrière, en laissant voir sa gueule armée de dents formidables. Il semble regarder la seconde scène occupant l'autre côté du chapiteau. Alors Isengrin a jeté son froc sur ses épaules, et il se sauve en emportant un bélier, tout en montrant les dents

(1) *Mélanges d'archéologie*, t. I, pag. 125.

(2) Tome IX, pag. 208, 212.

à un moine barbu qui est debout et menace du poing le ravisseur. Aux pieds de celui-ci gît un autre bélier. »

3. L'autre représentation, signalée par le même archéologue, d'après M. Hermann Hammann (1), provient de l'abbaye de Saint-Urbain, en Suisse, et ne remonte pas au-delà du XIII[e] siècle. Elle est moulée en bas-relief sur une brique qui figure « un moine qui apprend l'A B C à un loup revêtu d'un froc, tandis que dans un coin du tableau on aperçoit un agneau, en allemand *lamp*. L'inscription qui accompagne cette scène a été lue : *Magister, herr hierit du*. C'est le maître qui dit au loup distrait : *Monsieur, écoutez*. »

4. Il ne suffit pas, en archéologie, d'affirmer la vérité, il faut encore démasquer l'erreur pour l'empêcher d'être reproduite en d'autres circonstances. Quand donc M. Wackernagel écrit qu'il « a vu le même sujet sculpté sur le portail du chœur de la cathédrale de Fribourg en Brisgau, et à Saint-Paul, près de Rome » (2), je lui réponds, pièces en main, qu'il se trompe, car le R. P. Cahier précise mieux l'endroit pour la cathédrale suisse, et il ne s'agit pas ici d'un *portail*, mais uniquement de l'entrée d'un couloir voisin du chœur. Je connais assez la basilique de Saint-Paul-hors-les-murs, pour donner le démenti le plus formel à l'auteur sur deux sujets pour l'interprétation desquels il a évidemment pris le change. Je les décrivais ainsi, dès 1855, dans les *Annales archéologiques* : « Ces représentations si fréquentes en France et en Angleterre, manquent à peu près complètement à Rome, à la même époque ; aussi je signalerai comme une rareté deux sculptures du cloître de Saint-Paul-hors-les-murs. La première est inhérente au cloître même, et sculptée sur marbre blanc au pendentif de deux arcs cintrés. Un loup ayant sur les épaules le capuchon monastique, lit ou chante dans un livre posé sur un pupitre de forme très-élégante. Devant lui marche un bouc barbu et à longues cornes, qui se détourne et semble, lui aussi, vouloir prendre part

(1) *Portefeuille artistique et archéologique de la Suisse*, 1866.
(2) *Rev. des Soc. sav.*, t. IX, p. 211.

à ce concert singulier. Dans ce cloître bénédictin du XIII[e] siècle, si grave et si plein de sérieux enseignements, comment interpréter la présence de ce groupe isolé et insolite? La seconde sculpture, d'une époque très-antérieure, paraît avoir été rapportée. Le dessin en est grossier et sans aucun art. Un renard ouvre déjà la gueule et montre ses dents prêtes à manger un pauvre coq, qui bat en vain de l'aile pour se soustraire à la voracité de son ennemi » (1).

Tout compte fait, il n'y a donc jusqu'à présent que trois représentations connues du loup à l'école, c'est-à-dire un chiffre à peu près égal à celui des fabliaux analogues.

III.

Chaque fable se termine par une moralité. Celle du prêtre et du loup nous apprend qu'il est inutile de chercher à corriger celui qui est né vicieux. Le loup reste *loup*, parce qu'il est né avec des instincts carnassiers, qui l'empêchent de s'élever au-dessus du côté matériel de sa nature. L'instruire, c'est perdre son temps, car la bouche ne peut proférer des paroles exprimant autre chose que ce qui est au fond du cœur.

Cette morale, quoique du Moyen-Age, porte directement au fatalisme et au mal. Il serait inutile de poursuivre la vertu, puisqu'on ne peut l'atteindre, et les actions mauvaises qui se commettent ne sont pas imputables à l'individu, qui suit la pente naturelle où il se trouve placé par sa naissance. Voilà, en y réfléchissant, où conduirait nécessairement cette doctrine déplorable.

M. Quiquerez n'est pas mieux inspiré lorsqu'il jette la pierre à la noblesse d'autrefois, qui valait infiniment mieux que n'ont cherché à le démontrer les auteurs qui l'ont si souvent décriée. « La représentation du loup à l'école avait un but moral : c'est non-seulement l'image de l'homme vicieux et incorrigible, mais peut-être encore une critique de la noblesse, souvent si dédaigneuse

(1) Tome XV, pag. 125.

du travail intellectuel, et dont quelques membres, qu'on envoyait aux écoles des monastères, y portaient le trouble et le désordre, comme nous l'apprend Conrad de Ratolsdorf, abbé de Lucelle, dans une lettre à son collègue et cousin, Conrad de Biederthau, abbé de Saint-Urbain, en 1196 (*Monuments de l'ancien évêché de Bâle*, t. 1, pag. 438 » (1).

Ce symbolisme est, sinon totalement faux, au moins très-hasardé et incomplet. Le christianisme, qui a civilisé les peuples les plus barbares, ne pouvait avoir une si pauvre idée de la nature humaine ; et c'eût été une honte continuelle pour le clergé, que de laisser subsister sous les yeux des fidèles un monument qui était un déni absolu de son influence pour le bien spirituel des masses. Il faut donc chercher ailleurs la raison d'être de telles sculptures, qui jusqu'à présent paraissent avoir été localisées dans la partie de la Suisse avoisinant la France.

Le pape Urbain II, dans une bulle donnée à Saintes le 14 avril 1096, pour régler une controverse entre les chanoines de Saint-Hilaire de Poitiers et les religieux de l'abbaye de Montierneuf, dit aux premiers : « Vous devriez rougir de mériter d'être comparés au loup que l'on s'efforce d'instruire et qui ne demande que carnage. De même, vous n'avez pas fait cas des choses spirituelles, des oraisons et des psaumes qui vous étaient promis, et vous avez préféré rechercher ce qui est charnel et nuisible à l'âme. »

En conséquence, le loup représente l'homme matériel, qui s'éloigne de ses devoirs et n'a d'autre préoccupation que la satisfaction du moment. C'est le chrétien qui repousse l'instruction, parce qu'il ne veut pas quitter les dérèglements auxquels il est attaché.

« Qui (clerici S. Hilarii) hæc omnia respuentes dixerunt nec se « vestras orationes vellê habere, nec suas vobis velle largiri.

« Nos vero animadvertentes non eos pro spiritualibus causari, « sed pro carnalibus, serio diximus quoddam proverbium quod « debuerat eis verecundiam inferre si advertere voluissent, de lupo « ad discendas litteras posito, cui cum magister diceret A, ipse

(1) *Rev. des Soc. sav.*, t. IX, pag. 213.

« agnellum, et cum magister B, ipse dicebat porcellum (1), sic et « ipsi faciebant, quia cum nos promitteremus psalmos et orationes, « ipsi e contra quærebant ea que non sunt ad profectum animarum « proficua (2). »

IV.

Malgré la mauvaise volonté de l'homme vicieux, le mal n'est pas sans remède. Aussi le sculpteur de Fribourg, après avoir constaté les mauvais penchants d'une nature rebelle, met-il en regard la vertu de Force, qui permet de triompher même du lion, puis le combat spirituel avec les armes de la Foi (3) contre l'ennemi du genre humain, qui sait au besoin revêtir des formes multiples. La première partie du bas-relief, pour sortir du cercle étroit où la fable l'avait enserré, a donc besoin, comme complément, de cette autre partie dont le sens et la relation n'ont pas échappé à l'œil scrutateur du P. Cahier.

« Ce second bas-relief s'accorde avec le premier. Le centaure et la centauresse (ordinairement, du reste, dépourvus d'ailes) représentent communément la fougue des passions humaines, mais surtout l'entraînement des sens. C'est l'homme animal, comme parle saint Paul, l'homme abandonné aux désirs charnels ; et l'arbrisseau qui étale ses rameaux fleuris, en manière de myrte, sous leurs bras, me semble annoncer que l'amour du plaisir a été l'objet de ce rendez-vous qui se termine par un combat meurtrier. L'artiste se proposait donc de faire voir l'assouvissement des passions menant à des suites bien plus cruelles que ne saurait être toute la rigueur d'une salutaire discipline, mise en œuvre

(1) Ce mot *porcellum* correspondant à la lettre *B* indique une prononciation allemande; c'est ainsi que l'endroit près d'Aix-la-Chapelle, où Charlemagne chassait de préférence le sanglier, a pris le nom significatif de *Borschett*.

(2) *Analecta juris pontificii*, 88e livr. col. 547. — Dom Fonteneau, t. XIX, pag. 87. — *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, ann. 1844, pag. 261.

(3) « Induite vos armaturam Dei, ut possitis stare adversus insidias diaboli..... In omnibus sumentes scutum fidei...... et gladium spiritus (quod est verbum Dei). » (S. Paul. ad Eph., VI, 11, 16, 17.)

pour les dompter ; et l'enivrement du plaisir ayant pour dernier terme la perte du corps aussi bien que de l'âme.

« Près de là un homme à pied, sans autres armes que l'écu et le glaive, aborde résolûment un griffon, l'un des plus redoutables animaux que mentionne l'histoire naturelle, même fabuleuse. Rien n'annonce clairement l'issue de cette lutte ; mais d'autres monuments, inspirés incontestablement par une pensée toute semblable à celle qui présidait aux bas-reliefs de Fribourg, peignent l'homme triomphant de son redoutable adversaire, après un combat vivement disputé. C'est donc ici comme le pendant de la scène où était personnifiée la Force chrétienne ; c'est l'homme rendu capable, s'il le veut, des triomphes les plus difficiles.

« Ainsi nous considérions précédemment les plus brutales passions cédant à l'empire d'une discipline austère ; nous voyons maintenant et l'homme perdu par ses désirs indomptés, et le secret de la force qu'il ne tient qu'à lui de déployer contre les ennemis les plus terribles (1). »

(1) *Mélang. d'arch.*, t. I, pag. 126.



RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE,

PAR

M. DEVALS AINÉ,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
Secrétaire général de la Société.

Suite.

---

125. — Commune de **Saint-Amans-de-Montaigu,** canton de Montaigu.

Deux habitations troglodytiques à Carmès et à Pignès.

A Saint-Amans-de-Montaigu est une pierre de 0 mètre 60 de large sur autant de longueur et d'épaisseur, offrant, gravée en creux, l'empreinte d'un pied humain, de 0 mètre 40 sur 0 mètre 02 de profondeur, et nommée *Piada de Roland*. Le talon est percé d'un trou de 0 mètre 10 de diamètre, qui traverse la pierre de part en part.

Eglise romano-ogivale rustique à Saint-Amans-de-Montaigu.

126. — Commune de **Saint-Amans-de-Pélagal,** canton de Lauzerte.

A Baude-Haut, bel oppidum primitif de forme elliptique, dont le grand axe mesure 65 mètres, le petit axe 30 mètres, et dont les talus ont une hauteur de 16 mètres. Cet oppidum qui, d'après un document du 24 janvier 1451, portait au Moyen-Age le nom de la *Mota del Carla*, domine toutes les collines et les vallées

voisines. On y trouve des ossements humains et des dents de sanglier.

A Pignères, motte militaire nommée au Moyen-Age la *Mota del Caslar*, et mentionnée dans un document du 22 février 1368.

A Saint-Amans-de-Pélagal, ruines d'un ancien château que l'on croit avoir appartenu aux Templiers.

127. — Commune de **Saint-Antonin,** arrondissement de Montauban.

Abri de l'âge du renne, avec silex taillés, poinçons, flèches en bois de renne, etc., à Saint-Antonin.

Habitation troglodytique au Martinet.

Haches et pointes de flèches en silex aux environs de Saint-Antonin.

Pierre branlante, dite *Manjo-Car*, aujourd'hui enfouie aux trois quarts sous les remblais du chemin de fer.

Plusieurs dolmens à Aliguières, Tabarly-de-Poulan, Laveyrie, Girbelle, Raynal-Haut, Malrigou, Pech-Dax, Maillolong, Peyre-Levade près de Lacam, sur le plateau de Sainte-Sabine et sur le Frau d'Anglars.

Motte militaire près du chemin de Saint-Cirq, au lieu nommé jadis : *lo Lac de Corbo*. Cette motte est mentionnée dans un document de 1468.

Ruines romaines à Saint-Antonin (substructions, tuiles à rebords, poteries, monnaies, etc.).

Cimetière gallo-romain et mérovingien, près de Rone, entre les chemins de Saint-Cirq et de Montricoux. Plusieurs sarcophages y furent découverts, au milieu du XVe siècle, d'après un document de 1468.

Cimetière gallo-romain et mérovingien au Colombar, près de Bone, contenant des poteries des dolmens, de petits disques en terre cuite percés d'un trou ou fusaïoles, des sarcophages en grès, etc.

Bel hôtel-de-ville roman (XIIe siècle) et grand nombre de maisons ogivales ornées de sculptures, à Saint-Antonin.

Ruines de l'ancien château de La Valette, près de Bone.

128. — Commune de **Saint-Beauzel,** canton de Montaigu.

Habitation troglodytique à Bosc-Grand. Cette habitation se compose de 10 chambres.

Aux Cayrous, galgal mentionné sous le nom de *las Pilas de las peyras* dans un document du 24 février 1471.

A Saint-Beauzel, ruines d'un château du Moyen-Age, avec tour carrée et souterrains.

129. — Commune de **Saint-Cirice,** canton d'Auvillar.

Église romane à Saint-Cirice. Cette église est de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe. L'abside est voûtée en cul de four et son arc repose sur deux colonnes engagées, à chapiteaux historiés comme ceux de la basilique de Varen. L'église possède deux chapelles latérales : celle de gauche est du XIVe siècle, celle de droite est du même style, mais elle est récente. Le portail est de la fin du XIIe siècle.

130. — Commune de **Saint-Cirq,** canton de Caussade.

Dolmen brisé nommé *la Pierre du Géant* à Bousquetis. La table a près de 3 mètres de longueur.

Clés de voûte armoriées et pierres cylindriques provenant de l'ancienne église de Saint-Cirq, détruite au XVIe siècle.

131. — Commune de **Saint-Clair,** canton de Valence.

Ruines de villas gallo-romaines à Saint-Clair (substructions, caveaux, fûts de colonnes en marbre, mosaïque, poteries fines et communes, monnaies consulaires et impériales, etc.); à Sigognac, (substructions, tuiles à rebords, poteries, etc.), et près de Colonges (substructions, belle mosaïque, etc.).

Églises ogivales rustiques à Saint-Clair et à Saint-Michel.

132. — Commune de **Sainte-Juliette**, canton de Lauzerte.

L'église de Sainte-Juliette possède un porche romano-ogival supportant le clocher. La voûte d'arête de ce porche offre des nervures saillantes qui ont pour support des têtes humaines.

133. — Commune de **Saint-Etienne-de-Tulmon**, canton de Nègrepelisse.

Deux habitations troglodytiques à Pénardières et aux Pronsals. Cette dernière est composée de trois chambres.

Ruines romaines considérables à Saint-Étienne-de-Tulmon et à La Mothe (substructions, tuiles à rebords, amphores, poteries fines, anneau antique de suspension à quatre rayons, en bronze, monnaies consulaires et impériales, etc.).

134. — Commune de **Saint-Jean-du-Bouzet**, canton de Lavit.

Église ogivale rustique du XIII[e] siècle à Saint-Jean-du-Bouzet.

135. — Commune de **Saint-Loup**, canton d'Auvillar.

A Latou, tumulus renfermant une grande quantité d'ossements humains.

Ruines d'un pont romain sur le ruisseau du Sirech.

136. — Commune de **Saint-Michel**, canton d'Auvillar.

Église romane du XII[e] siècle à Saint-Michel.

137. — Commune de **Saint-Nauphary**, canton de Villebrumier.

Trois habitations troglodytiques à Saint-Sernin d'Ordalilles, à Charros et à Bonrepos.

Haches celtiques en pierre polie à Bonrepos 1869 (*coll.* Rattier).

138. — Commune de **Saint-Nazaire**, canton de Bourg-de-Visa.

Habitation troglodytique à Labruguède.

Fontaine sacrée, voisine de l'ancienne église en ruines de Montgaudon, objet d'un pèlerinage dit le *Vœu de saint Pierre.*

Fontaine sacrée, aujourd'hui comblée, près de l'église Notre-Dame-de-Belle-Cassagne, objet aussi d'un pèlerinage dit : le *Vœu de la Nativité de la Vierge*, de la part des femmes mariées.

Ruines de villas gallo-romaines tout le long de la voie antique nommée *Chemin Clermontais* (substructions, tuiles à rebords, poteries, fibules, anneaux, monnaies consulaires et impériales, etc.).

Cimetière gallo-romain et mérovingien à Belle-Cassagne (urnes cinéraires, sarcophages en grès).

Église romano-ogivale à Saint-Nazaire.

139. — Commune de **Saint-Nicolas-de-la-Grave**, arrondissement de Castelsarrasin.

Habitation troglodytique près de Saint-Nicolas.

Lance en silex taillé par éclats et haches en pierre polie, au nord et à l'est de Saint-Nicolas.

Ruines d'une villa gallo-romaine à l'ouest de Saint-Nicolas (substructions, tuiles à rebords, poteries, amphores, tuyaux d'hypocauste, etc.).

Église romano-ogivale à Saint-Nicolas.

Château bâti par Richard Cœur-de-Lion à Saint-Nicolas (XII[e] siècle).

140. — Commune de **Saint-Paul-d'Espis**, canton de Moissac.

A Espiémont, habitation troglodytique où ont été trouvées, avec des poteries grossières, trois haches en pierre polie.

A Saint-Paul-d'Espis, ruines romaines considérables (substructions, tuiles à rebords, poteries, monnaies, etc.).

A Saint-Paul-d'Espis, cimetière gallo-romain et mérovingien, situé devant l'église et sous le vieux cimetière. Dans les fouilles qui ont eu lieu en 1864 et 1868, on a trouvé un tombeau en briques recouvert d'une épaisse dalle en grès et renfermant deux

squelettes. Ce tombeau était surmonté, du côté de la tête, d'un cippe en marbre blanc offrant l'inscription suivante :

D. M
FIRMIAE
MAGNAE
FIRMIVS
PIISSIMVS
MARITVS

On a trouvé de plus une quarantaine de sarcophages en grès, où ont été recueillis plusieurs *ampullæ* en verre blanc, des boucles d'oreille en or, un collier à grains en pâte de verre émaillé, des pincettes pour s'épiler, en bronze doré, des boucles, des plaques de ceinturon, deux épées en fer, etc.

Près du château de Lachapelle-Lauzières, sépultures mérovingiennes contenant plusieurs cadavres, des débris d'armes en fer et des plaques de ceinturon en bronze damasquiné et argenté.

Eglise romane du XIIe siècle à Saint-Paul-d'Espis, avec des remaniements des XIIIe et XVe siècles.

Eglises ogivales à Piac et à Saint-Jean-de-Cornac. Cette dernière possède le tombeau de la famille Gontaut-Biron, qui avait la seigneurie de Lachapelle-Lauzières.

Château de Lachapelle-Lauzières (Moyen-Age), flanqué de deux tours carrées et offrant plusieurs souterrains.

141. — Commune de **Saint-Porquier,** canton de Montech.

A Lamothe-Sequier, tumulus peu élevé, de forme elliptique, arrondi au sommet, dont le grand axe mesure 50 mètres et le petit axe 40 mètres.

A la baraque du bois de Saint-Porquier, camp romain ayant la forme d'un trapèze, dont les côtés nord-ouest et sud-est sont parallèles et mesurent, le premier 67 mètres et le second 80 mètres. Les côtés nord-est et sud-ouest, qui obliquent légèrement en sens contraire, ont chacun 80 mètres de développement. L'enceinte contient donc 58 ares 80 centiares. La largeur du fossé est d'environ 10 mètres et la hauteur de l'*agger*, considéra-

blement diminuée par l'action du temps, varie encore de 1 mètre 50 à 3 mètres. Deux portes s'ouvrent encore au centre des faces nord-est et nord-ouest. Cette dernière, qui regardait l'ennemi, est la *porte prétorienne*, l'autre portait le nom de *porte principale droite*. Dans l'intérieur de l'enceinte, sur le trajet de la *rue principale*, mais presque au pied du rempart sud-ouest, s'élève une motte artificielle qui n'a guère plus de 3 mètres de hauteur, et dont le diamètre, à la base, atteint environ 12 mètres. C'est là que se dressait le *prœtorium* ou tente du général.

Ruines romaines considérables à Saint-Porquier (substructions de quatre grandes maisons, tuiles à rebords, tuyaux d'un hypocauste en terre cuite, poteries, urnes, amphores, lambris de marbre, trois mosaïques à cubes de verre blanc, rouge, vert, jaune, bleu et gris, monnaies grecques, consulaires et impériales, etc.).

142. — Commune de **Saint-Projet**, canton de Caylus.

Dolmen, dit *la Peyra del Cartayrou*, à Saint-Projet.

Ruines romaines (substructions, tuiles à rebords, monnaies consulaires et impériales, etc.) à Saint-Projet.

143. — Commune de **Saint-Sardos**, canton de Verdun.

Ruines de villas gallo-romaines à La Tour (substructions, tuiles à rebords, poteries, etc.) et à Coymes (substructions, tuiles à rebords, poteries, belle plaque de ceinturon mérovingienne, en bronze doré).

Eglise ogivale rustique, du XIII[e] siècle, à Saint-Sardos, avec cette inscription encastrée dans le mur, à gauche du portail :

† ANNO DNI M. CCC. XXXIII
XII DIE INTROITVS MEN
SIS IVNII OBIIT IOHES
DE BENARo CAPS. SCI.
SACERDOTIS CVIVS
AIA REQVIESCAT IN
PACE. AMEN. PATER NOS

144. — Commune de **Saint-Vincent-de-Réalville,** canton de Caussade.

Trois habitations troglodytiques à Simon, au Rauzas et à Talagot.

145. — Commune de **Saint-Vincent-Lespinasse,** canton de Moissac.

A la Croux-del-Rouch, grand tumulus, où ont été trouvés un assez grand nombre de cadavres, les pieds tournés vers l'Orient, avec des monnaies consulaires en argent ou en bronze dans la bouche.

Ruines de villas gallo-romaines à la Croux-del-Rouch et à Serre-Longue (substructions, tuiles à rebords, poteries, monnaies, etc.).

L'église de Saint-Vincent-Lespinasse appartient à trois époques. La nef, avec ses chapiteaux et ses modillons, est du XIIe siècle; l'abside du commencement du XIIIe et les deux chapelles latérales du XVe.

Ruines d'un château du Moyen-Age à Saint-Vincent-Lespinasse.

146. — Commune de **Sauveterre,** canton de Lauzerte.

Habitation troglodytique au-dessous du village.

147. — Commune de **Septfonds,** canton de Caussade.

Huit dolmens : 2 à Las Tombes, 1 près Les Causses, 1 à Finelle, 1 à Peyre-Levade et 3 dans les bois qui couvrent la rive gauche de la Lère, entre Merle-Haut et Finelle, Roussal et Bonnet. Le dolmen de Peyre-Levade est encore recouvert jusqu'à la table du monticule factice au centre duquel ces monuments étaient ordinairement construits. Le tassement a fait depuis longtemps dévier et incliner en dehors la dalle posée de champ qui soutenait à gauche cette table, de sorte que cette dernière a glissé en partie dans l'intérieur du dolmen.

Hache celtique en bronze, au type des haches de pierre, trouvée près de Septfonds (*coll.* Vaissière).

Monnaies romaines dans le voisinage de Septfonds.

Églises romanes à Septfonds et à Lalande.

148. — Commune de **Sérignac,** canton de Beaumont.

Fontaine sacrée à Saint-Gervais, autrefois objet d'un pèlerinage. Ses eaux avaient la réputation de guérir les fièvres.

Ruines romaines considérables à Sérignac (substructions, tuiles à rebords, poteries fines et communes, monnaies, cimetière gallo-romain et mérovingien contenant plusieurs sarcophages en grès et un sarcophage en marbre blanc).

149. — Commune de **Sistels,** canton d'Auvillar.

Église romane à Sistels. Cette église, à une seule nef, est de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe. L'abside est voûtée en cul de four, et son arc en plein cintre est supporté par deux colonnes romanes engagées, dont les chapitaux sont historiés dans le genre de ceux de Varen. Le portail est de la fin du XIIe siècle. Des deux chapelles latérales que possède cette église, celle de gauche est du XIVe siècle, celle de droite est moderne, mais elle a été construite dans le même style.

Château du Moyen-Age, avec une tour hexagone, à Sistels.

150. — Commune de **Touffailles,** canton de Bourg-de-Visa.

Deux habitations troglodytiques à Beau-Séjour et à Naudou.

Pierre isolée offrant gravée en creux l'empreinte d'un pied humain et nommée : *la Piada de Roland*, au hameau de la Piade.

Grande motte militaire, au sommet tronqué, près du confluent du ruisseau de Las Millauques et de la Seoune. Cette motte, nommé jadis *la Mota de Basixs*, d'après un document du 25 janvier 1469, et aujourd'hui : *la Tuque de Bazin*, n'est point entourée à sa base d'un fossé, à cause des escarpements de la colline.

Eglise ogivale à Touffailles.

Ruines d'un château du Moyen-Age à Touffailles. Des neuf tours que ce château possédait jadis, il n'en reste plus que deux, qui mesurent encore, quoique découronnées, près de 25 mètres de hauteur.

151. — Commune de **Vaissac,** canton de Nègrepelisse.

Quatre habitations troglodytiques dans le voisinage de Vaissac. Grand nombre d'habitations du même genre creusées de main d'homme dans la colline qu'on nomme : *Lou Pech dels Cruzels* (la colline des souterrains).

Ruines d'une grande villa gallo-romaine aux Granjats (substructions, tuiles à rebords, amphores, poteries fines et communes, monnaies consulaires et impériales, etc.).

152. — Commune de **Valeilles,** canton de Montaigu.

Deux habitations troglodytiques au Colombier et aux Oliers.

Au Pic de l'Abat, oppidum primitif établi sur un promontoire et offrant, comme celui d'Espermons-Haut (commune de Roquecor), deux grandes enceintes séparées entre elles par une tranchée large et profonde, et protégées, du côté de la gorge du promontoire, par une autre tranchée du même genre.

Ruines romaines considérables près de l'église de Valeilles (substructions, tuiles à rebords, poteries, monnaies et deux tombeaux gallo-romains, un en béton et l'autre formé de tuiles à rebords posées de champ).

Eglise romane à Valeilles. Cette église, dont la nef a perdu sa voûte, possède une abside romane voûtée en cul de four et percée d'une fenêtre dont l'arc repose sur deux colonnettes aux chapiteaux historiés. Elle a aussi un bas-côté ogival, voûté dans le style du XV[e] siècle, et à deux travées divisées par une colonne. Cette église possède encore une belle porte latérale, du style roman, délicatement et richement sculptée.

153. — Commune de **Valence,** arrondissement de Moissac.

Ruines de villas gallo-romaines près Castels, à Borde-Basse et à Cornilhas.

L'église de Valence, à une seule nef, est des XIII[e] et XIV[e] siècles.

154. — Commune de **Varen,** canton de Saint-Antonin.

Autel antique en marbre gris, renversé et servant de bénitier, dans la basilique de Varen. Cet autel est formé d'un cube dont chaque face mesure 0 mètre 60 de large sur 0 mètre 60 de haut. Il se compose d'un socle surmonté de deux moulures, un tore et un listel qui sert de support sur chacune des quatre faces, à deux pilastres placés aux angles en avant-corps et supportant un arc en plein cintre légèrement surbaissé. Les bases et les chapiteaux des pilastres sont entièrement frustes, à l'exception des filets des bases et des doubles astragales qui terminent les fûts. Au-dessus des arcs règne un congé supportant une frise large et saillante, que décore un rinceau simple mais élégant. La cavité ou cuvette, creusée ordinairement au sommet des autels antiques pour recevoir les libations ou brûler les offrandes faites aux dieux, existe dans l'autel de Varen.

A Varen, basilique latine du XI[e] siècle, avec abside médiane carrée et deux absidioles semi-sphériques à l'extrémité des bas-côtés. La tour de la basilique est du XII[e] siècle. On voit dans l'intérieur de la basilique des cercueils en grès avec place pour la tête.

Château des XIII[e] et XIV[e] siècles et barbacane avec moucharaby, en avant d'une des portes de la ville de Varen.

155. — Commune de **Vazerac,** canton de Molières.

Quatre habitations troglodytiques à Bertrand, Blauzac, La Peyrière et Péchistour.

Église romano-ogivale des XII[e] et XIII[e] siècles, avec chapelles latérales et dalles sépulcrales, à Vazerac.

Ruines d'un château du Moyen-Age à Vazerac.

156. — Commune de **Verdun,** arrondissement de Castelsarrasin.

Cimetière gaulois, gallo-romain et mérovingien à Paris. On y a trouvé, en juillet 1866, une hache celtique en bronze avec ailerons et anneau latéral (*coll.* Pottier). Les sépultures gauloises sont formées de dalles de pierre brute posées de champ et recouvertes

d'une autre dalle. Auprès de ces débris se trouvent des sarcophages en grès.

Motte militaire, dite *Motte des Salles*, entre le ruisseau de Segonde et le village d'Escufés. Une hache en pierre amphibolique, de 0 mètre 21, a été recueillie tout auprès en 1868 (*coll.* Vaïsse-Cibiel).

Ruines de nombreuses villas gallo-romaines à la Mansenque, à En-Gouze, à Paris, au Port de Verdun et dans toute la plaine de Verdun.

Tombeau gallo-romain construit avec des tuiles à rebords posées de champ, à Savenès.

Monnaies mérovingiennes dans le voisinage de Verdun (tiers de sol d'or offrant d'un côté le buste d'un prince avec la légende : VIRDVNO FIVR, et au revers une croix et le mot : AMBROVALD, qui est le nom du monétaire).

Église Saint-Michel à deux nefs (XIII[e] siècle), à Verdun. Il existe dans une des chapelles une cuve baptismale en plomb, du XIII[e] siècle, divisée en trois zones historiées.

Ruines consistant en quelques pans de murs en briques du château de Verdun, incendié en 1319 par les Pastoureaux, après le massacre de 500 Juifs qui s'y étaient réfugiés.

Porte de ville du XIV[e] siècle, nommée Porte de l'Horloge, consistant en une tour carrée à ouverture ogivale, avec des remaniements postérieurs dans la partie supérieure.

157. — Commune de **Verfeil**, canton de Saint-Antonin.

Ruines d'une villa gallo-romaine (substructions, tuiles à rebords, poteries, etc.), près de Verfeil.

158. — Commune de **Verlhac-Tescou**, canton de Villebrumier.

Trois habitations troglodytiques au Tap, à Combes et à Rouges.

Motte militaire à Trotoco, au confluent du Tescou et du Tescounet.

Ruines d'une villa gallo-romaine à Verlhac-Tescou (substructions, tuiles à rebords, poteries, mortiers en grès, moulins à bras, etc.).

Dans l'église de Verlhac-Tescou existe une belle cuve baptismale octogone, en pierre, pour les baptêmes par immersion (XII[e] siècle). Son diamètre intérieur est de 0 mètre 96, et son diamètre extérieur entre les colonnes est de 1 mètre 09. Les angles intérieurs sont masqués par une moulure verticale et semi-sphérique se recourbant et se prolongeant en forme de pied vers le milieu du fond, de sorte que toutes convergent vers le centre. Chacune des faces offre au milieu une colonnette engagée, de 0 mètre 08 de diamètre, dont le chapiteau se compose d'une simple corbeille lisse et pyramidale sans tailloir, et la base de deux tores séparés par une scotie, comme dans les monuments du style roman (XI[e] et XII[e] siècles). Le fût de ces colonnes est cylindrique simple et muni d'une astragale.

159. — Commune de **Villemade,** canton Est de Montauban.

Tumulus à Saint-Hippolyte.

Ruines d'une ville gallo-romaine inconnue à Ville-Vieille (substructions considérables, tuiles à rebords, poteries fines et communes, urnes cinéraires, marbres, monnaies consulaires et impériales, etc.).

Clocher du XII[e] siècle, au type de celui de Saint-Sernin de Toulouse, seul reste de l'ancienne église de Villemade.

Ruines d'un château du XIII[e] siècle à Villemade (pans de murs, chapiteaux géminés, moulures, etc.).

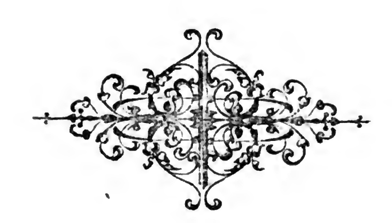
NOTE.

Il n'a été jusqu'à présent signalé rien de particulier, sous le rapport archéologique, pour 35 communes du département. Ces communes sont :

Asques, canton de Lavit.
Barry-d'Islemade, canton de Castelsarrasin.
Beaupuy, canton de Verdun.
Campsas, canton de Grisolles.
Castanet, canton de Saint-Antonin.
Caumont, canton de Saint-Nicolas.
Comberouger, canton de Verdun.
Cumont, canton de Beaumont.
Escazeaux, canton de Beaumont.
Espalais, canton de Valence.
Esparsac, canton de Beaumont.
Fabas, canton de Grisolles.
Faudoas, canton de Beaumont.

Garganvillar, canton de Saint-Nicolas.
Goas, canton de Beaumont.
Golfech, canton de Valence.
Labastide-Saint-Pierre, canton de Grisolles.
Laguépie, canton de Saint-Antonin.
La Magistère, canton de Valence.
Lavit-de-Lomagne.
Le Cauze, canton de Beaumont.
Marignac, canton de Beaumont.
Marsac, canton de Lavit.
Maumusson, canton de Lavit.
Montaigu.
Montaïn, canton de Saint-Nicolas.
Montbéqui, canton de Grisolles.
Mouillac, canton de Caylus.
Puygaillard, canton de Lavit.
Saint-Arroumex, canton de Saint-Nicolas.
Saint-Georges-de-Salvagnac, canton de Caussade.
Tréjouls, canton de Lauzerte.
Varennes, canton de Villebrumier.
Vigueron, canton de Beaumont.
Villebrumier.

(*A continuer.*)



CHRONIQUE.

Démission de M. de Caumont comme directeur de la Société française d Archéologie. — Le *Bulletin monumental* a annoncé en ces termes une nouvelle douloureuse pour le monde scientifique, mais plus particulièrement pour les membres de la Société française d'Archéologie, qui retrouvaient si bien en M. de Caumont le centre où rayonnaient les sentiments de confraternité qui les unissent:

« Le 26 juillet, la Société française d'Archéologie a tenu séance administrative. M. de Caumont a donné sa démission de directeur, fonctions qu'il occupait depuis trente-huit ans. Ses confrères ont fait, mais sans résultat, des instances pour qu'il conservât la direction. « Quand j'ai donné ma démission de directeur de l'Association normande, en 1868, et celle de directeur du Congrès des Sociétés savantes à Paris, en 1870, a dit M. de Caumont, je voyais déjà diminuer mes forces. Aujourd'hui, il faut me démettre de tout le reste. Il y aurait lâcheté à conserver des fonctions que l'on ne peut plus remplir convenablement. » On a dû s'incliner, bien qu'à regret, devant cette virile décision, dictée par une aussi noble abnégation, par une aussi rigoureuse conscience du devoir.

« Je vous propose, a ajouté l'honorable M. de Caumont, M. de Cougny, de Chinon, homme très-dévoué, très-instruit et qui consent à me remplacer. »

M. de Cougny a été nommé directeur à l'unanimité.

Le nom seul de M. de Cougny, sa science archéologique, sa connaissance des hommes et des choses, nous disent combien a été éclairé le choix de M. de Caumont, Mais rien ne peut effacer la triste impression que nous cause une pareille détermination,

sachant d'ailleurs qu'elle est amenée par le fâcheux état de santé de notre cher et illustre maître.

Nous faisions des vœux pour que son œuvre n'eût point trop à souffrir de son absence, lorsque nous avons appris que décidément le *Bulletin Monumental* cessait de paraître. Nous n'avons pas à louer cette Revue, qui a précédé toutes les autres du même genre en France, et depuis 38 ans a fourni les documents les plus précieux, les recherches les plus savantes ; mais si son éloge est dans l'esprit de chacun, nous voulons du moins signaler, pour le déplorer, le vide qui va se faire dans les travaux archéologiques en France.

F. P.

Fouilles exécutées à Vienne. — Dernièrement, dans les travaux entrepris par la ville de Vienne pour le nivellement de la place Saint-Paul, sur l'emplacement de l'ancien cimetière des Cloîtres de Saint-Maurice, les ouvriers mirent à découvert un tombeau en pierre tendre, d'une longueur de 2^m 30, d'une largeur, à la tête, de 0^m 80, aux pieds, de 0^m 64, et d'une profondeur de 0^m 45.

Après avoir fait enlever soigneusement la terre contenue dans l'ouverture, nous avons trouvé le squelette que ce tombeau renfermait ; il a été enterré les pieds contre les murs de l'église Saint-Maurice. La main droite était placée le long du corps, tandis que la gauche était ramenée sur la poitrine.

Snr le côté gauche du squelette nous avons trouvé une crosse en fer complètement rongée par l'humidité, et plus bas, dans la même direction, les fragments d'un bâton, qu'on dirait avoir servi à faire la hampe de la crosse.

A quelques pas plus loin, on découvrit aussi une table en pierre, de même nature que le tombeau, taillée en forme de corniche, ayant à la partie supérieure une cavité ronde de 0^m 60 de diamètre et de 0^m 05 de profondeur, destinée peut-être à recevoir une inscription. *(Bull. Monumental.)*

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE.

Séance ordinaire du mois d'Août 1872.

Présidence de M. l'abbé Pottier.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne le titre des ouvrages reçus par la Société.

M. Éd. Forestié rend compte d'une façon sommaire de ses observations archéologiques recueillies dans un récent voyage aux Pyrénées. Il a vu notamment une deuzième croix portant, comme celle de Lourdes, les 30 derniers signalés par M. Brécy, dans une séance précédente.

M. Buscon, qui a eu l'occasion de visiter récemment l'église abbatiale de Beaulieu, fait part de ses impressions et de ses craintes au sujet de la conservation de cet édifice remarquable. La Société, qui a tenté à diverses reprises d'en assurer la conservation, partage ses appréhensions.

M. de Mortillet offre à la Société l'échange entre le *Bulletin archéologique* et la nouvelle publication qu'il vient de fonder : *L'Indicateur de l'Archéologue et du Collectionneur*. Cet échange est accepté.

Une étude sur les dolmens et les enceintes antiques de la Corrèze a été adressée par M. Philibert Lalande à M. le Président. Ce travail, fruit de judicieuses observations, trouvera sa place dans l'un des prochains numéros du *Bulletin*.

M. Rey-Lescure, membre résidant, offre un exemplaire de l'*Aperçu géologique sur le département de Tarn-et-Garonne*, qu'il vient de publier.

Mgr Barbier de Montault envoie à la Société une brochure ayant

pour titre : le *Culte de sainte Madeleine*, et annonce une étude manuscrite sur les mesures féodales.

Une lettre de M. le baron de Rivière, membre correspondant, annonce qu'il se livre en ce moment à des recherches sur un vieux nécrologe d'Albi. Il communiquera son travail à la Société.

Notre confrère M. Couget annonce l'envoi de plusieurs articles archéologiques destinés au *Bulletin*. Cette précieuse collaboration est accueillie avec reconnaissance par la Société.

M. l'abbé Massip a recueilli quelques notes sur Arnaud Sorbin, évêque de Nevers et prédicateur de Charles IX. Ce prélat était originaire de Montech. Ces notes sont communiquées à M. Forestié neveu, qui possède déjà de nombreux documents relatifs aux hommes célèbres du Tarn-et-Garonne.

M. H. Dubouchet, de Dax, adresse à la Société la traduction d'un article de la *Politica,* relatif à des découvertes antéhistoriques, dont la lecture est écoutée avec intérêt. M. Dubouchet, présenté à la séance précédente, est nommé au scrutin membre correspondant.

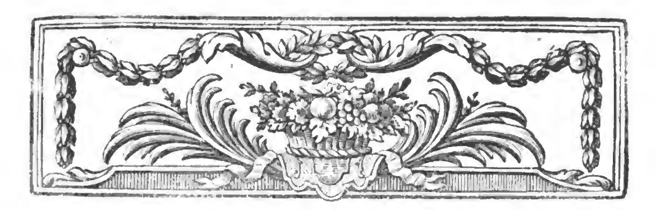
Dans sa dernière tournée pour l'inspection des archives du département, M. Devals a passé près d'un mois à Caylus pour faire l'inventaire et l'analyse des riches archives municipales de cette ville. M. le secrétaire-général est prié de donner quelques renseignements sur ces archives et sur les découvertes qu'il vient d'y faire.

Les archives de Caylus sont très-importantes. La série des comptes municipaux, si fertile en détails caractéristiques et intéressants, s'y continue sans interruption depuis 1439. On y trouve les faits relatifs aux dernières années de la guerre de cent ans.

Les détails les plus curieux et les plus intéressants sont donnés par M. Devals sur les faits contenus dans les archives de Caylus, et qui vont être publiés prochainement.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire, Ed. FORESTIÉ.



LE SARCOPHAGE DE MASSANÉS [1],

PAR

A. LAGRÈZE-FOSSAT,

Correspondant du Ministère de l'instruction publique, membre de la Société des Antiquaires de France et de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne.



Il existe dans la commune de Beauville (Lot-et-Garonne), dans l'angle formé par les deux voies antiques qui, venant de l'Agenais, se confondaient à Bourg-de-Visa et se dirigeaient de là vers Moissac, un vieux manoir qu'on appelle le château de Massanés (2). Ce château s'élève sur le plateau fertile qui relie Beauville à Bourg-de-Visa, à la bordure d'une dépression à ossature calcaire. Il domine un gracieux vallon, couvert de prairies, abondamment irrigué par des eaux courantes et couronné au sommet par des arbres séculaires, parmi lesquels le botaniste rencontre çà et là, sans s'y attendre, des hêtres vigoureux, restes incontestables d'une végétation sous-alpine disparue.

(1) Cette Notice est extraite du troisième volume, encore inédit, des *Études historiques sur Moissac.*

(2) Simon de Montfort suivit la voie septentrionale en se rendant à Moissac en 1212. Parti de Penne, l'avant-veille de l'Assomption, il alla coucher le soir même, avec son armée, à Bourg-de-Visa, et arriva le lendemain à Moissac.

A l'aube elle atteignit Le Bourg à la dînée,
Et vit le jour suivant Moissac, tierce sonnée.

(Mary-Lafon, *Croisade contre les Albigeois*, pag. 132).

Des constructions diverses s'observent dans le château de Massanés : les unes appartiennent à l'époque romane, les autres à celle de l'ogive du XIVe siècle, la plupart sont modernes. On compte parmi ces dernières l'aile méridionale du château ; elle fut bâtie en 1776 au-dessus du fossé qui, de ce côté, protégeait l'enceinte, et ce fossé fut transformé alors en cave. C'est dans cette cave que fut déposé sans doute, à cette époque, le monument chrétien qu'elle renferme et auquel nous donnons le nom de *sarcophage de Massanés ;* on ne pourrait l'en retirer aujourd'hui qu'en faisant une large brêche dans les murailles de 1776 : aussi ne craignons-nous pas d'affirmer que s'il figure un jour dans un musée d'antiquités, ce ne sera que dans les siècles à venir.

Le sarcophage de Massanés est contemporain de celui de Moissac, et est sorti très-probablement de la même fabrique. Comme celui-ci, il est en marbre blanc saccharoïde de Saint-Béat, mais sa couleur est masquée par un dépôt graisseux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, car, depuis un temps immémorial, ce tombeau est le saloir de la maison. Le couvercle est perdu. Quant à l'auge, aucune fracture ne la dégrade, et tous les ornements qui la décorent sont dans un excellent état de conservation. Mesurée extérieurement, elle a 0 mètre 68 de largeur, 0 mètre 46 de hauteur et 2 mètres de longueur dans la partie supérieure, 1 mètre 90 seulement dans l'inférieure. La face postérieure est simplement dégrossie au marteau, ce qui prouve que le monument était adossé primitivement à une muraille. Des restes des crampons de fer qui avaient servi à sceller le couvercle sur l'auge sont très-apparents sur celle-ci, et attestent une violation de sépulture qui, peut-être, n'est pas antérieure aux guerres civiles et religieuses du XVIe siècle.

Des sculptures, dues à un ciseau non moins habile que celui qui a décoré le sarcophage de Moissac, couvrent la face antérieure et les faces latérales. Elles sont conçues d'après un dessin inspiré par la même pensée, et ont, à peu de chose près, la même signification symbolique. Elles occupent cinq panneaux renfermés dans un cadre commun, formé de deux cordons contigus, et ces pan-

neaux sont séparés les uns des autres par des pilastres strigilés, à bases et chapiteaux peu saillants, le tout comme sur le sarcophage de Moissac. Trois panneaux ornent la face antérieure, deux les faces latérales ; dans les premiers s'étalent des pampres chargés de raisins, dans les seconds des rameaux de lierre.

Les pampres sont bien rendus et disposés avec beaucoup d'art. On voit rarement des feuilles de vigne aussi bien imitées dans tous leurs détails ; quant aux grappes, faute d'espace peut-être, elles sont trop petites et trop maigres dans le panneau central et dans celui de gauche ; elles sont au contraire belles, bien fournies et à grains déjà mûrs dans le panneau qui est à droite. Dans chaque panneau, les pampres se rattachent à un centre de composition distinct, qui occupe la partie inférieure. Ce centre de composition consiste, savoir : dans le panneau de gauche, en une palme imitant plutôt une feuille pinnatifide qu'une feuille pinnée ; dans le panneau central, en un vase antique, plus large que haut, fortement contracté à la panse, muni de deux anses en quart de cercle, — une palme assez semblable à la précédente s'échappe de ce vase ; — dans le panneau de droite, en un faisceau de trois palmes confluentes à la base, disposition qui le fait ressembler à une feuille de trèfle dont les folioles seraient toutes découpées. Ce faisceau de palmes est inséré sur un bourrelet arrondi à la marge et assez saillant.

Le lierre, nous l'avons déjà dit, remplace la vigne sur les faces latérales. Un naturaliste ne l'aurait pas mieux représenté. Cet arbuste est figuré au moment où ses baies en ombelle se détachent par leur couleur noirâtre du vert sombre des feuilles. Du côté de la tête, tous les rameaux sont *fertiles*, aussi y chercherait-on envain quelques-unes de ces feuilles lobées qui caractérisent les rameaux *stériles* ou les tiges encore trop jeunes pour fleurir et fructifier : *toutes les feuilles sont donc rigoureusement entières à la marge*, telles qu'elles s'offrent vivantes aux regards de l'observateur. Du côté des pieds, ce sont encore des rameaux *fertiles* qui décorent le panneau, mais ces rameaux n'ont fleuri et fructifié que

pour la première fois, puisque leur base est encore munie de deux feuilles lobées. Cette dernière particularité était-elle destinée à rappeler que le personnage, aujourd'hui inconnu, auquel le tombeau de Massanés servit de sépulture, il y a onze siècles environ, était déjà illustre avant d'entrer dans les voies du Seigneur? C'est possible : Horace n'a-t-il pas dit, en effet, dans sa première ode à Mécène :

> Te doctarum hederæ præmia frontium,
> Dîs miscent superis.

Quoi qu'il en soit, de même que sur la face antérieure de l'auge, chaque rinceau de lierre se rattache à un centre de composition ayant beaucoup d'analogie avec celui du panneau central ; mais, au lieu d'une palme s'échappant d'un vase antique, on y voit un bassin ardent d'où s'élève une flamme pyramidale, comme dans le panneau qui correspond à la tête, sur le couvercle du sarcophage de Moissac.

D'après la description détaillée qui précède, le sarcophage de Massanés diffère de celui de Moissac par l'absence du chrisme et des deux colombes qui becquettent ou qui se désaltèrent dans un vase, mais s'en rapproche par les palmes, les pampres de vigne, les rameaux de lierre et les bassins ardents à flamme pyramidale.

Nous ne saurions revenir ici sur la discussion à laquelle nous nous sommes livré en étudiant, au point de vue symbolique, les sculptures identiques du sarcophage de Moissac, mais qu'il nous soit permis de dire cependant que la présence du lierre sur le sarcophage de Massanès prouve, une fois de plus, que cette plante, qui ne figure pas dans les formules de saint Militon, et qui n'est pas désignée dans les nomenclatures des symboligraphes, peut-être parce qu'elle rappelait trop les fêtes de Bacchus, avait été adoptée dans le sud-ouest de la France comme un symbole pour l'ornementation des tombeaux chrétiens du VIIe siècle.

Les palmes, la vigne, le bassin ardent à flamme pyramidale et le lierre ayant sur le sarcophage de Massanés la même signification que sur celui de Moissac, nous sommes donc amené, pour

la seconde fois, à assimiler ces emblèmes à une inscription funéraire, par conséquent à affirmer que le sarcophage de Massanés a renfermé les restes d'un saint personnage, que ce personnage a triomphé du péché, et que son âme a été reçue dans le ciel pour y jouir éternellement du bonheur des élus.

Comment le sarcophage chrétien que nous venons de décrire et d'interpréter se trouve-t-il dans le château de Massanés? Ce château était-il, vers le VII[e] siècle, un grand établissement religieux? L'histoire locale et la tradition étant muettes à cet égard, la réponse à ces questions ne saurait reposer que sur des hypothèses.

Avant le XI[e] siècle, il y avait à Saint-Maurin, petite ville qui n'est qu'à sept kilomètres environ de Massanés et dans le même canton, un grand monastère dont il existe encore des ruines très-remarquables (1). Ce monastère avait tout le pays voisin sous sa dépendance, notamment l'église d'Engayrac, située à trois kilomètres seulement de Massanés. Or, ne peut-on pas supposer que les abbés de Saint-Maurin, comme ceux de Moissac, ne résidaient pas toujours dans leur abbaye, qu'ils habitaient fréquemment les châteaux qui leur appartenaient, que le château de Massanés était de ce nombre, et que, un abbé y étant mort, ses religieux l'y firent inhumer, peut-être parce qu'il l'avait recommandé à ses derniers moments, circonstance qui expliquerait, au reste, l'existence de la petite chapelle qu'on voit à gauche de la porte d'entrée de la cour. Cette chapelle a été reconstruite dans le XIV[e] siècle — sa fenêtre à ogive le prouve —; elle renfermait très-probablement alors le sarcophage qui fut descendu en 1776 dans la nouvelle cave du château.

Hunaud, abbé de Moissac, acquit le monastère de Saint-Maurin entre les années 1074 et 1085, et en même temps, sans doute, l'église d'Engayrac, située dans le voisinage (*Bulle de Grégoire IX de 1240*).

(1) Il existe à Lavaur un sarcophage assez semblable à celui de Massanés et qui aujourd'hui sert absolument au même usage. Le Bulletin en donnera une description et un dessin *(Note de la direction)*.

RÉPERTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

DU

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE,

PAR

M. DEVALS AINÉ,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques,
Secrétaire général de la Société.

(*Suite et fin.*)

LES VOIES ANTIQUES

DU DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

A devoir s'en rapporter aveuglément au témoignage des anciens Itinéraires, la région de la Gaule qui forme aujourd'hui le département de Tarn-et-Garonne n'aurait été desservie, sous la domination romaine, que par une grande voie, celle de Toulouse à Cahors. Une telle pénurie est-elle admissible, surtout pour une contrée envers laquelle la nature s'est montrée si prodigue, et que les ruines éparses sur toute sa surface attestent avoir été alors autrement peuplée qu'elle ne l'est actuellement (1)? Non, sans doute; mais comment reconnaître nos voies antiques sous la trans-

(1) Le territoire qui forme les deux cantons de Montauban renfermait, indépendamment de la capitale des Tascons, dont la ville de Montauban est la continuation, une grande cité, *Cosa*, une ville importante située au confluent du Tarn et de l'Aveyron, et trois gros bourgs, un à Saint-Hilaire, un autre à la Tour de Bérot et le troisième à Gasseras. Un petit village et quelques rares habitations seulement ont succédé à ces divers centres de population.

formation dont la plupart furent probablement l'objet, lors de l'établissement des routes nationales et départementales, ainsi que des chemins vicinaux et de grande communication? A cette première difficulté s'en joignit bientôt une autre non moins considérable. J'acquis, en effet, la conviction, après avoir fait pratiquer plusieurs tranchées sur une section depuis longtemps abandonnée de la grande voie de Toulouse à Cahors, que les anciennes voies de la région devaient être pour la plupart, sans doute à cause de la rareté de la pierre, faites avec une couche unique de gravois (1), en d'autres termes, macadamisées comme nos routes modernes (2). Du reste, il en était ainsi, d'après Bergier (3), de la plupart des grandes voies de l'Empire romain. Dès-lors, il fallait renoncer à retrouver les quatre assises nommées *statumen, rudus*, *nucleus* et *summa crusta* ou *summum dorsum,* qui caractérisaient les principales voies antiques, et celles de nos voies romaines qui n'avaient point subi de

(1) Le gravois, que les anciens nommaient *glarea,* était un mélange de sable et de petits cailloux. *Glarea*, dit Accurse, *est sabulum cum parvis lapillis*. Ce genre de macadam n'a jamais cessé d'être en usage dans notre région, comme le prouvent les textes suivants, en date des années 1344 et 1345.

« VIII dinayradas e mealhada de terra e de vinha, que so el terratori de Pinhols, « ques teno ab lo *cami gravat*, per hon hom va de Moyssac à Monlanart.

« Terra e vinha que es en la honor de Moyssac, el terratori apelat de Fon-Faurenca « ques te ab lo *cami gravat.*

« Sinc denaradas de terra et de vinha, que so a Ganiat, ques teno ab lo *cami gravat.*

« *Item* tres mealhadas de terra e de vinha, que so a Fon-Peyre, ques teno devant ab lo « *cami gravat.* »

(Titres des années 1344 et 1345, Archives du département de Tarn-et-Garonne, série H, Ordres religieux d'hommes, Fonds de l'abbaye de Moissac, Terrier intitulé : *Recognitiones D. abbatis Moyssiaci*, pag. 2, 17, 66, 67.)

(2) La région septentrionale du département est la seule où les voies offrent quelques-uns des caractères auxquels on reconnaît les grandes voies antiques, notamment le *Chemin de César* ou de *Brunehaut,* d'Agen à Tulle; le *Chemin Clermontais*, d'Agen à Clermont-Ferrand; le *Chemin Ferrat*, de Montauriol à Carantomago (Villefranche d'Aveyron) et la voie de Cordes à Varayre, par Féneyrols et Caylus, tous quatre pavés encore, sur divers points, de quartiers de roche irréguliers. Le *Chemin Peyrat*, d'Auch à Cahors par la vallée de la Gimone, Les Barthes et la vallée de Lembous, est aussi pavé çà et là de gros cailloux, entre les Courtiauls et Les Barthes.

(3) *Histoire des grands Chemins de l'Empire romain*, pag. 130, 132, 140, 141 et 246.

transformation étaient ainsi destinées à demeurer à jamais confondues avec les simples chemins ruraux. En présence de telles impossibilités, j'eus la pensée que les anciens documents pourraient bien contenir des indications propres à faciliter mes recherches, et je me suis mis résolûment à l'œuvre. J'avais à dépouiller environ 500 terriers et cadastres et 25,000 titres sur parchemin. Les débuts furent des plus satisfaisants : je voyais tous les jours reparaître nos anciennes voies avec leurs vieilles dénominations de *Cami roman* ou *romio* (chemin romain), *Strata publica*, *Iter antiquum, Iter regium*, *Cami peyrat* (chemin pavé), *Cami ferrat* (chemin ferré), *Cami de Na Bruniquel* (chemin de Dame Brunehaut), *Caussada* (chaussée), *Carreria* (carrière), etc. (1); et lorsque le dépouillement fut terminé, je possédais, pour ce département, le réseau complet de ses voies antiques.

La *Table de Peutinger* n'a conservé, pour notre région, que les noms des deux stations ou relais de poste de la voie de Toulouse à Cahors : *Fines* (Bressols) et *Cosa* (Cos). Les stations étaient divisées en deux catégories : les *Mutationes*, où l'on changeait seulement de chevaux, et les *Mansiones*, où l'on s'arrêtait pour passer

(1) Il est deux autres noms qu'on rencontre fréquemment pour désigner certaines voies du département : c'est d'abord celui de *Cami de Ser* ou *de la Serra* (chemin de la colline), que portent invariablement certaines voies étroites tracées sur le faîte, quelquefois au pied des collines, et dont la physionomie diffère totalement de celle des voies à noms romains. Je pense que cette catégorie de routes a une origine bien plus ancienne que les voies construites dans les plaines et dans les vallées, et qu'elle doit remonter à cette période reculée où les communications entre les divers centres de population, situés en général sur des sommets, ne pouvaient avoir lieu que par les hauteurs, à cause de l'état marécageux des vallées et des plaines, c'est-à-dire à la période gauloise. Du reste, ces voies gauloises ne portent jamais, dans nos anciens documents, les noms de *Strata*, *Cami romio*, etc., qui sont exclusivement l'apanage de nos voies romaines. Vient ensuite le nom de *Cami Moyssagues* (Chemin Moissagais), qui atteste l'ancienne importance de la ville de Moissac. L'antiquité de la plupart de ces voies étant constatée par d'autres dénominations et par des textes anciens, je me suis cru autorisé à classer parmi les voies antiques du département toutes celles qui portent le nom de *Cami Moyssagues*. Ce classement est d'autant moins arbitraire, que la voie dont l'antiquité est assurément la moins contestable, celle de Toulouse à Cahors, la seule mentionnée dans l'*Itinéraire de Peutinger*, porte elle-même dans les anciens documents, pour la section de Bonnefont à Cos, ce même nom de *Cami Moyssagues*.

la nuit. Grâce aux précieux documents conservés dans les Archives départementales, je puis ajouter deux autres noms à ce catalogue si restreint : celui de *Mutationes* que, d'après un titre du mois de mars 676, portait autrefois la ville de Castel-Sarrasin, et celui de *Mansionis-Villa*, qu'une bulle du pape Urbain II, datée du 1er mai 1097, donne au village de Mansonville. Placée au point d'intersection des voies de Montauriol à Lectoure et de Toulouse à Bordeaux, par la rive droite de la Garonne, la ville de Castel-Sarrasin possédait ainsi un relais de poste, probablement pour le service des deux voies, et Mansonville était le gîte d'étape de la voie de Montauriol à Lectoure.

Bergier a constaté dans son *Histoire des grands chemins de l'Empire romain* (pag. 757), l'excessive rareté en France des anciennes colonnes milliaires; aussi ne doit-on pas s'étonner si nos voies antiques n'en offrent plus aujourd'hui le moindre vestige. J'ai pu toutefois retrouver, au moyen de textes remontant au mois de janvier 1278, au 26 novembre 1284 et au 4 septembre 1538, la position de trois de ces colonnes, qui étaient encore debout à ces trois époques. D'après le premier titre, il existait une borne milliaire sur la voie de Toulouse à Bordeaux par la rive gauche de la Garonne, au lieu nommé *Villeneuve*, qui est situé sur la rive droite du ruisseau de Saint-Jean, entre Verdun et le Mas-Grenier (1). Le deuxième document en indique une autre sur la voie d'Albi à Cahors par Montricoux et Caussade, à peu près à la hauteur de Saint-Julien (commune de Montalzat) et dans le voisinage du ruisseau de Campmas, aujourd'hui de Caylières (2). D'après le troi-

(1) « Et sicut ab eodem loco (a fonte de Villa-Nova) dirigitur recte usque ad caminum « veterem per quem itur de Borello versus Grandem-Silvam, in quo loco solebat esse « quedam *clota antiqua*, et sicut dirigitur recte per dictum caminum veterem usque ad « motam *del Mosset.* » (Lettres-patentes de Philippe III, du mois de janvier 1278, *Archives municipales de Verdun*, série DD, n° 1.)

(2) « Lo mas de Pueg-Grimal, que es en la honor de Mon-Alzat, queste de la part de « jos am lo mas dels Bassaleues, aissi cant *la peyra que es el cami* o mostra, e dura « tro sus el mas de la Riba, e dura del I ladrier del cami que va de Caussada vas « Cahortz, aissi cant la dicha *peyra* o mostra, entro aval el rieu del Campmas. (*Archives départementales*, série G, Fonds du chapitre collégial de Saint-Antonin, original en parchemin du 26 novembre 1284.)

sième, une autre colonne était dressée sur la voie de Moissac à Cahors par la vallée d'Emboulas, non loin de Camparnaud (commune de Lafrançaise) (1). J'ai su depuis que cette dernière était encore en place, il y a une quarantaine d'années, au lieu de *Courounat*, situé sur la voie antique.

NOMENCLATURE

DES VOIES ANTIQUES DE TARN-ET-GARONNE.

1° Agen à Cahors, par la vallée de la Seoune.
2° Agen à Cahors, par Roquecor et Montaigu.
3° Agen à Clermont-Ferrand, par Perville, Castelsagrat et Bouloc.
4° Agen à Tulle, par Saint-Amans-de-Montaigu.
5° Albi à Cahors, par Montricoux et Caussade.
6° Albi à Cahors, par Teussac, Saint-Antonin, Caylus et Plantounasses.
7° Auch à Cahors, par la vallée de la Gimone, Les Barthes et les vallées d'Emboulas et du Lembous, avec embranchement sur Castelsarrasin par Saint-Germain et Le Gravil.
8° Auvillar à Agen, par La Saigne, Rouquet, Dunes et Layrac.
9° Auvillar à Auch, par Lachapelle, Poupas, Marsac et Saint-Clar.
10° Auvillar à Castelsagrat.
11° Auvillar à Mauvezin, par Saint-Jean-du-Bouzet, Montgaillard, etc.
12° Auvillar à Toulouse, par Farat, Lavit, Beaumont, Comberouger, Savenès et Aucamville.
13° Bioule à Gaillac, par Vaïssac et les Lials.
14° Bioule à Molières, par Almont.

(1) Ont dit tous que ladite croix de Vidal, dite de Ribayrolles, étoit assize au grand chemin Moyssagues, passant par Camparnaud et tirant vers La Françoise... . Et illec mesmes nous mena et conduit sur le grand chemyn de Moyssac tirant vers Chasteau-Neuf de Mont-Ratier, et à l'endroit de *ung terme*. (*Archives départementales*, série E, Fonds de la seigneurie de Camparnaud, original en parchemin du 4 septembre 1538.)

15° Bioule à Montpezat, par Almont.

16° Castelsarrasin à Saint-Clar, par Angeville, Fajolles, Coutures, Gensac, Lavit et Montgaillard.

17° Caussade à Castelnau-de-Montratier, par Auty, Pech-de-Rouzet, Saint-Nazaire, Jouanal et Poujol.

18° Caussade à Cordes, par La Bloyne, Marcayran, Bruniquel et Monceré.

19° Caussade à Gaillac, par Bioule et Monclar.

20° Caussade à Lalbenque, par Saint-Pierre-de-Milhac, Pouzergues et Belfort.

21° Caussade à Lauzerte, par Molières, le moulin de Robert et Cazes-Mondenard.

22° Caussade à Montpezat, par Montalzat.

23° Caylus à Castelnau-de-Montratier, par Puylaroque, Belfort et Montpezat.

24° Caylus à Montalzat, par Puylaroque, Sainte-Eulalie et Pouzelgues.

25° Caylus à Najac, par Cornusson et Pervinquière.

26° Caylus à Najac, par Parizot, Causse-Viel et Mas-de-Bonnet.

27° Caylus à Varen, par Paillayrols, Espinas et Verfeil.

28° Cordes à Varayre, par Fèneyrols, La Vaissière, Caylus, Les Mondounets et Espagots.

29° Cordes à Villefranche, par Verfeil, Dreuille, Massot, Lacaux et Valhourlhes.

30° Cos à Agen et Bordeaux, par la rive droite de l'Aveyron, du Tarn et de la Garonne.

31° Cos à Albi, par Saint-Étienne-de-Tulmon, Les Albarous, Bonnanech et Montclar.

32° Cos à Auch, par Bonnefon, Falguières, Labarthe, Villemade, Lagarde, Lavilledieu, Belleperche et la vallée de la Gimone.

33° Cos à Bach, par Caussade, Saint-Pierre-de-Milhac, Lapenche, Puylaroque et Belmont.

34° Cos à Cahors, par Auty et Montpezat.

35° Cos à Cordes, par Nègrepelisse, Bruniquel et Nibausel.

36° Cos à Cordes, par Réalville, Bioule, Montricoux, Bruniquel et Monceré.

37° Cos à Eysses, par la rive droite de l'Aveyron, Lafrançaise, Mazères, Miramont, Roquecor et Penne.

38° Cos à Figeac et Aurillac, par Caussade, Septfonds, Lavaurette, Bessou, La Trivale et Beauregard.

39° Cos à Najac, par Réalville, Saint-Pierre-de-Lherm, Saint-Cirq, Saint-Antonin, Peyrègues, Carrandier, Ginal et Dreuilhe.

40° Cos à Varayre, par Caussade, Cayriech, Puylaroque, Mazerac et Somplessac.

41° Cos à Villefranche et Rodez, par Caussade, Septfons, Lavaurette, Caylus, Labarrabie et Valhourlhes.

42° Donzac à Lectoure, par Dunes, Sistels et Miradoux.

43° Donzac à Saint-Antoine, par Saint-Martial et Carnaule.

44° Lauzerte à Eysses, par Touffailles, Roquecor et Penne.

45° Lectoure à Cahors, par Auvillar, Valence, la vallée de la Barguelonne, Lauzerte et la vallée du Lendou.

46° Malause à Lauzerte, par Saint-Christophe, Montesquieu et la rive gauche de la grande Barguelonne et du Lendou.

47° Moissac à Auch, par Saint-Nicolas et Lavit.

48° Moissac à Bioule, par Lafrançaise, Mirabel et Saint-Marcel.

49° Moissac à Bioule, par Lafrançaise, Saint-Pierre d'Angayrac et Bouyrolle.

50° Moissac à Cahors, par la crête des collines séparant la vallée du Lembous de celle de la Lutte.

51° Moissac à Cahors, par la crête des collines séparant la vallée du Lembous de celles du Laujol et de la grande Barguelonne.

52° Moissac à Cahors, par la vallée d'Emboulas.

53° Moissac à Cahors, par la vallée du Laujol, Durfort et la vallée de la petite Barguelonne.

54° Moissac à Cahors, par la vallée du Laujol, Durfort, Saint-Amans-de-Pellagal, Lauzerte, Sainte-Juliette et Montlauzun.

55° Moissac à Cahors, par Lembous, Lunel et la rive droite de la Lutte.

56° Moissac à Castres, par Notre-Dame-d'Alem, Castelsarrasin, Les Melets, Lavilledieu, Bressols et Nohic.

57° Moissac à Caussade, par Sainte-Livrade, Lafrançaise, Mirabel, Almont, Salcet et Le Soulié.

58° Moissac à Caussade, par Sainte-Livrade, Lafrançaise, Mirabel, Drioles, La Bastide et Saint-Vincent.

59° Moissac à Eysses, par Brassac, Lacourt et Penne.

60° Moissac à Lavit, par Saint-Nicolas et Asques.

61° Moissac à Lectoure, par Saint-Nicolas, Saint-Michel et Bardigues.

62° Moissac à Montcuq, par Montesquieu, la rive gauche du Lendou, Lauzerte et la rive gauche de la grande Barguelonne.

63° Moissac à Saint-Maurin, par Séges, Espiémons, Saint-Paul-d'Espis, Peyregorp, Ricardet et Lagarde.

64° Moissac à Toulouse, par Rodomule, la Bastide-du-Temple, Meauzac, Montbeton, Verlhaguet et Bressols.

65° Moissac à Varayre, par Molières, Montpezat et Belfort.

66° Montauriol à Albi, par la vallée du Tescou.

67° Montauriol à Albi, par Saint-Martial, Bellegarde, La Salvetat et Montclar.

68° Montauriol à Auch, par Brial, Montbartier, La Peyrière, Dieupentale, Verdun et la vallée de Dère.

69° Montauriol à Auch, par Montech, Larrazet et la vallée de la Gimone.

70° Montauriol à Auvillar, par Nivelle, Lavilledieu, Les Mallaurens, Castelsarrasin, Castelmayran, Caumont et Le Pin.

71° Montauriol à Bach, par Fontneuve, Albias, Caussade, Saint-Pierre-de-Milhac, Lapenche, Puylàroque et Belmont.

72° Montauriol à Bordeaux, par la rive gauche du Tarn, Moissac et la rive droite du Tarn et de la Garonne.

73° Montauriol à Cahors, par Piquecos, Rouzet et la rive gauche de la Lutte.

74° Montauriol à Castres, par Corbarieu, Villebrumier et Villemur.

75° Montauriol à Castres, par Vignarnaud, le Fau, Villebrumier et Villemur.

76° Montauriol à Cordes-d'Albigeois, par Saint-Etienne-de-Tulmon, Sardy, Las Planes, Les Brugues, Saint-Maffre, Bruniquel et Moncerd.

77° Montauriol à Cordes-d'Albigeois, par Vaissac, Revel, Saint-Maffre, Bruniquel et Nibausel.

78° Montauriol à Cordes-Tolosanes, par Montbeton, Le Rey, Le Tail et Escatalens.

79° Montauriol à Lauzerte, par Lafrançaise, Carbes, Mazères, Saint-Quintin et Saint-Jean-de-Sales.

80° Montauriol à Lauzerte, par Lafrançaise, Martissan, Les Melonnes, Cazes-Montdenard et Saint-Jean-de-Sales.

81° Montauriol à Lectoure, par Nivelle, Lavilledieu, Les Mallaurens, Castelsarrasin, Caumont, Saint-Michel et Mansonville.

82° Montauriol à Mauvezin, par la barraque de Brial, Les Bernauzes, Finhan, Le Mas, Comberouger.

83° Montauriol à Meauvezin, par Montech, Belbèze, Escazeaux, Goas et Maubec.

84° Montauriol à Moissac, par la rive droite du Tarn.

85° Montauriol à Montclar, par la rive droite du Tescou et du Tescounet.

86° Montauriol à Montclar, par la rive droite du Tescou et Verlhac-Tescou.

87° Montauriol à Montcuq, par Lafrançaise, Mont-Calvinhac, Tissac et Saux ;

88° Montauriol à Puycelsi, par Courondes et Génebrières.

89° Montauriol à Puycelsi, par Léojac et Génebrières.

90° Montauriol au Fau, par Tempé et Carnus.

91° Montauriol à Villefranche et Rodez, par Nègrepelisse, Bioule, Saint-Laurent, Pérayrol, Saint-Antonin, Gautier, Espinas, Beaulieu, Aybades, Causse-Viel et Sautou.

92° Montcuq à Eysses, par Tirondel, Montaigu, Farguiel, Quissac, La Bénèche et Penne.

93° Montricoux à l'Albenque, par Saint-Cirq, Septfonds, Lalande, Puylaroque et Sainte-Anne-de-la-Boulvène.

94° Najac à Beauregard, par Loude, Mas-de-Carrié, Puylagarde, Cabassut et Griffoul.

95° Saint-Antonin à Bach, par Le Martinet, Pech-Viel, Pech-de-Rondols, Le Berry et Jean-Couzy.

96° Saint-Antonin à Cahors, par Tabarly, Montpalach, Lavaurette, Mazerac, Le Bosc et La Cayrède-Vieille.

97° Saint-Antonin à Castelnau-de-Montratier, par Aliguières, Septfonds, Marchandou, Les Garroutels, Saint-Jean-du-Fustin, Montpezat et Lesparre.

98° Saint-Antonin à Figeac, par Le Martinet, Pech-Viél, Monplaisir, Joanal, Labro, La Trivale et Beauregard.

99° Saint-Antonin à Gaillac, par Sainte-Sabine, Saint-Michel et Vaour.

100° Saint-Antonin à Laguépie, par Salet, Segalar, Lexos, Varen et la rive droite de l'Aveyron.

101° Saint-Antonin à Lauzerte, par Aliguières, Septfonds, Le Colombier, Montalzat, Arades, Lamaurinie, Molières, Labarthe, Cagnac, Montdenard et Villebourgon.

102° Saint-Antonin à Montclar, par Bourdoncle, Bruniquel, Les Hébrars, Garrigues, Les Lials et Saint-Blaise.

103° Saint-Antonin à Montclar, par Bourdoncle, Bruniquel, Puygaillard et Marnihac.

104° Saint-Antonin à Montclar, par Le Frau, La Dévèze, Montricoux, La Boissière, Le Breil-Haut, Tantare, Les Lials et Saint-Blaise.

105° Saint-Antonin à Montcuq, par Aliguières, Septfonds, Le Colombier, Saint-Julien, Montalzat, Arades, Lamaurinie, Molières, Labarthe, Cagnac et Calamane.

106° Saint-Antonin à Puylaroque, par Tabarly, Monpalach, Lavaurette et Saint-Georges.

107° Saint-Antonin à Varayre, par Le Martinet, Pech-Viel, Mon-

plaisir, Joanal, Labro, Les Mondounets, Espagots et Jamblusse.

108° Saint-Antonin à Varen, par Quergoalle, Arnac et la Gabiole.

109° Saint-Antonin à Verfeil, par Peyrègues, Carrandier, Fontanilles et Coussol.

110° Saint-Antonin à Villefranche, par Gautier, Espinas, Cornusson, Parizot et Valhourlhes.

111° Saint-Loup à Miradoux, par Saint-Cirice et Saint-Antoine.

112° Saint-Nicolas à Auvillar, par Lafitte.

113° Saint-Nicolas à Labourgade, par Castelmayran, Angeville et Garganvillar.

114° Saint-Nicolas à Lavit, par Merles, Saint-Michel, Donzac, Millarios et Touron.

115° Toulouse à Agen, par la rive gauche de la Garonne.

116° Toulouse à Bordeaux, par Grisolles, Finhan, Escatalens, Castelsarrasin, Moissac, la Pointe, Malause, Valence et Lamagistère.

117° Toulouse à Cahors, par Fronton, Labastide-Saint-Pierre, Bressols, Montauban, Cos, Saint-Romain et Molières.

118° Toulouse à Lectoure, par Sarran, la rive droite du Sarrampion et Avensac.

119° Verdun à Mauvezin, par Grandselve et la vallée de Nadesse.



LE
CHRIST AU TOMBEAU,

PAR

Alphonse COUGET,
Membre correspondant de la Société, Juge à Albi.

I.

On conserve à Monestiés (Tarn), dans la chapelle dite de l'Hospice, un groupe célèbre parmi les archéologues. Il provient de la riche chapelle que les évêques, puis les archevêques d'Albi possédaient près de là, dans la petite commune de Combefa, et qui faisait d'abord partie du château, l'un des plus forts de l'Albigeois, appartenant, à l'origine, aux vicomtes.

Dès qu'ils en furent devenus les maitres, les évêques firent de ce château leur résidence de prédilection. Ils s'appliquèrent à le fortifier et à l'orner, surtout sa chapelle, qui survécut seule à la démolition des donjons, ordonnée par arrêté du Conseil du roi de 1761.

L'évêque Louis d'Amboise, celui à qui l'on doit l'admirable chœur de la cathédrale Sainte-Cécile, avait enrichi ce bel oratoire de vitraux et de statues. Mais l'édifice, menaçant ruine, fut démoli en 1787, sous Mgr de Bernis. C'est alors que le groupe dont nous voulons parler fut transporté dans la chapelle Saint-Jacques, dite de l'Hôpital.

La scène représente le Christ au tombeau, entouré des disciples et des saintes femmes. Ceux-ci viennent, en effet, rendre à la dépouille sacrée du Sauveur un suprême et douloureux hommage.

Tous ces personnages, qui sont plus grands que nature, devaient être primitivement rangés en demi-cercle, convergeant vers le sépulcre. La direction de leur regard, l'ensemble de leur attitude, rendent vraisemblable cette disposition, qu'on retrouve, comme nous allons le voir, dans un groupe analogue et dans un autre encore que l'on remarque, dit-on, dans une église de Poitiers.

Telle est, du reste, l'opinion d'un homme fort compétent, M. Bodin-Legendre, architecte diocésain, qui nous l'exprimait récemment, en présence d'une remarquable réduction de ce beau spécimen de la statuaire du Moyen-Age qui s'appelle aujourd'hui le groupe de Monestiés.

A droite Joseph d'Arimathie, à gauche Nicodème sont debout aux deux extrémités du tombeau, tenant chacun un coin du suaire dont le Christ va être enveloppé. Puis viennent, sur un soubassement, plusieurs autres personnages. A la droite de Joseph d'Arimathie on voit saint Jean portant la couronne d'épines, puis un saint tenant à la main, non pas un fanal, ainsi qu'on l'a dit, mais un livre dans son étui en forme de bourse; un autre joint les mains en signe de douleur, puis vient une sainte femme en larmes.

A l'opposé et à gauche de Nicodème paraît la Vierge, soutenue par Marie Cléophas, puis Marie-Magdeleine avec son vase à parfums, et enfin une autre sainte femme dans l'attitude de la désolation.

Tous ces personnages ont une expression profondément religieuse et en harmonie parfaite avec le moment et le lieu.

Ce morceau vraiment remarquable a été reproduit avec talent par M. Nelli, et l'on voit dans un salon de l'archevêché d'Albi une des copies réduites au quart, mais qui donnent une idée complète de la magnificence de l'original.

Voici comment s'exprimait au sujet de cette heureuse pensée le rapporteur de la commission chargée d'examiner les œuvres de statuaire à la dernière exposition artistique d'Albi.

« Dans sa réduction, M. Nelli a scrupuleusement reproduit son modèle. Il a conservé à chacune des femmes leur physionomie

caractéristique, c'est-à-dire leur menton pointu, leur nez pincé, leurs yeux bridés, leur figure encavée, type de la beauté féminine telle qu'on l'entendait au XVe siècle : il a exactement rendu leurs robes somptueuses, tramées d'or et bordées de fourrure. Il a, enfin, parfaitement reproduit les statues d'hommes, moulage de personnes de l'époque et notamment le Joseph d'Arimathie, dont le visage respire tout à la fois, et la bestialité dans la partie inférieure, et le spiritualisme le plus pur dans la partie supérieure. »

II.

La description que nous venons de donner nous conduit à parler d'un autre groupe retraçant la même scène, et que nous avons remarqué dans la chapelle terminale ou absidale, derrière le maître-autel de l'église Saint-Volusien de Foix. On en a ravivé les peintures il y a peu de temps, lors de la restauration de l'église elle-même.

Sur un socle rectangulaire dont les panneaux sont coupés de caissons à ogives quadrilobées, est allongé le Christ reposant sur un suaire. Sept personnages, au lieu de dix, comme à Monestiés, sont disposés tout autour en demi-cercle, laissant la partie antérieure du sépulcre complètement dégagée. Les deux extrémités du suaire sont tenues par deux d'entre eux, qui sont évidemment Joseph d'Arimathie et Nicodème. Ce dernier est à droite ; on le distingue du précédent à ses vêtements moins riches et à son extérieur plus plébéien. Coiffé d'un bonnet plat, il porte la barbe courte, une sorte de pèlerine ou de collet blanc. Une robe ou longue tunique marron dépasse une souquenille rouge, serrée à la taille par la ceinture qui retient l'aumônière ou la bourse caractéristique des XIVe et XVe siècles. En face et à la tête du Christ, c'est Joseph d'Arimathie qui contemple les traits inanimés de Jésus, d'un œil respectueux et attristé. Il est coiffé d'une toque rouge à bouffants agrémentés d'or ; sa barbe est majestueuse, et les larges plis de sa longue tunique à revers sur les côtés, révèlent l'opulence du

personnage. A sa gauche et derrière le tombeau est un jeune homme aux apparences angéliques, et qui, comme dans le groupe de Monestiés, doit être saint Jean tenant la couronne d'épines.

Puis vient une des saintes femmes, dont les vêtements modestes révèlent l'humilité de la condition ; elle paraît soutenir la Vierge qui est placée à sa gauche et qui occupe le milieu du groupe. L'auguste figure de Marie exprime en même temps que la douleur une résignation et une énergie surnaturelles. Une autre sainte femme, de condition plus relevée que la précédente et drapée dans un riche manteau, semble encourager Marie, dont le bras repose sur le sien. Enfin, entre cette sainte femme et Nicodème, apparaît sainte Magdeleine tenant le vase à parfums traditionnel.

L'expression de ces têtes est très-remarquable, surtout celle des deux femmes placées aux deux côtés de la Vierge, et elle paraît assigner à cette œuvre, ainsi que les détails d'exécution, la date du XVe siècle, apogée de cette sculpture si heureusement mariée à la peinture, et dont Sainte-Cécile d'Albi fournit de si belles pages (1).

Il nous a paru intéressant de rapprocher ici la description de deux œuvres qui paraissent à peu près contemporaines, et qui sont destinées à intéresser vivement toutes deux les amis de l'art pieux du Moyen-Age, en même temps qu'elles rappellent à l'âme du chrétien un même souvenir et une même émotion.

(1) L'église Saint-Pierre de Moissac possède aussi un groupe du même genre, remontant au XVIe siècle et qui provient d'une chapelle de l'ancien monastère.

Il en existe également dans les cathédrales de Rodez et d'Auch. Dans cette dernière, le groupe se compose de onze personnages sans le Christ. Parmi eux figurent quatre gardes (*Note de la direction*).



CHRONIQUE.

Cippe funéraire à Lectoure. — M. Ferdinand Delaunay rend compte ainsi qu'il suit, dans le *Journal officiel*, d'une importante communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres sur de très-intéressantes inscriptions latines découvertes dans le département du Gers.

M. Ch. Robert lit une note sur le musée de Lectoure, nouvellement fondé, et sur deux inscriptions qui viennent d'y prendre place.

Lectoure possédait déjà du temps de Gluter un assez grand nombre d'inscriptions rappelant un des rites les plus singuliers du culte de la *Magna Mater*, c'est-à-dire la purification par le sang, sorte de baptême dont l'usage s'est introduit à Rome sous les Antonins, et dont Prudence nous a laissé une curieuse description.

Quelques-uns de ces monuments ont disparu: les autres, au nombre de vingt environ, après être restés longtemps entassés pêle-mêle dans un local obscur, viennent d'être classés, l'été dernier, dans un petit musée convenablement disposé et qui servira, sans doute, de noyau à une importante collection.

Ces mesures, auxquelles il est juste d'applaudir dans l'intérêt de la science archéologique et de l'histoire de notre pays, sont dues à la louable initiative de plusieurs personnes, parmi lesquelles se trouve le maire de Lectoure et un médecin de cette ville.

Il y a quelques semaines, le maire ayant fait abattre un pan de mur, y découvrit un bloc de marbre blanc qu'il s'empressa de signaler à M. Ch. Robert. Ce bloc n'est pas, comme on l'avait supposé d'abord, un monument taurobolique, mais un cippe funé-

raire de 36 centimètres de large sur 85 de hauteur. M. Robert met sous les yeux de l'Académie le croquis du monument et l'estampage de l'inscription qu'il porte.

Voici cette inscription :

D. M.
T. AELI. LEO
NIS.
PROCVRA
TORIS
AVGVS
TORVM.

C'est-à-dire : *Diis manibus Titi Ælii Leonis, procuratoris Augustorum* (Aux mânes de Titus Ælius Léon, procurateur des Augustes).

Sur un des côtés du monument on remarque une patère, sur l'autre un unceus. Ces emblèmes sont bien conservés, tandis que les têtes de taureau ou de bélier et les couteaux à sacrifices, figurés en ronde bosse sur les flancs des autels tauroboliques, pris en 1793 pour des pièces héraldiques, ont été impitoyablement mutilés à coups de marteau. L'inscription a perdu quelques lettres ; mais il est facile de les compléter.

Quant au personnage qualifié de procurateur des Augustes, on sait que les procurateurs remplissaient dans les provinces impériales les fonctions attribuées aux questeurs dans les provinces du Sénat. Ils se recrutaient indifféremment parmi les chevaliers et parmi les affranchis de l'empereur.

M. Léon Renier, dans une savante note du tome VIII des œuvres de Borghesi, a démontré que la Novempopulanie, destinée à former plus tard une province distincte, était au temps d'Auguste un district de l'Aquitaine, avec Lectoure pour chef-lieu. M. Renier s'est appuyé, dans sa démonstration, sur un texte épigraphique de Pérousse; l'inscription de Lectoure confirme l'opinion de M. Renier.

Le procurateur Ælius Leo porte un *cognomen* servile et des

noms qui rappellent ceux que prit Antonin-le-Pieux, lors de son adoption par Hadrien. On est donc autorisé à penser qu'il s'agit d'un affranchi ou du fils d'un affranchi du premier de ces princes. D'ailleurs, Ælius Leo n'a pu servir deux Augustes à la fois que sous Marc-Aurèle et Lucius Verus (161-169) ou sous Marc-Aurèle et Commode (177-180). Il a donc vécu pendant la seconde moitié du IIe siècle. A cette époque, on écrivait le mot *Augustorum* sans le faire précéder de *Dominorum nostrorum*, comme cela se pratiqua plus tard.

C'est à peu près au même temps que remontent les autels tauroboliques élevés à Lectoure par des particuliers ou par l'ordre des décurions. Les plus anciens, ceux qui portent l'indication du sacerdoce de Zminshius, affranchi de Proclianus, sont en effet datés du XV des calendes de novembre, et du second consulat de Pollion et d'Aper (176). Les autres appartiennent au principat de Gordien III (241).

La seconde inscription, étudiée par M. Ch. Robert, est une épitaphe d'une époque moins ancienne (probablement du IVe siècle), nommant un certain Luminatius. C'est un vocable nouveau dans l'onomastique latine.

Ferdinand Delaunay.

Le Déluge d'après les Assyriens. — Le *Journal officiel* a rendu compte, d'après M. Georges Smith, dans les termes suivants, d'une inscription cunéiforme qu'il a déchiffrée sur des monuments assyriens. C'est un nouveau document confirmant le récit que fait Moïse du déluge :

« L'inscription cunéiforme que j'ai récemment découverte et traduite, donne un long et complet récit du déluge. Elle contient la version de la tradition de cet événement telle qu'elle existait dans la période chaldéenne primitive de la ville d'Erech (une des villes de Nemrod), maintenant représentée par les ruines de Warka.

« Dans cette inscription nouvellement découverte, le récit du déluge est mis sous forme de narration dans la bouche de Xisuthrus

ou Noé. Noé raconte la perversité des hommes, l'ordre de construire l'arche, sa construction, la manière dont elle fut remplie, le déluge, sa station sur une montagne, l'envoi d'oiseaux hors de l'arche et autres détails.

« La narration a plus de ressemblance avec le récit que les Grecs nous ont transmis d'après Bérose, l'historien chaldéen, qu'avec celui de la Bible, mais il ne diffère essentiellement ni de l'un ni de l'autre; les différences sont dans la durée du déluge, le nom de la montagne sur laquelle l'arche s'est arrêtée, l'envoi des oiseaux, etc.

« Le récit cunéiforme est plus long et plus complet que celui de Bérose, et il contient plusieurs détails omis par la Bible et par l'historien chaldéen. Cette inscription soulève plusieurs questions dont nous ne savions rien jusqu'ici, et elle mentionne beaucoup d'autres détails de l'histoire de la Chaldée, qui sont aussi intéressants qu'importants. »

Congrès. — Les travaux des sociétés savantes ont repris un nouvel essor en 1872. La Société française d'archéologie a tenu un congrès digne des précédents, dans la ville de Vendôme, au mois de juin.

Le Congrès scientifique a eu une brillante session archéologique à Saint-Brieuc. Des expositions ont offert de riches objets artistiques et historiques Les savants français ont été nombreux aussi au congrès préhistorique de Bruxelles, et il y a peu de semaines, l'Association française pour l'avancement des sciences inaugurait avec succès ses assises périodiques à Bordeaux.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE TARN-ET-GARONNE.

Séance ordinaire du 5 Novembre 1872.

Présidence de M. l'abbé POTTIER.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la séance du mois d'août est lu et adopté.

A la reprise des travaux de la Société, M. le Président croit devoir rendre compte des découvertes et des communications faites pendant les mois d'août, septembre et octobre.

M. le docteur Guiraud, membre de la Société, a fait hommage d'une brochure sur la dernière éruption du Vésuve.

Plusieurs articles ont été adressés par Mgr Barbier de Montault pour être publiés dans le *Bulletin*, notamment l'Iconographie de la fable du loup écolier, une notice sur une salière du XV[e] siècle et une étude sur un livre d'heures de la même époque.

Le *Bulletin archéologique* a continué à paraître ; les trois livraisons d'août, septembre et octobre, réunies en un seul fascicule, contiennent des articles importants. M. Devals, secrétaire général, a donné pour cette publication son *Répertoire archéologique de Tarn-et-Garonne*. Le numéro de septembre renferme une étude sur l'archéologie préhistorique dans l'arrondissement de Dax, par M. R. Pottier. Ce travail a été lu au congrès de Bordeaux, où il a obtenu beaucoup de succès.

Parmi les publications nouvelles des membres de la Société, il a été rendu compte par M. Buscon, d'une monographie de saint Antonin, apôtre du Rouergue, par M. l'abbé Vaissière.

M. le Président fait connaître, en outre, la publication d'une sorte de pouillé du diocèse de Bourges, sous le titre de Répertoire archéologique de Bourges. Il ajoute que l'archevêque de Bourges était au siècle dernier métropolitain de Cahors et de Rodez.

M. le Secrétaire général dépouille la correspondance. Il donne lecture d'une lettre de M. de Longpérier, directeur du Musée des Antiques au Louvre. Cette lettre a rapport au cachet trouvé au palais de justice, de Montauban, et dont il a été parlé au procès-verbal de la séance de mai 1872. M. de Longpérier demande communication d'une empreinte de ce cachet, qui pourrait bien être d'origine juive. M. le Président a répondu à ce savant archéologue par l'envoi d'une empreinte en cire. M. de Longpérier signale, en terminant, la découverte d'une habitation troglodytique dans le département de Seine-et-Oise, et promet de fournir des indications à ce sujet.

M. le Président fait passer sous les yeux de la Société une brique trouvée à Saint-Porquier par notre collègue M. d'Arnoux-Brossard au milieu de débris de constructions antiques. Cette brique a été soumise au P. Minasi, directeur du grand séminaire de Montauban, collègue du P. Garucchi et de M. de Rossi. La notice que le P. Minasi a bien voulu écrire sur ce monument iconographique, qui remonte au VIe siècle, est insérée au *Bulletin* d'octobre.

M. le Président dépose sur le bureau les recueils et publications offerts à la Société. On y remarque une brochure de M. J. de Baye sur les grottes préhistoriques de la Marne, et un travail de M. du Châtellier sur les invasions de l'étranger dans les XIVe et XVe siècles.

L'ordre du jour appelle la question de l'église de Beaulieu. M. le Président rappelle que ce monument a toujours été l'objet de l'intérêt de la Société, et combien de fois notre compagnie a fait tous ses

efforts pour en assurer la conservation. Il vient informer ses collègues de la vente de cet édifice, par la commune de Saint-Antonin, qui en est propriétaire, vente qui peut en entraîner la destruction totale ou partielle.

Emusé de cette nouvelle, plusieurs membres de la Société prennent la parole, partageant la pensée de leur Président. Si la Société ne peut, comme elle l'avait tenté précédemment, en devenant propriétaire de Beaulieu, consacrer à sa restauration des fonds que dans ce but elle a pu avoir à sa disposition, elle croit qu'en dernier ressort si les ruines doivent se faire, ce doit être l'œuvre du temps. On doit s'épargner la douleur de voir la pioche du démolisseur détruire des monuments respectés par les guerres et les révolutions. Beaulieu pourra encore, pendant des siècles, conserver le renom d'autres ruines célèbres, nombreuses en France, et ajouter de la sorte au charme du site les beautés tenante, de l'art.

La commune ayant besoin de l'autorisation préfectorale pour vendre cet immeuble, il est décidé qu'une lettre sera adressée à M. le Préfet; en même temps que la délibération prise séance tenante, dans la forme suivante :

« La Société vient d'apprendre, par des voies indirectes, que l'église de Beaulieu est sur le point d'être aliénée par la commune de Saint-Antonin moyennant une somme de 1,000 francs. Cet édifice, d'une importance historique et archéologique incontestable, est, par suite, menacé dans sa conservation. Désireuse de poursuivre le but de son institution, en s'efforçant de conserver les monuments si rares dans le département, notre Compagnie a, en plusieurs circonstances, employé tous ses efforts afin de conjurer la ruine de cette église, la seule qui, dans la région, possède dans toute sa pureté le caractère de l'art ogival au XIII[e] siècle.

« En présence des faits qui lui sont signalés, elle vient de nouveau solliciter l'intervention de l'administration départementale pour empêcher un acte aussi regrettable que le serait sa destruction, au point de vue de l'art et des souvenirs historiques.

« Les hommes éclairés du pays, jaloux de maintenir les gloires du passé, les sommités scientifiques et parmi elles MM. Viollet-le-Duc et de Caumont, les ouvrages spéciaux sont unanimes à reconnaître l'intérêt exceptionnel que présente ce monument, et le canton de Saint-Antonin en a lui-même la preuve dans le nombre des amateurs et des touristes qu'il voit si souvent attirés par la renommée de Beaulieu, vers les murs de cette abbaye célèbre.

« La Société espère donc que M. le Préfet, dans sa sollicitude éclairée, voudra bien faire tous ses efforts pour amener une solution qui sauvegarde à la fois les intérêts de la commune et ceux de l'archéologie. »

M. le Président a le regret d'annoncer à la Société que M. de Caumont, l'éminent directeur de la Société française d'archéologie, par suite de son âge et de son état de maladie, se démet de ses fonctions et est remplacé par M. de Cougny. Le *Bulletin Monumental* cesse de paraître pour les mêmes raisons.

La Société archéologique de Tarn-et-Garonne, dont M. de Caumont contribua puissamment à la formation, décide qu'une adresse symphatique, témoignant de ses regrets, sera envoyée à ce savant archéologue.

M. Olivier communique à la Société un ancien plan de l'église cathédrale de Montauban, dressé avant sa construction, et qui démontre que des modifications ont été apportées pendant les travaux. L'autel était destiné à être placé au fond du chœur, comme il l'est en effet aujourd'hui ; à l'entrée, une clôture avec colonnes séparait le chœur de la nef.

M. Devals donne lecture de quelques extraits de ses recherches sur Caylus, et relatifs à la période de la Réforme.

Avant de se séparer, la Société procède à l'élection de M. le vicomte de Saint-Cyr. M. Péron, sous-intendant militaire, est présenté par MM. Pottier et Alibert.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire, Ed. FORESTIÉ.

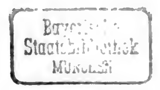


TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

AVIS.

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé au Président de la *Société Archéologique*, faubourg du Moustier, 59, Montauban.

—

MM. les Abonnés du *Bulletin Archéologique*, qui n'ont pas encore acquitté leur abonnement pour 1869-70, sont priés d'adresser 7 francs en un mandat sur la poste à M. le docteur Alibert, *trésorier*, faubourg Gasseras, 149, à Montauban.

Pour l'année 1872, on est également prié d'envoyer pareille somme par la même voie, avant le 15 février 1873. A partir de cette date, des mandats seront envoyés à domicile.

MM. les Membres titulaires de la Société sont priés de faire parvenir le plus tôt possible leur cotisation de 1872 à M. le Trésorier de la Société. A partir du 15 février 1873 les cotisations seront recueillies à domicile.

(21)

LE BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

paraît une fois par mois. Chaque numéro est composé de deux feuilles grand in-8°; des gravures ou des planches accompagnent le texte.

Les douze livraisons de l'année forment un volume de 400 pages environ.

Le tome 1er du *Bulletin* est en vente au prix de 7 francs au siége de la Société, faubourg du Moustier, 59, à Montauban.

ABONNEMENTS.

FRANCE............ 7 francs. | ÉTRANGER.......... 9 francs.

LA LIVRAISON, 60 CENT. — 80 CENT. PAR LA POSTE.

Les Membres titulaires de la *Société archéologique* de Tarn-et-Garonne reçoivent gratuitement le *Bulletin*.

Il sera rendu compte de tout ouvrage traitant d'histoire ou d'archéologie, dont il aura été envoyé deux exemplaires. Le *Bulletin archéologique* échange avec les journaux et publications scientifiques ou littéraires.